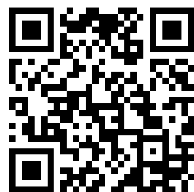



1680
1880
DA LABOREM DABO FRVCTVS
FIDE
REINAUD
GENA
EX LIBRIS
P. GVIRAVDI
TESTV DE BALINCOURT
POSTEA
REINAVDI
ET
R. DE GENAS
TANDEM
EX
HÆRED
CL. AL. EDG.
TESTU
COMTE
DE
BALINCOURT
VIS LEONIS
N.° D'ORDRE



REVUE DU MIDI

16me ANNÉE  JUILLET 1902

Revue du Midi

TOME TRENTE-DEUXIÈME



NIMES
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21

1902

L'ÉRUPTION DE LA MONTAGNE PELÉE

(MARTINIQUE)

Notes au jour le jour (23 avril 18 mai)

Le 9 mai dernier, M. Martial Merlin, gouverneur de la Guadeloupe, adressait de la Basse-Terre aux habitants de la Colonie, la proclamation suivante :

J'ai la douleur de porter à votre connaissance la nouvelle des tragiques évènements qui viennent de se dérouler à la Martinique.

L'éruption de la montagne Pelée a pris des proportions considérables. Hier matin, à huit heures, une trombe de feu a incendié et détruit entièrement la ville de Saint-Pierre et plusieurs autres bourgs du Nord compris entre le Lorrain et le Carbet qui ne sont pas atteints. Le croiseur *Suchet*, qui s'est rendu à Saint-Pierre à une heure de l'après midi, n'a pu recueillir qu'une trentaine de personnes couvertes de brûlures et appartenant aux équipages des navires en rade qui sont tous perdus. Tout donne à supposer que M. le Gouverneur Mouttet et sa femme, qui s'étaient rendus à Saint-Pierre dès le mercredi soir, ont péri. M. le Secrétaire général Lhuerre a pris la direction du Gouvernement.

Le *Suchet*, arrivé ce matin à la Pointe-à-Pitre, en repartira ce soir avec les approvisionnements de

vivres à destination de la Martinique, que j'ai fait mettre à sa disposition. Je vais réunir la commission coloniale pour lui demander les secours nécessaires aux sinistrés. Une souscription publique est ouverte.

Je connais trop bien les relations d'affection, d'affaires, les liens de solidarité qui unissent les deux colonies sœurs, pour ne pas être assuré de rencontrer chez tous, non seulement un concours absolu dans l'œuvre d'assistance que je prescris, mais un écho à l'émotion que j'éprouve et un sentiment de sympathie profonde pour toutes les familles, tant de la Martinique que de la Guadeloupe, qui se trouvent frappées par le fléau.

En même temps, le Gouverneur lançait un arrêté ouvrant une souscription publique en faveur des victimes, et après avoir réuni d'urgence et entendu son conseil privé, il ouvrait au budget de 1902, un crédit supplémentaire de la somme de vingt-cinq mille francs.

*
* *

Que s'était-il passé à la Martinique ?

L'éruption de la montagne Pelée, commencée le 23 avril, consommait son œuvre destructive.

Une véritable trombe de feu s'était abattue sur la ville de Saint-Pierre — la plus importante de toutes nos Antilles — et l'avait complètement détruite ; plusieurs communes du Nord de l'île, situées comme Saint-Pierre sur les contreforts du volcan, avaient été fortement éprouvées, une nombreuse population se trouvait sans asile et sans pain ; — en outre, Saint-Pierre détruit, c'était la disparition du principal entrepôt de vivres, la perspective de la famine pour la Martinique tout entière.

La cendre qui couvre les campagnes « a brûlé toute verdeur, » comme dit la Génèse à propos des phénomènes volcaniques dans lesquels disparurent les villes coupables de la Pentapole (Cen. ch. 19) ; les animaux meurent de faim ; on ne trouve presque plus de légumes.

A la Guadeloupe, depuis une semaine l'anxiété était à son comble. On sait quels liens étroits de parenté et de relations commerciales unissent de vieille date les deux iles sœurs. Les nouvelles du cable et les lettres des particuliers ne faisaient que trop prévoir un désastre imminent. Mais nul ne pouvait imaginer un pareil cataclysme.

Pour se rendre un compte un peu exact de cette catastrophe sans précédent dans l'histoire du monde, il faut entrer dans quelques détails sur le volcan qui vient de la provoquer.

*
* *

Une tradition locale qui remonte au delà de l'établissement des Européens dans les Antilles, assurait que la montagne Pelée était un volcan éteint depuis des siècles.

Le nom de la montagne, la forme conique de son sommet, l'existence sur ce sommet même d'un petit lac en forme d'ancien cratère, la nature du terrain sur un rayon de plusieurs lieues, tout confirmait cette assertion.

Dans l'une des gorges de la montagne on trouvait même un dépôt de souffre et le nom caractéristique de *soufrière* avait été donné à cet endroit redouté des naturels du pays.

Durant l'année 1851, la Guadeloupe, à 150 hilomè-

tres environ de la Martinique et séparée d'elle, à moitié chemin, par l'île anglaise de la Dominique, fut secouée à plusieurs reprises par des tremblements de terre significatifs. La Martinique à son tour fut ébranlée le 10 Mai ; le 5 Août, vers onze heures du soir, un bruit sinistre, encore sourd et lointain, commença à se faire entendre à Saint-Pierre.

Était-ce le tonnerre ? le roulement d'un torrent débordé ? la sirène d'un navire ? chacun donna à ce bruit une signification à sa convenance ; personne ne soupçonna que la Montagne Pelée allait brusquement se réveiller de son sommeil tant de fois séculaire.

La population ne tarda pas à s'alarmer ; la nuit fut terrible et longue. Enfin le jour parut et révéla l'affreuse vérité !

Le pavé des rues, le toit des maisons, le feuillage des arbres tout était recouvert d'une légère couche de cendres grisâtres. On eut pût se croire transporté par enchantement dans une région de l'Europe, à la fin de l'automne, quand le givre blanchit les campagnes et annonce le retour de l'hiver.

Toute la campagne, entre la ville et le volcan le Morne Rouge et jusqu'au faubourg du Carbet (1) à 8 kilomètres du nord de Saint-Pierre, était saupoudré de cette poudre blanchâtre ; la rivière Blanche ne méritait plus son nom ; ses eaux, boueuses

Le Carbet formait la partie sud-ouest de Saint-Pierre. La ville, dont la population s'élevait de 20 à 30 mille habitants, tout compris, s'étend sur le rivage plus en largeur qu'en profondeur à cause des montagnes qui viennent en pente douce baigner dans la mer. Etendue à part, c'est la même topographie que la Basse-Terre, Guadeloupe. La Montagne Pelée, au nord de la ville, n'est distante de Saint-Pierre que de 3 à 5 kilomètres seulement. L'aspect général de la Martinique est le même que celui de la partie montagneuse de la Guadeloupe proprement dite, ou Basse-Terre.

roulaient une solution de cendres ardoisées qui tombaient dans la mer sans se mêler aux vagues vertes.

Les désastres furent surtout matériels et le souvenir de cette convulsion de la montagne s'effaça par degrés du souvenir des habitants de Saint-Pierre.

*
* *

La montagne Pelée se rendormit ; on oublia ses menaces, et le paysage reprit son aspect riant des jours anciens. Le volcan portait toujours fièrement sa tête au-dessus de toute l'île, à 1.400 mètres ; le joli lac des Palmistes dont la circonférence mesure environ 200 mètres, continuait à faire l'admiration des ascensionistes confiants. La ville de Saint-Pierre, au bas, s'étageait sur le littoral, chaque jour plus prospère, plus peuplée, plus animée... Et la campagne environnante, sur laquelle la végétation tropicale étalait de nouveau son opulent tapis de verdure et de fleurs, se repeuplait d'usines, de *rhumeries* d'*habitations* et de *changements d'air*. A Nimes, on dirait des *mas* ou des *mazets*.

Ainsi, au milieu des vicissitudes que le climat du tropique impose à tout établissement agricole ou commercial -- ouragans, tremblement de terre, incendies périodiques — la ville de Saint-Pierre, malgré son port peu commode, s'était développée, agrandie, embellie même. La civilisation l'avait touchée plus que ses rivales de la Martinique et la Guadeloupe ; de confortables tramways sillonnaient ses rues et sa banlieue ; la lumière électrique lui prêtait ses incandescences ; les lettres y étaient en honneur ; grenier d'abondance de l'île entière, centre des études classiques, du commerce et de l'industrie, siège de

l'évêché et de la Cour d'Appel, elle ne demeurai étrangère à aucune des branches de l'activité humaine. C'était aussi la ville de la vie et des plaisirs ; une jolie salle de spectacle attirait de l'Europe des chanteurs et des musiciens pour l'ébattement des amateurs d'art. On eût dit presque une importante sous-préfecture de la Métropole. De belles places ombragées — telle la place Bertin, sur le bord de la mer, — un intéressant jardin botanique, des environs pittoresques, des magasins bien approvisionnés, l'affluence des étrangers, tout concourait à faire de Saint-Pierre le cœur sinon la tête de la Martinique. Le chef-lieu gouvernemental et administratif, la station de marine militaire restaient fixés à Fort-de-France distant de Saint-Pierre d'environ 20 kilomètres.

*
* *

Tout à coup, le monstre assoupi se réveille. Dans les derniers jours d'avril nous apprenons à la Guadeloupe, que la montagne Pelée est en éruption. Le câble sous-marin entre la Martinique et nous, s'était rompu et nous ne pouvions plus avoir que de nouvelles intermittentes, au hasard des arrivages par mer. Au moment où je vous écris cette situation ne s'est pas encore modifiée.

Ces nouvelles prennent de jour en jour un caractère de plus en plus alarmant, qu'elles conservent jusqu'ici.

Le samedi 3 mai, en faisant à bord nos adieux aux officiers du croiseur le *Suchet* qui va quitter notre belle rade pour retourner à Fort-de-France, nous leur disons : Vous trouverez là-bas une nouvelle Pompéï.

La plaisanterie allait se changer en terrible réalité.

Le lendemain le paquebot venu de la Martinique, en route pour la France, accosta la Pointe à Pitre ; il nous apportait des lettres, des journaux, des nouvelles ; et en témoignage des proportions considérables que prenait l'éruption, une fine poussière de cendres volcaniques recouvrait le pont et les agrès du bâtiment transatlantique.

*
* *

Le doute n'était plus possible.

Nous touchions du doigt l'affreuse vérité. Le 5 Mai au matin, les bouches du volcan laissent échapper un torrent de boue, qui envahit le lit de la rivière Blanche comme en 1851, court vers la mer, entraînant dans sa marche rapide tous les obstacles qu'il rencontre et qu'il renverse. A vue d'œil, 8 Km. à peine séparent le sommet du volcan et le littoral. En touchant la mer, la lave produit sur l'eau une action de retrait subit ; les lames reviennent bientôt, énormes, pour engloutir les embarcations et ceux qui les montent. Les riverains sont surpris et la plupart n'ont pas le temps de fuir devant cette marée bouillante. La masse liquide détruit l'usine de la rivière Blanche. La montagne Pelée redouble d'activité ; dans l'après-midi de violentes explosions sourdes et multipliées, comme des coups de canon ou de tonnerre entendus à distance, apportent jusqu'à nous — à 150 Kilomètres — et même, dans le Nord, à Saint-Thomas, les bruits souterrains de la lutte des éléments en fureur.

Le 8, Jeudi de l'ascension, vers 8 heures du matin, le cratère s'enveloppe d'une sombre nuée qui, com-

me à Pompéï — selon le récit que nous en font les lettres de Pline le jeune, à l'historien Tacite — obscurcit le jour et voile l'éclat du soleil. La montagne s'ouvre de haut en bas ; une immense lueur d'éclair déchire un moment le nuage, qui la dérobe au regard, et à sa suite un jet de flammes, une véritable trombe de feu ardent s'abat dans la vallée, sur la ville de Saint-Pierre. Ce phénomène inouï à duré près d'un quart d'heure embrasant l'atmosphère ambiante au point de rendre l'air irrespirable.

L'incendie éclate dans tous les quartiers à la fois. Personne n'a le temps ni même la pensée de fuir ; c'est pour tous l'asphyxie dans la flamme. Depuis le 23 avril, les habitants de Saint-Pierre, passaient tour à tour d'une anxiété terrible à une confiance incroyable. Les femmes pressaient leurs maris de fuir sans retard ; les hommes se montraient plus courageux et se croyaient plus sages. Peu d'habitants ont songé pratiquement à se mettre en sureté dans les maisons de campagne des environs, et ont pris à temps leurs mesures à cet effet. Qui pouvait imaginer l'inimaginable ! La disparition d'Herculanum et de Pompéï est un incendie de théâtre à côté de celle qui vient d'ensevelir Saint-Pierre. Toute la ville est détruite ; dans le port, les navires saisis par un tourbillon dont on ne peut se rendre compte sont enveloppés par le feu, démâtés, chavirés et coulés en quelques instants. Tous les bâtiments en bois sont brûlés ; le vapeur du cable anglais, « *The Grappler*, » qui se trouvait en face de l'usine de la rivière Blanche fut le premier à sombrer. Les équipages affolés, blessés, brûlés vifs, sont décimés, perdus, noyés. Quelques rares matelots eurent la présence d'esprit de se réfugier à fond de cale, ils furent seuls épargnés. Lorsque

vers une heure de l'après-midi, le croiseur *Suchet* arriva à Saint-Pierre, il ne trouva à la place de la ville qu'un amas de décombres en combustion au milieu desquels achevaient de se consumer des cadavres calcinés.

La flamme n'a rien respecté sur son passage ; rien ne lui a résisté. Dans le quartier du *Centre* et dans celui du *Fort*, il ne restait que des cendres, pas même de cadavres... Tout avait été fondu dans cette gigantesque fournaise, le bois, là pierre, les métaux, les corps humains. Horreur !

Au *Mouillage* (quartier de la cathédrale) et sur le port, quelques pans de murs et des cadavres. Les tours de l'Église flambaient comme deux immenses torches funèbres au-dessus de ce vaste bûcher allumé par le volcan.

*
* *

Puis la montagne sembla se calmer ; plus de fumée ni de flamme. Vers onze heures, les coulées de lave recommencent à jaillir ; des fissures s'ouvrent çà et là sur le sommet ; laves de boue brûlante qui se fige ; laves de feu qui descendent jusqu'à la mer, refoulant les flots jusqu'au delà de vingt mètres,

Ce qui reste de la population, nous renonçons à dire dans quel état, court au hasard et se perd dans les torrents de feu qui bondissent de toutes parts ; les toitures embrasées s'écroulent, les murs s'effondrent... C'est la fin de tout et de tous.

M. Le Bris, commandant du *Suchet* avec ses officiers, MM. Joulia, de Narbonne, Fontaine, Doublet, Duplessy, Le Dû, etc. et ses hommes réussissent à

sauver quelques personnes de l'équipage du *Rorema* et d'autres marins du *Teresa-Lovico*, qui avaient pu gagner le rivage à la nage ; en tout, une trentaine d'hommes, couverts de blessures, dans un état si lamentable, que neuf de ces infortunés succombent dans le court trajet de Saint-Pierre à Fort de France..

Quelques marins du *Suchet* tentent vainement de pénétrer dans la ville en feu... Ils aperçoivent, de loin, des monceaux de cadavres entassés dans les rues, sur les places Bertin et de Moges. Ainsi, dans sa totalité, la population de Saint-Pierre a été engloutie (1).

Parmi les victimes, on signale onze prêtres du clergé colonial, — la ville comptait quatre paroisses — plusieurs professeurs du lycée et leurs malheureux internes, les maîtres et les élèves du collège catholique, des religieux du Saint-Esprit — quatorze pères sont morts — trente religieuses institutrices de Saint-Joseph de Cluny, vingt-huit sœurs hospitalières de Saint-Paul de Chartres, les malades des ambulances et des hôpitaux, les médecins du service de la santé, les fonctionnaires de divers ordres, les employés, les commerçants, les étudiants de l'école de droit, les magistrats, les instituteurs ; M. Mouttet, gouverneur de la Martinique et Madame Mouttet ont disparu ; ils s'étaient rendus la veille, à Saint-Pierre, pour faire face aux cruelles nécessités de la situation ; avec eux, disparus aussi, M. le lieutenant-colonel Gerbault et sa femme, M. Husson, conseiller privé, MM. Hermany et Fouques, lieutenants d'artillerie, M. Dubois, chef du service des contributions, Jalabert,

(1) On évalue à 20 ou 30.000 le nombre des disparus. Saura-t-on jamais le chiffre véritable ?

directeur du câble français, Bonneville, journaliste etc.

Ces détails ne nous parviennent encore que de source privée. Tous les câbles, anglais ou français, ont cédé aux dépressions sous-marines et nous voilà isolés, pour quelques jours, du reste de l'univers.

Le *Pouyer-Quertier*, vapeur de la Cie du Câble français, occupé en ce moment à rechercher le câble rompu, a constaté que sur certains points où la carte indiquait des fonds de 300 mètres, il a fallu sonder jusqu'à 1200 mètres.

Le câble anglais, entre Martinique et Dominique, rompu depuis le 7 mai ; un autre câble, de même nationalité reliant la Martinique à Sainte-Lucie rompu le même jour.

Le 8 mai, à 10 heures du soir, notre Gouverneur faisait publier la dépêche suivante, venue par Sainte-Lucie. C'est elle qui, la première, nous apprenait la catastrophe, le jour même :

« Vapeur *Roddan* qui a quitté Saint-Pierre 8 mai matin signale terribles éruptions volcaniques. Ville en flammes. Navires en rade détruits. »

Dans le désarroi des premières dépêches, il est d'abord difficile de suivre la marche précipitée de ces formidables désastres. Ce ne fut qu'un peu plus tard qu'on parvint à démêler l'ordre dans lequel s'étaient produits les divers phénomènes volcaniques.

Le mercredi 23 avril la terre trembla.

Le 25, presque à la même heure, le temps s'assombrit comme au cours d'une éclipse de soleil, et l'on entendit de sourds grondements. Puis, comme un violent coup de canon plus distinct et plus rapproché. Le ciel semblait en feu ; une pluie fine de cendres blanchâtres se mit à tomber et se répandit de la

Grande-Savane au Gros-Morne, ininterrompue, impalpable, en telle abondance qu'elle occasionnait comme un brouillard impénétrable.

Nous avons vu de cette cendre ; elle a une odeur caractéristique qui rappelle le chlorure de calcium et la poudre de chasse. Elle est complètement porphyrisée et s'attache à la peau comme la poudre de riz ou la cendre ordinaire. (1)

Cette pluie tomba pendant plus de deux heures sans discontinuer. Elle recouvrait le sol à la hauteur d'un centimètre, s'amoncelant par endroits.

Le soir du même jour, nouvelle secousse de tremblement de terre.

L'éruption se poursuivait ; cendres, laves, fumées, grondements, pierres calcinées....

Le 8 Mai, jeudi de l'acension, à l'aurore, la montagne paraissait se calmer ; seul, un mouvant panache de vapeur et de fumée, tourné vers la mer, la couronnait, comme le Vésuve vu de Naples.

On était presque sans inquiétude, et les conclusions de la commission scientifique, nommée la veille par M. le Gourverneur pour étudier la marche de l'éruption, avaient rassuré les esprits. Voici le résumé de ses conclusion, publiées le 7.

Notons que les enquêteurs ont presque tous péri, particulièrement M. le Lieutenant-Colonel Gerbault, directeur de l'artillerie, président.

(1) Les laves et les pierres ponces sont semblables à celles du Vésuve, présentant comme elles diverses couleurs, selon la composition des roches éruptives.

On vient de nous en remettre quelques échantillons, ramassés *sur le littoral de la Guadeloupe* où les vagues les ont roulés. Nous faisons suspendre dans l'église de la Pointe-à-Pitre, en souvenir de l'évènement, un chapelet formé de ces pierres poreuses, recueillies dans l'un des îlots ou *îlets* qui ferment l'entrée de la rade. Quelques cadavres calcinés ont flotté de même jusqu'à la Dominique.

« 1° — Tous les phénomènes qui se sont produits jusqu'à ce jour n'ont rien d'anormal et sont au contraire identiques aux phénomènes observés, dans tous les autres volcans; 2° — les cratères étant largement ouverts, l'expansion des vapeurs et des boues doit se continuer comme elle s'est déjà produite sans provoquer des tremblements de terre ni des projections de roches éruptives ; 3° — les nombreuses détonations qui se font entendre fréquemment sont produites par des vapeurs localisées dans la cheminée et ne sont nullement dues à des effondrements de terrains ; 4° — les coulées de boues et d'eau chaude sont localisées dans la vallée de la rivière Blanche; 5° — la position relative des cratères et des vallées débouchant vers la mer permet d'affirmer que la sécurité de Saint-Pierre reste entière; 6° — les eaux noirâtres roulées par les rivières ont conservé leur température ordinaire et doivent leur couleur anormale à la cendre qu'elles charriaient. »

Le 6 , on lisait d'autre part dans les dépêches du câble français : « A notre avis, la montagne Pelée ne présente pas plus de danger pour Saint-Pierre que le Vésuve pour Naples. » Au simple point de vue géographique l'assimilation est erronée, car Saint-Pierre est immédiatement sous le volcan ce qui n'est pas le cas topographique de Naples.

La montagne Pelée allait infliger un cruel démenti aux informations de la science et prouver que l'homme est bien peu de chose en face de la nature déchaînée.

*
* *

On juge quelle fut la consternation à la Pointe à-

Pitre, en lisant vendredi matin la première nouvelle apportée par le *Roddan*. Notre ville a tant de relations de parenté, d'amitié ou d'affaires avec la population de Saint-Pierre ! M. Gerville-Réache, l'intelligent et sympathique député de la Basse-Terre a perdu dans ce désastre un fils de vingt à vingt-cinq ans, qui donnait les plus belles espérances. Nous avons au bout de notre plume plus de cent noms honorables qui représentent autant de familles Guadeloupéennes plongées dans le deuil le plus cruel. Et pour les survivants, pour les parents éloignés quelles angoisses ! quelles incertitudes ! Ici, tout travail est suspendu ; les magasins sont fermés, les quais déserts, les écoles licenciées ; tous les navires du port et les établissements publics ont leurs pavillons en berne.

Au milieu de la désolation générale, le *Suchet* arrive, le 9 mai, ayant à bord une délégation du gouvernement de la Martinique chargée de s'entendre avec la municipalité pour se procurer des vivres que le *Suchet* emportera ce soir même à Fort-de-France. M. le Maire de la Pointe à-Pitre, Deumié (originaire du département du Gard) réunit d'urgence le conseil municipal pour délibérer sur la situation. Vote d'une première somme de 15.000 francs et organisation d'une souscription municipale ; — le directeur de la Banque, M. J. Courcelle, convoque de son côté, le conseil d'administration qui vote aussi une somme importante.

Les notables commerçants de la ville viennent offrir leurs concours et leurs ressources ; MM. Borel, de la maison Gérard frères, expédient à 2 heures pour la Martinique le « *Canot* », avec 10.000 fr. de vivres.

On affiche la proclamation de M. le Gouverneur ;

M. l'Archiprêtre convoque les autorités civiles et militaires à un service solennel qui sera célébré le samedi 10 mai dans la principale église de la Pointe-à-Pitre. Mgr l'Evêque de la Guadeloupe informé depuis le 8 dans la journée écrit à son clergé une émouvante circulaire qui prescrit des quêtes et des prières ; le généreux prélat a délégué, dès la première heure, M. Duval, son Grand Vicaire et M. le Curé de la cathédrale pour porter à la Martinique des secours et des consolations.

Le *Suchet* a transporté ces Messieurs.

Déjà l'Europe apprend l'épouvantable catastrophe ; l'univers entier s'émeut ; les secours affluent avec une générosité sans égale.

Seront-ils, — quelques princiers qu'ils paraissent, — suffisants pour relever tant de ruines, surtout pour consoler tant d'affligés, de veuves et d'orphelins !..

J. Ballivet.

La Pointe-à-Pitre, 20 mai 1902, à 1 heure après-midi.

P.-S.— Au moment où j'achève à la hâte ces lignes, je reçois le *journal officiel de la Guadeloupe* où je lis l'information suivante :

« Le courrier anglais qui a passé sur rade de la Basse-Terre dans la nuit de Mardi à Mercredi (12-14 mai) confirme la nouvelle de l'éruption du volcan de Saint-Vincent (Antil. Angl.).

Plus de 2.000 personnes ont péri.

Le cratère de la Martinique est toujours en activité, et même un nouveau volcan semble s'être ouvert au nord de la montagne Pelée. »

— Quelques marins du *Suchet* qui ont distingué le sommet du volcan assurent que la montagne semble avoir perdu le tiers de son ancienne hauteur.

— Le caissier de la Banque Coloniale de Saint-Pierre a retrouvé, intacts au milieu des ruines, les caveaux de la banque. L'encaisse métallique, les valeurs et les livres de comptabilité ont été transportés à Fort-de-France, avec les livres et les fonds de la trésorerie particulière.

— A la Guadeloupe, le volcan de la Soufrière ne présente aucune anomalie inquiétante et son état est toujours le même. On signale toutefois dans les eaux chaudes de Sofaïa (à Sainte-Rose) et de la Ravine chaude au Lamentin une élévation de température. Leur thermalité ordinaire est évaluée à 35 ° Mais le fait s'est souvent produit sans occasionner d'accident. Notons, pour nos lecteurs de l'Europe, que la Soufrière est, de tous les volcans de la Guadeloupe, le seul qui soit en activité. En 1493, Christophe Colomb signalait trois volcans en éruption dans notre île ; depuis cette époque, la Madeleine, le Houëlmont et les deux-mmamelles se sont éteints.

— Le Gouverneur de la Guadeloupe offre aux jeunes Martiniquais qui doivent se présenter en juillet aux examens du baccalauréat, l'hospitalité gratuite au lycée Carnot, à la Pointe-à-Pitre, jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

— Dans la nuit du 19 au 20 mai, nous avons ressenti à la Pointe-à-Pitre une imperceptible oscillation du sol. Ce matin, 20, les nouvelles privées, et fort contradictoires, annoncent que l'état de la Martinique devient de plus en plus alarmant. Entre 6 et 7 heures, nous entendons distinctement les mêmes grondements que le 8, dans la direction de la Martinique.

Certaines personnes assurent avoir distingué dans le ciel, par delà la Dominique, au large, des clartés sinistres. A la garde de Dieu !

Nous recevons à la dernière heure la lettre suivante faisant suite à l'émouvante relation ci-dessus :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Depuis l'envoi du manuscrit que vous avez dû recevoir la situation n'a pas changé à la Martinique, au contraire. — Mais nous avons reçu des détails qui modifient en certains points les notes que je vous ai fait parvenir. L'ensemble, toutefois, subsiste et peut donner une idée suffisante du désastre. L'état Major, et l'équipage du Suchet *s'est montré dans ces tristes circonstances à la hauteur de son devoir. Grâce à ces vaillants marins une grande partie de la population du Prêcheur a été sauvée et recueillie. Le curé et le maire de cette localité ont été héroïques de courage et de sang-froid. Les élèves internes du Lycée de Saint-Pierre et du collège religieux ont pu être tous licenciés avant la catastrophe. Le nombre officiellement établi des victimes s'élève à 40.000. — La Guadeloupe reçoit chaque jour par centaines des réfugiés venant de l'Ile Sœur. — Je vous tiendrai au courant. Ici, rien d'anormal.—*

Agréez, Monsieur, etc....

J. B.

SOUVENIRS D'UN SOLDAT

DE L'ARMÉE D'ITALIE, DE 1796 A 1799

(Suite)

Enfin, après deux nuits et un jour de repos à Salourne, l'armée se mit en marche pour se porter à Bolzano. Le général de brigade vint avec deux escadrons de hussards et trois compagnies de carabiniers éclairer la marche et, vers les dix heures du matin, il rejoignit à Neumark l'arrière-garde ennemie, qui s'empressa de passer le pont sur l'Adige et de le couper. On échangea peut-être une centaine de coups de fusil, l'ennemi fuyait à toutes jambes. Nos éclaireurs firent halte pour attendre l'armée ; nous arrivâmes environ une demi-heure après et fîmes halte également.

A peine fut-on arrêté qu'une vedette ayant aperçu à l'Orient, sur une hauteur, des troupes, dont les rayons du soleil réfléchissaient une grande clarté sur les baïonnettes, et qui se dirigeaient sur nous, vint en donner avis. Aussitôt l'armée prit des positions de combat et envoya à la reconnaissance des troupes aperçues. Bientôt un aide de camp arriva et annonça que c'était la division Baraguey-d'Hilliers (1),

(1) La division Baraguey-d'Hilliers ne s'était pas jointe de suite à Joubert ; elle avait été employée d'abord à couvrir le flanc droit de ce dernier et elle avait stationné un certain temps à Primovero sur la haute Brenta.

que le grand corps d'armée avait détachée pour se réunir à nous. Par cette réunion, nos forces furent portés à 26.000 hommes et nous pouvions, avec sécurité, nous enfoncer dans les gorges nord du Tyrol.

L'ennemi ayant passé l'Adige au pont de Neumark, laissa la route de Bolzano parfaitement libre ; nous y arrivâmes vers les quatre heures du soir sans avoir brûlé une amorce. On franchit la ville pour prendre position en avant ; le quartier général coucha à Bolzano (21 mars 1797).

Après avoir passé l'Adige, comme je viens de le dire, l'ennemi, commandé par le général Laudon, se dispersa dans la montagne par petites colonnes et sur diverses directions afin de rendre son mouvement plus rapide pour arriver avant nous à Clausen; il comptait nous y arrêter en se réunissant aux troupes qu'il savait sur ce point ou au moins nous retenir assez longtemps pour faire opérer l'évacuation des magasins qu'il avait dans la ville de Brixen située à deux lieues de Clausen. Mais, soit fatigue de ses troupes, leur découragement ou la difficulté des chemins, il ne put arriver au dit Clausen qu'après que nous l'eûmes enlevé de vive force en une demi-heure de temps, malgré la résistance opiniâtre d'un régiment de Croates qui occupait le fort, situé au milieu de la gorge, et entouré par l'Adige. A la vérité, il n'y avait pas d'artillerie et le fort étant fort vieux, quelques coups de canon envoyés par les nôtres firent crouler un large pan de muraille et la troupe l'évacua vivement ; l'ennemi se porta sur Brixen (1), le traversa au pas de course, nous l'aban-

(1) La prise de Clausen est du 22 mars, celle de Brixen du 24 mars 1797.

donnant ainsi que tous les magasins approvisionnés de poudre, plomb, souliers, capotes, chemises et un hôpital avec deux ou trois cents hommes malades ou blessés; 2 pièces de canon de campagne et dix milles barriques de farine qui nous servirent pour la subsistance de notre armée pendant les 8 jours que nous occupâmes cette ville, tombèrent entre nos mains.

Notre armée se porta environ une lieue en avant et prit des positions militaires dans la gorge à notre gauche conduisant à Inspruck et dans celle qui conduit à Lientz, Spital et Villach.

Notre corps occupait cette dernière position et nous y fûmes toujours très tranquilles, mais il n'en fut pas de même pour les autres. Le dimanche des rameaux vers les 10 heures du matin, celles de nos troupes qui occupaient les gorges d'Inspruck furent impétueusement attaquées par une nuée de paysans armés de fusils, de faulx, de haches, de piques, de bâtons; leur nombre était si grand que les nôtres furent forcés de battre en retraite pendant deux heures. Alors une division entière s'étant portée sur les lieux les paysans furent refoulés d'une cruelle manière; on en tua beaucoup et on en fit prisonniers une centaine qu'on fusilla le lendemain pour servir d'exemple à ceux qui n'avaient pas pris part à la révolte, dans le cas où ils auraient occasion de faire quelque nouvelle tentative de ce genre.

Le mouvement de ces malheureux paysans devait être combiné avec celui que devaient faire en même temps les troupes aux ordres du général Laudon que nous avions laissées derrière nous dispersées dans la montagne et qui, depuis, s'étaient réunies et nous coupaient toute communication ; mais, soit malentendu

de part ou d'autre, soit pour tout autre motif, il n'y eût que les pauvres paysans qui donnèrent, et qui eurent un instant l'avantage, ce dont on les fit bientôt repentir.

Cependant, depuis le jour où la division Baraguey d'Hilliers avait fait sa jonction avec les nôtres nous n'avions point de nouvelles des grands corps d'armée qui avaient opéré sur notre droite ; notre marche devait être subordonnée à la leur autant pour eux que pour nous. L'insurrection des paysans que nous avions réprimée pouvait se renouveler, nous étions coupés sur nos derrières, notre position était un peu embarrassante. Le général Joubert commandant en chef les trois divisions réunies, rassembla un conseil de guerre pour délibérer sur le parti à prendre. Le général après avoir exposé en peu de mots la situation de l'armée, posa la question suivante : l'armée se portera-t-elle en avant ou fera-t-elle retraite ?

Chacun des généraux et officiers ayant émis son avis, il en résulta que nous devions nous en retourner. Le général qui, en sa qualité de président ne devait donner le sien que le dernier le donna tout contraire à celui des autres, et dit : «Citoyens, généraux et vous tous présents, sachez que si nous rétrogradons, nous témoignerons de la crainte et l'ennemi s'enhardira ; l'insurrection que nous avons réprimée pourrait se relever encore et rendre pénible notre retraite. D'ailleurs, si comme nous devons le désirer, le présumer, le croire, nos grands corps d'armée triomphants arrivent à leur destination et que nous n'arrivions pas à la nôtre, que penseront-ils de nous? Quels reproches le général en chef n'aurait-il pas à nous faire? Pour toutes ces raisons qui sont justes,

le devoir, l'honneur et la patrie me font voter pour aller en avant; s'il faut se battre, nous nous battrons, chacun de nous, j'en jure par moi, fera son devoir, arrive que pourra ! »

L'opinion du général ne fut pas plutôt connue que tous les membres du conseil l'adoptèrent unanimement au cri de : Vive la République ! Les ordres furent donnés le même jour aux corps pour partir le lendemain matin.

Il y avait à peine une heure que le conseil s'était séparé lorsqu'une ordonnance, qui avait traversé du Tyrol tout ce qui nous restait encore à parcourir, arriva portant au général l'avis que les armées de droite et du centre, ayant triomphé des ennemis et de tous les obstacles avaient dépassé Villach et se portaient sur Klagenfurth et lui ordonnant de faire diligence pour se joindre a eux afin que, si aux approches de nos troupes de sa capitale l'Empereur voulait tenter un dernier effort, nous fussions réunis pour l'en faire repentir.

Comme tu peux le penser, mon fils, les généraux qui venaient de prendre la détermination de se porter en avant nonobstant tout hasard, risque et danger, se félicitèrent de leur résolution et l'armée, comblée de joie la témoigna en chantant le fameux couplet de l'hymne marseillaise : « Amour sacré de la patrie » etc. et aux cris de « Vive la République ».

Avant de quitter Brixen, mon cher ami, je dois revenir à Clausen pour te faire part de la conduite de l'épouse du général Baraguay d'Hilliers. Cette femme aussi brave que le premier soldat français, à côté de son mari, chargeait et sabrait l'ennemi avec un sang-froid et une dextérité peu communs à son sexe, chose que toute l'armée vit, loua et admira et

dont injustement les bulletins de nos opérations dans cette pénible et périlleuse expédition ne firent aucune mention, peut-être parce qu'elle était anglaise. Mais qu'importe la nation à qui elle appartenait ! les belles actions sont de tous les pays amis et ennemis et l'on doit au brave de lui dire : « tu fus brave » parce que c'est l'engager à l'être toujours et la justice que l'on rend dans ces circonstances est un puissant stimulant qui, toujours, enfante des héros ! Et si l'on doit louer la bravoure d'un homme, à plus forte raison doit-on louer celle d'une femme.

Je dois pareillement avant de quitter le théâtre où tout le monde se couvrit de gloire, depuis le chef jusqu'au dernier soldat, te dire ce que devint le général Laudon, commandant des troupes autrichiennes qui nous coupaient sur nos derrières. Epouvanté de notre audace de nous porter en avant parce qu'il ignorait ce qui s'était passé dans la Carniole et les deux Carinthies, et instruit de l'insurrection des Vénitiens contre nous, il prit la résolution de retourner dans le pays d'où nous l'avions chassé si brusquement, c'est-à-dire de retourner à Balzano, Salourne, Lavis, Trente et ensuite à Vérone où était le foyer de l'insurrection vénitienne. Chemin faisant, il ramassa tous nos malades et blessés ; au nombre de ces derniers était mon capitaine qui l'avait été dans la fausse attaque que nous avions faite étant à Lavis. Il eut pour lui tous les égards et attentions possibles l'ayant mis jusque dans sa voiture à côté de lui, ce qui lui sauva la vie qu'il eut perdue s'il eût voyagé autrement, car tous les blessés et malades français, dans ces malheureuses circonstances, furent inhumainement massacrés par les insurgés vénitiens qui en jugulèrent 300 rien que dans Vérone.

Mais revenons à notre armée. A la pointe du jour elle se mit en route pour gagner Villach qui était sa destination et qui est à la gorge du Tyrol du côté du Nord, ce qu'est Rivoli du côté du Midi. Après trois jours de marche sans rencontrer aucun ennemi, nous arrivâmes à Spital, petite ville où passe une rivière qu'on franchit sur un pont en bois. Jusque là, nous n'avions rencontré aucun ennemi, mais ici nous trouvâmes les débris d'une colonne que notre armée du Rhin avait chassée jusque là. A notre approche, cette troupe gagna le pont à la course nous laissant quelques prisonniers et un hôpital situé à l'entrée de la ville où il y avait une centaine de malades dont trente français, lesquels, ainsi furent délivrés.

L'armée fut coucher à 2 heures de cette ville, et trois jours après nous arrivions à Villach (1) et nous réunîmes à nos frères des corps de droite et du centre qui, déjà, occupaient Klagenfurth. Ils continuaient leur marche sur Vienne, quand l'Empereur, craignant pour sa capitale, de laquelle nous n'étions qu'à 29 lieues, proposa un armistice qui fut accepté; il fut, peu de jour après, suivi des préliminaires de paix signés à Leoben (2) lesquels amenèrent le traité de paix qui fut signé à Campo Formio le 18 octobre 1797.

Après 10 jours de repos dans ses positions, l'armée s'ébranla pour retourner en Italie. Notre marche rétrograde fut aussi triomphale qu'elle l'avait été en avançant; dans toutes les villes nous étions reçus par les administrations locales qui nous apportaient des branches de laurier ou d'autres verdures; enfin,

(1) L'arrivée à Villach est du 8 avril.

(2) Les préliminaires de Leoben furent signés le 29 germinal, an V (18 avril 1797).

après 12 jours de marche et avoir traversé la Carinthie et les fleuves du Tagliamento et de la Piave, nous arrivâmes à Bossano, sur la Brenta, où nous restâmes trois semaines pour nous reposer. Pendant ce séjour nous y jouâmes la comédie sur un très joli théâtre ; nous débutâmes par Blaise et Babet, dans laquelle pièce je jouai le rôle de Blaise et le Derwiche dans laquelle je jouai celui de Sigismond.

Les représentations furent gratuites par suite des libéralités du quartier général, qui en fit les frais, et qui assista à nos représentations où les corps d'officiers de toutes les troupes rassemblées sur ce point furent invités, ainsi qu'un grand nombre de sous-officiers et soldats de chaque demi-brigade. On eut la bonté de nous applaudir, ce qui nous engagea à jouer encore deux autres fois pendant notre séjour en cette ville et toujours aux frais du quartier général qui, chaque fois, invitait tous les acteurs à dîner.

Notre demi-brigade avait été logée dans un magnifique château à un mille de la ville, en remontant à droite la Brenta, dans lequel il y avait des jardins très vastes et merveilleusement ordonnés ; celui du centre,en avant de la façade principale, avait, sur des piédestaux de marbre blanc, une quarantaine de statues de même matière et un large réservoir d'eau fermé d'une grille en fer dont les extrémités,en fer de lance, étaient dorées ainsi que tous les autres ornements. Elle laissait aux voyageurs et promeneurs le plaisir de voir le tout mais sans y pouvoir pénétrer, défense ayant été faite aux troupes d'occasionner aucune dégradation. Après vingt jours d'occupation pendant lesquels nous fûmes toujours en foule au milieu de tous ces objets d'art, nos chefs eurent la satisfaction de recevoir de l'intendant du château et jardin, un certificat attestant que nul dégat ni désordre n'avait

eu lieu dans le château et jardin pendant les vingt jours que la demi-brigade y avait été logée. Voilà de quoi répondre aux détracteurs des armées françaises, que des français indignes de ce respectable titre, ont osé appeler armées de brigands. Infâmes qui, n'ayant jamais eu le courage de défendre la patrie, se sont plu à dénigrer ceux qui ont versé leur sang et sacrifié leur jeunesse pour une si noble cause.

Nous voilà en route pour Vérone en passant par Vicence, Montebello, San-Léonardo Cardiéro, San-Martino et San-Michaelo où on logea, en y arrivant, partie dans le vieux château, et partie dans une caserne sise auprès. Nous n'y restâmes que dix jours pendant lesquels les habitants de Vérone, traîtres comme des Judas, nous firent tous les accueils les plus amicaux eux qui, six semaines auparavant, avaient égorgé 300 de nos frères sans défense, malades ou blessés dans les hôpitaux de la ville. Nous n'étions pas dupes de leurs démonstrations, nous les appréciions ainsi qu'elles devaient l'être. « Ne te fie jamais à un ennemi réconcilié », dit un ancien proverbe qui, s'il eût toujours été écouté, eût empêché beaucoup de gens de déchoir de leur fortune, de leur autorité, de leur puissance. Napoléon, par exemple, s'il n'eût pas mis une confiance aveugle dans les prêtres, dans les nobles qui ont toujours été les ennemis du peuple et de la révolution faite par lui pour secouer le joug féodal et sacerdotal, et, partant du gouvernement, par lui établi à la suite de cette révolution, serait encore sur le trône de France; la patrie n'eût pas été envahie par l'étranger, ruinée par deux invasions successives et n'eût pas été couverte de deuil;la gloire de nos armées fut toujours restée intacte et on ne les eût

pas appelées armées de brigands ; lui-même enfin ne serait pas relégué, gardé à vue à l'île Sainte Hélène, séparé de son épouse, de son fils, de toute sa nombreuse famille et de ses amis, qui, au prix de leur sang, l'avaient porté au trône.

Avant de quitter Vérone pour aller tenir garnison à Mantoue, je dois, pour ne rien laisser en arrière, te parler de l'insurrection vénitienne dont cette ville a été le foyer.

L'armistice qui amena la signature des préliminaires de paix ayant permis au général en chef de faire un détachement, il envoya dans le pays de Venise le général Augereau avec sa division, qu'il grossit de tous les dépôts et détachements qu'il trouva sur sa route ; il alla droit à Vérone qu'il bloqua. Avant d'arriver devant cette ville il avait fait une proclamation au peuple vénitien conçue en ces termes :

« Peuple vénitien, je viens au milieu de vous pour punir le crime, protéger l'innocence, venger le sang de nos frères... Je sais le mal que vous avez fait, je sais jusqu'où s'étend le terrible droit de conquête, je sais jusqu'où nous pourrions pousser la vengeance ; mais vous étiez trompés, égarés, agités par un esprit de fanatisme et de vertige. Vous êtes vaincus, malheureux, soumis, nous serons compatissants, cléments et justes ; la générosité sied bien à la force. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant ; c'est pour la faiblesse, l'indigence et la crédulité que je laisserai parler mon cœur ; le coupable éclairé, le conspirateur perfide ne doivent point attendre de grâce ; ils seront punis. »

Signé : Augereau.

Ce général après avoir passé la nuit sous les murs de la ville, y fit son entrée le matin. On amena devant

les autorités constituées des paysans détenus au fort Saint Félix et ensuite sur la place où était l'armée pour y être fusillés. Le général leur fit un discours qu'il termina par la phrase suivante : — « Malheureux que vous êtes, votre déloyale conduite vous avait attiré toute la haine et le désir de vengeance des français; je vous déclare en leur nom que, loin de vous faire périr, je veux rendre des enfants à leurs mères, des époux à leurs compagnes, des pères à leurs familles éplorées, des citoyens à l'Etat. Je viens essuyer les pleurs du repentir et conquérir des cœurs aux Francais. Allez, infortunés, retournez au milieu de vos compatriotes, allez leur dire comment nous savons nous venger, etc. (1).

Ainsi, mon cher enfant, tu vois que, dans un instant, ces malheureux passèrent de la mort à la vie.

Cependant le pays fut frappé d'une forte contribution de guerre au moyen de laquelle chaque officier, sous-officier ou soldat ayant fait partie de l'expédition reçut 24 francs comme gratification.

Nos triomphes étant connus, tout rentra dans l'ordre le plus parfait.

Ce fut dans ce moment que la république de Venise, qui existait depuis 1300 ans et, qu'à juste titre, on appelait le colosse de l'Adriatique, craignant avec juste raison qu'on ne lui attribuât l'insurrection contre nous, s'est dissoute d'elle-même. Voici la procla-

(1) D'après l' « Histoire de la Révolution Française » de Thiers, c'est le géneral Kilmaine qui est allé châtier Vérone à la fin d'Avril ; il a fait fusiller quelques-uns des chefs connus de l'insurrection et a imposé une forte contribution de guerre. Augereau qui avait été envoyé à Paris le 10 mars pour y porter des drapeaux pris à l'ennemi et qui avait été remplacé par le genéral Guieu dans le commandement de sa division pour la marche sur Vienne, avait-il été replacé à sa tête à la rentrée des troupes ? Avait-il reçu mission de porter à Vérone une sorte d'amnistie sous une forme théâtrale ? C'est ce que nous n'avons pu vérifier.

mation du doge à ce sujet : « Le serenissime prince, Doge de la république de Venise, fait savoir qu'en vertu de la résolution du Grand Conseil, le gouvernement sera administré par une municipalité provisoire, etc., etc. (1)

Ainsi se termina la sanglante tragédie contre les Français dans Vérone et dans tout le pays vénitien. La postérité comparera, n'en doutons pas, l'atrocité de la conduite des uns avec la générosité des autres.

Notre départ, qui avait été fixé au 1er messidor (20 juin) eut lieu ce jour à 4 heures du matin ; nous allâmes coucher à Villafranca et le lendemain à Mantoue, en passant par Roverbella et Gaïto. Nous arrivâmes par la porte de la citadelle et aucun de nous ne put voir sans un tressaillement de joie et d'orgueil tout à la fois, la force étonnante de cette forteresse dont nous avions triomphé par la force des armes et par notre bravoure et notre constance.

Notre 1or bataillon prit poste à la citadelle et les deux autres entrèrent en ville et furent logés dans de superbes casernes; ils firent, conjointement avec les autres troupes de la garnison, au nombre de 10.000 hommes, le service de la place. L'armée s'était retirée dans le pays de Venise, le Mantouan, le Brescian et occupait les postes de Gradisca, Udine, Palma-Nova, Trieste, Venise, etc., etc.

Le général en chef voulant donner une fête générale à l'armée, l'ordonna pour le 26 messidor (14 juillet), chaque corps d'armée et garnison dut la célébrer ce jour-là. Comme rien n'échappait à sa grande âme, il voulut, non seulement divertir les vivants, mais encore honorer les morts tombés sur le champ

(1) C'est le 23 floréal (12 mai 1797) que le conseil municipal fut chargé de l'administration des états vénitiens.

de bataille. Il voulut que, dans chaque localité, on élevât à leur mémoire une pyramide sur le piédestal de laquelle leurs noms seraient inscrits sans distinction, généraux, officiers, sous-officiers, tambours et soldats des corps prenant part à la fête; les noms des généraux Laharpe, Stengel et Dubois, devaient être en tête de toutes les inscriptions,

Il y eut partout toutes sortes de divertissements, distribution double de comestibles aux troupes, des prix pour le tir du canon, du fusil, pour la course à pied dans l'infanterie, et à cheval dans la cavalerie.

La fête, pour nous, se célébra dans le faubourg Saint-Georges, de l'autre côté du lac au milieu duquel Mantoue est située;des arcs triomphaux avaient été élevés de distance en distance dans les rues par lesquelles devait passer la troupe pour se rendre au lieu de la fête. Cent coups de canon avaient été tirés la veille pour annoncer la solennité du lendemain; cent autres, le furent le matin du jour au lever du soleil; cent furent tirés pendant que l'armée défilait; cent lorsque la fête commença; cinquante pendant qu'on distribuait les prix aux vainqueurs et cent au coucher du soleil pour clore la fête.

La fête s'ouvrit par un discours prononcé par le brave général Miolis, qui s'était couvert de gloire, dans ce même faubourg en répondant à l'ennemi qui le sommait de se rendre : « Je me bats et ne me rends pas ». Il fut tout à la gloire de l'armée et de ses chefs et fut une sorte d'oraison funèbre pour tous les braves morts en combattant pour la patrie ; si tous ne furent pas nommés, c'est que leur nombre était trop grand, mais la louange fut si généralement donnée que les manes de tous purent être satisfaites; des larmes de douleur et de joie confondues ensem-

ble coulèrent des yeux de tous les assistants tant français qu'habitants du pays, ces derniers étaient venus en grand nombre prendre part à notre fête toute nationale et sentimentale.

Cependant le moment des exercices arrive: ils commencent par le tir du canon, vinrent ensuite celui du fusil, puis la course à pied, enfin celle à cheval.

Le prix le tir du canon fut gagné par un sous-officier d'artillerie; c'était une très belle montre en or; celui du fusil le fut par un caporal de notre demi-brigade, c'était une pareille montre ; celui de la course à cheval par un colonel commandant la place de Mantoue, sous les ordres du général Miolis et enfin celui de la course à pied par moi. C'était un grand sabre traînant, fourreau en fer recouvert d'ornements d'argent en trophée militaire, avec un large ceinturon brodé en argent. (1)

Nous étions 9 concurrents dont 2 italiens qui avaient été coureurs, l'un du duc de Parme, l'autre du grand duc de Toscane; la course était de 2 milles 1/2 (une lieue moins un sixième), elle fut faite en 7 minutes 1/2, Nous fûmes conduits au point de départ par un des aides-de-camp du général Miolis qui fut chargé de donner le signal du départ et de nous suivre afin de pouvoir constater que la course était faite sans trouble ni mauvaise foi de la part des coureurs. On part; vers le milieu du trajet, 4 s'arrêtent de fatigue; à 2 ou 300 pas plus loin, 3 autres en font autant; je restais seul de français avec celui des italiens qui avait été coureur du duc de Parme. Nous

(1) M. l'abbé Renaud a connu ce sabre que son grand père avait pu faire passer en France avant l'ouverture des nouvelles hostilités. Il en a été fait don à un parent.

n'avions que 150 pas à parcourir et il en avait 15 d'avance sur moi, nous étions en vue du but, qui était la porte d'entrée des fortifications de Saint-Georges; je fais un effort et j'atteins mon rival, me sentant près de lui, il fait un mouvement pour me regarder et, se mettant les mains sur la tête il dit: « *Sangue del Cristo* » et se ralentit; j'eus aussitôt l'avantage et arrivai au but 15 pas avant lui.

Le général Poniatowski, commandant les polonais qui faisaient partie de notre armée et notre colonel étaient à la barrière pour recevoir le vainqueur, le premier me tendit les bras, je m'y précipitai machinalement car je ne voyais plus, je n'en pouvais plus de fatigue. Il me tint presque annéanti pendant cinq à six minutes et petit à petit, reprenant mes forces, je me détachai de lui et lui demandai à boire ; on me donna de l'eau mêlée avec du vin, je n'y pus goûter, cela me brûlait la bouche et le palais ; je demandai de l'eau, on m'en refusa disant qu'ayant chaud elle me ferait mal, j'obtins un verre de sirop d'orgeat. Après quoi, le général me prenant en croupe derrière lui, me conduisit à cheval à mon logement ; ayant trouvé la peau d'un mouton que j'avais fait égorger, on m'en enveloppa; je pris un bon bouillon et me couchai en attendant le moment où les prix seraient délivrés. On vint me chercher environ une heure après et je fus avec les autres vainqueurs au pied de la pyramide où on nous les délivra ; ce que faisant le général Miolis nous fit un compliment, nous donna, au nom de la patrie et de l'armée, l'accolade fraternelle aux cris mille fois répétés de — « Vive la République » et nous invita à diner au quartier général pour le lendemain.

L'armée après cette distribution se mit en marche

pour rentrer en ville, par le même chemin qu'elle avait suivi en venant. Il y eut plusieurs bals dans la ville, qui avait été généralement illuminée, lesquels bals se prolongèrent jusqu'au jour sans que le plus petit mot vint troubler la joie de cette fête.

Les grandes chaleurs de la saison, jointes au mauvais air de la place nous firent tomber malades les uns après les autres; beaucoup moururent. Je fus un des derniers atteints, mais je n'en fus pas moins malade 4 mois et demi, passant d'un hôpital à l'autre jusqu'à Milan où je me rétablis à peu près. Je rejoignis la demi-brigade à la fin d'octobre et, me trouvant trop faible pour faire mon service, le colonel me fit entrer au magasin d'habillement pour aider le capitaine chargé de cette partie de l'administration. A peine y avait-il 8 jours que j'y étais installé que l'ordre de partir pour Padoue parvint à la demi-brigade. En mon particulier j'en fus aise parce que j'attendais de ce voyage et du changement d'air mon parfait rétablissement.

Nous quittâmes donc Mantoue le 9 de novembre, nous passâmes à Vérone, Saint-Michel, San-Martino, San-Léonardo, Montebello, Vicence et arrivâmes le 16 du même mois à Padoue notre destination. Nous fûmes casernés dans le couvent des Minimes, dans l'église duquel est le tombeau du grand Saint Antoine de Padoue,

Chaque jour j'allais voir ce riche et magnifique monument, 36 lampes en argent, fort grandes y sont constamment allumées et entourent le tombeau qui est en marbre blanc et noir, sur lequel sont représentés, en bas-reliefs, les nombreux miracles opérés par l'intercession du Saint. Outre ce tombeau, on regarde dans cette église beaucoup de beaux tableaux tant de l'ancienne que de la nouvelle école italienne.

A côté de ce tombeau du saint, on voit un squelette en marbre blanc placé sur une colonne entre deux chapelles et qui est si parfaitement sculpté que beaucoup de monde s'y trompe et le prend pour du naturel. Il fut élevé en l'honneur de deux frères, célèbres anatomistes, natifs de Padoue.

Sur la place de la même église qu'on appelle *piazza del Santo* (place du Saint par excellence) est élevée, sur un fort vilain piédestal en pierre, une statue équestre ; l'homme et le cheval sont d'un si mauvais travail et goût qu'ils en sont beaux (1); on ne les examine que sous ce rapport. Le monument fut fait à la mémoire d'un général vénitien natif de Padoue qui fit lever le siège de la ville, qui durait depuis longtemps. Les padouannais se flattent de ce que c'est le premier cheval de bronze qui ait été jeté dans un moule; s'il en est ainsi, cela peut en rehausser le prix.

Parmi les nombreux temples dont est pourvue cette ville, on distingue, pour ses marbres, celui de Sainte Justine; sa forme est une croix grecque. Chacune de ses chapelles a des marbres magnifiques; les plus beaux sont ceux de la chapelle en entrant à gauche : ce sont deux colonnes blanches cannelées, et dont les cannelures, bien que faisant partie d'un même bloc, sont d'un gris noir, et ensuite ceux de la chapelle à gauche du maître autel : c'est une descente de croix où, d'un seul bloc, cinq personnages de grandeur colossale, avec la croix et les autres accessoires ont été formés. Ce qui fait la grande beauté de l'ouvrage ce sont les larmes tombant des yeux de la Vierge

(1) Dans une longue lettre datée de Mantoue le 3 nivôse an V (23 décembre 1797) où il avait donné cette description, il expliquait ainsi sa pensée « ils sont si mal faits qu'on peut dire d'eux comme des chiens barbets ils sont si laids qu'ils en sont beaux. »

qui, étant vues d'uu certain point qu'on a soin de vous indiquer, paraissent transparentes comme du cristal. J'y fus si bien trompé que, pour me convaincre, je montai sur le groupe pour les voir de plus près et les toucher.

Du reste, la ville quoique située dans une plaine immense et dans une très belle position, n'est rien moins qu'agréable ; les rues sont sales et les arceaux qui règnent partout les rendent étroites et obscures. Le palais de son université qui était célèbre autrefois n'est qu'un vieux bâtiment fort noir et sans luxe dans toutes ses parties.

De Padoue à Venise il n'y a que 26 milles, 9 lieues environ ; je ne voulus pas quitter l'endroit sans m'être procuré le plaisir de voir cette ville unique. Je demandai et obtins une permission pour cela. Je partis le 10 janvier à 7 heures du matin dans une barque qui fait chaque jour ce même voyage dans les eaux d'un canal et j'arrivai à Mastre, ville située au bord des lagunes, à 2 lieues de Venise, pour dîner vers les midi; à 2 heures je m'embarquai dans une gondole qui me débarqua au port de Venise sur la place Saint-Marc. La nuit était venue et je fus de suite me loger à l'hôtel du Phénix, où je la passai.

Je me levai à 8 heures le lendemain et fus sur la place San Marco chercher un *indicatore*, nom qu'on donne à des hommes qui connaissent parfaitement les localités de la ville et les choses curieuses qu'elle renferme, et qui, en les payant, vous promènent partout et vous font tout voir dans les plus grands détails.

Mon *indicatore* me fit commencer ma course par le palais de San Marco, où habitaient les Doges ou chefs da la République et qui, bien que d'ordre go-

thique, est de la plus grande beauté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, Il est entouré de portiques o uverts soutenus par des colonnes de marbre blanc ; il y a deux citernes à bouches d'airain qui sont des chefs d'œuvre. On y voit bon nombre de statues colossales; les plus remarquables sont celles de Ciceron, célèbre orateur, et de Marc Aurèle empereur,et aussi quatre statues allégoriques représentant Pallas, la fortune, l'abondance et Venise laquelle est représentée en grande robe couverte des attributs de tous les arts; elles furent apportées de la Grèce il y a environ 600 ans.

De ce palais, nous fûmes à l'église Saint-Marc qui est la plus belle et la plus riche d'Europe après Saint Pierre de Rome. Les murs de son intérieur sont plaqués d'albâtre; il y a au maître autel deux colonnes de cette pierre précieuse qui sont transparentes comme du cristal. Devant la facade il y a quatre chevaux antiques en bronze qui furent dédiés au fameux architecte Lysippe, qui construisit et décora les arcs triomphaux de Néron, Trajan et Constantin; ce quadrige fut apporté aussi de Grèce; de nos jours on le fit transporter à Paris comme trophée de nos victoires.

Après ces deux édifices, les plus remarquables sont le palais Morosini appartenant à une famille qui a fourni plusieurs doges à la République, celui de Lauredano et la Zucca ou Hôtel des monnaies. Mon indicateur me fit entrer dans tous et nous y vîmes de très belles choses dans tous les genres mais particulièrement de beaux tableaux et en grand nombre.

La faible élévation du terrain, qui n'est qu'à cinq pieds au-dessus du niveau de l'eau, obligea les fondateurs de cette ville à construire des montées d'es-

caliers pour arriver à hauteur des ponts qu'on trouve presque à tout bout de rue ; elles sont faites avec une qualité de pierre blanche fort dure et très glissante. C'est un des quatre périls qu'on doit craindre à Venise; les trois autres sont les *putanes*, les *pretti* et les *pantalones* (1); ces derniers sont les jeunes gens des plus riches et plus distinguées maisons de la ville qui se permettaient toutes sortes de sottises, assurés de l'impunité attendu le crédit de leur familles dont les membres occupaient tous les emplois éminents de la République.

Il y a dans cette ville au moins un millier de ponts (2) tous fort beaux; le plus remarquable est celui de Rialto, couvert en plomb, bâti et pavé de cette pierre glissante dont plus haut j'ai parlé.

Il n'y a dans cette majestueuse ville qu'une seule grand'place divisée en deux parties dont l'une s'appelle le Broglio ; c'est dans cette partie que les nobles s'assemblent pour parler des affaires publiques et particulières, elle leur sert de promenade dans toutes les saisons de l'année quoique d'ailleurs le long des canaux del Regio et del grando il y en ait de fort belles. A l'une des extrémités de ce Broglio il y a deux magnifiques colonnes de granit surmontées l'une d'une statue de Saint-Théodore et l'autre d'un lion ailé, armoirie de cette République. Elles furent apportées aussi de la Grèce vers l'an 1175; leurs piédestaux sont magnifiques.

On ne voit point, dans cette ville, rouler de voitures marchandes, les fardeaux de toute espèce, denrées et marchandises, sont transportés à destination

(1) Les prostituées, les prêtres et les mauvais sujets. Aux temps anciens, le *pantalone* était le type du bouffon vénitien, le mot avait aussi le sens de couard, sans énergie, sans volonté.

(2) Il n'y en a, en réalité, que 329.

par les canaux qui sont toujours couverts de gondoles faisant ce service. Les rues sont fort étroites, ce qui rend les rez-de-chaussée et les premiers bien obscurs.

Un comptait dans cette ville 72 paroisses dont les églises sont très belles et richement ornées en marbres sculptés et peintures, 54 maisons religieuses d'hommes, 10 abbayes, 50 couvents de femmes et quantité de confréries ayant toutes leur chapelle et aussi 7 forts beaux théâtres sur lesquels les comédiens jouent pendant un mois consécutif la même pièce, ce qui, pour les Français, était bien insipide, accoutumés que nous sommes à voir les nôtres jouer du nouveau chaque jour.

Dans toutes les riches maisons il y a des cabinets de peintures de la plus grande beauté par le choix des tableaux qui sont des meilleurs maîtres tels que Michel-Ange, Tintoret, Greuze, Rubens, Raphaël, Bassan père et fils, etc. Le général en chef en fit enlever un bon nombre qu'il fit transporter à Paris où ils sont restés jusqu'à l'époque de l'invasion de la France, où ils furent revendiqués par l'Empereur d'Autriche.

L'arsenal était le plus beau de l'univers avant que nous ne l'eussions dégarni; tout ce qui en valait la peine fut par nous enlevé pour être envoyé dans les places fortes de la partie de l'Italie que nous devions conserver alors, ou en France, où mieux ce fut placé.

Je mis trois jours à faire mes courses pendant lesquelles je m'amusai autant que peut le faire un convalescent; le 4e jour, voulant me faire voir en gros ce que j'avais vu en détail, mon indicateur me fit monter sur une très haute tour, qui est un fort défendant la

ville, de la cime de laquelle on découvre tout l'ensemble de Venise et toutes les parties grandes ou petites dont elle se compose. En descendant de là, je congédiai mon homme après l'avoir payé et remercié de toutes ses attentions et de m'avoir fait voir et observer tant de si belles choses. Le cinquième jour je partis après déjeûner et allai coucher à Mastre et le lendemain à Padoue.

Venezia la ricca, chi poco la vede l'apprezza, chi troppo la vede la sregia (Venise la riche, qui peu la voit la prise, qui trop la voit la déprise), est un proverbe fort ancien, fort vrai; à moins d'y être né on ne saurait y rester longtemps sans s'y ennuyer malgré qu'on y trouve à s'y amuser de toutes les manières. Celà vient, je crois, de ce qu'on est obligé d'aller trop souvent en bateau; ces embarquements et débarquements ennuient considérablement, outre qu'ils sont fort coûteux; je dépensai rien que pour cet objet dans mon séjour, 13 francs, tant pour moi que pour mon *indicatore*.

On jouait beaucoup dans ce temps là et gros jeu. Je fus le 2e jour, après mon souper, à la banque Saint-Charles qui était une maison de jeu où se réunissaient tous les généraux français et autres, avec les nobles, banquiers et négociants de la ville et des environs; je fus témoin d'un coup de bonheur qu'eurent ceux qui tenaient la banque et qui me donna un accès de fièvre par l'impression que me fit une si grande quantité d'argent ou d'or qu'ils ramassèrent avec des rateaux qui étaient sur la table pour cet usage; on m'assura qu'ils venaient de ramasser sur ce seul coup 6 à 700,000 francs.

A mon retour à Padoue, je fis, jusqu'au 25 février 1798, jour où nous le quittâmes en le remettant aux

Autrichiens, qui en devenaient maîtres en vertu du traité de paix dit de Campo-Formio (1), plusieurs promenades pour y voir ce qu'il y avait encore de curieux, de quoi, mon fils, je vais te rendre compte. Je vis à l'université un cabinet d'anatomie avec tous les outils nécessaires pour cet art; on m'y montra aussi un cabinet de physique expérimentale garni de belles machines de France et d'Angleterre, un cabinet d'histoire naturelle qui est fort beau, mais qui, cependant n'approche pas à cent lieues de celui de Pavie qui est cité pour le plus complet, le plus vaste et le plus beau de l'univers.

Au milieu de la ville et sur une place on voit un très ancien bâtiment qui n'est qu'une seule salle où siégèrent plusieurs fois, anciennement, les assemblées générales de la république; elle a 315 pieds de longueur et 193 de largeur. Les peintures sur les murs de l'intérieur représentent les portraits des anciens doges, les signes du zodiaque, les autres peintures sont des hiéroglyphes. Le tout est si mal peint et en couleurs si grossières qu'on a peine à concevoir comment on a pu, dans un pays comme l'Italie qui toujours eut la réputation d'être le berceau des beaux-arts, peindre un aussi bel appartement devant servir de salle d'assemblée des états d'une République aussi ancienne, aussi riche, puissante et florissante, d'une manière aussi détestable et aussi mesquine. On peut de là conclure que s'il existe de grands peintres dans cette superbe partie de l'Europe, il en a aussi existé de mauvais.

Il y a aussi dans cette ville un très vaste et beau jardin botanique que j'ai visité dans tous ses détails

(1) Il est du 17 octobre 1797.

étant en la compagnie de notre chirurgien major, qui était très lié avec le directeur de l'établissement. Il est complanté de toutes les plantes indigènes et exotiques qui peuvent supporter les divers climats de notre Europe; il est entouré d'une balustrade en fer, fort belle, et d'un travail exquis.

Pendant mes divers voyages et mon séjour en cette ville, je vis petit à petit ma santé se rétablir, de sorte qu'en partant le 25 du mois de février pour retourner à Mantoue, j'étais très bien portant.

(*A suivre.*) Colonel ROBIN.

DOUCEUR DU CIEL NATAL

A M. Fernand Renouard.
1900.

I

L'AUTOMNE DANS LES VIGNES

Nuages légers, pâle azur brouillé ; ce ciel de la fin septembre lentement se fane.....

De coteau en vallon la brise rend dans l'espace une voix plaintive.

L'Automne erre mollement sur les nues ; le soleil vient et le dissipe ; et l'arrière Eté brille parmi des fleurs sur le gazon renaissant.

L'herbe neuve pousse dans les vignes où le pampre se teint d'un beau pourpre. Folle vigne, vigne vendangée, ton sarment tremble, il s'éploie, il fouette.

Sur le talus herbeux qui sépare les champs le rideau de roseaux bruit doucement au vent marin sans effort ni paresse ; le mûrier déjà couvert de sa seconde feuille forme un gros bouquet plus frais qu'une pluie ; l'églantier en haie sourit dans ses baies vermeilles.

Au carrefour s'élève un arbre mort — vrai balai de bruyère. — Un petit oiseau couleur de bois vole et se branche à sa faible cime ; il se pose, et regarde à l'horizon gris la face de l'hiver et le piège des frimas.

2

La campagne frissonne sous la brume.

Sur le fond de ce ciel de crème et glacé les nuages montent en hâte ; ils se déploient comme fumées.

Pour regarder ce ciel et ces nuages je m'assieds sur une borne renversée dans la plaine.

Tout à l'horizon le train siffle et file ; il trace une ligne droite au pied des collines ondulées.

La ramée, sous le ciel bas, s'alarme et l'herbe respire l'angoisse.

Automne tu es venu ce soir après une lourde averse et sur les chemins, sur les fossés, tu te mires dans les mares.

3

Le vent soulève les nues dans le ciel sans rivage ; un sombre voyageur qui vole haut, bat l'air, plane et file droit.

La vigne frémit, bruit et sa voix annonce, imite la pluie.

Le berger rentre au bercail, le troupeau remplit le sentier, son chien noir court sur le mur et jape.

Le train lointain qui s'approche fait résonner la terre ; la vapeur, par saccade, marque les coups de son cœur las.

O pie, tu surprends ma vue sur les flots des nuages rapides, au royaume d'Eole. Fine agace, ta plume est barbelée ; ton gouvernail et ton aile plient ; te voilà bien vaine et je te vois ! — Dans la bourrasque qui l'emporte elle part comme un trait .

Sur la plaine où la vigne ondoie, les pointes des

peupliers pressés marquent le cours de la belle rivière. Joli peuplier, ta feuillée sait imiter les frissons de l'onde ; elle s'argente et s'obscurcit au moindre caprice du vent.

L'air s'apaise ; le ciel m'envoie une froide goutte ; le rameau balance ; la pluie tombe et crépite.

Sur la route les essieux crient ; au mas le marteau du vigneron bat sourdement ; la douce pluie laisse passer ces bruits ; dans son fin réseau, sur le remou des vignes, je vois le chasseur et son chien qui serpente sous le pampre.

4

Regarde, ce soir, ce beau ruban de route, la terre déjà sombre et d'un riche vert, le ciel sans nuage si bien nuancé.

La chouette pousse son cri égal.

La chauve-souris que la faim poursuit vole sans suite dans un cercle étroit.

La molle grenouille fait coax, coax ; « coax, coax parmi le souchet et le phléos. »

La cloche qui sonne répond à ces mélancolies.

Tout à l'horizon, sur la route, la maison du garde barrière est de pierres blanches bâtie. Ses deux fenêtres et sa porte large lui font une sorte de visage.

Je suis venu voir paraître la lune au ras du chemin ; elle est longue à venir et je m'en retourne.

5

Belle lune, tu brilles enfin, et presque au haut du ciel, sur le bord inégal des toits et les noires cheminées. Tu blanchis la grève de mon Vidourle, la

meule, l'aire abandonnée, et sur la place de mon village tu traces de longues ombres où le diable se plait.

Grand village je te hais ; je fuis tes boutiques, tes enseignes, tes cafés et ta politique, tes vieilles gens méfiants, ta jeunesse turbulente et moqueuse, tes parvenus insolents. J'aime, la nuit, tes lumières cachottières ; la lanterne qui flambe sous la treille pendante, le feu des pipes, celui qu'en un cellier une main balance, celui qui s'éloigne en un sentier obscur, et j'aime mieux encore cette nuit profonde où la lune règne dans son halo.

J'ai en face ma fenêtre une bâtisse haute et vieille ; j'entends quelqu'un en sabots qui descend là rapidement l'escalier ; déjà ce peuple a soupé. Fraîche soirée de la fin septembre ; capiteuse odeur de moût fluant par les rues. Le bruit monte des cafés, l'un sifflotte, l'autre hèle, celui-ci, sur le chemin, tousse et déploie un grand mouchoir où il crache tout son rhume.

O lune, ô Cynthia, ô déesse, dans tes yeux brillants je vois les côteaux, les vallons et mon Vidourle, qu'accompagne la route blanche, les longs peupliers.

6

Automne, tu es désormais à demeure dans un ciel sans nuages, et tu passes de beaux jours.

Notre rivière débordée a donné l'alarme aux marchands qui reclus derrière leur banque ne la voient que pour la conjurer d'épargner leur drap ou leur farine. Elle a refroidi et noyé le four bas du boulanger qui mettra longtemps à le bien sécher.

Elle coule aujourd'hui dans son lit sinueux, claire et bordée de gazon vert. Elle reflète les saules et les joncs imbus de sa grâce.

L'homme dont elle a trompé la prudence vient cueillir dans sa vigne un fruit trempé de boue ; il pose sa blouse sur le tronc d'un mûrier, sa charrette est dans le sentier, ses cornues dans le sillon.

7

Les vendangeurs, par groupe, se hâtent vers les gares ; gens de Lozère ou d'Aveyron, ils font fuir devant eux l'antique Nysien. Ce n'est pas la douceur du moût qui les tente. Il leur faut du pain pour l'hiver et de l'or pour leur cachette.

La feuille morte sur le talus brille au soleil et la paquerette d'octobre.

Le papillon vole et se pose à la fine pointe de l'herbe il ouvre ses ailes, il les plie.

La mort dans les rameaux soupire et palpite.

Que ce soleil jaune à de charmes.

8

Aurore, tu colores un tendre ciel ; la prairie à son déclin respire ta jeunesse.

Le pâle vert de l'olivier et le blanc visage du mas reflètent ton teint délicat. Tu charmes la vigne endolorie, l'arbre vieillisant, tu fais mieux paraître l'éternelle vigueur des chênes.

9

Nature, mon cœur t'est rendu dans ce grand silence d'un matin de la fin novembre.

Tu donnes tes feuilles mortes à mon unique et dur

souci ; tu donnes à mes yeux l'aliment de tes innombrables feuilles mortes couvrant le sol.

Arbres dépouillés, superbe avenue, vous fîtes sur le sol la jonchée où se perd mon unique et dure pensée.

La rivière bruit comme les feuilles froissées.

L'Automne gît sur la terre ; brises,brouillards, soleil amorti votre âme seule me suffit ; votre voix amie vos larmes pures, votre clair sourire.

II

NIMES

Beautés que surprend une âme oisive, je vous revois encore par cet après-midi doux d'automne.

Sur la colline où je m'assieds des souvenirs se pressent dans mon cœur ; et le moins vain m'importune.....

Automne, je préfère ton amitié ; car ton deuil est chargé de grâces.

Je vois les bas fonds, les vallons, les coteaux, l'horizon, un vaste ciel de nuages immobiles.

Le marteau du carrier brise en bas la pierre dure ; il rend un son aigu comme le cristal et les collines lui font écho.

Tu te dérobes sans cesse à ma vue, terre natale, qu'une belle lumière te flatte et noblement te farde, ou que d'un ciel gris et chagrin tu reflètes la monotonie.

Méandres de sentiers et de murs, oliviers, pins, cyprès épars, vous couvrez la terre et ne comblez point l'espace.

Je compte vingt masets ; les uns sont pâles, décrépits : aimable vétusté ; d'autres peints de frais, rouges verts et leur couvert est neuf : plates et sottes figures.

Celui-ci honnête, pauvre, sert d'habitation au carrier. C'est un abri dans un enclos de pierres sèches. Un cyprès le garde droit et fier ; il lui marque sa place et le désigne loin. Sa cime bat l'air lentement ; sévère, nonobstant il me fait bon visage. A la porte du mas pend un rideau de grosse serge ; la tonnelle est déjà défaite ; le soleil la perce et pénètre au logis par la fenêtre.

Voici un autre mas ; autres enclos, autres cyprès. J'avise un cyprès superbe ; il est haut et fort, mais sa tige est partagée près de son sommet et ses deux cimes (image affreuse à mon cœur) oscillent, qui ne se rencontrent jamais.

Un olivier chenu tourne vers moi son triste visage.

Ce figuier dépouillé sera toujours l'image de la stérilité,

La ronce couvre le mur bas ; elle s'y répand avec grâce, une grâce sombre comme celle de certaines femmes sveltes et brunes (sans doute celle de l'ardente et malheureuse Thisbé).

La borne du chemin penche et revêt la rouille du lichen.

Un chariot vient chargé de branches, toutes belles des feux de l'automne.

Va, vue rapide, vue vagabonde, au long de la route, au long du lit ravagé de mon rude Cadereau, au long des sentiers pierreux, des murs, des clapiers, et sur la colline où croît la garigue sombre et drue, et vers la flotte des nues qui gagne l'horizon, et à ce nuage aérien qui s'évapore dans l'empyrée.

J. B.

LES EAUX SOUTERRAINES

ET L'HYDROLOGIE DES TERRAINS CALCAIRES

Quatorze années à peine nous séparent de la première campagne souterraine de Martel, et déjà la Spéléologie française s'est mise au premier rang, tant par l'étendue de son champ d'exploration que par l'importance des résultats obtenus.

Ce rapide développement a été favorisé, il faut bien le reconnaître, par l'accueil sympathique que nos recherches n'ont cessé de rencontrer auprès du grand public. Des associations importantes comme le *Club Alpin Français*, le *Club Cévenol*, consacrent une partie de leur chronique au sport si passionnant connu sous le nom de *grottisme.* De nombreuses Sociétés d'Études enregistrent avec empressement les résultats obtenus. Plusieurs grottes ont été ou sont sur le point d'être aménagées, et les compagnies de chemins de fer organisent des voyages à prix réduits pour les merveilles naturelles qui s'appellent *Padirac*, *Bramabiau*, *Dargilan* etc. Enfin, il n'est pas une localité possédant une curiosité de ce genre qui ne soit fière de la montrer aux touristes et ne cherche à s'en faire une source de revenus.

Cependant, il existe encore un certain public qui, peu au courant de ces recherches souterraines, ou

même de parti pris, s'obstine à ne voir uniquement dans la *Spéléologie* qu'un genre de sport peu profitable aux études scientifiques. La meilleure réponse, en pareil cas, est un exposé sincère des résultats obtenus. Il y a déjà quelque temps, nous présentions aux lecteurs de cette Revue un résumé des grandes découvertes effectuées en France par Martel et ses collaborateurs. Aujourd'hui, nous laisserons de côté le point de vue pittoresque pour n'envisager que les questions scientifiques définitivement résolues ou sur le point de l'être.

*
* *

Et tout d'abord, la question qui se pose est celle de l'origine même des *avens* et des *grottes*. Quelle est la cause puissante qui a creusé ces puits, profonds parfois de plusieurs centaines de mètres, et ces galeries qui forment sous terre des réseaux inextricables ?...

Nous n'entrerons pas dans le détail des théories plus ou moins bizarres imaginées jusqu'à ces derniers temps. La plus sérieuse, et naguère encore la plus répandue parmi les géologues, est celle connue sous le nom de *théorie geysérienne*. D'après cette hypothèse, les avens ne seraient que les exutoires et les grottes les couloirs par lesquels se seraient extravasées les eaux thermales ou les boues geysériennes aux époques d'activité interne. Leur formation coïnciderait avec ces grands mouvements du sol qui, à diverses reprises, ont plissé notre écorce terrestre et provoqué la formation des grandes cassures ou *failles*. Ainsi s'expliquerait l'apparition, sur nos plateaux calcaires, de tous ces dépôts rou-

geâtres, très ferrugineux, auxquels on a donné le nom de *sidérolithiques*. Les remplissages d'argile rouge, de bauxite, de phosphate, n'auraient pas d'autre origine. — En un mot, les cavités souterraines se seraient creusées de *bas en haut*, sous l'influence de causes internes et non de *haut en bas* par l'action des eaux courantes.

Cette théorie qui pouvait rallier autrefois le plus grand nombre de suffrages doit être aujourd'hui complètement abandonnée, l'observation ne l'ayant confirmée nulle part.

Remarquons tout d'abord qu'elle est fortement battue en brèche par les récentes études géologiques sur les poches à phosphate, à bauxite, etc. Presque partout, l'étude raisonnée de ces formations aboutit à les faire considérer comme le résultat de la corrosion, de la trituration et du transport des éléments superficiels par les eaux courantes.

En ce qui concerne les cavités souterraines, il convient de distinguer : 1° Celles qui sont aujourd'hui entièrement desséchées ou ne possèdent que quelques flaques d'eau provenant des infiltrations pluviales ; 2° Celles qui sont occupées par d'importants cours d'eau, véritables rivières souterraines, dont l'accès est toujours très difficile, et, par suite, dont l'étude n'a pu être entreprise que dans ces derniers temps.

L'observation des grottes dépourvues de courant, montre cependant à l'explorateur attentif des traces révélatrices du passage des eaux. Les parois en sont contournées, usées, rabotées, polies ; elles présentent souvent des séries d'étages superposés et on n'y rencontre aucun dépôt spécial aux sources thermales. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le simple raisonnement ait amené beaucoup de spéléologues

à considérer ces cavités comme étant le résultat du passage d'anciens cours d'eau.

Mais, depuis que Martel a introduit dans ce genre de recherches l'usage du bateau démontable, des échelles en corde, du téléphone, etc. ; depuis qu'on a pu pénétrer dans les grottes *à courant* et étudier sur place leur mode de creusement, le doute n'est plus permis. Il me suffira de dire que toutes les observations, toutes *sans exception* — et elles se comptent aujourd'hui par centaines – ont démontré constamment l'analogie complète, absolue, entre les grottes de formation actuelle et les grottes anciennes. Dans certaines, comme le *Bramabiau* et les *Grottes de Trabuc*, on trouve accumulées toutes les particularités observées ailleurs isolément : galeries, tunnels, grandes salles, décollement de strates, formation d'avens par effondrement, élargissement des fissures par la corrosion et l'érosion, effets de pression contre les parois, marmites de géants, etc., etc.

Ainsi, depuis la galerie à peine esquissée entre deux strates ou dans uné fente large de quelques centimètres à peine, jusqu'aux immenses salles où l'eau circule en tourbillonnant, la nature nous fournit actuellement l'explication de toutes les bizarreries précédemment inexplicables.

Il convient d'insister quelque peu sur les *avens* dont l'origine est beaucoup plus contestée. Là-dessus nous ferons encore appel à l'observation de la nature actuellement agissante. Il existe en effet des avens *en formation*, et nous avons pu en étudier un très grand nombre. Tous s'expliquent de la manière suivante ; 1° par l'*absorption* d'un cours d'eau ; 2° par l'*apparition* et la *réapparition* d'une rivière sou-

terraine ; 3e par l'*effondrement* d'une cavité minée en dessous par les eaux courantes. Sans sortir de notre région, la *Fontaine de Nimes*, la *Fouze* et le *Fouzeron* de Saint-Gervasy, l'aven des *Trois-Pigeons*, le *Gardon* dans ses gorges nous en offrent des types fort intéressants. Mais il serait puéril d'insister ici sur ces faits aujourd'hui définitivement établis. Les ouvrages de Martel, les *Mémoires* de la Société de Spéléologie, en contiennent des centaines d'exemples auxquels nous renvoyons le lecteur.

En somme, toutes ces observations peuvent se résumer de la manière suivante :

Toute grotte ou cavité naturelle en terrain calcaire quelle que soit sa situation, à la base ou au sommet d'une colline, est due à l'action corrosive et mécanique des eaux courantes anciennes ou modernes.

Bien plus, l'observation nous démontre encore que les termes de cette loi hydrologique peuvent être retournés et qu'ils sont encore exacts.

Si dans un terrain calcaire compact et fissuré, un cours d'eau descend en pente rapide, il a dû se creuser ou il cherche à se creuser actuellement un ou plusieurs lits souterrains dans lesquels il disparaîtra totalement ou en partie.

On comprendra sans peine l'importance de ces deux lois. Dans bien des cas, elles nous ont permis de déterminer *a priori*, la direction des grottes et l'observation est venue presque toujours confirmer notre manière de voir.

Ainsi s'effondre, du même coup, cette autre théorie des *nappes souterraines* qui supposait l'existence sous les grands plateaux calcaires de vides immenses, sorte de lacs internes, absorbant les eaux pluviales pour les distribuer ensuite lentement et régulièrement aux sources.

Tels sont les premiers résultats des recherches souterraines. Le grand honneur de M. Martel sera de les avoir établis d'une façon indiscutable par ses explorations si nombreuses, si variées et si périlleuses parfois.

* * *

Un grand nombre de problèmes se rattachent à celui de la formation des grottes. Y aurait-il, par exemple, un moyen de déterminer l'âge relatif des nombreuses cavernes que l'on trouve étagées à tous les niveaux des cagnons calcaires ?... — Ceci nous amène naturellement à parler du *remplissage* des grottes qui intéresse tous ceux qui s'occupent d'archéologie préhistorique ou de paléontologie quaternaire. La question n'est pas neuve, et elle a été traitée par d'éminents auteurs, notamment par M. G. de Mortillet qui a émis là-dessus des vues très rationnelles. Mais l'honneur d'avoir résolu à peu près la question revient, je crois, à M. Marcelin Boule dont je signalerai seulement les savantes *Notes sur le remplissage des cavernes* (1) et le travail sur la *Grotte de Reilhac*)2) (Causses du Lot).

Qu'il me soit permis de rappeler ici que j'ai été le premier à déterminer pour toute une région bien délimitée, comprenant plus de cent grottes ou avens, le mode et la nature du remplissage de chacune d'elles. — Pour la solution de cette question, ici encore

(1) *L'anthropologie*, 1892, p. 19. — Voyez aussi la note de M. Martel sur le *Mode de remplissage des Cavernes*. Congrès des Sociétés savantes, 1900. — Il me semble que dans toutes ces études, on n'a pas assez tenu compte des dépôts que j'ai désignés sous le nom de dépôts *alluviens*, lesquels acquièrent dans certains cas une importance considérable comme on verra ci-après.

(2) En collaboration avec M. E. Carthailhac. (Lyon, 1889)

nous ne ferons que recourir à l'observation des faits actuels. Nous prendrons pour exemple la merveille étonnante de Bramabiau que j'ai mis trois ans à explorer et qui a été pour moi comme une révélation. Il est impossible, en effet, de trouver un ensemble aussi remarquable, aussi instructif, au point de vue du travail des eaux souterraines.

Nous observons actuellement dans le Bramabiau, trois sortes de couloirs : 1° Ceux qui sont constamment occupés par la rivière souterraine ; 2° Ceux qui ne le sont qu'à des intervalles éloignés,lors des inondations par exemple ; 3° Ceux qui ne servent plus depuis longtemps au passage du courant.

Les premiers ont un lit absolument semblable à celui de la rivière avant son entrée dans la grotte, c'est-à-dire composé uniquement de cailloux roulés granitiques,quartzeux ou schisteux.Les seconds possèdent la même couche caillouteuse ou graveleuse, surmontée de sables fins et de boues argileuses micacées, abandonnés par les crues du ruisseau.

Enfin,les troisièmes nous offrent souvent une couche supplémentaire formée de cailloux calcaires anguleux provenant des éboulements de la voûte, de boues jaunâtres entrainées des niveaux superficiels par les eaux pluviales et parfois aussi de concrétions stalagmitiques.

Ainsi l'ordre logique et naturel nous montre trois phases dans le remplissage de cette caverne : 1° phase *alluvienne*, correspondant à l'époque du creusement; — 2° phase de *retrait ;* — 3° phase *diluvienne,* caractérisée par les dépôts d'infiltration et les éboulements.

Or, toutes les observations que nous avons faites dans nos régions calcaires n'ont fait que confirmer ce que nous avait appris le Bramabiau.

Certes, il est souvent fort difficile de retrouver la couche originelle (alluvienne) ; il y a eu partout des bouleversements considérables, des remaniements fréquents qui ont changé l'ordre naturel de succession des dépôts. Nous connaissons des grottes dans lesquelles on peut compter jusqu'à deux ou trois déblaiements, alternant avec des comblements. Un obstacle pour reconnaître la présence des couches primitives est souvent l'épaisseur considérable des dépôts d'infiltration. Quelquefois il faut traverser une épaisseur de cailloux, de brèches ou de limon de 5 à 6 mètres pour rencontrer une faible couche de poudingues ou de graviers plaquée contre la roche calcaire. Comment se reconnaître alors dans cette étrange confusion ? Un moyen infaillible pour le spéléologue, c'est l'examen de la stratification. Tandis que les dépôts primitifs, effectués par des eaux courantes, présentent le phénomène bien connu de stratification fluviatile ou enchevêtrée, les couches diluviennes constituent des amas sans ordre séparés souvent par des croûtes de stalagmite très dure.

D'autre part, si l'on tient compte que les cailloux ou graviers primitifs ont été parfois entraînés de fort loin et qu'ils sont souvent de nature minéralogique différente de celle du calcaire, on voit tout de suite de quelle utilité ils pourront être dans la question qui nous occupe.

C'est ainsi que dans plus de cent grottes minutieusement explorées, il m'a toujours été possible de reconnaître la succession naturelle des dépôts, et ce n'est pas sans une certaine émotion que dans une grotte-aven des environs de Ganges (Hérault), je parvenais à découvrir au fond d'un puits de plus de 30 mètres, d'épaisses couches stratifiées de

cailloux roulés, quartzeux et schisteux, alternant avec des sables et trahissant ainsi le passage d'une ancienne rivière à plus de 300 mètres du niveau actuel de la vallée !...

Dans beaucoup de cas, il est donc facile de déterminer l'âge relatif des différentes couches qui forment le remplissage des grottes. Mais il y a plus : lorsque ces couches contiennent des ossements fossiles, on peut alors en reconstituer assez facilement l'histoire géologique.

Un exemple fera mieux comprendre notre pensée.

Il existe à Mialet (Gard), une grotte fort intéressante, connue sous le nom de *Grotte du Fort* qui a fourni aux savants, depuis plus de cinquante ans,des restes nombreux d'animaux éteints ou disparus de notre région : ours, hyène, lion, léopard, etc. A ces débris se trouvaient mélangés des ossements de chèvre, mouton, chien, d'homme même avec fragments de poteries anciennes,le tout enfoui sous une couche stalagmitique. Au premier abord on crut que tous ces débris étaient contemporains et l'on confondit des êtres qui avaient vécu à plusieurs milliers d'années d'intervalle. Avec un peu plus d'attention, on ne tarda pas à reconnaître que la couche supérieure avait été remaniée ; en outre, on observa que les ossements quaternaires (*antédiluviens*, comme on disait alors), ne se trouvaient *en place* que dans un dépôt caillouteux à éléments silicieux d'origine gardonnienne. Enfin,des placages de ces mêmes cailloux, avec restes d'ossements, s'observaient jusqu'à la voûte des couloirs. Il fallait donc en conclure que la grotte,primitivement comblée par les cailloux roulés, avait été déblayée et occupée à une époque beaucoup plus récente et voici selon nous comment doit être

résumée l'histoire de cette curieuse formation : — La *Grotte du Fort* fut creusée par les eaux d'une rivière d'origine cévenole (le *Gardon*) au moment où l'*ours*, l'*hyène*, le *lion*, vivaient encore dans nos pays (phase archéologique quaternaire connue sous le nom de *moustérienne)*. Elle fut déblayée plus tard, lorsque la vallée eut atteint un niveau de creusement inférieur à celui de l'entrée (quaternaire *récent)*. C'est ce qui permit à l'homme de l'habiter depuis l'époque *néolithique*, jusqu'à la fin du *moyen-âge*.

Si je n'étais obligé de me borner dans un article comme celui-ci, je raconterais comment l'observation nous a fait découvrir dans certaines excavations jusqu'à 3 et même 4 étages de galeries correspondant parfois à autant de niveaux de terrasses quaternaires de la vallée voisine, et c'est là, pour le chercheur, une satisfaction incomparable de constater combien tous ces faits s'enchaînent les uns aux autres. Les oscillations du sol, les transgressions et régressions marines ont eu une influence considérable sur le creusement des vallées par les rivières. Celles-ci ont été suivies dans leurs mouvements non seulement par leurs affluents aériens mais encore par les cours d'eau souterrains. Ce qui prouve bien qu'il est impossible de séparer les recherches spéléologiques de l'hydrologie et de la géologie, et que ces trois branches des sciences naturelles sont destinées à se prêter un mutuel concours.

*
* *

Ces données précieuses sur le remplissage des cavernes nous ont permis de reconnaître que la plupart des grottes étagées sur l'une et l'autre paroi des gor-

ges du Gardon avaient été creusées par cette rivière durant l'époque quaternaire. On distingue dans ce cagnon trois étages de grottes correspondant à trois niveaux de terrasses. Ce qu'il y a de plus intéressant c'est que la rivière n'a pas encore terminé son travail de creusement et que nous pouvons suivre actuellement l'œuvre commencée au début du quaternaire. Pendant plus de 8 kilomètres, en effet, la rivière disparaît complètement en été et circule dans des galeries souterraines qu'elle approfondit sans cesse. Nous avons eu la satisfaction de retrouver celles-ci en plusieurs endroits, notamment à la source prétendue intermittente du *Barrage* (1).

Nous basant uniquement sur l'observation des faits actuels et sur leur relation évidente avec les phénomènes anciens, nous avons pu formuler les conclusions suivantes sur l'origine et la formation des gorges du Gardon.

Tout d'abord, la rivière coulait sur le plateau de Féron où on retrouve ses alluvions siliceuses à environ cent mètres du niveau actuel. A cette époque, suivant la loi hydrologique que nous avons formulée plus haut, elle commença à entamer la roche calcaire et à se creuser des dérivations souterraines dans les nombreuses fissures de son lit. Nous retrouvons en effet de fréquentes lignes d'avens qui témoignent de la violence inouïe de ces anciens courants quaternaites. Or, un point faible se trouva sur le parcours de ces derniers. Par suite d'importants mouvements du sol, la région comprise entre Dions et Russan se trouvait particulièrement disloquée et coupée de nombreuses failles. C'est là que se porta le princi-

(1) Pour d'autres détails, voir notre ouvrage sur le Gardon et son cagnon inférieur (*Mém. de la Soc. de spéléologie* tome XII).

pal effort du creusement et que le cavernement atteignit son maximum d'intensité. Bientôt ces pertes furent assez importantes pour absorber la totalité de la rivière et la vallée se trouva ainsi esquissée. C'est le début du cagnon actuel. Depuis lors et pendant toute l'époque quaternaire, le Gardon n'a cessé de suivre le mécanisme suivant : creusement et agrandissement des fissures, effondrement des voûtes, élargissement du lit par les éboulements des parois perpendiculaires. Nous sommes loin de prétendre que l'érosion purement superficielle n'a joué aucun rôle dans cet approfondissement de la vallée, mais nos recherches nous ont pleinement démontré que cette action n'était que secondaire et subordonnée aux précédentes.

Ces résultats ne sont pas particuliers à la vallée inférieure du Gardon. Des études, plus sommaires, que nous avons faites dans toute la région des causses cévenols, nous ont convaincu que ces lois du creusement étaient générales et qu'elles agissaient toutes les fois qu'on se trouvait en présence de conditions identiques.

Je sais bien que ces vues, si nouvelles, ont pu paraître quelque peu hasardées à ceux qni n'étaient point familiers avec les recherches souterraines. Cependant, comme elles sont uniquement basées sur l'observation des lois naturelles, elles ne devaient pas tarder à trouver une confirmation éclatante dans toutes les régions analogues à nos causses du Languedoc. On nous permettra donc maintenant de faire appel aux observations de quelques-uns de nos plus éminents collègues. On verra par là combien nos vues étaient justes et combien elles tendent à se généraliser.

A tout seigneur, tout honneur. Nous allons commencer nos citations à ce sujet par l'exposé des vues de M. Martel dont les explorations se sont étendues sur un champ extraordinairement vaste comprenant, outre les diverses régions calcaires de la France, l'Autriche, la Grèce, la Belgique, l'Angleterre, l'Irlande, les îles Baléares, etc. Voici ce qu'il écrivait déjà en 1896 (1) :

« Ainsi que je l'ai admis moi-même, à la suite de ma première exploration, celle de Bramabiau, en 1888, il y a des cas où la propagation des effondrements successifs au-dessus du cours d'une rivière souterraine a pu arriver jusqu'au creusement d'une véritable vallée ; et je persiste à penser que, pour les étroits cagnons sinueusement creusés dans la masse des régions calcaires, « la première phase de la for-
« mation n'a pas consisté dans le simple sciage ver-
« tical par des rivières creusant leur lit de plus en
« plus, mais bien dans le développement, puis l'é-
« croulement des cavernes (2),... écroulements qui
« ont tracé le sillon originaire, l'amorce des ca-
« gnons actuels. »

En 1900, dans l'exposé de sa treizième campagne souterraine, il s'exprime ainsi au sujet des dérivations souterraines du département de la Dordogne :

« Ces captures nous montrent les rivières du calcaire encore occupées de nos jours à creuser des cavernes et des canaux souterrains, à côté ou en-dessous de leurs propres thalwegs actuels, continuant ainsi sans relâche cette œuvre d'enfouissement des eaux et de desséchement des vallées qui peut

(1) *Applications géologiques de la Spéléologie*, Annales des mines, livr. de juillet, 1896 p. 50.

(2) Comptes-rendus acad. des sc., 3 déc. 1888.

réellement fournir un sérieux sujet d'inquiétude pour l'avenir de leurs riverains. »

Et plus loin.

« On voit par tout ce qui précède, combien s'accumulent de plus en plus nombreuses les preuves irrécusables du dessèchement progressif des régions calcaires, — de l'enfouissement ininterrompu de leurs cours d'eau, — et de la continuité du travail d'approfondissement de leurs vallées, qui actuellement même, voient, en bien des points, leur propre sous-sol miné par des galeries que creusent sans relâche les dérivations souterraines contemporaines (Jonte, Gard, Trévezel, Thoré, etc.) »

Au sujet des fameuses grottes des *Échelles*, dans le massif de la Grande-Chartreuse (1) » :

» Il serait difficile, dit-il, de rencontrer une localité plus instructive au point de vue de la genèse des étroites et profondes vallées calcaires que l'on a appelées des cagnons; et il est impossible d'y méconnaître l'influence que les absorptions d'eau souterraine, et les cavernes qui en résultent, ont dû souvent exercer sur la formation de telles vallées. »

M. Martel a résumé d'ailleurs son opinion à ce sujet dans son ouvrage sur *la Spéléologie* (2).

... « Bien plus étroits et plus allongés sont les vallons et ravines réellement dus à des ruptures de voûtes : les suivants, dont la transformation de rivières souterraines en thalwegs ouverts n'est pas encore complète, ont indéniablement ce caractère:

Bramabiau, dans le Gard, avec son tunnel d'entrée, son aven d'effondrement, ses éboulis intérieurs, ses

(1) Les *cavernes de la Grande-Chartreuse et du Vercors*, par E. A. Martel, 1900 — Grenoble, imprimerie Allier, frères.

(2) Voyez la collection Scientia, mars 1900, p. 52 et 53.

6.350 mètres de galeries et son alcôve de sortie,le tout sous une bande de terrain large de 500 mètres et avec une dénivellation de 90 mètres ; — *Saint-Canzian in Wald* et *Saint-Canzian am Karst*, tous deux près d'Adelsberg : le premier avec cinq ou six vraies dolines d'effondrement profondes de 60 métres et larges seulement de 5 à 50 mètres ; le second, avec deux des plus grandes dolines connues, larges de 400 mètres,profondes de 110 à 160 ; les fragiles ponts naturels restés en place dans ces extraordinaires localités sont des *témoins des anciennes* voûtes en grande partie écroulées ; — le *Rummel*, à Constantine, avec ses quatre arcades demeurées debout sur 300 mètres de parcours (Reclus,Géographie t. XI, p, 417 ; Monde moderne, mars 1898); — les *Sluggas de Gort*, en Irlande (*Irlandes et cavernes anglaises*) (1) ; — les cavités de la montagne de Thaurac (Hérault) (Mém. soc. spéléol. n° 20)(2),par *régression*,le cagnon du Gardon (Mém. soc. spéléol, n° 12)(3).

« Les *Tomeens*, sur la rivière d'Ardsollus, près Tulla, en Irlande, succession de petits tunnels séparés par des tranchées naturelles sur 5 ou 600 mètres de longueur, ne sont qu'une caverne en démolition ; les tunnels représentent les restes des voûtes du conduit souterrain primitif; les strates,tombées au fond des tranchées dans le lit même de la rivière, laissent surprendre sur le fait le mode d'affouillement des calcaires par les eaux.

« Enfin à *Marble-Arch* (Irlande), quatre effondrements pratiqués à la sortie même de la source montrent que le vallon de Cladagh s'agrandit ici d'aval

(1) E A. Martel.
(2) E. A, Martel.
(3) F. Mazauric.

en amont; nulle part, l'œuvre de sape d'une rivière souterraine n'est plus certaine et plus parlante... »

« Ces exemples mettent hors de doute que la démolition des cavernes et l'effondrement de leurs voûtes ont pu efficacement concourir à la formation des vallées. — Il en de même des *ponts naturels*, si pittoresques, laissés en travers du cours des rivières actuelles et qu'on rencontre dans tous les pays calcaires... »

En 1896, en présentant au Congrès des sociétés savantes notre mémoire sur le Gardon, M. Armand Viré voulait bien insister sur l'importance de nos travaux : « Il ajoute (1) que cette belle monographie du Gardon devra dans la suite être étendue et généralisée à bien d'autres régions. Sans parler des Causses du Jura qu'il a lui-même étudié, il constate que le rôle des eaux souterraines se fait souvent sentir là où on devrait le moins s'y attendre. Il a vu dans la vallée moyenne de la Seine, en pays absolument plat, un petit ruisseau, le Lunain, présenter actuellement des pertes et des réapparitions absolument semblables à celles du Gardon. Si l'on considère que dans nos pays de l'Ile-de-France des étages géologiques entiers ont disparu par l'érosion, on sera tenté de croire que les pertes analogues à celles du Lunain, ne sont que la continuation sur place d'un état de choses ancien et général. »

L'année d'après, dans un mémoire sur les *Pyrénées souterraines* (2) notre jeune et savant ami résumait ainsi les résultats généraux de ses explorations :

« 1° Les cavernes des Pyrénées centrales présen-

(1) *Spelunca.*

(2) Mém. de la Soc. de spél., n° 14, juin 1898, A. Viré.

tent un type tout particulier et paraissent produites beaucoup moins par l'infiltration directe des eaux pluviales que par l'absorption de rivières *déjà formées*, et tombant dans des *clottes* ou gouffres. Ce sont, en somme, des dérivations souterraines de rivières existantes, qui changent de cours sous terre et vont former de nouvelles sources après un parcours plus ou moins long...

« 5° Certaines observations montrent que plusieurs vallées pyrénéennes doivent au moins en partie leur formation à l'effondrement des voûtes d'anciennes cavernes, et l'on surprend en plus d'un point, notamment à La Bastide, ce phénomène d'effondrement en pleine activité. »

— Un de nos plus fervents collègues qui étudie avec succès la région si curieuse du Royans et du Vercors, s'exprime ainsi, au sujet des grottes de la *Bourne* et de la *Vernaison* (1):

.,. « Ces cavités ont contribué à donner à cette partie de la vallée sa configuration actuelle, en minant la base des masses calcaires très fissurées, ce qui, avec le secours des infiltrations souterraines, a provoqué des éboulements parfois colossaux.

« Tels ont été formés les cirques de Choranche et de Bournillon. A Bournillon les agents de ce travail de dislocation y sont apparents en partie. Du plateau descend (de plus de 400 mètres) la cascade qui a érodé et corrodé la montagne par en haut, pendant que l'importante rivière de Bournillon en sape encore la base. L'effondrement de la voûte s'est produit, laissant debout, comme témoignage d'un cours d'eau souterrain qui se prolongeait, un pan de la paroi opposée de la montagne.

(1) V. O. Decombaz (*Explorations souterraines dans le Royans et le Vercors*) Mémoires Soc. spél. n° 22.

Nous terminerons ces citations par le résumé des explorations de MM. Fournier et Magnin dans la région du Jura (1) :

« Lorsqu'une région de plateaux, où les couches calcaires atteignent une épaisseur considérable, est soumise à un régime pluvieux qui favorise l'action mécanique et chimique des infiltrations, elle parcourt, dans son évolution géographique, plusieurs stades dont on peut retrouver les caractères dans diverses régions aujourd'hui bien étudiées au point de vue spéléologique.

« Durant la première période les eaux s'infiltrent dans les diaclases, ne tardent pas à les élargir, donnant ainsi naissance à des gouffres qui traversent en général verticalement ou par gradins successifs toute l'épaisseur des couches calcaires pour s'arrêter brusquement sur la couche imperméable sous-jacente, au contact de laquelle l'eau trouve un écoulement par des galeries souvent imperméables, mais que l'érosion est destinée à élargir progressivement. Durant ce premier cycle, le ruissellement superficiel n'a pas encore eu le temps d'entraîner vers les gouffres la terre végétale recouvrant la surface du plateau, de sorte que le pays demeure relativement fertile et boisé. Sur le trajet des eaux souterraines, de nombreux effondrements de voûte donnent naissance à des entonnoirs comblés au fur et à mesure de leur formation par la terre noire et les éboulis, et par conséquent impraticables, ou même à des ravins étroits formés par une série ininterrompue d'effondrements comme ceux que l'on désigne en Franche-

(1) Recherches spéléologiques dans la chaîne du Jura, *Mém. Soc. de spéléol.*, n° 21.

Comté sons le nom de Laizines. Le Jura présente un bon type de ce premier stade d'évolution. »

— Le deuxième stade serait caractérisé par l'entraînement de la terre végétale et la dénudation des plateaux (Exemple, les *Causses* cévenols).

— Pendant le troisième stade, la concentration des eaux se fait plus rapidement, un réseau hydrographique souterrain se creuse, des rivières y circulent avec un régime d'équilibre stable (Exemple, le régime du *Karst*, en Autriche).

— A cette énumération, un peu longue peut-être, mais à coup sûr fort intéressante, nous pourrions ajouter les résultats de nos propres recherches dans les vallées de l'Ardèche, du Chassezac, de la Cèze, du Trèvezel et du Vidourle. Partout, nous rencontrerions les mêmes effets de creusement et d'approfondissement des vallées étroites par les eaux souterraines. Il nous paraît donc nécessaire de conclure et de résumer en quelques mots les différentes phases parcourues par nos cours d'eau dans le creusement des cagnons calcaires :

1° Les eaux circulent librement à la surface des plateaux et modifient fréquemment leur lit (*période des plateaux*) ;

2° Les eaux sont absorbées totalement ou en partie par les fissures de la roche calcaire et forment les premières dérivations souterraines (*période des avens*) ;

3° Les avens se multiplient et s'approfondissent, des éboulements nombreux se produisent, qui ont pour résultat d'esquisser une première vallée (*période des cagnons*) ;

4° Les eaux continuent à divaguer souterrainement lançant des dérivations à droite et à gauche et provoquant des éboulements ininterrompus (*période des grottes*).

Il va sans dire que tous ces termes n'ont pas une valeur absolue et que la succession des phases de creusement ne se présente pas toujours avec la même régularité. Chaque cagnon constitue en effet un tout à part qui demande à être examiné d'une façon spéciale.

C'est ainsi que dans beaucoup de ces gorges on rencontre de puissantes couches marneuses ou argileuses qui viennent brusquement arrêter l'action des eaux souterraines et modifier la physionomie de la vallée.

De là l'intérêt puissant qui s'attache à ces études d'hydrologie souterraine. Nous sommes même persuadé qu'en s'aidant des données fournies par la géologie, il nous sera possible de déterminer un jour l'âge, l'importance et la direction des anciens cours d'eau qui parcouraient autrefois la surface de nos plateaux calcaires.

* * *

Il me resterait maintenant, pour être complet, à décrire les effets purement chimiques ou mécaniques de l'eau sur les roches calcaires, à résumer les recherches et les expériences si intéressantes de M. Armand Viré sur la faune souterraine, à faire ressortir l'importance de l'étude des cavernes au point de vue de l'anthropologie et de l'archéologie préhistoriques ; — enfin à signaler quelques phénomènes particuliers tels que l'existence de glacières naturelles au fond de certaines grottes d'altitude élevée... mais ceci nous entraînerait trop loin du cadre de cette étude. Ces questions sont d'ailleurs assez importantes pour fournir la matière d'un mémoire spécial que nous nous proposons de publier prochainement

Félix Mazauric.

AU MAITRE ÉCRIVAIN ADOLPHE BRISSON

QUARANTE ANS DE THÉATRE [1]

« *Exegi monumentum.* »

*
* *

Au temps de « *Quo Vadis* » les beaux esprits s'écriaient ainsi, paraît-il, lors d'un évènement heu-« reux: *Les Dieux soient loués!...* » mais aujourd'hui, en dépit d'un scepticisme, plus ou moins aimable ; ...

... *Ce livre ? c'est un monument !* .... je m'écrie : et tel est le cri d'henthousiasme que la lecture de cette œuvse maîtresse, arrache au cœur épris de la beauté d'un Art, dans lequel les génies de notre Patrie ont su s'élever à la hauteur des grands Tragiques de l'Antiquité.

Depuis longtemps déjà nous ne cessions de suivre, avec un intérêt, tenant de la passion, les feuilletons — « *Chronique théâtrale* » — de celui qu'on pourrait à juste titre, nommer « *le Roi de la Critique contemporaine,* » ravi à notre admiration ; aussi bien, est-ce avec joie que nous saluons dans le *Monde des Lettres*, l'apparition de cette œuvre, dont le besoin

(1) Paris : Librairie des Annales politiques et littéraires, 15, rue Saint-Georges.

s'imposait, et que nous devons, autant à l'amitié d'un cénacle de *lettrés* de haute marque, qu'à la piété filiale d'un esthète qui voit son talent, guidé dès ses débuts par le grand écrivain, s'affirmer de plus en plus parmi les premiers.

J'ai nommé : Adolphe Brisson.

Honneur donc à eux tous et à lui.

*
* *

Mon Dieu ! que de belles choses là-dedans ! C'est une documentation artistique, admirablement mosaïquée par la maîtrise d'un styliste impeccable, pour la glorification mondiale du Théâtre-Français toujours en évolution, sans se départir absolument de l'éternel classique ; et celà seul,... pour rénover.

Fasciné tout d'abord, par la prodigalité des trouvailles ; la magie du style et la richesse du document, le lecteur en découpant les feuillets de ces beaux volumes, perçoit sur la rétine de ses sens intellectuels la suggestion d'un éblouissement kaléisdocopien.

Fébrilement, il les effleure ; puis ce travail terminé, il les dévore, en parcourant la chromatique d'une extase admirative ; etc., finalement revenu de cette suite ininterrompue de sensations artistiques, il les relit, en pleine possession de lui-même ; et l'assimilation s'opère après l'intuition.

Telle est la puîssante fascination du Beau ; et nous-même, malgré la presque sursaturation de maintes lectures documentaires, c'est ainsi que nous avons fait.

Bref, je n'en reviens pas : je suis littéralement sous le charme de l'impression première ; aussi bien, et sans aucune autre teinte d'autorité que celle dont

les beaux esprits, par l'amour des choses impérissables peuvent se parer, j'adresse pour ma part une gerbe de félicitations aux érudits, à la patience desquels nous devons ce chef-d'œuvre; car c'en est un.

L'analyser dans ses détails serait vouloir déflorer au fouilleur l'ivresse de l'allèchement : mieux vaut simplement la lui signaler.

*
* *

C'est un monument, avons nous dit : Oui ! ç'en est un !... Tout y est, même le chiffre fatidique : sept volumes (1) !...

C'est Félibréen !... D'aucuns s'exclameraient ainsi; et l'âme de cet excellentissime Francisque Sarcey ; l'oncle d'une nombreuse lignée de neveux ; soit, — tout autant de disciples férus de ses magistrales leçons — emparadisée dans l'azur où brille l'étoile d'une renaissance littéraire, doit se bercer dans la douce réalité de son rêve, au rythme des incantations de cette *Mireille*, à laquelle nous le vîmes sourire naguère au cours de l'inoubliable soirée du 11 août 1888, alors que dans le colosse d'Orange, l'imposante manifestation de la résurrection d'une race s'affirmait sous les regards du génial-poète, Frédéric Mistral , tandis que notre inimitable Mounet-Sully, réincarnait la douleur d'*Œdipe-Roi ;* et moi-même, en saluant cette mosaïque de sa pensée d'artiste, avec tout le respect des *Choses-Saintes*, je place respectivement chacun de ses livres dans chaque rayon de cet astre ; et puis, éclairé, comme tous ceux que passionne le triomphe de la *Scène-*

(1) Sous presse encore au moment de l'envoi, un huitième volume m'atrive.

Française, j'y étudie les silhouettes de nos grandes célébrités ; et alors, auteurs et interprètes, à la puissance du Verbe évocateur de celui que nous voudrions être encore au milieu de nous, prennent dans le cadre de l'exactitude et de la sobriété du dessein, la taille qu'ils doivent avoir aux yeux de la postérité.

A quoi bon les énumérer ici ?

Ils ont tous passé au crible de son jugement, d'une irréfutable logique : aussi bien, disons-nous, en terminant cette exquisse, due à cette grande mémoire, que si notre *dillettantisme* puise dans cet ouvrage la flamme de sa volupté passagère, l'érudit et le professionnel y trouveront de leur côté les matériaux nécessaires pour se construire la tour d'ivoire de leur inviolable esthétique.

En un mot : ça manquait à notre littérature nationale.

Félicitons-nous de l'avoir.

Avis à Messieurs les bibliophiles de marque.

ANT. CHANSROUX.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs lá mort de M. Gustave Bayle, notre éminent collaborateur, ancien secrétaire d'Académie, officier de l'Instruction publique et sous-biliothécaire du Musée Calvet, décédé à Avignon, dans sa 79me année.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 juin, au milieu d'une très nombreuse assistance.

M. Gustave Bayle était très versé dans toutes les questions concernant l'histoire de la Provence et du Comtat.

Travailleur infatigable, il avait été un des premiers à faire, dans les minutes des notaires, de fructueuses recherches, et ouvert la voie à de nouvelles explorations, dans cette mine inépuisable de documents, sur les mœurs, les coutumes, les traditions de cette partie du Midi. Il était membre de plusieurs sociétés savantes, entre autres des Académies d'Avignon et de Nimes, et il collaborait à un grand nombre de publications périodiques de la région, entre autres à la *Revue du Midi,* où ses articles sur l'histoire de l'imprimerie à Avignon et l'ermitage de Cavaillon avaient été très remarqués.

Dans le *Bulletin Historique* de Vaucluse, on trouve de lui d'intéressantes études sur *Laure et Pétrarque*, sur *Marie Mancini à Avignon*, sur les *Médecins avignonais au Moyen âge,* sur les *Anglais à Vaucluse*, sur les *Artistes avignonais* et sur une foule d'autres sujets. En dehors de ces publications, il avait recueilli un très grand nombre de notes que sa famille ne laissera certainement pas perdre.

Il est mort sur la brèche, conservant jusqu'à la fin, au Musée Calvet ses fonctions, dont M. Pourquery de Boisserin avait voulu le déposséder; mais les administrateurs de cet établissement protestèrent contre cet acte autoritaire et le maintinrent à son poste.

Nous ne pouvons que nous associer à l'hommage que l'élite de la population du Comtat lui a rendu au champ de l'éternel repos et nous adressons à sa veuve et à ses enfants l'expression de nos plus vifs sentiments de condoléances.

LES LIVRES

Lycéennes, par G. Réval, libraire Paul Ollendorff, 50, Chausssée d'Antin.

Le roman de M. Réval est une étude conscience de l'état d'âme des jeunes pensionnaires de nos lycées féminins. Tous les potins, toutes les impressions, tous les caquetages, toutes les prétentions de nos petites femmes savantes en herbe sont présentées dans cet ouvrage original, sous la forme épistolaire. Luttes d'intérêt, de vanité, jalousies de collégiennes, roman de la directrice, intrigues amoureuses, y sont aussi traités consciencieusement. L'auteur pense comme nous, que si au lycée, maintenant, on apprend très bien ses classiques, on peut conclure que : « Quand on a passé, dit l'auteur, par la Fontaine, Racine, Molière, et jeté en passant un prompt regard à l'étalage des librairies, en vérité, il reste fort peu de choses à apprendre sur tout ce que cache dans la vie une simple feuille de vigne ! »

Tout cela ne prouve-t-il pas surabondamment que l'éducation de la jeune fille doit être avant tout sérieuse, pratique et surtout chrétienne. A. P.

L'Étape, par Paul Bourget, de l'Académie française. — Un volume in-16. 3 f. 50, Librairie Plon-Nourrit et Cie 8, rue Garancière, Paris.

L'évolution littéraire de Paul Bourget est remarquable par l'harmonie de son développement. Après les études de psychologie, l'auteur, arrivé à la pleine maturité, nous donne son œuvre maîtresse, un roman puissant qni rappelle Balzac

par l'abondance des idées générales et des vues profondes jointe au pathétique des situations. *L'Étape* est l'histoire d'une famille de paysans, où l'un des membres, ayant reçu une instruction disproportionnée avec son milieu devient, de fils de cultivateur, un fonctionnaire et un bourgeois, sans la préparation nécessaire. Victimes de la poussée démocratique cet homme et tous les siens avec lui, subissent un transfert de classe trop rapide : la famille a « brûlé une étape. » Cette situation engendre, d'une façon logique, des malheurs dont le romancier analyse les causes. Tout le malaise de la France moderne est exprimé dans ces pages de vivisection sociale, si l'on peut dire, où se trouvent soulevés les plus essentiels des problèmes religieux, politiques et moraux de l'heure présente. L'ouvrage de M. Paul Bourget démontre amplement la nécessité de la religion dans une démocratie. La conclusion que l'on en peut et que l'on en doit tirer, c'est non : la démocratie n'est pas viable, mais la démocratie n'est viable que si elle est religieuse. A. P.

L'Amour s'en mêle, vient de paraître à l'imprimerie A. CHASTANIER, Nimes.

La délicieuse comédie en vers de notre compatriote Edmond Guiraud, qui obtint un si vif succès au Grand Théâtre de Nimes le 29 mai dernier.

Tous les lettrés délicats voudront retrouver à la lecture l'exquise impression ressentie à la représentation de ce galant marivaudage.

La brochure est dès aujourd'hui mise en vente chez tous les libraires de la ville.

Sous le titre **Cendres et Poussières**, R. VIVIEN, dont on n'a pas oublié les *Études et Préludes*, parus l'an dernier, publie chez A. Lemerre un nouveau recueil de poèmes qui marquent un progrès de son talent.

Un mélange de sensualité et de mélancolie, le modernisme aigu des sensations et la correction classique du rythme assurent à ce livre, malgré quelque inexpérience, un accueil favorable auprès des lettrés et des délicats. A. P.

La vie en prison, par le Docteur Charles Perrier, de Nimes.

Nul n'est mieux placé que le Dr Ch. Perrier, médecin de la Maison Centrale de Nimes, pour nous faire connaître les mœurs et la vie des pensionnaires de cet établissement pénitencier.

Déjà, M. le Docteur Perrier s'était signalé à l'attention publique, au moment de l'Exposition, par un intéressant ouvrage, admirablement illustré. Aujourd'hui félicitons-le de son nouveau travail, qui jette un jour curieux sur l'existence d'une catégorie particulière d'individus. A. P.

Sous ce titre de **Brumes de Fjords**, René Vivien, qui a donné sont second volume de vers, *Cendres et Poussières*, publie une série de poèmes en prose, d'inspiration norvégienne.

Son talent s'y montre sous un aspect nouveau, sans que l'auteur ait rien perdu des qualités de délicatesse et de mélancolie souriante qui ont fait apprécier ses deux premiers livres.

L'Administrateur-Gérant : Gervais-Bedot.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, rue de la Madeleine, 21

AUTOUR DE L'AIGOUAL

Le plaisir de la marche est si vif et si salutaire, que l'on doit considérer comme un bienfait du sort d'avoir des obligations professionnelles engageant à la pratiquer.

Un archiviste départemental doit aller, à intervalles plus ou moins éloignés, dans les communes les plus reculées de son département, pour y surveiller la condition matérielle et la mise en ordre des archives communales. Suivant son tempérament, il y va en voiture ou à pied. J'ai commencé par la voiture. Peu à peu j'y ai complètement renoncé. Je me suis entraîné à l'endurance du froid et du chaud, j'ai appris à ne porter d'autre bagage qu'une chemise de nuit dans une filoche (on trouve partout au gîte du savon et une brosse), à me passer de paletot (on n'a pas froid tant qu'on marche et il y a toujours du feu dans les cuisines d'auberge), à ne pas boire en route et à mettre habit bas pour ne pas transpirer (on évite ainsi les refroidissements subits et leurs conséquences). Une hygiène alimentaire et balnéaire appropriée (eau pure en petite quatité, végétaux et bains salés), évite de grossir et entretient la souplesse des articulations. Alors c'est un vrai bonheur de parcourir plaines et montagnes pendant des journées entières, d'entrer en communion intime avec la

nature, hostile ou favorable, de voir la géologie, la flore locales, les horizons si divers, et de se reposer le soir dans la simplicité du village. La marche met en jeu tous les muscles, dans un rythme doux et fortifiant. Elle opère des miracles sur les constitutions les plus faibles. Elle n'offre aucun danger, au contraire des autres sports : cheval, bicyclette, automobile. Elle laisse à l'imagination toute liberté. Elle seule donne *le temps de voir*. Avec elle, on peut saisir les nuances les plus délicates, les moments les plus instables des choses. L'activité personnelle qu'elle exige, et que chacun règle suivant ses forces, la prise de possession de la nature qui en est la récompense, le sentiment de puissance individuelle et de liberté qu'elle développe, ont les plus heureux effets physiologiques et moraux.

En mai 1902 j'ai eu à parcourir une partie des environs de l'Aigoual, et malgré la rigueur tardive de la température, j'ai tenu à le faire à pied. Passant à la Séreyrède, la tentation était trop forte d'aller à l'observatoire, malgré la neige et le vent glacial, pour ne pas y céder.

Je donne ici mes notes de voyage entre Saint-Jean-du-Bruel et Valleraugue, trois jours de marche.

20 Mai. Arrivé de Nimes à Saint-Jean-du-Bruel par le Vigan et Sauclières, vers midi, je sens qu'il faudra du mouvement pour combattre le froid. Mon itinéraire est combiné en conséquence, à raison d'une trentaine de kilomètres par jour. A Saint-Jean, la demoiselle de l'hôtel veut bien me mettre dans le chemin du raccourci de Causse-Bégon, et, malgré ma barbe grise, m'apprend que je trouverai encore à Lanuéjols le bal de la foire. Je suis revenu depuis trop longtemps de ce genre de distraction pour être

ému de la nouvelle, mais je constate en souriant l'animation charmante du visage de mon interlocutrice, à cette idée de bal.

Passé par le Pont-Vieux et grimpé à travers bois jusqu'à 850 mètres d'altitude, vers le quartier de Barjac.

En s'élevant, belle vue sur la pittoresque vallée de Saint-Jean, dominée par les ruines du château d'Algue. Sur le plateau de Causse-Bégon, vent froid qui donne l'onglée. Cette misérable commune a 58 habitants. Cinq élèves sont présents dans la classe, les autres sont au catéchisme, pour la première communion. L'instituteur est célibataire, et vit en Robinson dans un local ressemblant plus à un grenier abandonné qu'à un logement de fonctionnaire de l'État. Le manque d'argent permettra difficilement de remédier à la mauvaise condition matérielle et au désordre des archives. On exploite un gisement de houille dans les environs. Non loin du chemin est un puits de recherche de 80 mètres de profondeur, abandonné. Aucune barrière pour empêcher les gens d'y tomber. Il est d'autant plus dangereux qu'il est recouvert d'une construction avec toiture, de sorte qu'il apparaît comme une cabane de refuge. Aucun trimardeur ne s'est encore laissé prendre la nuit à cette souricière.

De Causse-Bégon à Dourbies la route franchit le col qui sépare Trèves de Saint-Jean, et domine, à une altitude de plus de 900 mètres, les escarpements profonds de la rivière de la Dourbie. Parvenu à Dourbies, je ne trouve ni le secrétaire, qui est à la foire de Lanuéjols avec sa femme, ni la clé des archives, de sorte qu'il me faut perdre une heure à aller chercher le maire au hameau de Duzas et à le ramener

avec la clé. Le passage de la Dourbie et le petit vallon de Duzas sont d'ailleurs ravissants : granits, eaux de cristal, grands châtaigniers et prairies en pente.

Cela me console un peu du retard, et la bonne humeur du maire, excellent homme qui administre sa riche commune depuis vingt-trois ans, me désarme tout à fait. Ici la richesse vient des bois.

Le soleil s'abaisse sur l'horizon. Je reprends la route du col de Trèves, d'où l'on aperçoit, au fond du cagnon du Trévesel, la petite ville, emprisonnée entre de hautes falaises calcaires, à près de 400 mètres en contre-bas. Un raccourci abrupt permet d'éviter les interminables lacets de la grande route, et j'entre dans Trèves à la nuit tombante. Le temps s'est mis à la pluie; la gorge étroite est affreusement sombre et triste. L'immense pylône de rochers qui enserre la rivière dans la direction de St-Sauveur offre un décor fantastique. Derrière, on ne voit que de l'ombre. C'est comme la porte de quelque enfer de ténèbres où vraiment il faut laisser toute espérance. La pluie se met à tomber.

A l'auberge de Trèves, chef-lieu de canton,je dîne avec les fonctionnaires célibataires de l'État. Là j'apprends qu'il a fortement neigé la veille à la foire de Lanuéjols. Je visite les archives à la lumière, et je vais me coucher.

21 Mai. A 5 heures 1/2 du matin, départ pour Revens. Le vent du nord a éclairci le ciel. On sort de la gorge de Trèves par une longue montée qui conduit sur le causse. Elle longe d'abord les escarpements sinistres du Trévesel, puis s'oriente directement vers le nord. A un certain point, je laisse la route pour couper à travers le causse par les hameaux de Layole et de La Roquarié, situés à plus de 900 mè-

tres d'altitude. La bise est violente et glacée. Je finis par atteindre La Granarié et Revens. La salle de classe, au rez - de - chaussée, est humide, et la salle de mairie, où sont les archives, ne l'est pas moins. L'instituteur, qui est de Lanuéjols, m'explique que Revens est plus chaud. Cela ne m'empêche pas d'y geler et d'admirer que maître et élèves ne soient pas perclus de rhumatismes dans un local où l'eau sort du pavé et des murs. Notez que la construction est neuve. C'est un de ces *palais scolaires* dont la presse conservatrice a longtemps flétri le luxe insolent.

En route pour ce fameux Lanuéjols, dont la foire plus ou moins manquée est l'objet de toutes les conversations de la contrée. Le vent est toujours très froid et balaie ces plateaux déserts, où rien ne lui fait obstacle. Pas d'arbres. En face de La Penarié, rencontre de deux cantonniers au visage bleui de froid et au chapeau attaché avec un mouchoir.

Les abords de Lanuéjols sont plus riants que le causse. Dans le village, plus de vestiges de la foire du 19, mais beaucoup de cette boue noire, formée de déjections bovines, déjà vue à Causse-Bégon et que je retrouverai à Camprieu. Après la visite des archives, déjeuner où retentit l'écho des élections. L'hôtesse, une paysanne madrée, m'explique que, le jour de la foire, elle a fait des affaires d'or, à cause de la neige, qui a forcé les gens à s'abriter dans les auberges. Il ne lui reste rien des mets succulents qu'ont dévorés ses pratiques. Elle m'indique le bureau de tabac et me traite de cher ami au départ.

Me voici sur la route de Camprieu, secoué par le mistral glacé. De l'altitude de Lanuéjols, 950 mètres, on s'élève jusqu'à 1.100 mètres, altitude moyenne

d'une belle partie de route en palier et à l'abri de la rage de l'aquilon pendant 7 à 8 kilomètres. C'est un *cagnard*, une sorte de chemin de la corniche, qui paraît délicieux au corps fouetté de vent. De là on embrasse un immense panorama. Dans le sud-ouest, les ondulations bleuâtres des plateaux de l'Aveyron, terminées, quand le temps est très clair, par les dentelures des Pyrénées. Au midi, les bois de la vallée de Saint-Sauveur-des-Pourcils, dominés par le château de Coupiac. Au sud-est, le riant vallon de Camprieu et les bois du col de la Séreyrède, où la maison forestière se profile à l'horizon. Tout cela éclairé par moments d'un beau soleil qui met l'âme en joie. En approchant de Camprieu, on voit la sortie du ruisseau de *Bramabiau*, de la redoutable grotte où il se perd à Camprieu même.

La grotte est une des plus grandes curiosités naturelles du Midi. La sortie est d'une beauté saisissante par l'horreur des parois verticales de ce cirque enténébré. Une fente étroite et d'une immense hauteur sert d'issue à l'eau qui s'échappe en cascades. D'énormes bastions naturels de roche calcaire semblent défendre les abords de ce site désolé, en aval des cascades. Je m'éloigne oppressé par la vue de cet abîme où l'ombre s'épaissit avec l'abaissement du soleil sur l'horizon.

Des explorateurs courageux ont réussi à traverser de part en part la grotte de Bramabiau. J'avoue que cette gymnastique dans les gouffres noirs pleins d'eau, et sur des pointes de rochers, n'aurait pour moi aucune séduction. A la lumière du jour, tout ce qu'on voudra, mais je laisse les entrailles de la terre à de plus audacieux.

J'arrive à Camprieu avant le coucher du soleil.

L'altitude est de 1.100 mètres. Après la visite des archives, qui sont dans l'humidité, je gagne une auberge pour me reposer et me réchauffer. La famille de mon hôte se compose de l'aïeul, du père et de la mère,d'une jeune fille,d'un gamin de six ans et d'une belle petite fille de quatre mois qui est le personnage principal de la maison. Dans l'air vif et pur de Camprieu la race française prospère, et c'est à la demi-douzaine que l'on compte les enfants d'un ménage. Mon hôte y arrivera aisément. En attendant, la petite fille est la joie de tous. Ses bonnes joues appellent les baisers , qui pleuvent. Son sérieux affairé a pour objet de téter. Elle sourit volontiers.

Je m'assieds devant le feu de la cuisine et n'en bougerai plus que pour le coucher. La mère, tout en allaitant l'enfant, le changeant et le berçant, prépare le souper, aidée par la grande sœur. On a lavé les petits chaussons de l'enfant, qui coiffent chacun un des *landiers* de l'âtre. Ses bas de grosse laine sont terminés par un fil raide qui menace la marmite. Quand on retire un bas, le mignon pied rose s'agite éloquemment et traduit le bonheur de téter. L'emmaillotage est très amusant. La petite, assez durement secouée dans sa *bressole*, finit par s'endormir sous un petit abri de couvertures.

La table est dressée tout contre le feu. Un marchand de Valleraugue dîne avec moi. A la veillée, vient le maire, à la physionomie ouverte. Il a traversé la grotte de *Bramabiau*.

Bientôt je gagne la froidure de ma chambre, et je m'enfouis prestement sous les couvertures d'un bon lit chauffé.

22 Mai. Au réveil, un gai soleil inonde ma chambre, perçant la buée matinale déposée sur les vitres.

A 7 heures, départ pour l'Aigoual par un temps clair. On longe le Trévesel, puis on quitte la route du Vigan pour suivre une belle route forestière qui mène au col de la Séreyrède et à l'observatoire de l'Aigoual, à travers de charmants bois de hêtres. Quelques plaques de neige apparaissent dans les bois, encore sans feuilles. Elles s'épaississent à mesure qu'on s'élève. A gauche, dans la vallée faiblement ondulée, sont les ruines de l'antique chapelle de Notre-Dame-de-Bonheur. Voici le col, à 1.300 mètres. La vue qu'on y découvre sur le versant de la Méditerranée est magique. On laisse les plateaux du versant de l'Océan, on passe devant la maison forestière de la Séreyrède, dont les murs sont garnis de zinc contre la violence des pluies. Un tapis de neige continu orne maintenant les bois, où la tiédeur est délicieuse à 1.400 mètres, parce qu'on ne sent plus du tout le vent, ce terrible vent qui me poursuit depuis Saint-Jean-du-Bruel. L'abri des bois est absolu contre ce fléau. On dépasse l'Ermitage, belle villa de M. Silhol, entre la Séreyrède et l'observatoire. Enfin apparaît, au sommet de la montagne, et digne par son aspect monumental de la grandeur du site, l'observatoire, objet de mes vœux. Je rencontre M. Thérond, l'observateur météorologique, descendu pour se dégourdir les jambes. Le vent fait rage hors du bois, nous marchons dans la neige pendant le dernier kilomètre, ce qui n'empêche pas le *Narcissus Pseudo-Narcissus* de couvrir les pentes de ses cornets d'or, et le *Ranunculus Acris* de boire l'humidité des ruisselets. Bientôt nous arrivons à l'abri de l'édifice, sur la belle terrasse du midi, d'où la vue s'étend, par les temps clairs, des Alpes aux Pyrénées. L'altitude est de 1 551 mètres. Entrons

vite pour nous dégeler. Il fait bon dans la cuisine, où brûle du hêtre dans le poêle. Il est 11 heures du matin. Nous visitons le rez-de-chaussée et les instruments avant le déjeuner. A 11 heures la température est de 0°,8 à l'ombre et de 1°,8 au soleil. Le vent est de 13 mètres par seconde.

Dans la belle galerie vitrée du midi, donnant sur la terrasse pleine de neige, il fait 5°, ce qui paraît doux comparativement au dehors. A travers les vitres on voit la mer, indiquée par une ligne faible-blement argentée. L'altitude de la galerie est de 1.553 mètres. L'air est très humide. La force des vents du sud est telle qu'ils ouvraient les fenêtres fermées à chassis de fer. Il a fallu mettre de fortes barres de sûreté en fer. Les murs en pierre de taille, épais d'un mètre , sont traversés par la pluie qui fouette et vient couler à l'intérieur, malgré toutes les précautions. L'observatoire est couvert de voûtes revêtues de fortes dalles d'ardoise, que le vent ne parvient pas à ébranler. Aussi la toiture est-elle parfaitement étanche, ce qui est un grand point dans une tempête presque perpétuelle.

Dans la galerie on voit la médaille de bronze commémorant la construction de l'observatoire, avec les noms de M. Fabre, du général Perrier et de M. Labbé. La face représente le monument, avec l'inscription suivante en exergue :

Sylvas, nubes, ventos, inter fulgura impavidè studet.

C'est une éloquente formule de la vie que les pionniers de la science y mènent, tranquilles, parmi les forêts, au sein des nuages, dans l'ouragan et les éclairs.

La transparence de l'atmosphère est parfois très remarquable et permet de bien curieuses constata-

tions. C'est ainsi que le 26 mars 1902, à 8 heures du soir, on a pu voir dans le sud-est les projections électriques de l'escadre de la Méditerranée en manœuvres. Le 21 mai, à 9 heures du soir, le phare de l'Espiguette a lui, avec mer brillante éclairée par la lune. M. Fabre m'a dit avoir vu le feu du phare de Planier, près Marseille.

Le bureau de l'observateur, donnant sur la galerie vitrée, est le sanctuaire de l'Aigoual. Il y fait presque aussi bon que dans la cuisine. Là sont le télégraphe, le téléphone, les instruments de météorologie et la bibliothèque.

On y trouve les publications du Bureau Central Météorologique , les *Bulletins* des commissions météorologiques du Gard, de l'Hérault, des Basses-Pyrénées, le *Magasin Pittoresque,* les publications de l'Association Française pour l'avancement des Sciences, des traités spéciaux, etc.

On y admire un baromètre enregistreur à mercure, merveille de précision et de sensibilité. La plume est actionnée par les mouvements de la colonne mercurielle, au moyen d'un flotteur et de deux bras de levier inégaux portés par un même axe. Elle inscrit les moindres variations de pression, même celle que produit un simple coup de vent, une porte ouverte ou fermée. Les périodes venteuses sont indiquées par des oscillations de la courbe générale extrêmement rapprochées, ce qui épaissit singulièrement l'aspect du trait. Quand le trait est mince et uni, c'est le calme. Les gradations de la force du vent sont ainsi données avec une surprenante délicatesse. L'instrument est sous verre, avec une poudre absorbant l'humidité à l'intérieur. Cet appareil remplace, dans une certaine mesure, l'anémomètre enregistreur,

dont il est impossible de se servir à l'Aigoual. En effet, le vent emporte immanquablement la partie à l'air libre, le moulinet. Il emporte même la simple girouette. Quand on veut savoir la force du vent, on monte sur la plate-forme de rocher qui abrite et domine l'observatoire, avec un petit anémomètre à main. Le moulinet tourne et un compteur enregistre le nombre des tours dans un temps donné. Il est fort regrettable que l'impétuosité du vent ne permette pas d'utiliser un anémomètre fixe, dont les indications continues, tracées par l'enregistreur, offriraient un haut intérêt. Ne désespérons pas que le talent des inventeurs ne crée un appareil suffisamment résistant.

Contre une porte est un tableau synoptique de la prévision du temps, fondée sur la direction du vent, la hauteur barométrique et la saison. La prévision est à courte échéance, pour la journée. Le but des observations météorologiques est d'allonger la période de prévision. Il y a encore beaucoup à faire, mais ce n'est qu'un motif de plus de travailler.

Sur le mur sont de très belles photographies de nuages, en couleurs. Elles font connaître les principaux aspects des nuages, cirrus, stratus, nimbus et cumulus, avec les combinaisons intermédiaires, cirro-stratus, strato-nimbus, etc.

Un électomètre permettra, quand il sera installé, de mesurer la tension du courant dans les appareils télégraphique et téléphonique, et par conséquent l'influence des orages sur ces appareils.

Il vient d'arriver un actinomètre conjugué, composé de deux tubes contenant chacun un thermomètre terminé par une boule de verre noircie ou argentée, absorbant ou non la lumière. On mesure la radia-

tion solaire en prenant la moyenne des deux indications.

Un enregistreur électrique du vent et de la pluie reste inutilisé pour les raisons dites plus haut, à savoir la non-résistance au vent des parties à l'air libre.

L'appareil Piche, pour mesurer l'évaporation, ne peut fonctionner en temps de gelée.

Il y a une boîte de pharmacie dans le bureau de l'observateur.

Sur la table est un journal détaillé des observations.

Il est midi. Il faut repasser dans la galerie vitrée pour gagner le déjeuner. Vue magnifique sur les montagnes faiblement ensoleillées. Le soleil perce de temps en temps les nuages et projette d'inégales clartés. Les ombres portées des nuages, chassés par le vent du Nord, voyagent insensiblement sur cette multitude de sommets, un peu embrumés et bleuâtres, dressant vers le ciel leurs vagues gigantesques.

A midi l'hygromètre marque 93°, ce qui est presque l'humidité absolue (100°), et par le mistral !

Il fait 0°2 à l'ombre et 0°8 au soleil. Le temps ne se réchauffe pas.

On se met à table devant le poêle. Au dessert, je savoure de la confiture d'églantier des pentes de l'Aigoual. Goût sauvage et exquis.

Le personnel des animaux se compose d'une jolie chienne de chasse, *Florine,* d'un caniche à long poil, d'une chatte et de son jeune chat. *Florine* est si caressante qu'elle est venue me lécher doucement la main dès mon arrivée. Les deux chats se disputent la possession d'une petite corbeille à une seule place, située derrière le poêle.

Après le déjeuner et la volupté des cigarettes fumées les pieds au feu, visite de toutes les parties de l'édifice. Il y a là de quoi loger beaucoup de monde, mais c'est glacial. La paille elle-même du dortoir commun des ouvriers ne parvient pas à me donner une idée de chaleur. C'est bien pis sur la plate-forme, où l'on débouche avec peine d'un escalier à vis. Là le temps est intenable. Altitude : 1567 mètres. Si beau que soit le panorama du sud-est de la France, la furie du vent, les aiguilles de glace ornant les montants des chassis des thermomètres nus, les gémissements des deux baraques de l'*hôtel* ouvert l'été derrière la plate-forme, baraques amarrées par des câbles de fer, pour ne pas être enlevées comme fétus, tout cela m'inspire le désir d'un prompt retour à l'intérieur. Je considère pourtant avec un grand intérêt l'héliographe de Campbell, destiné à mesurer la durée de l'insolation. C'est une sphère de verre. A l'opposé de la course du soleil, et à la distance du foyer optique de la sphère, court une bande de carton disposée sur une monture sphérique concentrique. Le carton se carbonise à l'endroit où se forme l'image du soleil et, par suite du mouvement diurne, il s'y produit une trace noire dont les positions successives sont situées sur un arc de cercle. Si le soleil luit sans interruption, la trace noire est continue, sinon, elle se compose de taches séparées dont la position et la longueur indiquent les moments d'insolation. La bande est divisée en quarts d'heure et se renouvelle naturellement chaque jour.

En redescendant, nous entrons dans un réduit obscur situé sous la voûte du toit. C'est là qu'on observe la direction des nuages, au moyen d'un appareil optique vertical, terminé inférieurement par une grande lentille horizontale, et perçant la voûte pour

avoir l'extrémité supérieure à l'air libre. A la distance convenable, sous la lentille, est un écran blanc où est tracée la rose des vents, en sens inverse de la réalité. On voit passer les nuages sur l'écran avec une netteté parfaite.

Avant de laisser l'observatoire, signalons encore un cadran solaire métallique de haute précision.

C'est le chronomètre solaire de Fléchet, sorte d'équatorial réduit à sa plus simple expression. Un disque plein et légèrement bombé représente le cercle équatorial, dont le contour est divisé en 24 heures et en fractions d'heures. Ce disque peut tourner librement sur lui-même autour d'un axe que l'on dirige suivant l'axe du monde, au moyen d'un genou. Un index fixe, avec vernier, placé près du bord du disque, sert à marquer l'heure sur la graduation, au moment d'une observation. Sur le disque, à une certaine hauteur, est fixée une petite lentille, mobile autour d'un de ses diamètres, de manière à pouvoir être toujours présentée de face au Soleil : c'est l'objectif de la lunette de l'équatorial. Au lieu de l'oculaire, on a disposé simplement une plaque courbe et allongée, dont la face concave est exactement sphérique, avec rayon égal à la distance focale de la lentille. C'est un écran destiné à recevoir l'image du Soleil, qu'on amène sur un arc de grand cercle tracé dans toute la longueur de la plaque. On a ainsi le temps vrai. Le temps moyen est donné par une courbe en 8 construite par points d'après la valeur de l'équation du temps pour tous les jours de l'année. Cet instrument, de petites dimensions, fournit l'heure avec une précision d'un quart de minute.

Il est 2 heures 1/2. Je quitte mes hôtes en les remerciant de leur bon accueil. M. Thérond me donne un

guide qui me met dans le chemin de Valleraugue, par le raccourci. C'est un sentier à peine tracé sur des ressauts de rochers, dominant des précipices effroyables, tantôt sur les versants de l'Hérault, tantôt sur celui du Clarou. Il faut souvent s'accrocher pour ne pas rouler.

Les abîmes de l'Hérault et du Clarou, profonds de mille mètres, ont été creusés par les eaux dans la masse d'une roche très dure, le mica-schiste. C'est par cent mille années qu'il faut compter la durée d'un pareil travail. Il se continue toujours et n'aura guère de terme que l'usure de la planète. La Terre sera alors dans des conditions analogues à celles que présente Mars, de plus ancienne formation, et où l'on ne voit que des plaines basses et des mers.

Au bout de trois heures de descente, après une plongée de 1,200 mètres en verticale, on arrive à Valleraugue, où le soleil brille et paraît très chaud par comparaison. On pénètre dans la petite ville par des ruelles en forte pente et au pavé si glissant que, trahi par mes souliers ferrés, je m'y étale. C'est l'échouage au port.

« Bains et Douches », lit-on sur la porte du principal hôtel. Hélas! c'est un leurre. Cela ne fonctionne plus, probablement depuis l'inondation désastreuse de 1900.

Dans un registre de délibérations des archives de Valleraugue (BB. 4, fol. 233), il y a un « Mémorial du déluge des eaux » arrivé le 17 août 1697. On y lit : « Et par un grand malhur, le coffre qui sert d'archives à la communauté se trouva dans l'estude du membre plus bas de la maison de nousdit Fesquet, qui est à plein pied de la basse cour et autres caves où tout fust rempli d'eau, et heurusement, par le

vouloir du bon Dieu, le coffre où estoint tous les papiers de la communauté ne fust pas emporté, quoyque les portes des maisons fussent emportées ».

Si les papiers ne partirent pas, ils prirent du moins un bain qui ne les arrangea guère. Le bain de 1900 ne les a pas arrangés davantage.

Ici finit mon odyssée.

Ed. Bondurand.

L'ÉRUPTION DE LA MONTAGNE PELÉE

(MARTINIQUE)

Notes au jour le jour (20 Mai au 20 Juin).

(Suite).

Je viens de relire, à l'intention de la *Revue du Midi*, les lettres 16e et 20e du 6e livre de la correspondance que Pline le Jeune nous a laissée dans la littérature latine. Je précise les endroits pour qu'on puisse se rendre compte de l'exactitude avec laquelle ce témoin indirect de la première éruption du Vésuve en a relevé tous les détails. Je dis témoin *indirect*, puisque Pline nous apprend qu'il refusa de suivre son oncle à Pompéï et qu'il a rédigé, quelque temps après, son récit sur les notes recueillies par Pline l'Ancien au pied même du volcan. Les amis et les domestiques qui entouraient son oncle ont dû également renseigner l'auteur des lettres. Étudions le texte et comparons.

A la Martinique, le fléau a suivi dans l'ensemble la même marche que dans la Campanie ; il a occasionné les mêmes effets ; produit les mêmes phénomènes volcaniques. Pline le naturaliste est mort sur le rivage, asphyxié tout comme un simple créole de Saint-Pierre, par les exhalaisons méphytiques du sol. Je résume ici ces observations, pour en finir avec les

épouvantables détails de l'épouvantable désastre. Il n'y a pas jusqu'à *la pluie de feu* sous laquelle, le 8 mai, s'est abîmée la ville de Saint-Pierre, que Pline le Jeune n'ait consignée fidèlement dans la première de ces deux lettres adressées à l'historien Tacite, son ami. L'auteur, du reste, nous prévient, en commençant son mémoire, qu'il l'a écrit avec soin et qu'il compte bien passer à la postérité, non pas à cause de ses propres talents, — il était trop bien élevé pour ne pas être modeste, — mais à cause du génie de Tacite et du mérite scientifique de son oncle à lui, Pline le Naturaliste. Ce dernier, au moment où le Vésuve révéla au monde étonné sa qualité de volcan, remplissait les fonctions de commandant en chef de l'escadre, dans le port de Misèno, à l'ouest du golfe de Naples (80 ans après Jésus-Christ, sous Titus).

Il ne manque à la narration de Pline que la constatation des prodromes, — cette caractéristique odeur de soufre et de poudre que quelques personnes m'assurent avoir nettement perçue, non seulement à la Martinique, mais encore jusqu'à la Baie Mahault et au Lamentin (Guad.). Je ne nie, je n'affirme rien. Je relève un on dit, entre cent mille. Pline ne parle pas non plus des détonations souterraines, — plus ou moins distinctes, mais répétées, — que nous avons entendues la veille du cataclysme, et encore depuis, à plusieurs reprises.

Voici l'ordre exact des observations relatées par le correspondant de Tacite.

La veille de l'éruption, le matin, on signale au commandant de la flotte, à Misèno, qu'à l'horizon, de l'autre côté du golfe, une montagne s'enveloppe d'une épaisse fumée. Pline ne sut quel nom donner

à ce sommet, à la distance où il se trouvait du Vésuve. Puisque nous comparons les deux événements, qu'on nous permette un semblant d'assimilation. Naples, par rapport à Pompéï, c'est, sur la carte de la Guadeloupe, la position du bourg de la Goyane, respectivement au phare du Gozier ; la distance est sensiblement la même ; les paysages se ressemblent aussi.

La fumée qui s'élevait du Vésuve prenait bientôt, au-dessus même du sommet, la forme d'un arbre, haut sur tronc, touffu des branches ; un « pin parasol » d'Italie, selon Pline ; un champignon, disent les observateurs de la Montagne Pelée ; et ajoutent-ils, ce nuage qui sortait verticalement du cratère ne tardait pas, sous l'action des brises dominantes, à prendre une direction horizontale. Pline explique à sa façon, — bien qu'il n'appartînt à aucun institut scientifique, — l'action propulsive des gaz intérieurs et la lutte des éléments électro-chimiques dans les flancs de la montagne ignivome. La phrase est même fort curieuse, sous la plume élégante de l'auteur maniéré du *panegyricus Trajani*. Les notes laissées par l'oncle ne sont pas étrangères à cette rédaction si joliment peignée.

Second phénomène : — Le nuage phytomorphe, ou arborescent, ne tarde pas à se disloquer, « sous le poids de sa masse », constate avec raison le texte latin ; il s'étend, poussé par les courants de l'air ; s'épanche en évantail, changeant d'aspect, déroulant en forme de vagues ses ondulations ténébreuses ou cuivrées, modifié dans sa couleur, selon la nature des matières qui le composent. Tout cela a été dit, une fois ou l'autre, à propos de la Martinique.

3°—Alors commence à pleuvoir une cendre épaisse

et chaude. Cette pluie n'a pas cessé à la Martinique, depuis le 23 avril jusqu'à ce jour où je vous écris (27 mai). Nous en avons vu des échantillons. Pline l'Ancien la reçut sur les épaules, puisque dès le premier moment, faisant équiper à la hâte sa galère amirale, qui, par parenthèses, l'embarrassa plus qu'elle ne lui fût utile et qu'il dut abandonner pour une embarcation plus légère. — il se rendait à toute vitesse, traversant le golfe de Naples, sur le lieu encore inconnu du désastre. Le ras de marée, comme dans la rade ouverte de Saint-Pierre, s'opposa quelques heures à son débarquement. Une fois à terre, il gravit les pentes du Vésuve, près de la *Somma*, pour mieux voir, pour tout écrire, pour retenir tout. Il passa la soirée et la nuit chez un riche habitant du pays dont la villa s'étageait sur la pente douce de la montagne, verte alors jusqu'à son extrême cime. Depuis, la *Somma* se dresse, dénudée, pelée, elle aussi.

Pendant la nuit, il fallut évacuer la place. Pline dormait, ronflant avec bruit d'un sommeil d'asthmatique, obèse qu'il était. La tête enveloppée d'oreillers et de draps de lit, tout le monde s'enfuit à la lueur des torches. La panique commence.

4e — Projection de pierres ponces, plus ou moins légères, selon qu'elles sont plus ou moins calcinées; il y en a eu, à la Martinique, de toutes les formes, de toutes les nuances ; elles ressemblent *exactement* à celles que les touristes recueillent au Vésuve ou que vendent les guides, assermentés ou non ; — puis, roches éruptives de différentes grosseurs. A Pompéï, les cendres s'envolèrent à plus de 70 ou 80 kilomètres du volcan.

5e — Flammes et incendies la nuit, sur les flancs du monstre igné.

Nous avons observé, hier même, 26 mai, entre 9 et 11 heures du soir, ces feux d'artifice naturels. Le temps était couvert, à l'orage ; par moments, des éclairs, dans le sens horizontal ; au milieu de ces éclairs ou dans leurs intervalles, nous apercevions des lueurs plus ou moins éclatantes, dans le sens vertical ; leur couleur plus rougeâtre et leur peu de durée ne nous permettaient pas de les prendre pour des phénomènes d'électricité atmosphérique ; parfois, des flammèches isolées, qu'on aurait pu assimiler à des fusées. Pline, plus rapproché que nous du théâtre de l'incendie volcanique, constate le même fait. « Ce sont des feux allumés dans la montagne, ou bien des fermes isolées qui brûlent », dit-il à ses amis pour les rassurer.

6e — Secousses de tremblements de terre ; les Italiens, anciens et modernes, y sont aussi habitués que les habitants des Antilles.

7e — Recul inexplicable de la mer qui semble ne se retirer du rivage que pour mieux envahir bientôt la plage ; accidents de bateaux, comme à Saint-Pierre ; ras de marée.

8e — Enfin, flammes plus hautes et plus grandes ; c'est la colonne ou *pluie de feu* qui, le jour de l'Ascension, au matin, a surpris et ravagé Saint-Pierre. Moins heureux que les Pompéïens, les Martiniquais, qui, comme eux, avaient pu suivre les convulsions de la montagne, se retirent et se mettent presque tous en sûreté. Pline campe sur le rivage ; il y fait sa sieste, vers le milieu du jour ; à peine endormi, il s'agite, se débat, retombe asphyxié, mort.

9e — Odeur sulfurée ; air devenu irrespirable.

10e — Ténèbres d'une profondeur invraisemblable qui durèrent l'espace de quatre jours.

11° — Torrents de fumée, ruisseaux de lave, éclairs électriques, tourbillons de cendre.

12° — Le soleil, quand on put enfin l'apercevoir, noyé dans un brouillard « *jaunâtre* », comme pendant une éclipse de soleil.

13° — La cendre répandue, éparpillée en poussière, recouvrant tous les objets, ou, par places, « amoncelée *en neige* ».

14° — Les détails horribles d'une population nombreuse, — Pompéï comptait vingt mille âmes, — affolée, qui fuit au hasard parmi l'embrasement du ciel et de la terre.

15° — Les terreurs, hélas ! trop réelles, accrues par les mensonges ; les nouvelles, alarmantes tour à tour ou optimistes, répandues, colportées, dénaturées ; les illusions de la peur ; l'espérance qui renaît dans les accalmies ; — les villes et les bourgades s'écroulant dans le feu : la fin d'un monde.

A la Martinique, le 8 mai, c'est le sort de Pompéï, enlisé sous les boues incandescentes ; — un peu plus tard, le destin, plus affreux encore d'Herculanum, moulé dans un glacis de laves..! Les voleurs rôdant, nuit et jour, dans les ruines fumantes, mutilant les cadavres, cherchant l'or au milieu de ces tragiques *placers* d'un genre nouveau... Au loin, sur les pentes, jusqu'au rivage, la désolation, l'épouvante, la mort. Là-haut, le volcan qui gronde encore et recommence par intervalles, comme si sa rage avait oublié quelque chose. On dirait, par moments, qu'il a lui-même honte de son œuvre ; il jette sur cette scène, même sur le vaste linceuil de pierre refroidie sous lequel s'est endormi Saint-Pierre, un drap mortuaire dont la frange baigne dans les flots de la mer et qui

étend ses plis grisâtres jusqu'au ciel où il se perd... J'ai là, sous les yeux, à votre intention, les photographies de ces tristes choses; ruines qui ne ressemblent à rien, et qui n'ont, pour cacher leur hideuse nudité, même pas ces guirlandes de lianes, ces festons verdoyants d'arbrisseaux exotiques ou de fougères élégantes qui donnent ici un air de vie renouvelée aux restes d'un passé mort. On dirait, sur une étendue plus vaste, les bords à jamais inféconds du lac asphaltite, à l'endroit où le soufre et le nitre embrasé dévorèrent les villes maudites, Sodome, Gomhore, Séboïm, Adama, Zégor ! Le feu a tout dévasté. Pauvres colonies françaises d'antan ! Pauvre Martinique !...

Pauvres vieilles colonies françaises, rêvées, entrevues par Richelieu, 1635 ; — recevant de Colbert une organisation sagement étudiée, une législation même, le *Code noir* de 1685 ; — opulentes, actives, pleines de plaisirs, enivrées de fêtes, toujours entre deux guerres sous Louis XV, alors que la noblesse française servait sur la flotte ou dans l'armée du roi. Il n'est pas un seul des noms historiques de l'ancien régime qui ne soit représenté parmi les colons habitants ou les administrateurs que le gouvernement de Versailles envoie à ses « îles d'Amérique ». L'armorial de toutes nos provinces est là, au complet. De nos jours encore, on rencontre ici beaucoup de ces vieux noms si français.

*
* *

Mais avant de rappeler la gloire d'antan ou les prospérités éteintes, achevons le triste récit des événements contemporains.

Du 19 au 30 Mai. — Le temps orageux n'a pas cessé; à la Guadeloupe nous avons déjà des chaleurs électriques, tout à fait anormales pour la saison où nous sommes ; pluies, orages, coups de vent.

A la Martinique, la rivière de la Basse-Pointe déborde, renverse une partie du bourg, inondant le reste.

Le 20 (5 heures matin), nouvelle éruption du volcan; les ruines de Saint-Pierre sont nivelées ; rien ne reste debout; Fort-de-France est inquiété, comme le 8, par une pluie de pierres ; les nuages qui enveloppent le sommet de la Montagne Pelée se déroulent en noirs tourbillons, pareils à des vagues furieuses, nous racontait quelques jours plus tard un Martiniquais réfugié à la Point-à-Pitre. La population terrifiée se prépare à la mort; la fuite en masse s'organise à la hâte vers les communes du sud de l'île ; mille personnes s'embarquent pour Sainte-Lucie ou pour la Guadeloupe.

Le 22, l'exode se dirige vers Cayenne ou la Trinidad.

Le 26, une autre éruption se déclare, à 8 heures 1/2 du soir; nous avons dit plus haut que nous en apercevions les lueurs à la Guadeloupe. La panique recommence avec la pluie de scories et de cendres ; le feu ne fait, cette fois, pas de victimes.

Dès lors, aucun incident remarquable ne s'est produit ; le volcan continue à fumer ; son cratère, à en juger par les fumeroles ouvertes de toutes parts, doit présenter l'aspect d'une gigantesque pomme d'arrosoir. La nuit, des lueurs fantastiques de fournaise, rappellent à tous que le monstre ne s'est pas encore rendormi. Le consul de France à Sainte-

Lucie adresse, à M. le Gouverneur de la Guadeloupe, le câblogramme suivant : « Castries, 4 juin, 2 heures après midi. La Martinique tranquille. Pas d'éruptions nouvelles. Le volcan émet seulement une mince colonne de vapeurs. Les populations des îles sont plus rassurées ; le temps est clair partout.

Le 30 mai, je reçus la lettre suivante de Fort-de-France : « Cher Monsieur... Merci de votre bonne lettre... Le désastre a été si inouï, le coup si foudroyant que j'en suis demeuré comme paralysé ; le cœur, les sentiments, rien ne vibre plus en moi ; tout semble arrêté. Il a fallu que la douleur des autres vînt me rendre le sentiment de la situation, remettre en mouvement les fibres de l'âme, rallumer tout ce qui est éteint. Merci de m'avoir fait verser quelques larmes...

Oh ! c'est bien nous qui sommes les plus à plaindre. Est-ce donc un avantage d'avoir échappé au désastre ?... Oui, la veille j'étais à Saint-Pierre. On ne voulait pas croire à un danger quelconque ; on voulait contempler le spectacle grandiose, entendre les rugissements du monstre. Et qui pouvait alors prédire un phénomène inconnu dans l'histoire des volcans ?

Depuis, nous continuons à vivre dans la tribulation. Les éruptions semblent se multiplier. Le 20 mai, j'ai cru que la colonie entière allait être engloutie. De Fort-de-France, à 30 kilomètres, et de tous les points de l'île, jusqu'à 50 et 60 kilomètres, nous avons vu s'élever du volcan la terrible nuée de feu du 8 mai, nous l'avons vue s'étendre, se dérouler sinistrement au-dessus de nos têtes. Ce fut un cri de terreur, d'un bout de l'île à l'autre. Nous étions tous prêts à mourir, lorsque la nuée s'entrou-

vrit pour ne laisser tomber que des pierres mêlées de cendres.

Le 26 et le 28, nouvelles éruptions et nouvelles terreurs. Ce sont des scènes de la fin du monde!... la vie que nous vivons, c'est une sorte de mort continuée... » E. P.

A ceux qui restent là bas, la menace d'une fin terrible ; à ceux qui émigrent, l'exil... *Nos patriam fugimus* '...

∴

Que le récit de tant d'infortunes ramène sur nos chères Antilles l'attention de l'Europe et de la France ! Ces vieilles colonies ont une histoire glorieuse, un passé brillant mais déjà lointain, car il y a longtemps que se réalise la malédiction prononcée par Danton contre elles : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » Dans l'ivresse de son éloquence, le conventionnel oubliait de nous dire ce qu'il faut entendre par *principe*. C'était l'essentiel dans l'affaire. En tous cas, l'application inopportune et prématurée de certains principes chers à la Montagne, tue nos « colonies à sucre », comme on les appelait.

Nous prions le lecteur de se rassurer. Il nous suffit de signaler la grande cause du mal qui ronge les Antilles françaisee, et nous ne ferons pas du tout ici de la politique comparée.

Laissons à d'autres le soin d'appliquer à ces pauvres malades les remèdes que réclame impérieusement leur état. Je ne sais si ces remèdes existent, mais il suffit de parcourir les journaux et les revues pour se rendre compte que les médecins abondent.

Chacun d'eux, naturellement, vante sa panacée et dénigre celle des voisins. Espérons! la cure sera longue et nous avons, comme on dit, le temps de voir venir.

En attendant, sans prétention, au courant de la plume, parlons un peu de nos Antilles sur lesquelles les sinistres lueurs du Mont-Pelé attirent en ce moment l'attention de l'Univers. Cette petite excursion sera pour bon nombre de nos lecteurs l'entrée dans un monde inconnu.

Nous ne séparerons pas les deux sœurs que l'ancien régime avait unies sous une seule administration, avec la Martinique pour chef-lieu. Ce détail d'organisation a réjeté au second plan la sœur aînée, Guadeloupe qui, pourtant, offre bien plus de ressources agricoles et plus d'étendue. Mais les *bourgeois* de la Guadeloupe, comme on les appelait encore au XVIIIe siècle, ne faisaient point parler d'eux dans le monde de la marine et de l'armée; tandis que leurs frères, les *soldats* de la Martinique, luttaient contre l'anglais et lui disputaient héroïquement les Antilles.

Ce n'est pas à dire que les Guadeloupéens n'aient su, eux aussi, se battre et se défendre contre l'étranger. Mais les légendes, en histoire, sont plus durables que la vérité.

Le premier empire vit monter sur le trône une créole de la Martinique, la veuve d'Alexandre de Beauharnais, né comme elle aux Antilles; Madame Bonaparte, en 1804, devenait l'impératrice Joséphine, à qui, jadis, une sorcière noire, dans son habitation coloniale des Trois-Ilets, avait prédit qu'elle serait « plus que reine ». La Martinique profita de cette gloire un peu mêlée ; tandis que la Guadeloupe se flattait plus modestement d'avoir vu naître celui qui,

devant Toulon, écrivait au gouvernement révolutionnaire, à propos du lieutenant Bonaparte : « poussez ce jeune homme, car il saurait, au besoin, se pousser tout seul et sans vous ».

Le général Dugommier avait prévu juste. A la même époque, un autre général, originaire de Saint-Dominique, s'attachait à la fortune du Corse « à cheveux plats » ». Il s'appelait Dumas de la Pailletterie ; il a fait souche d'écrivains. Son fils est Alexandre Dumas, né d'une mère de couleur, à Villers-Cotterets en France, l'auteur de *Monte-Cristo* et des *Trois Mousquetaires*.

Ainsi, l'ancien et le nouveau régime furent amenés par les circonstances à perpétuer en Europe le bon renom colonial de l'île si cruellement éprouvée aujourd'hui.

La Guadeloupe et la Martinique, dans l'archipel du Vent, furent découvertes par Christophe-Colomb, en octobre et novembre 1493, au cours de son second voyage.

La Guadeloupe se compose de deux îles juxtaposées, séparées par un bras de mer peu profond, large de 60 à 120 mètres, long de 2 à 3 lieues, la Rivière-Salée. Les deux parties présentent une superficie totale d'environ 138,000 hectares, pour 183,000 habitants. La Guadeloupe proprement dite ou Basse-Terre mesure en longueur 46 kilomètres sur 27 de largeur moyenne ; l'autre île, ou Grande-Terre, 30 kilomètres en hauteur de la Pointe-à-Pitre (S) à la Grande-Vigie (N) et 45 de la Rivière-Salée (O) à Saint-François (E) ; de ce côté une longue presqu'île, fort étroite, se projette vers la Désirade ; c'est la Pointe des Châteaux, longue de 14 kilomètres, large à peine d'un seul, complètement inculte et basaltique.

La Martinique a une surface de 99,000 hectares pour 203,000 habitants ; elle est donc relativement plus peuplée que la Guadeloupe. Sa longueur totale est évaluée à 50 kilomètres (du Nord au Sud) sur 25 environ de largeur moyenne.

La race blanche, à la Guadeloupe, compte 10,000 individus ; à la Martinique, 8,000 ; en supposant que 3 à 4 mille blancs aient disparu dans la catastrophe du 8 mai et que un ou deux milliers quittent l'île, on voit quel élément dominera dans la population qui reste... N'oublions pas, sans insister davantage, combien l'exemple de Haïti est suggestif. L'avenir dira pour qui auront travaillé ceux qui vont relever les ruines de Saint-Pierre.

La Guadeloupe et la Martinique sont les plus étendues des petites Antilles ; à l'Est, elles sont baignées par l'Océan Atlantique; à l'Ouest par la mer des Antilles. Une distance de 110 à 130 kilomètre les sépare ; entre elles se dresse la Dominique, à moitié chemin de nos possessions, à peu près dans la situation que voici :

❄ ❄ Guadeloupe
❄ Dominique
❄ Martinique

Sous le rapport des races et du climat, du sol et de ses productions, les deux îles se ressemblent absolument.

Entrons dans quelques détails, aussi brefs que possible, sur ces contrées que 1,300 lieues marines séparent de la métropole.

En 1763, la France, en butte à des guerres sans cesse renaissantes sur le continent européen avait abandonné aux anglais, ses rivaux heureux dans les

colonies des deux Indes, la *Nouvelle-France* du Canada, malgré les héroïques efforts du « grand vaincu », Montcalm.

L'Espagne avait reçu d'elle la *Louisiane* que plus tard, en 1800, Napoléon vendit aux États-Unis d'Amérique.

Dans les Antilles, du temps de Colbert, nous possédions la Guadeloupe, la Martinique, les Saintes, la Désirade, Marie-Galante, Saint-Barthélemy, Sainte-Lucie, la Grenade, Saint-Christophe; nous avions enlevé à l'Angleteterre Antigue (Antigoa), Tabago, Montferrat; depuis 1670, nous occupions Saint-Domingue (Haïti). En 1804, une révolution intérieure nous fit perdre Haïti; les Anglais nous avaient repris presque toutes nos autres possessions des Antilles. Les traités de 1815 nous ont rendu la Guadeloupe et ses dépendances, la Martinique, etc. En 1877, la Suède nous a rétrocédé Saint-Barthélemy que nous avions perdu depuis 1784. Nous partageons avec la Hollande la petite île de Saint-Martin.

Les îles qui nous occupent ont tour à tour, depuis le règne de Louis XIII, connu le régime seigneurial privé, le régime royal de 1674 à 1759 ; la domination britannique jusqu'en 1763. Puis, jusqu'en 1792 le régime royal; le régime républicain (1793), le régime impérial, de 1804 à 1810; la domination anglaise jusqu'à la seconde restauration (1816); le gouvernement de juillet, la deuxième république ; le second empire, enfin la troisième république.

L'époque de leur plus grande prospérité est celle où la culture de la canne à sucre devint prépondérante, à partir de la Régence jusqu'en 1793. Malgré les guerres qui leur imposèrent souvent la domination

de l'étranger, les îles étaient alors matériellement heureuses, n'ayant à redouter aucune concurrence pour la production du sucre et du rhum. Du jour où la betterave a commencé à rivaliser avec la canne, la décadence agricole et commerciale a commencé ; le travail des machines, les règlements douaniers ont accentué le malaise. Les crises périodiques ont fait le reste.

*
* *

Ici, nous appelons Guadeloupe l'île montueuse en forme d'ellipse irrégulière de genèse volcanique, qui s'étend à l'ouest de la Rivière-Salée ; sur l'autre rive, c'est la Grande-Terre, beaucoup moins accidentée et cultivée entièrement ; la canne à sucre est l'unique production comme la vigne dans le Midi de la France. Cette monoculture explique les crises auxquelles, depuis plus de 70 ans, la Guadeloupe est en proie. La betterave et la concurrence étrangère achèvent ce que la politique a commencé. La forme de la Grande-Terre est celle d'un triangle ; la superficie est inférieure à l'autre partie ; volcanique, composée de roches basaltiques et calcaires, elle présente une succession de *mornes* ou collines ordinairement boisées, dispersés sans ordre, d'une hauteur moyenne qui varie entre 60 et 120 mètres ; ces collines sont séparées par des *coulées* ou vallons étroits, mais profonds, toujours marécageux, fort malsains, sans eau courante. Il n'existe pas une seule rivière naturelle dans toute la Grande-Terre. On rencontre de vastes et fertiles plaines, quelques anciens canaux d'exploitation abandonnés. L'eau du ciel, comme dans les garrigues pierreuses de la banlieue de Nimes, est

recueillie dans des jarres(cases à eau), des citernes ou des mares creusées dans les fonds, lorsque le sol est imperméable. Les sources sont très rares et impropres à la boisson au moins pour les européens. Quelques communes possèdent des citernes municipales. La Martinique ne connaît pas les redoutables éventualités du manque d'eau potable. Près de 80 torrents, ruisseaux ou rivières, — la plus longue a 28 kilomètres, *Rivière du Lézard* au centre. Il en est de même de la Basse-Terre. La Pointe-à-Pitre, depuis 1888, est pourvue d'eau par une conduite partant de la *Grande-Rivière* (Guadeloupe) et qui traverse la Rivière-Salée.

Les deux îles, Martinique et Guadeloupe, vu leur sol volcanique, possèdent de nombreuses sources thermales et minérales généralement peu utilisées. Quelques-unes atteignent une température de 30° à 35° centigrades.

La Guadeloupe, sauf à l'*ouest*, est entièrement rocheuse, escarpée, pittoresque au premier chef; mais toutes les hauteurs du centre, qui renferment d'admirables forêts vierges, sont inhabitées. Les points culminants de la chaîne de montagne – du Sud-Est au Nord-Ouest — sont la Soufrière, seul volcan en activité (1484^{m}); les mamelles, vers le centre, (780^{m}); la grosse montagne, au Nord (730^{m}) — la grande découverte (1460^{m}); — la Madeleine, volcan éteint, le Sans-Toucher (1480) qui appartient au massif du Sud-Est; l'Echelle; le Houëlmont, autre volcan, endormi comme les deux Mamelles et la Madeleine.

Le massif que domine la Soufrière est le plus rapproché de la Basse-Terre; à partir du Sans-Toucher, la chaîne s'abaisse graduellement vers le Nord, où elle est terminée par la Grosse-Montagne et le piton Sainte-Rose.

Plus de soixante rivières descendent de tous ces sommets; quelques-unes sont navigables pendant une partie de leur cours. La haute Guadeloupe est un paradis pour les chasseurs d'oiseaux et les contrebandiers. Le versant occidental, le plus étroit est hérissé de mornes élevés ; le littoral y est tantôt abrupt,escarpé,d'aplomb sur la mer ; tantôt brusquement, la plage s'élargit, peu profonde, mais basse, marécageuse; les rivières tombent des hauteurs, en cascades, dans des lits creusés en abîmes, sur un fond de rocailles basaltiques. Les estuaires sont malsains, souvent en lagunes. Le bas de la côte occidentale est aride, sec, pierreux. Plus près du Nord, au contraire, si l'on veut doubler la pointe pour atteindre le versant oriental, le tableau change ; le premier panorama représentait une petite Suisse, les Pyrénées ou les Cévennes; le second, au moins dans le grand cul-de-sac, reproduit l'aspect de la France picarde, normande, rhodanienne et même narbonaise. Les mornes s'infléchissent en ondulations doucement prolongées; là, se trouvent les cours d'eau les plus considérables et les mieux réglés, baignant de vastes plaines alluvionnaires marécageuses, bordées sur la Rivière-Salée de broussailles marines, de bosquets de palétuviers dans les branches desquels s'attachent par grappes les petites huîtres estimées des gourmets. L'ensemble du grand cul-de-sac, vu des hauteurs de Petit-Canal, surtout lorsque,comme au moment où j'écris ces ligues,les hautes dentelures des montagnes sont noyées dans les nuages, présente une frappante analogie avec les lagunes du Rhône-Mort, à Saint-Roman, près d'Aigues-Mortes, par exemple.

Les palétuviers abritent les cultures contre l'air salin de la mer ; mais,comme les étangs entre Lattes

et Palavas, près de Montpellier, cette région pestilentielle est le domaine des cousins, des moustiques, de la fièvre et de la mort paludique.

Pour compléter ce *minimum* indispensable de géographie, esquissons, s'il vous plaît, quelques paysages. Les traits en sont communs à la Martinique et à la Guadeloupe, encore plus sœurs par le sang — je veux dire par la sève naturelle de la flore, du climat, et l'aspect général des mornes et dès vallées, qu'elles ne le sont par les liens très artificiels de l'administration.

Là, des falaises boisées, rongées par la vague qui bat leur pied, tombent à pic de la route coloniale à l'océan, au milieu d'un charmant fouillis de verdure et de fleurs, et du côté de l'île, se rattachent par degrés irréguliers jusqu'aux cîmes nuageuses de la Madeleine. (Route de la Basse-Terre à Capesterre; environs de Saint-Pierre, Martinique).

Ici, des champs de caféiers dont l'ordonnance rappelle les bosquets imaginés pour l'île fantastique de Calypsô par le poète de l'odyssée ; les champs, couverts d'ombre, sont coupés régulièrement par les lisières protectrices de ces grands arbres qui donnent les *pois doux*, sorte de grosses lentilles; les cacaoyers dressent par places leurs têtes touffues d'où pendent, en forme de gourdes côtelées, les fruits dont la graine amère donne le fin cacao, base du chocolat, le *théobroma* du XVI° siècle, « nourriture divine » ; bananiers aux régimes de pourpre sombre et de claire émeraude ; orangers aux fruits d'or.

Le quartier des *Trois-Rivières* (massif de la Madeleine) est des plus pittoresques ; les pierres volcaniques, de basalte grisâtre comme celui du Puy-de-

Dôme, ressemblent à des ruines éboulées, anciennes demeures de géants, renversées durant la guerre avec les dieux de l'olympe. La canne à sucre y pousse avec une vigueur exceptionnelle; le roucou tinctorial, que menace la chimie nouvelle et à qui elle prépare dans un avenir prochain le sort de la garance vauclusienne tuée par les produits de l'aniline; le vanilier grimpant, aux gousses parfumées; les fruits et les sacines qui donnent les *vivres* des campagnards; l'air frais et pur; partout, mille et mille fougères inconnues à l'Europe et qui trahissent la profonde humidité du sol, en lutte avec la chaleur d'un soleil tropical. Près de l'ardente soufrière, le *Matouba* enchanteur; à Gourbeyre, les hauteurs du Palmiste; à Sainte-Rose (N.-E.) les forêts vierges de Sofaïa; à l'ouest, Bouillante, avec ses sources d'eau chaude sur le sable fin de la plage; la Pointe Noire, oasis de bambous entourés de colonnades de palmistes.

Tout est lumineux, apaisé, allangui, tiède, indolent.

Quelles forêts? quelle ombre! cependant aucun animal, presque aucun oiseau ne peuple ces solitudes où seule règne dans sa luxuriance silencieuse une végétation incomparablement féconde. Les oiseaux aquatiques abondent; on retrouve là toutes les espèces des marais de la Camargue, sauf le flamant rose, mais en plus, le pélican, rêveur et patient, sur le bord des eaux dormantes, comme les pêcheurs à la ligne des environs de Paris...

Invariablement, partout, à la Martinique autant qu'à la Guadeloupe, les montagnes verdoyantes, forment le fond du tableau.

Par un caprice de la nature encore non expliqué, la Martinique possède un triste privilège que ne lui

envie point sa sœur : les reptiles vénimeux, surtout le terrible trigonocéphale qui fait, hélas ! trop de victimes dans les champs et les bois. L'emblême sinistre de ce serpent formait jadis une *pièce honorable* du drapeau martiniquais, d'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre serpents. On assure que les furets, ou rats-mangoustes introduits depuis quelques années dans nos Antilles, déciment ces monstres et en verront la fin. Un fait certain c'est que l'inoffensive couleuvre constitue une rareté à la Guadeloupe.

Les contours des deux îles guadeloupéennes dessinent, à vol d'oiseau, les ailes d'un papillon, avec, entre les deux, la Rivière-Salée à la place du corps. En haut et en bas, les grandes échancrures appelées culs-de-sac-Marins ; la moindre, au sud, forme la rade de la Pointe-à-Pitre. La ressemblance est surtout vraie pour la Grande-Terre.

La Martinique, dans son périmètre géométral, offre assez exactement l'image d'une écrevisse qui replie l'éventail de sa queue. Ce repli creuse le port renommé de Fort de-France. Au Nord, tout près du littoral, la Montagne Pelée désormais inoubliable, constitue la tête (1300 mètres d'altitude) et le point culminant de l'île. Les coulées qui ravinent les flancs du volcan descendent, verticales, dans toutes les directions ; tandis qu'entre la Soufrière et la Basse-Terre, à la Guadeloupe, se creusent au Nord, les vallées parallèles de la Rivière du Galion ; au Sud, celle de la Rivière des Pères.

La lave en fusion devrait combler ces profondeurs avant d'atteindre la ville ; mais rien, par exemple, ne la garantirait, pas plus que Saint-Pierre de la pluie de scories, de cendre et de feu. Les charmants

environs de la Basse-Terre auraient le sort des environs non moins enchanteurs du Morne-Rouge, du Macouba, du Prêcheur,de Saint-Pierre et du Carbet.

L'aspect général de la Martinique est celui que présente la partie haute de la Guadeloupe proprement dite.

Le climat et la fertilité du sol sont sensiblement les mêmes dans les deux îles. Les moyens de communication, à la Martinique, semblent un peu moins faciles que ceux de notre île. A la Grande-Terre, un réseau de belles routes, entretenues régulièrement, réunit tous les points principaux et les met directement en communication avec le vaste port de la Pointe-à-Pitre, centre du commerce de la colonie, comme Saint-Pierre le fut pour la Martinique. Les villes de ce pay-là, je veux dire Fort-de-France, ci-devant Fort-Royal et Saint-Pierre, étaient généralement mieux construites et mieux tenues que les nôtres. Le confortable européen y était plus grand. On se rend aisément compte de cette différence quand on songe qu'au XVIII[e] siècle, les deux îles étaient administrées par un seul et même représentant de l'autorité métropolitaine et que les forces navales, militaires, civiles, étaient concentrées à la Martinique ; cette situation privilégiée attirait plus abondamment les faveurs de l'administration sur l'une que sur l'autre des deux sœurs. Peut-être aussi la position de la Martinique au point de vue stratégique justifiait-elle la préférence et les Attentions du Ministère de la Marine.

Il semblait en être resté quelque jalousie platonique entre les deux contrées. Les récents malheurs

ont fait tout oublier (1). Ils ont resserré les liens de parenté qui les unissent depuis des siècles ; la population européenne par ses origines, *les créoles*, pour les appeler par leur nom emprunté à la langue espagnole, *criollo*, avaient les mêmes caractères dans leurs mœurs, à la Guadeloupe et à la Martinique. Nous ne nous permettrons pas ici d'entrer indiscrètement dans des détails futiles. Nous préférons renvoyer nos lecteurs aux ouvrages anciens et modernes qui ont traité cette matière *ex-professo*. Le plus connu de ces ouvrages est celui de Thibault de Chanvalon, un Martiniquais qui, mieux que personne, pouvait parler de ses compatriotes en connaissance de cause. Aussi les renseignements qu'il a donnés ont-ils jusqu'à nos jours servi à tous ceux qui ont voulu, après lui, aborder ce sujet délicat. En se couvrant de l'autorité de Chanvalon ils évitaient le reproche d'exagération ou de dénigrement systématique infligé à tant d'autres auteurs, témoin le Père Labat, au XVIIIe siècle, et tout près de nous, M. le Dr Corres. Le « *Voyage à la Martinique* », de Th. de Chanvalon, est daté de 1763. Voici les traits principaux des mœurs créoles, au dire de cet écrivain. Le créole est vif, prompt, impatient, décidé, irascible, volontaire, avec une pointe de vanité qui se traduit dans ses manières par une libéralité un peu tapageuse. L'habitude prise dès l'enfance de commander à des esclaves — autrefois, bien entendu — la liberté d'une éducation différente

(1) Une personne de Saint-Pierre, réfugiée en ce moment à la Pointe-à-Pitre, ne peut se résoudre à croire qu'elle, — une noble Martiniquaise — ait pu venir à la Guadeloupe. Tous ses compatriotes, heureusement, ne partagent pas les mêmes préventions.

Une boutade, sans doute venue aussi de là-bas, assure que la Guadeloupe est un triste séjour, puisque les serpents eux mêmes ne peuvent y vivre !

de l'éducation sévère donnée aux jeunes gens en France, les gâteries des parents, l'action débilitante du climat,influent de mille manières sur le tempérament moral ; plein de franchise, plus exactement de laisser-aller, exempt d'ambition, indolent par dessus tout, imaginatif, sentimental, indépendant, inconstant dans ses goûts comme dans ses affections,habile dans tous les exercices du corps, avide de plaisirs faciles, réussissant peu dans les travaux intellectuels qui demandent une application soutenue et cependant doué d'une intelligence vive et précoce, tel est le créole de Chanvalon, créateur du type dans les œuvres de littérature et d'imagination.

Les femmes se distinguent physiquement par une grande délicatesse de traits ; l'impatience, la vivacité, l'indolence, la fierté et surtout une sentimentalité romanesque forment le fond de leur nature, — d'après le même auteur.

S'il nous est permis de donner notre humble appréciation, nous dirons que les créoles contemporains, des deux colonies, ne nous semblent guère différer dans leurs mœurs et leur caractère, de la population métropolitaine des provinces francaises, surtout de celle qui fréquente peu la capitale et conserve, a tort ou à raison, les vieilles coutumes des petites villes. Tant les hommes que les femmes, on lit peu ici, où tout travail même intellectuel se change en effort pénible ; quelques romans à la mode ; journaux et revues françaises ; périodiques illustrés, mais ni à la Guadeloupe, ni à la Martinique, pas une librairie. Certains établissements officiels possèdent des bibliothèques ; les lecteurs sont rares, surtout pour les œuvres sérieuses. Mais il y aurait injustice à comparer ces petits pays-ci avec les régions fran-

çaises, où tant de monuments, tant de souvenirs historiques, tant d'institutions savantes appelent de toutes parts et éveillent l'attention, non seulement des professionnels, mais des simples curieux.

On se console de cette infériorité en répétant qu'aux Antilles les livres, sous l'action délétère de la chaleur, de l'humidité et des insectes, ne peuvent se conserver longtemps !...

En sommes-nous beaucoup plus à plaindre ? Les créoles qui viennent à Paris sont-ils inférieurs à beaucoup de provinciaux ?

Dumanoir, Parny, Lecomte de Lisle, Alexandre Dumas, « le géant-nègre », et tant d'autres dont les noms nous échappent, furent-ils, parce que créoles, inférieurs à tels ou tels écrivains nés à Tours, à Rouen, à Lyon, à Marseille ou même à Paris ?

Défions-nous des jugements tout faits et contrôlons les récits des voyageurs : A beau mentir qui vient de loin :

Partout les hommes se ressemblent,
Mêmes vices et mêmes vertus.

Je n'attribue la perfection à aucune race ; mais je ne dirai jamais que les Créoles soient seulement des Européens dégénérés.

*
* *

Pas plus d'ailleurs que les Nègres des Antilles ne sont les descendants ethnographiques des Caraïbes, Autochtones, race disparue depuis l'époque où Christophe Colomb découvrit les îles du Vent. Les noirs, en majorité à la Guadeloupe, sont un peu moins nombreux à la Martinique. Les uns et les

autres vinrent, au temps de la traite et de l'esclavage, des côtes de l'Afrique. Leur émancipation ne les a guère changés, et surtout dans les campagnes reculées, les douceurs de la civilisation européenne leur paraissent discutables. Affaire de couleur et de goût. Aussi, nous n'insisterons pas. Ayant peu de besoins, ils ont généralement peu de désirs, et ce que nous appelons le bien-être les laisse indifférents. Dans les centres populeux et industriels, c'est autre chose. Là, ils ont pris à la race blanche beaucoup de ses défauts, quelques-uns de ses vices et presque aucune de ses qualités. Hommes libres et citoyens, ils semblent plus fiers de leurs droits que soucieux de leurs devoirs. La propriété, le travail et la prévoyance sont des notions compliquées qui leur échappent. Heureusement, ici comme en France, dans le milieu ouvrier, il y a pas mal d'exceptions ; au fond, la race noire, quand le contact avec l'ancien monde ne l'a pas gâtée, montre des qualités qui la rendent estimable. Grands enfants que les théories politiques ont fait pousser trop hâtivement, sans tenir compte des *étapes* nécessaires. On leur a trop tôt persuadé qu'ils valaient socialement leurs frères de l'Europe. Quelques-uns reconnaissent que peut-être ils ont besoin des blancs pour longtemps encore.

*
* *

En France, depuis le XVIIIe siècle, où toutes les spéculations philosophiques, les systèmes, les utopies, furent en honneur, on a beaucoup théorisé sur les colonies sans chercher à les connaître effectivement.

Les « *îles d'Amérique* », comme on les dénommait alors, commencèrent par être, sous Louis XIII, des établissements privés ; après divers essais malheureux de *Compagnies* sous le contrôle ou même dans la main de l'État, elles reçurent, nous le disions plus haut, un semblant d'organisation sous le ministère de Colbert ; abandonnées ensuite, elles attirèrent de nouveau, sous Louis XV, l'attention des ministres, malgré l'état précaire du trésor royal et les préoccupations de la politique générale européenne. En 1765, le duc de Choiseul faisait remettre aux administrateurs envoyés aux Antilles par la mère-patrie, des instructions détaillées sur la direction à imprimer aux colonies.

« Colonie », — « colon », — voilà des mots empruntés par nous à la langue latine, mais qui ne correspondent plus du tout pour nous à l'idée précise qu'ils avaient chez les Romains.

Chez le peuple roi, *colonia*, c'est la décharge lointaine d'un trop plein de population ; un essaim nouveau qui se détache de la ruche-mère ; la création, sur une terre conquise, d'une ville, d'une province avec les mœurs, les lois, les coutumes, le culte de Rome ; mais sans lien désormais, au moins sans lien économique avec la métropole.

Pour nous, au contraire, le même mot implique à la fois un lien politique qui peut aller jusqu'à l'assimilation complète avec la métropole ; un lien économique par les échanges commerciaux.

Telle semble avoir été l'idée de Richelieu, peu porté par caractère à admettre les états dans l'État, même à sept mille lieues de la métropole.

Le Gouvernement, sous Colbert, eut les mêmes tendances avec l'aggravation systématique des roua-

ges administratifs, progressivement compliqués, jamais simplifiés, de 1670 à 1800. On accepta les *Compagnies des Indes*, avec une autonomie très relative parce que ni la marine, ni les finances du royaume ne pouvaient établir notre empire colonial en formation.

On considéra les colonies comme une expansion, à l'étranger, du domaine colonial; une province lointaine, productive. Lorsque ces sortes d'annexes ou de succursales se sentaient assez fortes, elles rompaient l'amarre et se déclaraient émancipées, indépendantes. Lorsqu'elles végétaient, on les abandonnait à leur triste sort, comme des parents pauvres dont on a honte; on les laissait sombrer dans la misère.

Au XVIII[e] siècle, la philosophie se mit à disserter sur la colonisation comme sur tout le reste. Les instructions remises par M. de Choiseul aux agents coloniaux portent la trace visible des idées de ce temps. Elles furent probablement rédigées par Dubuc, 1[er] commis au Ministère de la Marine, député de la Martinique à Versailles. Elles débutent par des observations économiques, dans le goût de Montesquieu, avec un exposé de principes qu'on peut lire avec fruit même à notre époque, en tenant compte des événements survenus depuis lors.

Avant tout, pour l'auteur de ces notes administratives, les colonies sont et doivent être des débouchés pour la consommation des denrées métropolitaines. Occupées d'abord au hasard, formées ensuite sans connaissance de leur utilité véritable, très imparfaitement connues, ignorées même de la grande majorité des métropolitains, les colonies, — c'est Dubuc qui parle, — n'ont dû être instituées que

pour faciliter la consommation et l'écoulement des produits de l'industrie métropolitaine, « parce que la mesure du travail est dans la mesure de la consommation ; que le travail est en proportion de la population et de la richesse, qui font à leur tour la force d'un État ».

C'est une erreur, poursuit le grave économiste, de regarder les colonies seulement comme des provinces lointaines ; elles ne sont que des établissements de transactions commerciales, et la consommation est leur unique objet ; — plus donc les colonies offrent de productions différentes de celles de la patrie, plus elles sont vraiment colonies, puisqu'elles répondent plus adéquatement à leur but ; — les colonies des Antilles n'ont aucun des objets de notre commerce continental ; la métropole en tire des objets qu'elle ne trouve que là. Cet échange est le secret, le dernier mot de la colonisation. Aussi, les colonies doivent être le plus riches possible et sous la loi la plus stricte de la prohibition en faveur de la métropole ; sans ces deux éléments, les colonies ne tardent pas à devenir des charges, dont l'étranger tire plus de profit que nous.

Sous Louis XVI, nouvelles instructions, en 1777 ; celles-ci sont signées de Sartines; théorie générale, destination, utilité, administration des colonies, rien n'est oublié. Les principes sont sensiblement les mêmes que ceux de 1763. Il y est exposé que les colonies, « ces possessions aujourd'hui importantes », ont pour office d'opérer la consommation des produits agricoles et industriels de la mère-patrie..., que la différence de productions est pour elles une cause de durée et de dépendance avec la métropole. La guerre d'Amérique venait de donner

en ce sens une leçon cuisante à l'Angleterre ; mais M. de Sartines n'avait rien à redouter de semblable pour la France avec les Antilles.

Il n'en insistait pas moins : « Si les colonies produisent ce que produit la métropole, elles finissent par se passer d'elle ».

Un argument plus nouveau est celui qui présente les colonies comme autant de points précieux pour nos escadres dans ces mers éloignées. Le ministre de Louis XVI prévoyait-il que, dans l'avenir, au xx[e] siècle, le nôtre, le percement des isthmes américains imposerait aux États-Unis des *devoirs nouveaux ?* lisez, une politique coloniale aux dépens de la vieille Europe ?... (1).

Sans nous attarder davantage, résumons à grands traits l'histoire générale de ces colonies.

Les premiers Européens, après Colomb et ses émules, vinrent aux Antilles pour chercher des aventures, ou pour réaliser une fortune rapide ; — les économistes d'État, depuis Colbert jusqu'à Turgot, voulurent créer des établissements destinés à faciliter la consommation ; les marins, à leur tour, n'y virent que des points stratégiques à fortifier et à conserver.

Et l'agriculture ?

D'abord, on cultiva les plantes purement indigènes, le tabac, le manioc ; puis la canne à sucre, vers 1650 ; le coton, abandonné à partir de 1720 ; le

(1) A lire, sur cette intéressante question du *panaméricanisme* dans les Antilles, une interview de M Merlin, ancien Gouverneur de la Martinique ; la lettre de M. P. Fawtier, ancien Directeur de l'intérieur pour la même colonie (*Politique Coloniale*, 21 mai 1902). — (*Dépêche Coloniale*, 24 mai). — (*Courrier de la Guadeloupe*, 20 juin, etc.).
Les mots soulignés dans le texte ci-dessus reproduisent une parole prononcée en rade de la Pointe-à-Pitre, au commencement de mai, par un commandant américain.

cacao ; la vanille, venue du Mexique ; le rocou, l'indigo ; le café, exactement depuis 1724, où le médecin Desclieux l'importa à la Martinique qui l'emprunte aujourd'hui, sans le dire, à la Guadeloupe ; en 1683, on essai le mûrier pour établir la sériciculture ; mais en 1720, déjà, la tendance générale était la monoculture de la canne à sucre. Dès le XVIII[e] siècle, le Gouvernement métropolitain signalait aux lieutenants - généraux chargés d'administrer « les colonies à sucre », tous les inconvénients de ce système exclusif ; il recommandait de protéger la petite propriété et les cultures secondaires. On dirait qu'il devinait ce qu'allaient devenir les Antilles, après le blocus continental et la découverte du sucre de betterave, sans parler de la concurrence étrangère, puisque l'une après l'autre nous perdions les perles de notre diadème des Indes occidentales...

Nous avons, depuis, perdu bien davantage ; de crise en crise, l'industrie sucrière semble s'acheminer à une catastrophe plus irrémédiable que la destruction de Saint-Pierre.

L'abolition radicale de l'esclavage, la concurrence européenne des sucres et des alcools, les rigueurs des tarifs douaniers, ne sont pas étrangers à la décadence de nos îles d'Amérique. Ces belles régions tropicales peuvent sortir de leur trop longue anémie par le dégrèvement des taxes spéciales et la protection de nos denrées coloniales sur les marchés métropolitains.

Puis, le percement des isthmes de l'Équateur finira par mettre la Guadeloupe et sa sœur sur la route internationale de la marine et du commerce universel. Sachons réserver les Antilles pour cet avenir prochain.

Ni l'assimilation politique pure et simple, ni l'abandon du découragement, ni l'écrasement par les charges budgétaires toujours croissantes, ne sont des solutions pour la crise présente.

La jalousie de l'étranger doit donner l'éveil à la métropole. Les Antilles veulent rester françaises ; elles ne rompront jamais le lien patriotique qui les rattache si doucement à la mère-patrie ; elles demandent une certaine liberté locale ; une sage organisation dans le régime du travail et la garantie des droits de propriété ; une entente commerciale où les charges nécessaires seront sagement réparties, équitablement équilibrées.

Que la France consente à leur tendre la main ! Elles auront bientôt retrouvé leur prospérité glorieuse d'autrefois.

J. Ballivet.

27 Mai — 20 Juin.

P.-S. — Je n'ai pas cru utile de mentionner les dernières convulsions de la Montagne Pelée ; d'abord parce que le volcan semble entrer dans une voie d'émissions normales ; ensuite parce qu'en Europe, les journeaux vous tiennent au courant des nouvelles journalières. Ici, tous nos câbles étant rompus, nous sommes isolés de tout le reste de l'univers, et les nouvelles qui nous parviennent, outre leur ancienneté relative, ne présentent aucune garantie d'authenticité. Le *New-York Hérald*, en particulier, transmet à l'ancien monde tout ce qui peut l'intéresser au sujet de la Martinique. La dernière éruption est celle du 14 juin ; il y en avait eu une précé-

dente le 7. Voici le récit de cette éruption : Fort-de-France, 7 juin. Une nuée intense s'est développée à la fois verticalement et horizontalement ; masse nuageuse au moins aussi considérable que celle observée le 8 mai ; éclairs allant de la mer vers le ciel la sillonnaient sans cesse ; partie antérieure du nuage s'avançait très rapidement vers sud-ouest ; en moins de vingt minutes, elle franchit sept milles ; puis les volutes se déroulèrent et le ciel s'obscurcit uniformément ; forte odeur de soufre ; en même temps, pluie dense de pierres et de boue ; pendant phénomène, baromètre descendit de 767 à 761,5 ; pour remonter à 766. Nous donnons cette dépêche à cause des détails précis qu'elle raconte avec une grande netteté. Elle doit émaner de quelque savant observateur.

Beaucoup de réfugiés rentrent demain de la Guadeloupe à Fort-de-France (19 juin).

A titre de document privé, je vous envoie la copie d'une lettre que j'ai reçue le 18 :

« Pointe-à-Pitre. Guadeloupe. Monsieur. Je viens solliciter votre bienveillance en même temps votre *équitée* comme étranger du pays pour vous faire connaître la situation douloureuse où je me trouve avec ma nombreuse famille, qui sont en grand nombre malade bien que des secours nous ont été donnés par l'honorable commission de la Pointe-à-Pitre, mais en raison de maladie dont nous avons été tout atteint à notre arrivée à la Pointe-à Pitre et jusqu'ici j'en ai encore cinq malades sur mes bras, de sorte le secours n'était pas suffisant pour soigner mes pauvres malades. Monsieur après avoir laisser toute ma situation et celle de ma famille à la Martinique, me voilà réfugié ici avec mon père et ma mère, ma

femme et mes enfants, mes sœurs et leurs enfants, ma belle-sœur et ses enfants, tous sont à ma charge, Monsieur, mon père âgé de 82 ans, ma mère de 76, pères et mères de familles qui ont vécu heureusement toute leur vie, nous voilà aujourd'hui ruinés ne sachant où aller, je viens pour la circonstance Monsieur, de vous prier de bien vouloir m'aider afin de me permettre de pouvoir soulager ma nombreuse famille dans cette grande misère où nous nous trouvons et nous aurons l'honneur Monsieur, de vous être reconnaissant en vous bénissant pendant toute notre vie, je vous prie Monsieur, de bien vouloir agréer l'hommage de mes salutations respectueuses.

LOUIS MARIUS S...

Nous sommes à vingt-deux personnes logés à l'école communale de filles une seule famille. »

Des nombreuses lettres que j'ai reçues depuis le 10 Mai, celle-là est la plus touchante, parce qu'elle est la plus vraie ; je connais quelques membres de cette famille. Le père un beau et grand nègre à barbe blanche, est honnète et courageux. Il a perdu dans le cataclysme deux petites propriétés qu'il exploitait à la façon patriarcale, avec cette nuée d'enfants et de petits enfants, tous élevés comme lui dans les sentiments de la plus chrétienne probité. L'exemple est plus consolant pour être passé sous silence.

J. B.

SOUVENIRS D'UN SOLDAT
DE L'ARMÉE D'ITALIE, DE 1796 A 1799
(Suite et fin)

L'ordre de départ arriva le 24 à 4 heures du soir pour partir à 8. Nous marchâmes jusqu'à 4 heures du matin et, en arrivant à Vicence, nous fûmes logés en masse dans l'église Sainte-Euphemie ; il faisait froid, il n'était pas encore jour. De tous côtés on allume des chandelles et on cherche dans l'église du bois pour se chauffer : vainement, elle a été dévastée il y a 2 ans par les autrichiens qui en avaient fait un magasin à fourrages. Enfin, après avoir cherché de toute part, on découvre que l'église a des caveaux ; on cherche une entrée, on la trouve en levant une large pierre couvrant une issue et on s'introduit dans les caveaux ; on y trouve, très bien rangés sur 5 ou 6 rangs, des cercueils très bien conservés. Cette découverte transporta de joie ceux qui la firent, aussi s'empressèrent-ils d'en faire leur profit ; les voir, les enlever, les faire passer par la trappe, les briser, les allumer fut l'affaire d'un moment (on avait le soin, avant de les sortir du caveau sépulcral de les vider des ossements qu'ils contenaient) et, avant que dix minutes se fussent écoulées, cinquante feus éclairaient et chauffaient environ 1,500 hommes que nous étions.

Cependant le jour arrive et les habitants voisins de cette église qui avaient entendu du bruit pendant la nuit vinrent voir ce qui en avait été l'objet; en entrant dans l'église pleine d'hommes et de fumée, ils reculent d'horreur en voyant avec quel bois nous nous chauffions et la provision que nous en avions (tous les caveaux avaient été vidés) ; j'entendis l'un d'eux en sortant sur la porte dire : *quei maladetti francesi, anno fatto la guerra ai morti stessi;* ces maudits français ont fait la guerre jusqu'aux morts. Cette réflexion de laquelle je sentis toute la justesse me fit en même temps rire et réfléchir sur les malheurs qu'entraîné toujours la guerre, laquelle souvent occasionne des profanations telles que celle de cette nuit et beaucoup d'autres encore.

Pendant le restant de la route il ne survint rien de saillant qui mérite d'être raconté. Nous arrivâmes à Mantoue pour la troisième fois pour y tenir garnison. J'étais toujours adjoint au capitaine d'habillement; nous établîmes notre magasin et atelier dans la rue Pradella, une des plus longues et larges de la ville et bientôt je retombai malade par l'influence maligne de l'air qu'on respire dans cette place; je me fis traiter dans notre logement et je ne tardai pas à éprouver du mieux.

Vers le 21 ou 22 du mois (1) la demi-brigade partit pour Salo, mais les magasins et ateliers durent rester encore à Mantoue, ce qui ne me plaisait pas du tout, mais il fallut me résoudre à cela ne pouvant mieux. Enfin, après une douzaine de jours de bon régime et traitement, ma santé fut rétablie et depuis, jusqu'à aujourd'hui 1819, c'est-à-dire depuis 21 ans, je n'ai

(1) Probablement du mois de mars 1798.

plus éprouvé de maladie si ce n'est la gale que j'attrapai à Genève à l'époque où je devais me marier, ce qui retarda cet acte de près de deux mois.

L'armée d'Italie, aux ordres du brave général Brune, qui a été si indignement assassiné à Avignon en août 1815, était restée 7 mois sans solde, officiers, sous officiers et soldats, sans qu'on en ait su le motif, qui, certainement, ne tenait pas du général en chef. Tout le monde était grandement gêné, particulièrement les officiers qui avaient contracté des dettes dans les pensions et autres maisons qu'ils étaient obligés de fréquenter; en majeure partie, ils se retirèrent des pensions en faisant des billets auxquels ils promirent de faire honneur alors qu'on les solderait, époque qu'ils ne pouvaient fixer parce qu'ils ne pouvaient non plus la prévoir; ils durent vivre à l'ordinaire de leurs compagnies.

Cet état de choses dura un mois et demi et n'avait pas l'air de devoir finir bientôt, lorsqu'un matin, sans qu'aucun officier ni sous-officier en fût prévenu, les demi-brigades de toutes les garnisons depuis Rome jusqu'à Milan, dans toute l'Italie enfin, prirent le parti violent de s'assembler et de se mettre en route pour retourner en France, puisqu'on laissait les soldats manquer de tout dans les pays qu'ils avaient conquis par la force des armes et qui étaient des monuments précieux de leurs triomphes qu'ils ne quitteraient qu'avec le plus grand regret. On ne peut disconvenir que cette insurrection ne fût combinée car, si elle ne l'eût été, aurait-elle éclaté le même jour partout? Toujours est-il que si elle le fût ç'avait été avec une telle discrétion qu'aucun chef n'en avait rien su jusqu'au jour de l'exécution.

Vers les 5 heures du matin du 29 mars, la garni-

son de Mantoue forte de 8,000 hommes se rassemble sur la place d'Armes et se dirige par la place Virgila et la rue Pradella où nous étions logés pour sortir par la porte de ce nom et gagner Milan par Bossolo, Crémone, Pizzighitone et Lodi. L'officier de garde voyant arriver la troupe et n'ayant point d'ordre pour la laisser sortir, ferma la porte et, s'adressant au simple soldat qui commandait la demi-brigade et qui marchait le premier, il lui demanda : — Où va la garnison ? A quoi celui-ci répondit : — Dans notre patrie puisqu'on ne nous paye pas.

L'officier ayant fait lever tous les ponts levis au nombre de quatre et ayant fait fermer aussi les autres portes, envoya instruire le général Miolis de ce qui se passait. Le général accourt avec tont son état-major et, s'adressant aux grenadiers, leur dit : — Mes enfants, que faites vous, que voulez-vous, où allez-vous ?

— Ce que nous faisons, répondit l'un d'eux, ce qu'on nous force à faire en négligeant de nous donner notre solde arriérée de sept mois. Ce que nous voulons, cette même solde qu'on s'obstine à nous retenir. Où nous allons, en France où nous pourrons adresser nos réclamations au gouvernement de la République que nous avons vaillamment défendu et fait triompher de tous ses ennemis.

Et, de la main droite il arrache les boutons de sa veste et ajoute : — Général, regarde cette chemise en lambeaux et toute noire de crasse faute d'avoir trois *sols* pour la faire laver ou pour acheter du savon pour la laver moi-même. En voyant la mienne, tu vois celle de tous mes frères d'armes.

Le général, quoique outré de la conduite de la troupe, dissimula ; il protesta qu'il n'y avait pas de sa

faute et que si l'on voulait rentrer dans le devoir, il promettait d'avoir, avant la nuit, pris des mesures avec les administrations locales pour faire droit à une partie des réclamations, ajoutant qu'avant peu tous les griefs seraient aplanis.

Le soldat français ne méconnaît jamais la voix de ses chefs lorsqu'il est question de le faire rentrer dans la voie de l'honneur quand il a eu le malheur et l'imprudence de s'en écarter. On consent à retourner sur la place d'Armes et là on traite avec le général; le bureau s'établit sur la caisse d'un tambour. Le général qui, pendant ce temps, s'était abouché avec les autorités, s'oblige, avant la fin du jour, à faire compter un mois de solde à la garnison, à faire faire une quête dans la ville pour avoir des chemises et des souliers et ajoute que, sans cesse s'occupant du sort de la garnison, il espère satisfaire à toutes ses réclamations, desquelles il reconnaissait toute la justice.

Cet acte, fait et signé, chaque demi-brigade se retire dans ses casernes et, au plus grand fracas succède le plus grand calme.

J'avais oublié de te dire que l'artillerie de la garnison avait suivi l'impulsion et que trente pièces étaient, ainsi que leurs caissons, bien munis, attelées et en marche.

Vers les 11 heures, on vit courir par les rues de la ville des voitures ayant avec elles un Commissaire de l'Administration qui entrait dans toutes les maisons riches et demandait des chemises pour la garnison et, avant la nuit, près de 20,000 chemises furent livrées aux gardes-magasins pour en faire la distribution aux divers corps; vers les 3 heures de l'après-midi, les quartiers-maîtres furent mandés par le Trésorier du dépôt pour y toucher 2 mois de solde pour

les sous-officiers et soldats et 1 mois pour tous les officiers.

Ainsi se passa cette journée qui semblait devoir être fort orageuse et compromettre l'honneur de la garnison du boulevard de l'Italie.

Notre demi-brigade à Salo en fit tout autant; un enfant de 14 ans tambour, fut chez le tambour-major vers les 3 heures du matin, lui enleva furtivement la canne-major et, au moment du départ, fit les signaux pour les batteries de marche dont la première fut la charge. Un simple chasseur de notre compagnie prit le commandement de la demi-brigade et la fit filer vers la porte de Brescia, ce qui se fit dans le plus grand ordre et le plus grand silence.

Le chef du corps, devant le logement duquel on passait, se lève au bruit du tambour, voit sa troupe en marche, s'informe où elle va, on lui répond : – En France. — Par quel ordre ? — La nécessité.

Il descend couvert de sa simple roupe (1) et va se précipiter à genoux devant ses hommes pour les engager à rentrer dans le devoir ; il n'est pas écouté. S'adressant alors à celui qui avait le commandement il le conjure de sauver l'honneur de la demi-brigade et l'engage à suspendre la marche ; celui-ci commande : halte ! et il s'établit alors entre le commandant de circonstance et le titulaire un pourparler qui fut suivi, ainsi qu'à Mantoue, d'un traité par lequel le chef s'engageait à faire tout ce qui dépendrait de lui pour faire solder la troupe, en totalité ou en partie, le jour même, promettant, s'il ne pouvait y parvenir, de consentir à laisser sa demi-brigade poursuivre sa marche.

(1) Probablement sa robe de chambre.

Un général de la République Cisalpine, nommé Gambara, natif de Salo et s'y trouvant dans le moment, instruit de tout, vint offrir sa bourse aux autorités locales et, de suite on négocia d'autres emprunts qui mirent à même de payer dans ce jour trois mois de solde arriérée et tout rentra dans l'ordre le plus parfait.

Le 10 avril, ordre aux ateliers et magasins restés à Mantoue de rejoindre à Salo. Le départ a lieu le surlendemain ; nous allons d'abord à Dezenzano.......

Ici, une nouvelle interruption, plusieurs pages manquent au manuscrit. Lorsque le récit reprend la France est en lutte contre la 2e coalition; les autrichiens commandés par le général Kray sont massés derrière l'Adige, occupant Vérone et Legnano ; le général Scherer, qui commande notre armée d'Italie, tente, le 9 germinal (29 mars 1799), de forcer le passage de l'Adige à Polo et il est rejeté sur l'autre rive.

..... et nous réunir à notre armée qui avait pris ses positions sur la rive droite de ce fleuve ; mais quelle fut notre surprise de les trouver coupés, tandis que plus de 2,000 hommes étaient encore sur la rive gauche ! Le 9me dragons français, sans ordres, nous joua ce mauvais tour. Que faire dans une pareille conjoncture ? Se battre : il était impossible de le faire sans être taxé de témérité contre une armée de 40,000 hommes et triomphante. Mon parti était pris, j'allais me mettre à la nage lorsque mon lieutenant, Mollard, s'apercevant de mon projet, vint me prendre au collet en me disant : — Imprudent que vous êtes, couvert de poussière, de sang et de sueur vous allez vous mettre à la nage ? Vous ne voyez donc pas que vous courez à une mort certaine en prenant une pleurésie et d'ailleurs, voyez le long du fleuve les colonnes

ennemies qui le bordent et qui vous tireraient dix mille coups de fusils dessus. Et, m'entraînant, il ajouta : — Vous serez prisonnier, je le serai bien, ainsi que beaucoup de braves de notre demi-brigade et des autres qui nous valent bien ; ce n'est pas un déshonneur que de tomber aux mains de l'ennemi après surtout que, comme nous tous, on a fait son devoir.

Je me rendis non sans peine aux bonnes raisons de mon lieutenant et, allant vers une maison qui se trouvait dans cet endroit, je me disposai à mettre à couvert une bague d'or et mes boucles d'oreilles en les mettant dans ma bouche, ainsi qu'une pièce d'or valant 37 francs qu'on appelle souverain, ce qui me réussit ; je sauvai le tout.

Me voilà, mon cher ami, prisonnier de guerre, désormais je ne parlerai plus de combats, ni de batailles, je n'ai plus assisté à aucun ; mais, pour cela mes misères n'étaient pas finies. Je fus dépouillé de mon sac, ensuite de mon habit, d'une paire de bottes toutes neuves, on faillit m'arracher les jambes pour les avoir,parce que je ne me prêtais guères à l'opération. De tous les objets qui me furent enlevés, celui dont la perte me fut le plus sensible fut une tabatière en racine de buis, sur le couvercle de laquelle était le portait de ta mère entouré d'un cercle en or (1).

Ensuite, passant au milieu des colonnes enne-

(1) M. l'abbé Renaud possède le médaillon que son grand-père avait donné à sa fiancée en échange de la tabatière, médaillon que celle-ci a porté toute sa vie sur elle. Il est sur ivoire cerclé en or et porte d'un côté le portrait du futur époux et de l'autre les chiffres entrelacés des deux fiancés, avec des attributs amoureux : deux cœurs enflammés, deux pigeons qui se becquettent. Le portrait représente un jeune homme de figure agréable à physionomie ouverte et distinguée ; le costume rappelle celui des *incroyables* du Directoire.

mies, on m'ôta mon chapeau pour en avoir la ganse en argent; je veux dire quelque chose, on me répond par un coup de crosse de fusil dans l'estomac, on arrache la ganse et on jette mon chapeau dans un fossé ; un autre m'arrache ma cravate. Me voilà dans une belle situation, blessé à la tête d'une balle, couvert de sang, sans habit, sans veste, sans chapeau, ni cravate et nu-pieds ! Oh ! combien est quelquefois à plaindre le sort des prisonniers faits sur le champ de bataille !

Nous fûmes pendant une demi-heure de temps exposés à la mitraille de dix pièces de canon tirées par les nôtres, lorsque le général s'en apercevant, donna l'ordre, en bon français, à un adjudant qui lui répondit dans la même langue, de nous sortir de là. Une trentaine de nous avaient été blessés, bien que nous nous soyons tenus couchés à plat ventre pendant tout le temps qu'on nous laissa dans cette périlleuse position.

Nous voilà en route, marchant sur Vérone escortés par un détachement de hongrois. La pluie survint à l'entrée de la nuit, ce qui acheva de rendre ma position pénible ; elle dura jusque vers les une heure du matin. L'officier qui commandait notre escorte ayant besoin de repos nous fit gagner les champs et nous nous reposâmes jusqu'au jour auprès des feux que nous avions allumés.

Pendant que nous étions occupés à nous sécher, l'officier autrichien, qui en faisait de même, quitte son habit et, ayant ôté sa chemise, la roule en un paquet bien serré et la jette au milieu du brasier. Notre adjudant-major Vindré, prisonnier comme nous, se trouvait à côté de lui et lui dit : — Mais, Monsieur, il doit vous falloir beaucoup de chemises

si, chaque fois, vous les lavez de cette sorte ? — Jamais autrement, lui répartit l'Autrichien, cependant je n'en ai que trois et, avec ce nombre, me changeant chaque fois que j'en ai besoin, je compte en avoir assez pour faire trois campagnes en les lavant toujours de la même manière.

L'adjudant-major ne comprenait rien à ce langage. Tout à coup, l'Autrichien voyant sa chemise bien rougie, la retire du feu en disant : — La voilà propre. Il la laissa refroidir et, l'ayant prise alors, il la secoua fortement, la montra, la fit toucher à l'adjudant qui, ne sachant que s'imaginer, aurait peut-être crié au miracle.......

Ici s'arrête ce qui a été conservé du manuscrit.

Colonel ROBIN.

UZÈS AU MOYEN AGE

LA FÉODALITÉ AU IXme SIÈCLE

Rien ne ressemble moins à la féodalité que l'unité souveraine réalisée un moment par Charlemagne, et c'est lui qui peut en être considéré comme le fondateur par la répression de tout désordre et par le maintien durable des fortunes et des influences aux mêmes mains.

Du reste, aucun état social n'apparaît complet, il se forme lentement, successivement, avant d'avoir une définition parfaite. C'est ainsi que dans le cahos du monde barbare germa un idéal polique qui s'épanouit dans la féodalité. Celle-ci ne fut pas comme certains historiens révolutionnaires se sont plus à le dire, un pouvoir monstrueux, désordonné, mais au contraire une organisation méthodique, civilisatrice, succédant à l'anarchie qui régnait dans notre pays par la faiblesse des descendants de Charlemagne.

Ce n'est pas qu'au début les seigneurs n'aient ruiné bien des gens de leur voisinage, écrasé d'impôts leurs tributaires et dépouillé même le clergé d'une partie de ses bénéfices. Mais comme la royauté était devenue tout à fait impuissante, chaque seigneur, contraint de se suffire à lui-même, passa des

traités avec ses tributaires. Son intérêt lui ordonna la justice et lui fit écouter la pitié.

En échange de la protection de leurs seigneurs, les habitants offrirent leurs épées et leurs services sous le nom de vasselage, et en peu d'années la France, naguère sans défense, vit les murs de ses cités garnis de tours, les villes et les villages en armes, chaque montagne, chaque éminence protégée par un château, défendue par un fort et la terre peuplée de soldats laboureurs prêts, en cas de danger national, à se réunir tous ensemble pour défendre la patrie.

Ce fut là une grande révolution. « Elle fit jaillir, comme on l'a dit, des instincts universels, une forme politique jusqu'alors inconnue à l'humanité. »

La féodalité reconnut deux principes : la terre et l'épée.

L'ordre social consista en une hiérarchie de terres possédées par des guerriers relevant les uns des autres et formant une chaîne qui partant de la tourelle du simple gentilhomme allait jusqu'au donjon royal (la grosse tour du Louvre).

Il y avait deux sortes d'hommages :

1° L'hommage simple dont le serment se prêtait debout, l'épée au côté, les mains libres ;

2° L'hommage lige, dont le serment se prêtait à genoux, sans épée, ni éperons, les mains dans celles du seigneur.

Les châteaux féodaux étaient fort tristes ; l'isolement et l'ennui y régnaient. Aussi les seigneurs allaient-ils courir les aventures.

Pendant ce temps, la femme restait au château chargée de la défense et de l'honneur du fief, et cette situation élevée n'a pas peu contribué, surtout

à l'époque des croisades, à son développement moral et au progrès général de sa condition.

C'est au commencement de la féodalité que Bermond, seigneur héréditaire d'Uzès, fit élever cette grosse tour carrée (le donjon) qui rend si imposant le château ducal actuel et qui porte encore le nom de tour Bermonde.

Elle était entourée de remparts et de fossés.

Ce donjon, comme ceux de cette époque, n'a aucun caractère de monument, aucun but d'agrément. La défense, la sûreté, telle est l'unique pensée qui s'y manifeste.

Du haut de la plate-forme, le guetteur pouvait donner le signal d'alarme au son de la cloche ou du cor.

Si la ville était prise, on pouvait se réfugier dans la forteresse et en fermer l'entrée au moyen d'une lourde herse en fer ou d'un pont levis.

Si l'ennemi s'approchait des fossés, on lançait sur lui une grêle de traits soit par les meurtrières pratiquées dans l'épaisseur des murailles, soit du sommet des tours où l'on s'abritait derrière les créneaux.

S'il parvenait jusqu'au pied des remparts, les mâchicoulis permettaient de faire pleuvoir sur lui de l'eau bouillante et toutes sortes de projectiles.

S'il emportait la première enceinte, on se retranchait dans le donjon, seconde enceinte encore plus formidable où se trouvaient des escaliers étroits en forme spirale faciles à défendre.

Enfin, si l'on ne pouvait s'y maintenir, on avait pour ressource les nombreux souterrains qui, du fond du donjon, aboutissaient au dehors. Ce sont ces souterrains aujourd'hui murés que bien à tort on a appelé jusqu'ici les oubliettes du château ducal.

Mais au lieu d'un ennemi, c'est le voyageur qui se présente. Pour lui le pont-levis s'abaisse et on lui donne la plus heureuse hospitalité. Si c'est un pèlerin, il fait quelques pieux récits et s'il est poète il chante les hauts faits de Charlemagne et de ses paladins.

Le seigneur s'étant attribué dans ses domaines tous les droits de la royauté, exigeait de ses vassaux le service militaire, le paiement d'impôts et parfois certains subsides, lorsque par exemple le seigneur devenait prisonnier, mariait ses enfants ou armait son fils chevalier.

Telle était la seigneurie d'Uzès à l'époque où la branche des Bermond s'éteignit faute de descendant mâle. Il ne resta plus qu'une seule héritière qui épousa au XIIme siècle Decan, seigneur de Posquières, à Vauvert, près Nimes. Et ce fut là la tige de la maison d'Uzès.

LES TERREURS DE L'AN MILLE AU Xme SIÈCLE

A l'heure où la race de Charlemagne périssait, la population française et celle de l'Europe occidentale croyaient à la fin du monde d'après ce passage malinterprêté de l'Apocalypse :

« Les justes règneront avec Jésus-Christ pendant mille ans et au bout de ce temps le démon sera déchaîné et assemblera les nations pour combattre le peuple de Dieu. La mer et l'abîme infernal rendront leurs morts et chacun sera jugé suivant ses œuvres ».

Aussi tout était interrompu, plaisirs, affaires, tout jusqu'aux travaux des champs. On se contentait de pourvoir aux besoins les plus urgents et on faisait au

clergé les plus abondantes libéralités pour s'attirer les bénédictions du ciel avant de mourir.

Beaucoup de chartes et de donations commencèrent par ces mots : « La fin du monde approchant et sa fin étant imminente ». C'est ainsi que l'évêque d'Uzès Haribald (1) reçut de nombreux dons.

Les terreurs continuèrent jusqu'en 1033, Jésus-Christ ayant vécu 33 ans.

A partir de cette époque, les monuments religieux s'élevèrent comme par enchantement et au lieu de charpentes les églises furent recouvertes de voûtes solides et durables.

Peu après quelques grands seigneurs, devenus dévôts, demandèrent à être revêtus sur leur lit de mort de l'habit religieux. Cet usage dura assez longtemps, et nous verrons plus tard les seigneurs d'Uzès se faire enterrer dans le costume de cordelier.

Un riche habitant d'Uzès inséra dans son testament qu'il voulait être enterré de cette façon. Il avait été dur pour les malheureux, aussi l'un d'eux voyant passer son enterrement se mit à dire : « Tu as beau te déguiser, Dieu te reconnaîtra bien ».

LA TRÈVE DE DIEU AU XIme SIÈCLE

Le clergé profita des terreurs qui précédèrent l'an 1000 et de la reconnaissance qui s'en suivit pour obtenir la trève de Dieu.

Hugon ou Hugo, vingtième évêque d'Uzès, successeur d'Haribald, assista, en 1042, au concile de Saint-Gilles, dans lequel il fut décidé qu'on décla-

(1) Haribald, dix-neuvième évêque d'Uzès, assista au concile d'Aube en 994 et 1025.
Son nom figure dans une lettre du pape Benoît VIII, en 1020.

rerait en état de paix non seulement les lieux saints mais tous ceux qui n'étaient pas armés, y compris les laboureurs avec leurs instruments de travail, et que de plus pendant les principales fêtes de l'Église il y aurait suspension d'armes.

Le monde assista alors à cet étonnant spectacle d'un pouvoir spirituel sans armes entrant en lutte avec la seule force organisée de ce temps : la féodalité.

Dans chaque diocèse, clers et laïques formèrent des confréries où l'on s'engageait par serment à combattre jusqu'à la mort pour faire observer la trève de Dieu. Dès lors, il n'y eut plus de coupables assez puissants pour se flatter de l'impunité.

Plus tard, les évêques offrirent cette force à la royauté pour mieux combattre la féodalité, et c'est ce qui amena avec la régénération sociale, la Commune et le Tiers-État.

LES CROISADES AU XIIme SIÈCLE

Ce fut un grand spectacle que cet ébranlement du peuple de l'Occident vers la Terre-Sainte pour y conquérir des ruines et un tombeau.

Depuis longtemps déjà, la dévotion d'aller à Jérusalem était en usage lorsqu'un ermite, Pierre, du diocèse d'Amiens, ayant été témoin des cruautés infligées aux pélerins, conçut le projet d'entraîner la chrétienneté à la conquête des lieux saints.

Le pape Urbain II, à qui il fit part de ses impressions, prit de concert avec lui, les moyens d'arriver à ce but.

Il le chargea d'abord de préparer les esprits par

ses prédications ; puis il vint lui-même en France (1) et tint, le 26 mai 1095, un grand concile à Clermont. Il exhorta les Français à marcher courageusement à la délivrance de leurs frères opprimés, ce qui leur vaudrait une glorieuse et ineffable récompense dans le ciel.

En ce moment il y avait peu de seigneurs qui n'eussent abusé de la puissance militaire ou judiciaire dont ils étaient revêtus.

Aussi les croisades prirent-elles un caractère d'expiation. « Soldats de l'enfer, leur dit Urbain II, devenus les soldats de Dieu — Et tous pris d'un saint enthousiasme, s'écriaient : *Dieu le veut*, *Dieu le veut* ».

La masse du peuple, s'épura aussi ; les aventuriers, les vagabonds, tous ceux qui par misère ou par goût ne se plaisent qu'au milieu des troubles ou des discordes s'élancèrent avec joie vers la nouvelle carrière qui leur était ouverte.

Ce fut un mouvement général irrésistible qui eut cet important résultat de grouper sous un même drapeau toute la chrétienneté au profit de la France, *gesta Dei per Francos*.

Tous pour marque de leur engagement adoptèrent une croix rouge attachée à l'épaule droite, ce qui leur fit donner le nom de croisés et presque tous échangèrent les soucis de la misère pour les ardentes aspirations de la religion. Raymond de Saint-Gilles prit la croix avec plusieurs seigneurs du Languedoc, tels que Decan, seigneur d'Uzès, Ebles, co-seigneur

(1) D'après la chronique des chanoines d'Uzès, après avoir consacré l'église-cathédrale de Nimes, le pape Urbain II vint à Uzès avant de se rendre à Villeneuve-sur-le-Rhône où il tint un concile.

de cette ville, Milon ou Miles de *Serviaco* (Serviers), d'Adalbert de Lussan, Hélias de Blausac, de Sabran, de Rostaing de Mont-areno (Montaren), Hugo de Posiliaco (Pousilhac), Elzéard de Castries, tous chevaliers possesseurs de fiefs.

L'armée de Raymond se composa de cavalerie puissamment armée et ne contenant que des nobles armés de casques, de cuirasses, d'épée, de boucliers et de lances, le reste consistait en infanterie qui se servait d'arcs et de flèches. Mais avant de partir, suivant en cela l'exemple du Comte de Toulouse, chaque seigneur fit des largesses au clergé, c'est ainsi que Decan, seigneur d'Uzès, donna au chapitre de notre ville *en expiation de ses péchés*, le moulin Bladier, appelé aujourd'hui moulin du Tournal, où se trouvent les machines destinées à élever les eaux d'une source sur le plateau d'Uzès.

Lorsque cette foule de seigneurs de toute nation arriva en Terre Sainte, il fallut adopter des signes non seulement pour se distinguer les uns des autres, mais aussi pour se faire connaître des subordonnés.

Chaque seigneur adopta un emblême particulier dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Decan, seigneur d'Uzès, prit de *Gueules à trois bandes d'argent*. Ce sont encore ces mêmes armoiries qui sont reproduites dans les armes ducales d'Uzès.

Un an après son départ, l'armée des croisés conduite par Godefroy de Bouillon s'empara de Jérusalem le 15 juillet 1094.

Bon nombre d'Uzétiens étaient là, mais ils combattirent à pied tandis que leur chef Decan était à cheval. De tant de braves, son nom seul nous est resté. Decan séjourna assez longtemps en Syrie. Il

fut le parrain du fils de Raymond comte de Toulouse et d'Elvire de Castille qui vint au monde le 21 janvier 1105, dans le château des pélerins. On l'appela Alphonse du nom de roi de Castille son aïeul et Jourdain parce qu'll fut baptisé dans le fleuve de ce nom.

Cet Alphonse Jourdain devint ensuite le gendre de Decan. Ce qui indique la haute situation sociale de la maison d'Uzès à cette époque lointaine.

A son retour de la croisade, Decan fut accueilli avec enthousiasme par l'évêque Raymond (1) par son clergé et par toute la population d'Uzès.

Peu après il reçut une lettre du pape qui le félicitait de son courage et de son dévouement à la cause de l'église. C'est ainsi que notre ville fut noblement représentée à la 1re croisade.

Decan mourut le 30 avril 1138 et fut accompagné au tombeau par ses 4 fils évêques, Adalbert, évêque de Nimes, Raymond, d'Uzès, Pierre, de Lodève, et Raymond, de Viviers.

LES TROUBADES AU XIIme SIÈCLE

Le XIme siècle et les siècles suivants furent l'époque des troubadours. Ceux-ci célébraient les aventures et les grands coups de lance,mais ils chantaient de préférence surtout dans le Midi, l'amour et la beauté.

La noblesse féodale, lorsqu'elle ne guerroyait pas, n'avait pour distraction que la chasse, la pêche, et, de temps en temps, les tournois.

(1) Il assista comme témoin à la délivrance des biens que Raymond de Saint-Gilles donna à la Cathédrale du Puy, 1096, le *lendemain du jour où il se fut rendu maître de la forteresse de Saint-Maximin.*

Bien des heures étaient sans emploi, aussi l'arrivée des troubadours était un évènement.

Quelques-uns d'entr'eux appartenaient parfois à de très nobles familles. On compte parmi eux Guillaume, duc d'Aquitaine, Frédéric Barberousse et Richard Cœur-de-Lion.

Un auteur confondant Uzès avec Uzer avait indiqué plusieurs membres de la maison d'Uzès comme troubadours, mais c'est là une erreur.

Toutefois notre ville compte deux troubadours dont l'histoire a conservé le nom, Fabre (1) et Guidon.

Leur bagage littéraire ne consistait qu'en quelques chansons galantes (2).

LE CLERGÉ AU XIIe SIÈCLE

Au XIIme siècle le clergé était parvenu à reconquérir et à augmenter non seulement sa puissance morale mais ses biens temporels.

Après l'invasion des barbares il put acquérir de grands biens principalement par le défrichement des terres. Mais bientôt il s'en vit dépouillé par Charles Martel qui donna des évêchés et des bénéfices ecclésiastiques à ses capitaines pour les récompenser de leurs services et laissa profaner les autels par des hommes que leur vie licencieuse en devait écarter.

Le clergé reçu reçut plus tard de la libéralité de de Charlemagne la plupart des biens dont Charles Martel les avait dépossédés, mais il fut hors d'état de les défendre.

(1) D'après Crescimbini, Fabre fut accusé de s'être attribué les *Amours d'Albertet de Sisteron* et, pour ce fait, condamné au fouet.

(2) Voir *Statistique du Gard* par Rivière.

Les Seigneurs féodaux qui ne respectaient plus rien en avaient usurpé une partie. On en vit plusieurs d'entr'eux s'établir les armes à la main dans les abbayes, prendre même le titre d'abbé et s'emparer des revenus de l'église (1).

L'évêché d'Uzès n'avait pas été épargné. Aussi vers 896 l'évêque d'Uzès Amélius qui s'était vu enlever ses possessions alla trouver le roi qui était de passage à Orange et se les fit restituer.

Peu après grace à la *trève de la paix* et à la formation des confréries armées dans chaque paroisse pour la faire maintenir, grace à l'autorité que les papes s'arrogèrent sur les princes chrétiens, aux craintes de l'excommunication, grace aussi aux libéralités faites par les seigneurs partant pour les croisades, les évêques recouvrirent et l'autorité et les biens que les seigneurs féodaux avaient pris sur eux.

A cette époque le clergé devint le centre de toute influence, de tout progrès, de tout savoir.

Pour plus de sûreté, les évêques et en particulier l'évêque d'Uzès avaient fait alliance avec le roi Louis VI dit le Gros.

L'un des premiers actes du monarque fut de confirmer tout ce que l'église avait fait depuis plus d'un siècle pour la sécurité publique et il se déclara lui-même chef de toutes les confréries organisées dans chaques diocèse pour punir les violateurs de la paix.

Son successeur Louis VII dit le Jeune par un di-

(1) C'est à cette époque qu'on dut détruire le bloc en marbre blanc dans lequel était gravée une inscription indiquant en faveur de l'église St-Théodorit des libéralités dont l'auteur est resté inconnu, mais qui pourrait bien être Charlemagne lui-même.

Je possède ce bloc de marbre encastré dans le mur de mon habitation à Mayac près d'Uzès.

plôme daté de 1156 en confirmant les concessions faites aux évêques par le roi Raoul et Louis IV ses prédécesseurs accorda à l'évêque d'Uzès un grand nombre de fiefs auquels plus tard le roi Philippe Auguste en ajouta beaucoup d'autres.

C'est ce même roi Louis VII qui accorda aux évêques le droit de battre monnaie et aux chanoines de notre Cathédrale le droit de percevoir un tribut à l'occasion de la Trève de Dieu la *pesade* (1).

Le roi d'ailleurs ne se réserva que la haute justice et le droit du sang (2).

En 1204 Raymond comte de Toulouse voulant se rendre le clergé favorable fit hommage à l'Évêque d'Uzès Raymond II de tout ce qu'il possédait dans cette ville.

Telle était la haute situation des évêques d'Uzès au XII[e] et XIII[e] siècle.

A côté de l'évêque se trouvait le chapitre qui suivit d'abord la règle adoptée en 1817, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, mais cette règle qui permettait aux chanoines de posséder des biens personnels ayant amené des abus, on adopta la règle de saint Augustin qui avait jeté les premiers fondements de la vie commune et de la pauvreté volontaire.

Du IX[e] au XII[e] siècle, notre chapitre cathédral se composa d'un prévot, d'un capiscol, d'un trésorier, d'un sacristain et de seize chanoines. Il adopta pour armoiries : « de gueules à trois roses d'argent posées 2 et 1. »

En 1321, des troubles sérieux éclatèrent entre

(1) L'acte contenant ces diverses concessions est dans le trésor à Paris.

(2) Extrait des titres conservés dans les archives de la Cour des Compte de Montpellier.

Robert d'Uzès et les chanoines. Les gens du vicomte, au nombre de 120, assiégèrent la maison claustrale et la forteresse des chanoines et brisèrent une cloche, Robert fut excomunié.

L'action des chanoines en vue de la diffusion de la civilisation ne se fit pas seulement sentir dans la ville d'Uzès, par l'aumône et le soin des pauvres.

Elle se répandit dans la campagne par l'agriculture et la fondation d'églises rurales. Partout où les donations faites aux chanoines leur permettaient de prendre pied, ils bâtissaient en même temps qu'une maison de ferme, une modeste église pour y réunir le dimanche les agriculteurs vivant dans le domaine et ceux des environs, et voilà l'origine des bourgs des villages et même de plusieurs villes.

C'est ainsi que pendant assez longtemps les chanoines d'Uzès réalisèrent cette formule célèbre, qui résumait la vie des premiers ordres monastiques: « La main à la terre, l'œil au livre, le cœur au ciel. »

LA CHEVALERIE AU XII° SIÈCLE

La chevalerie a une origine fort ancienne. Tacite parle d'une cérémonie germanique dans laquelle les jeunes gens à l'âge voulu étaient solennellement vêtus des armes de quelqu'un des chefs de tribu.

Le christianisme lui donna une empreinte religieuse.

Charlemagne la fit revivre pour rallumer une généreuse ardeur chez ses hauts barons, mais elle ne devint florissante que sous le gouvernement féodal et surtout à l'époque des croisades.

L'église qui avait déjà créé, avec la Trève de Dieu, une institution populaire qui devint très puissante

parvint à faire sortir du sein même de la féodalité une association pour la défense des faibles et des opprimés.

De puissants seigneurs descendirent de leurs châteaux-forts et se firent les chevaliers de l'Eglise et de la justice. Ainsi fut établie cette admirable institution chrétienne : la *chevalerie*.

Inspirée ainsi par le christianismr, la chevalerie engendra l'honneur c'est-à-dire le sacrifice continu des bas instincts de l'humanité à ses plus hauts sentiments.

Tout d'abord pour être chevalier, il fallait posséder un domaine appelé *plein fief de haubert*, qui comprenait douze marches, c'est-à-dire 185 hectares de nos jours.

Plus tard et peu à peu le roi pour désagréger le système féodal créa des chevaliers en dehors de la possession de la terre et alors la chevalerie devint une institution démocratique. Elle se gagnait par le mérite et mettait le plus pauvre soldat à l'égal du plus grand seigneur. C'était le système égalitaire mais non tel qu'on le pratique aujourd'hui.

Au lieu de chercher à abaisser on obligeait à monter. Ce qui valait beaucoup mieux.

La qualité de chevalier était la plus haute dignité à laquelle l'homme de guerre put aspirer.

On créait des chevaliers en temps de guerre et quelquefois aussi en temps de paix ; à la guerre sans trop de cérémonies, tantôt avant, tantôt après le combat. On donnait sur l'épaule deux ou trois coups d'épée en disant : *je te fais chevalier, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit*. Et c'était fini.

Mais pendant la paix, on y mettait plus de formalité et d'ordinaire c'était à l'occasion d'un mariage ou d'un autre solennité.

Notre ville a été maintes fois témoin de ces belles cérémonies. Plusieurs fils de la maison d'Uzès ont été faits chevaliers et voici ce qui arrivait :

Le jeune gentilhomme passait la nuit à prier dans la cathédrale revêtu d'une soutane brune sans ornement, puis il communiait et allait ensuite au bain, symbole de purification.

Au sortir du bain, dit Guizot, on le revêtait d'une tunique blanche, symbole de pureté, d'une robe rouge, symbole du sang qu'il était tenu de répandre pour le service de la foi, d'un justaucorps noir, symbole de la mort qui l'attendait ainsi que tous les hommes.

Ainsi purifié et revêtu, il recevait des visites de cérémonie. Le lendemain deux seigneurs venaient l'aider à s'habiller. Sa chemise était brodée d'or au cou et au poignet.

Par dessus on lui mettait une camisole faite de petits anneaux de fer joints ensemble qu'on appelait haubert, ensuite un pourpoint de buffle avec cotte d'armes et sur le tout un grand manteau.

Dans ce costume il se rendait à la Cathédrale et là aux pieds des autels en présence de l'évêque, du clergé et des seigneurs et dames invités à cette cérémonie, il jurait à genoux de sacrifier ses biens et sa vie pour la religion pour le salut de l'État pour la défense des veuves et des orphelins et généralement de tous les malheureux.

Le serment prêté le jeune gentilhomme recevait l'accolade accompagné de ses paroles : *De par Dieu, Notre-Dame et Mgr Saint-Denys je te fais chevalier.*

On lui chaussait des éperons dorés et on le revêtait du ceinturon où pendait l'épée qui avait été bénite par le prélat.

En sortant de la cathédrale le jeune chevalier montait sur le cheval qui lui avait été préparé et au son des trompettes et des hautbois, on se rendait au château où avaient lieu des fêtes qui duraient plusieurs jours.

Il était beau de voir dans les murs de notre ville ces chevaliers aux armes étincelantes, à l'écu blasonné aux couleurs symboliques, avec leurs pages leurs écuyers, leurs varlets. Le peuple était avide de prendre sa part de ce spectacle.

Le chevalier était tenu au premier appel de son suzerain de se présenter devant lui tout armé. Le seigneur suzerain pour Uzès était le comte de Toulouse et plus tard le roi directement.

Les armes défensives du chevalier etaient l'écu ou bouclier, le haubert ou cote de mailles, la cuirasse, les brassards, les gantelets, le cuissard.

Les armes défensives étaient l'épée, le sabre, la lance, la hache, la masse.

Un des devoirs des chevaliers était d'honorer la la femme. Aussi ce furent à une certaine époque les dames qui armèrent les chevaliers et qui eurent aussi les honneurs du tournoi et ses fêtes chevaleresque, dont Uzès offrit plusieurs fois le spectacle, notamment à l'époque du mariage de Faydide d'Uzès avec Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, qui naquit ainsi que nous l'avons dit en Palestine au château de Palerme en 1103.

Extrait de l'*Histoire de la Ville d'Uzès*

A suivre. L. D'ALBIOUSSE.

(1) Quelle différence entre ces luttes généreuses et les jeux atroces de l'amphithéâtre où les dames romaines étalaient une si cruelle dépravation.

LES LIVRES

Un prélat constitutionnel : *J. Fr. Perier (1740-1824), oratorien, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon*, par l'abbé Albert Durand. Paris, B. Bloud et Cie, un vol. in-8° jésus de XIX-677 pages.

Cet ouvrage paraît à une heure opportune. Au moment où la crainte d'une nouvelle *Église nationale* hante d'excellents esprits et où prévalent dans les sphères politiques les principes qui aboutirent à la Constitution civile du clergé, c'est rendre service à la cause de la religion et de la patrie, que de mettre, sous les yeux de nos contemporains, l'histoire d'un *Prélat constitutionnel*. L'auteur présente son personnage comme le type du jureur honnête et sincère. Il n'a voulu écrire, déclare-t-il, ni un plaidoyer, ni un réquisitoire, mais faire œuvre d'historien. En somme, c'est l'histoire du parti constitutionnel qu'il déroule devant nous avec les causes qui engendrèrent le schisme et les conséquences qui le suivirent.

Le biographe, dans une deuxième partie plus particulièrement intéressante pour notre contrée, nous dépeint ensuite la résurrection spirituelle du diocèse d'Avignon, formé des départements du Gard et de Vaucluse, la réorganisation des congrégations religieuses, les rapports du Prélat avec le gouvernement impérial, sa conduite vis-à-vis des Protestants du Gard, les projets de réunion des diverses communions chrétiennes, les événements si graves et si passionnants de 1815, l'avènement des Bourbons et la réaction religieuse qui amena la retraite de l'ancien constitutionnel. Ces diverses questions

sont de nature à éveiller la curiosité non seulement des érudits méridionaux, mais de tout esprit sérieux qui tient à connaître l'histoire religieuse de la France. X.

L.-H. Labande, **Études d'histoire et d'archéologie romane, Provence et Bas-Languedoc.** Avignon, Fr. Seguin; Paris, A. Picard et fils, un vol. in-8°.

M. Labande continue dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* ses *Études d'histoire et d'archéologie romane*, d'un si grand intérêt pour le département du Gard et pour la connaissance de l'art au moyen âge. Cette deuxième partie contient l'histoire et la description des monuments romans de la région de Bagnols. Pour donner une idée de l'importance de ce travail, contentons-nous de dire que plus de soixante églises ou chapelles y sont étudiées et décrites, qu'il contient 87 figures dans le texte et 26 grandes planches hors texte. La description détaillée de chaque monument est précédée d'un historique substantiel où la critique la mieux informée et la plus judicieuse utilise, rectifie, complète les diverses notices éparses dans de rares monographies ou dans les *Dictionnaires* de Germer-Durand et de M. Goiffon. Ce travail aussi érudit que consciencieux est désormais indispensable à tout archéologue qui veut approfondir l'art roman, et à tout historien qui voudra écrire sur la contrée rhodanienne. Après la région nord-est du diocèse d'Uzès, l'auteur se propose d'étudier l'ancien diocèse d'Avignon. C'est lorsque cet ouvrage monumental sera terminé qu'il y aura lieu d'indiquer les conclusions générales qui s'en dégagent. En attendant, nous sommes heureux de le signaler aux lecteurs de la *Revue du Midi*. Les deux études déjà parues dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* forment un beau volume in-8° de 236 pages, tiré à un petit nombre d'exemplaires, édité par M. François Seguin, à Avignon et Alphonse Picard et fils, à Paris. A. D.

L'abbé T. Bouzige, **L'Église et le château de Tresques :** Nimes, Ducros Cousins, 1 vol. in-8°.

La *Revue* est bien en retard pour présenter au public cette intéressante monographie. L'auteur étudie successivement la vallée de la Tave, la faune et la flore, les temps préhistoriques, les premiers possesseurs (500 A. C. — 1427, P. C.), l'organisation et les épreuves de la paroisse, les guerres de religion, la ligue, les démêlés et les conflits, la Révolution Française, le vie de l'Abbé Troncart, les exploits du libéralisme, les diverses tentatives d'agrandissement de l'église. Les derniers chapitres, sorte d'autobiographie fort curieuse, pourraient être intitulés les tribulations d'un curé bâtisseur d'église et constitueront un document de premier ordre pour les futurs historiens. L'ouvrage se termine par des notes sur les coutumes et les usages particuliers à cette paroisse. L'auteur, généralement bien informé, a mis à contribution les archives communales et fabriciennes de Tresques, les archives de la famille de Vogüé, du château de Pougnadoresse etc. Somme toute, excellent travail qui fait honneur à la science et à l'érudition de l'ancien curé de Tresques.

A. D.

Le Saint Suaire de Turin est-il authentique? *Les Représentations du Christ à travers les âges*, par F. DE MÉLY, un volums in-8° carré avec 50 illustrations dans le texte et deux reproductions hors-texte en couleurs du Saint Suaire de Tnrin, 2 fr. 50. Librairie Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Après l'ouvrage de M. Vignon sur le Saint Suaire de Turin, voici un livre élégant qui ne piquera pas moins que son devancier, la curiosité du public, et la sagacité des chercheurs.

M. de Mély, que ses importants travaux touchant l'Archéologie chrétienne désignaient particulièrement pour cette tâche, énumère dans ces pages les diverses représentations du Christ que les Siècles passés nous ont léguées. Parmi ces représentations miraculeuses, légendaires ou artistiques, il étudie

spécialement la relique vénérable de Turin, au point de vue historique, archéologique, artistique et scientifique.

Au lecteur de prendre parti dans une question aussi délicate. Pour nous il nous a semblé qu'un éditeur catholique était dans son rôle en donnant l'hospitalité à une publication ayant pour objet l'étude critique d'une relique. Quelle que soit sa conclusion, une pareille étude ne peut que servir la cause de l'Eglise.

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, rue de la Madeleine, 21

NOTE

SUR LE PASSÉ DE LA PRODUCTION LAITIÈRE INDUSTRIELLE DANS LE GARD [1]

Pressi copia lactis.

I

DIVERSES RACES D'ANIMAUX PRODUCTEURS DE LAIT

Dès la période quaternaire, existaient dans l'ancien territoire du Gard les espèces ou races éteintes :

OVIS PRIMŒVA, P. Gervais ;

CAPRA indéterminé ;

BOS PRIMIGENIVS, Blumenbach ;

L'espèce reléguée aujourd'hui sur les Alpes et les Pyrénées :

CAPRA IBEX, Lin. (Bouquetin) ;

Les espèces actuelles vivant encore dans le département à l'état sauvage ou domestique :

CAPRA HIRCUS, Lin. (Chèvre) ;

BOS TAURUS, Lin. (Bœuf).

(Cf. Galien Mingaud, dans le *Bulletin de la Société d'Étude des Sciences naturelles de Nimes,* année 1891, p. 1 et 2).

Les monuments tauroboliques de Nimes prouvent

(1) Cette note m'a été demandée par le Ministère du Commerce au printemps de 1901.

que la race bovine se maintenait dans la région à l'époque romaine.

Au moyen âge, sa présence est attestée par de nombreux documents. Citons, pour le voisinage du littoral, un acte de 1290 où il est question du chemin des vaches, *via vaqueria*, dans les pâturages du Cailar (Archives d'Aimargues, DD. 1) ; et pour la région des Cévennes, une charte communale de Génolhac, du 12 mai 1228, où le seigneur promet de ne pas exiger des bouchers les langues des bœufs ou des vaches qu'ils auront élevés eux-mêmes : « Nec a dictis macellariis linguas boum vel vaccarum exigam vel exigi faciam, quos et quas ipsi nutrierunt, vel nutriri fecerint » (*Les Coutumes de Génolhac*, par E. Bondurand, dans les *Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1880).

L'existence des races ovine et caprine n'a pas non plus été interrompue dans le département. Cela résulte de maint texte et de la nature des choses.

Une statistique de l'an IX (Archives du Gard, 12, M. 16) donne pour 1789, dans le futur arrondissement de Nimes, 1.135 bœufs employés à l'agriculture, valant environ 500 francs le couple. Le prix moyen des vaches, dont on ne dit pas le nombre, paraît dépasser 100 francs.

A la même époque, le même territoire comprenait 17.960 agneaux de lait, valant environ 6 francs, 7.685 agneaux de champ, valant environ 7 francs, 10.516 *doublins* ou moutons de deux ans, valant environ 10 francs, 9.540 *ternins* ou moutons de trois ans, valant environ 12 francs, 10.220 *quaternins* ou moutons de quatre ans, valant environ 9 francs, 26.255 brebis, valant environ 12 francs, 3.017 béliers, valant environ 12 francs, 4.937 *bertels* ou vieilles brebis, valant environ 15 francs.

Ce document ne donne pas les renseignements pour l'an IX. Une statistique de l'an XIII (Archives du Gard, 12, M. 16) fait connaître le prix moyen des vaches laitières dans l'arrondissement d'Alais.

Il est de 82 fr. 50 c. en 1789, de 126 fr. 12 c. en l'an IX et de 128 fr. 50 c. en l'an XIII.

Dans le même territoire, le nombre des bêtes à laine est de 81.965 en 1789, de 78.968 en l'an IX et de 78.548 en l'an XIII.

Le prix moyen des brebis est de 7 fr. 64 c. en 1789, de 9 francs en l'an IX et de 10 fr. 62 c. en l'an XIII.

Le nombre des chèvres est de 9.237 en 1789, de 8.234 en l'an IX et de 2.495 en l'an XIII.

Leur prix moyen est de 12 fr. 42 c. en 1789, de 15 fr. 63 c. en l'an IX et de 18 fr. 22 c. en l'an XIII.

En 1842, dans sa *Statistique du Département du Gard*, M. H. Rivoire (t. II, p. 241), compte dans le Gard :

1.817 vaches d'un prix moyen de 95 francs, d'une valeur totale de 176.490 francs, rapportant en bloc 92.695 francs, soit 51 francs par tête ; 209.557 brebis d'un prix moyen de 11 francs, d'une valeur totale de 2.342.678 francs, rapportant en bloc 837.786 francs, soit 4 francs par tête ; et 15.561 chèvres, d'un prix moyen de 12 fr. 80 cent., d'une valeur totale de 198.897 francs , rapportant en bloc 93.241 francs , soit 6 francs par tête.

Il rappelle (*ibid.*, page 291) que les premiers tableaux statistiques dressés en 1811, présentés au Corps législatif en 1813, donnent pour le Gard 1.341 vaches.

Je ne mentionnerai que pour mémoire les ânesses, dont la production laitière industrielle a toujours été insignifiante et utilisée seulement en médecine.

II

RÉGIME AUQUEL LES ANIMAUX PRODUCTEURS DE LAIT ÉTAIENT SOUMIS EN CE QUI CONCERNE LA STABULATION

Ici les textes sont rares, parce que la production du lait n'a jamais été, dans le Gard, qu'une branche de l'agriculture et n'a jamais présenté un caractère industriel proprement dit. Mais on peut, sans crainte de se tromper, juger du passé par les usages conservés dans les campagnes. Les étables étaient des plus primitives. Toute la journée le bétail était dehors, sauf par le mauvais temps, assez rare, ou aux heures trop chaudes. Dans l'été, le bétail des plaines était en partie chassé par la chaleur et la sécheresse sur les plateaux herbeux des Cévennes ou des Alpes dauphinoises. C'était et c'est encore la *transhumance*. Nous y reviendrons dans le § III.

En hiver, le bétail mangeait assez souvent des branchages d'arbres coupés avec leur feuille, réunis en fagots et séchés. Cette nourriture s'appelle *rame*. Elle provient des châtaigniers, des aunes, des peupliers, des oliviers, des chênes-verts, etc.

Fn 1802, les auteurs de la *Topographie de la ville de Nimes et de sa banlieue*, Vincens, Baumes et Vincent Saint-Laurent, s'expriment ainsi (p. 304) :

« Le territoire de Nimes possède peu de grands troupeaux, mais beaucoup de petits. Comme les propriétés sont morcelées et que nous avons peu de prairies, chacun nourrit ses bêtes à laine avec les herbages de son propre domaine.

«... Nos troupeaux vont fréquemment dans les *garrigues* des collines.

« Ils parquent depuis le mois de février jusqu'à l'époque des premiers agneaux, c'est-à-dire vers le commencement de décembre : on les ramène alors coucher dans la bergerie. Ces bâtiments sont ici, le plus souvent, entièrement ouverts au midi, et le vent du nord peut y être introduit. Si l'on n'a point d'ombrage à portée, on ramène encore le troupeau dans la bergerie en été, pendant les heures de la plus forte chaleur, ce qui s'appelle *chômer*.

« Dans l'hiver, où les herbages sont rares dans les pacages accoutumés, on nourrit nos troupeaux avec les *espous*, le dernier regain des luzernes et des sainfoins ; on leur laisse brouter les seigles semés à dessein ou les blés trop épais. Si le mauvais temps ne permet pas de sortir, ce qui est rare, on a recours aux feuilles de mûriers, de saule, de peuplier, etc., recueillies et séchées au mois d'août, ou à l'émondage frais des oliviers, dont ces bêtes sont fort avides, enfin au foin et à la luzerne ; on leur donne encore du marc de raisin conservé à l'abri de l'air. Les racines, les légumes ne sont pas d'usage.

« Dans les autres saisons, les guérets, les chaumes, nos vastes garrigues servent de pacages à nos troupeaux. Nos vignes surtout leur offrent, après la vendange, une nourriture abondante et de leur goût.

« Lorsque la sécheresse a régné dans l'automne, ou que les gelées trop précoces ont nui à la pousse des herbes, nos troupeaux dépérissent faute de nourriture : la luzerne et les autres fourrages secs pourraient suppléer à la disette d'herbages ; mais, comme tous les foins sont ici à très haut prix, par une parcimonie mal entendue, on en donne trop peu aux moutons affamés.

. . . .

« La cherté du sel ne permet pas d'en fournir à nos bêtes à laine, ou du moins la petite quantité qu'on leur sacrifie, peut être regardée comme nulle : souvent au lieu de sel on leur donne une saumure infecte de poisson ».

III

INFLUENCE DE LA VAINE PATURE SUR L'EXPLOITATION DES RACES LAITIÈRES. — RÉSULTATS OBTENUS EN CE QUI CONCERNE LA PRODUCTION DU LAIT, DU BEURRE ET DU FROMAGE.

En 1560, le nimois Jean Poldo d'Albenas écrit, dans son *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes* (Lyon, Guillaume Roville), pages 48 et 49) :

« Aussi n'est à laisser en silence les herbes et plantes excellentes et odorifères que l'on trouve non-seulement en toute la Province, mais aussi en spécial en nostre cité, fort plantureusement, comme sont meurte (myrthe), rosmarin, thim, orangiers, palmes, aloe, figues d'Inde, appelées par Pline *oppopuntium*, oliviers, vignes muscates, genèvres et autres, tout tant que Pline, Dioscoride, Théophraste et leurs semblables en descrivent; voire et toutes telles plantes sont parmy les champs produictes, et sans nulle culture, tellement que y passant, les plaines et petitz coutauz ressemblent à la veüe plustost jardins exquis. Et à l'odeur diroit-on que l'on passe parmy une Arabie felice, de sorte que le bestail s'y repaist de toutes telles délices de plantes, et par ce il se faict une chair autant bonne et délicate qu'il en

soit point, et le bestail lanu porte telle laine que toute le France et le Piedmont, pour la presse et amas qu'ilz en font annuellement, sont tesmoins de sa bonté et excellence ».

Il est clair que la qualité du lait est améliorée aussi par une telle nourriture.

Aucune méthode scientifique n'a présidé, pendant le moyen âge et l'ancien régime, à l'exploitation des races laitières. On les nourrissait et on en tirait parti avec les moyens les plus simples, en se conformant aux conditions imposées par l'absence de capitaux et de grands débouchés. Les produits étaient peu abondants, mais d'une qualité que nos procédés intensifs n'ont plus revue.

La vaine pâture donnait peu de lait, mais il était exquis, et les fromages des brebis qui parcouraient les garrigues étaient délicieux, comme ils le sont encore là où lès vieux usages n'ont pas été adultérés.

Le beurre était assez rare, et limité, en tous cas, aux vallées des Cévennes et aux pâturages avoisinant le littoral.

Le défaut de commerce, dû à l'insécurité et à la longueur des transports, faisait consommer sur place le lait et le beurre. Le fromage était plus commode à exporter.

Strabon IV, IV, 3, nous apprend que les habitants de la Narbonnaise faisaient une grande consommation de lait de vache à l'état frais, et une plus grande encore à l'état de fromages.

Basville, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire du Languedoc* (Amsterdam, 1734), écrivait, au début du XVIII[e] siècle, au sujet de la transhumance : « Quant aux terres du Gévaudan, elles sont si froides et si stériles dans ces montagnes, que les bestiaux de la

plaine et des diocèses voisins, incommodés par la chaleur, ne manquent pas d'y monter vers la Saint-Jean, et les habitants du pays les y nourrissent, sans autre profit que celui du fumier, sans quoi ils ne pourraient engraisser leurs terres » (p. 282).

En 1802, les auteurs de la *Topographie de Nimes*, déjà citée, écrivent :

« Quelquefois, à la naissance des premiers agneaux, on sépare du troupeau les moutons pour leur faire passer l'hiver à la garrigue, ce qui se nomme *hiverner le bassiou*. Quelques particuliers sont encore dans l'usage d'envoyer après la toison leurs troupeaux dans les hautes montagnes des Cévennes et du Gévaudan, et même jusques dans les Alpes dauphinoises ; ils en reviennent à la fin du mois d'août. Ces voyages salutaires, trop peu usités, procurent aux moutons une laine beaucoup plus fournie et les préservent des fâcheux effets de la chaleur de nos plaines. Dans cette saison, nos herbes, trop sèches et trop nourrissantes, procurent souvent aux troupeaux des maladies inflammatoires ; il leur faut dans ce temps une nourriture plus fraîche et une atmosphère moins brûlante.

« Nos brebis fournissent peu de lait, mais il est extrêmement *butireux*. Après qu'on a sevré les agneaux, la traite se prolonge souvent jusqu'au milieu de juillet, au grand détriment de la laine ». (p. 307-308).

En l'an VIII (1800), dans sa *Description abrégée du département du Gard*, l'ingénieur en chef Grangent s'exprime ainsi :

« *Prairies et fourrages*. — Le département est en général assez abondamment pourvu de foins et de fourrages, il en produit même au-delà de sa con-

sommation ordinaire et en fournit quelquefois au département de l'Hérault. Les bords des rivières du Gardon, de la Cèze, du Vidourle et de tous les ruisseaux qui les alimentent, fournissent une assez grande quantité de foins : mais les inondations de l'an IV ont dévasté les beaux vallons du Vigan et de Saint-Hippolyte, et ont momentanément porté un très grand préjudice à cette récolte. On en recueille aujourd'hui à peine pour la nourriture des bestiaux et des nombreux troupeaux de ces cantons; dans la partie méridionale du département, où l'on ne peut avoir des prairies à cause de la rareté des eaux, on y supplée par la culture de fourrages excellents pour la nourriture des bestiaux : la luzerne, le trèfle, le sainfoin réussissent dans les cantons de Nimes, de Saint-Laurent-d'Aigouze, d'Aiguesmortes, sur toutes les rives du Rhône et du Gardon, et dédommagent amplement le cultivateur de la privation des prairies naturelles, en ce que ces fourrages servent, après quelques années, d'engrais pour les terres où ils ont été recueillis » (1).

En 1803, la *Statistique de la France* dit :

« Les prairies du Gard sont excellentes, et il s'y nourrit beaucoup de bestiaux » (espèce bovine) (t. I, p. 276).

« Le Gard est aussi couvert de troupeaux, mais dont on néglige la toison » (t. I, p. 288).

En 1842 M. Rivoire dit dans sa *Statistique du Gard*, déjà citée :

« Les brebis fournissent peu de lait. On en fabrique cependant une certaine quantité de fromages ronds et de petite dimension qui se consomment frais ou

(1) (p. 14 et 15.)

à demi-secs dans le pays. Dans les fermes, on prépare les demi-secs de manière à leur donner un goût fort et piquant ; ils prennent alors le nom de *froumagé envineigra*. On fait aussi une espèce de pâte avec les débris des fromages mal réussis, que l'on appelle *cacha*, qui ne se consomme également que dans les fermes. Cette pâte a un goût très fort (t. II, p. 293).

» La consommation du lait de chèvre, dit-il p. 296, est générale dans le département. On s'en sert, soit pour l'usage ordinaire du ménage, soit pour les enfants à la mamelle que la mère ne peut nourrir, soit enfin pour en faire des fromages en le mêlant avec le lait de brebis ».

A propos des fromages de Nimes et des Cévennes, dont parle Pline et sur lesquels je reviendrai plus bas, M. Rivoire pense que « ce sont sans doute les fromages frais qu'on fait à l'entrée de l'automne, connus dans le langage du pays sous le nom de *fourmetto*, et qui se vendent jusqu'à la fin du printemps. Les meilleurs fromages de cette espèce nous viennent du nord du département. Leur pâte est extrêmement fine, leur goût est très relevé ; on les appelle *pelardon* » (p. 293).

IV

RENSEIGNEMENTS DE TOUTE NATURE SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE : COUTUMES, SALAIRES, PERSONNEL, PRODUCTION, COMMERCE, ETC.

Ce qui précède a montré qu'il n'y avait pas d'industrie laitière à proprement parler, dans le territoire qui a formé le Gard. La production du lait n'était qu'une partie de l'exploitation agricole, elle-

même peu méthodique en raison des guerres fréquentes qui ont dévasté le pays, des épidémies de peste, de la sécheresse du climat et du défaut d'irrigation des plaines.

Pour trouver une longue période non troublée, il faut remonter au siècle des Antonins.

Coutumes. En 1409, les *Statuts particuliers de l'abbaye de Psalmodi* (Archives du Gard, H. 127) prescrivent au cellerier de fournir à table, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean, le samedi, un fromage frais pour deux moines, *unum caseum recentem* (Cf. mon édition, dans les *Mémoires de l'Académie de Nimes*, année 1883) ; et depuis la Saint-Jean jusqu'au premier dimanche de l'Avent, du fromage nouveau appelé « forme » : *caseum novum vulgariter appellatum forma (ibid)*. Ces fromages se font avec du lait de vache. Il faut noter que l'abbaye était située au milieu des pâturages marécageux du littoral.

En 1488, on trouve, dans les comptes des consuls de Nimes, pour le repas de charité fait le jour de l'Ascension, dans la tour Saint-Antoine, une dépense de 14 sols 9 deniers, relative à 16 livres 1/2 de fromage.

« Item, pro sexdecim libris casey, cum dimidia, emptis a Guillermo de Langlada pro tartelletis factis, tam pro apportando in dicta turri, quam pro dicta cena facta, data elemosina, ad rationem decem denariorum pro libra, videlicet quatuordecim solidos novem denarios » (Ménard, *Histoire de la ville de Nismes* t. IV, preuves, p. 46).

En 1489, à Nimes, le menu du repas de charité organisé par les consuls dans la tour, comprend un fromage pesant 5 livres et coûtant 4 sols (Archives communales de Nimes, RR, 9).

En 1511, dans un calendrier de l'église de Nimes,

en tête du missel particulier de cette église, on recommande,pour le mois de septembre, l'usage du lait de chèvre avec du pain :

... *panis cum lacte caprino* (Ménard, *Histoire de Nismes*, t. IV, notes, p. 13).

Dans une consultation de 1742, donnée à un malade d'Aimargues par Fizes et Montagne, médecins de Montpellier, l'emploi du petit-lait de vache ou de chèvre, et du lait d'ânesse, joue un rôle important. Le malade était asthmatique et goutteux :

« ..... Immédiatement après, Monsieur prendra pendant douse matins un bol de fait avec douse grains de poudre de gutette, et quatre grains de castoréum, dont on formera un bol avec quelques gouttes de syrop de capillaire ; il avallera par dessus chaque prise de ce bol une écuellée de petit lait qu'on tirera du lait de vache ou de chèvre caillé avec la présure ordinaire, et qu'on séparera de son fromage en le laissant égouter à travers un linge, pour le clariffier d'abord après avec le blanc d'œuf; on y jettra pendant cette clarification huit cloportes fraiches, lavées et étouffées dans le vin blanc, auxquelles on donnera une ébullition de quelques minutes avec le blanc d'œuf; on dissoudra dans le petit lait coulé un peu de sucre royal, avec précaution de repurger à la fin.

» On aura recours ensuite au lait d'ânesse entier, que Monsieur boira le matin pendant 5 ou 6 semaines, et si le lait du matin a bien réussi pendant une dousaine de jours, on donnera le soir une soupe, ou un riz au lait de chèvre ou de vache, on faira prendre d'abord de 2 en 2, et ensuite de 3 en 3 jours, pendant l'usage de ce lait, dans la première cuillerée de celui d'ânesse, une poudre faitte avec douse grains de corail rouge préparé, dix grains de cachou brut réduit en poudre, et dix grains de *cassia lignea* aussi réduit

en poudre, purgeant au milieu et à la fin avec le même remède » (Archives d'Aimargues, II, 43, et *Nemausa*, I, p. 121 et 122).

Salaires, *personnel*. La production laitière ayant toujours eu, dans le passé, un caractère agricole, les salaires et le personnel n'ont jamais été différents de ceux des exploitations rurales.

Production. Le *Dictionnaire Languedocien-Français* de D'Hombres et Charvet (Alais, 1884), a recueilli des procédés encore en usage, et qui l'ont été pendant le moyen âge et l'ancien régime.

On y lit, *sub v°* FROUMAGÉ : « Le fromage des Cévennes est le plus souvent fait de lait de chèvre, du volume et de la forme du fromage du Mont-d'Ore. Quand il est frais, on l'appelle *Toumo* ; quand il est demi-sec et gras, *Froumajé adraqua* ; quand il a subi une opération de fermentation particulière on le nomme *Péraldon*, espèce très appréciée.

..... *Froumajé cachat* se dit d'une sorte de préparation de lait caillé fermentée, assaisonnée fortement de poivre, d'eau-de-vie ou de vinaigre, qui se conserve dans les campagnes en pots comme une bouillie, d'un goût très piquant, et qu'on appelle aussi *Rubarbo*. »

Sub v° RUBARBO : « Rhubarbe de fromage, sorte de mets usité dans les Cévennes. On le prépare avec le fromage frais provenant du lait de chèvre que l'on triture en y ajoutant de la mie de pain, du poivre et du sel ou autres épices, et qu'on laisse fermenter dans des vases de terre jusqu'à ce que le mélange offre une consistance suffisante. Ce mélange acquiert avec le temps un goût piquant le rend appétissant. On le désigne sous le nom de *Rubarbo*, à cause de la propriété qu'il possède de réveiller l'appétit. Ce

mets est désigné dans la Provence et dans les environs de Nimes sous le nom de *Cacha.* »

Commerce, etc. A l'époque romaine, les fromages de Nimes et des Cévennes devinrent un objet d'exportation à Rome. Le luxe raffiné de l'Empire faisait venir du fond des provinces tout ce qui pouvait flatter la sensualité patricienne. On connaît le passage de Pline le Naturaliste, où il rapporte que le fromage le plus vanté à Rome provient de Nimes, de la Lozère et du pays des Gabales, bien que son mérite ne dure qu'autant qu'il est jeune, et que sa préparation gauloise lui donne une saveur médicamenteuse.

Laus caseo, Romæ, ubi omnium gentium bona cominus judicantur a provinciis, Nemausensi præcipua, Lesuræ Gabalicique pagi : sed brevis, ac musteo tantum commendatio...., nam Galliarum sapor medicamenti vim obtinet (XI, XCVII (XLII), 1).

Voici comment Poldo d'Albenas, dans son ouvrage déjà cité (p. 46 et 47), commente ce passage :

« A Rome (où tout ce de bon, qui est ès Provinces, y est de près et exactement recommandé et jugé), la vogue et louange est des fromaiges de Nismes, la première des bourgs et villaiges de Lœsura et Gaballicus ; (1) mais ceste opinion et estimation ne dure guères, et n'est que des nouveaux et doulcetz, comme dit Pline au livre XI, chap. XVIII. Je croy véritablement qu'il entendoit des petitz fromaiges grassets de laict de chèvre, qu'on fait à Nismes despuis environ le mois de novembre jusques à l'esté. Vray est que par ce que les plus délicatz nous y sont apportés de Baulx, villaige de Provence, de là le Rosne, près Tarascon, nous les appellons tous fromaiges de Baulx.

(1) Il faut traduire comme si Pline avait construit : *Romæ, laus præcipua caseo Nemausensi.....*

Ilz sont à tout leur beurre, et de fort plaisant et délicat goust, et je croy aussi, comme les Romains estoyent frians et opulens, qui n'espargnoyent nulle despence pour leurs friandises ou autres délices, qu'ils les faisoyent apporter de noz contrées à charges et courses de chevaux, comme l'on void apporter le poisson de mer ès bonnes villes lointaines d'icelles, comme Paris et Lyon..... Mais je suis marry que Pline, qui a escrit de ces fromaiges, se soit monstré plus curieux en choses de friandise, que à célébrer nostre patrie d'autres choses qui y proviennent plus recommandables, et qui appartenoyent aussi bien à l'argument de son histoire naturelle... »

Dans les comptes des clavaires de Nimes de 1372 à 1373 on trouve un achat de 10 livres de fromage au prix de 8 gros 8 deniers (Archives communales de Nimes, RR. 3).

En 1428, un compte en langue d'oc des consuls de Nimes porte :

« Autra despensa et servizis fachs en l'ostal del comun als cossols, familiars et autres.

Lo X jorn del més de julh..... item, per una liura de formage, XX deniers Tournés...., las cals causas foron compradras per donar à dinar als senhos embaissados tramesses al rey, nostre senhor, per la vila de Montpellier, en la companhia delscals s'en aneron los dichs messier Domergue Dayron et sen Pons Servié, en la dicha embaissado, mandado per lo rey, nostre dich senhor, à Tors » (Ménard, *Histoire de Nismes*, t. III, preuves p. 227).

En 1666, les Carmes de Nimes dépensent 10 l. pour 50 livres de beurre à 4 sous la livre (Arch. du Gard, H. 322).

En 1789, le *Calendrier de la ville de Nismes et de*

sa sénéchaussée ne mentionne pas les laitiers ou les marchands de beurre et de fromage parmi les syndics des différents corps de commerce ou d'arts et métiers. Toutefois deux marchands droguistes et épiciers figurent dans ce recueil. C'est Escudier, rue de la Fruiterie, et Flandin, rue du Marché. Ils sont les syndics de leur corps, qui, alors comme aujourd'hui, vendait du beurre et du fromage.

La statistique de l'an XIII à laquelle nous avons déjà recouru (Archives du Gard, 12. M. 16) donne, pour prix du quintal de beurre dans l'arrondissement d'Alais :

50 francs en 1789 ; 57 fr. 50 c. en l'an IX et 67 fr. 50 c. en l'an XIII.

Pour prix du quintal de fromage :

42 francs en 1789 ; 51 fr. 07 c. en l'an IX et 56 f. 11 c. en l'an XIII.

Pour le nombre de quintaux de fromages exportés :

43 en 1789 ; 40 en l'an IX et 24 en l'an XIII.

V

MATÉRIEL EMPLOYÉ ANCIENNEMENT DANS L'INDUSTRIE LAITIÈRE (LAIT, BEURRE, FROMAGE).

Dans son *Dictionnaire Languedocien - François* (Nimes. 1785), l'abbé de Sauvages dit *sub v°* BURÉ : « On fait le beurre dans un vaisseau de bois appelé barate, dans lequel on bat la crême dans de l'eau avec la batte-beurre, jusqu'à ce que la crême s'épaississe ».

Et *sub v°* FROUMAJHÈIRO : « Une laiterie : l'endroit d'une maison de campagne où l'on fait cailler le lait

et où l'on met égoutter et sécher le fromage : ce n'est quelquefois qu'une simple armoire ».

D'ailleurs, les locaux et les ustensiles de la laiterie étaient, au moyen âge et sous l'ancien régime, semblables à ce qu'ils sont encore aujourd'hui dans les petites exploitations rurales. Ils ne sont pas compliqués, surtout dans les Cévennes, où l'on est resté fidèle à la *seille* de bois pour la traite du lait, aux petites claies de jonc ou de roseau pour le séchage des fromages, quand ils se sont égouttés dans les petits récipients de terre cuite percés de trous, etc. Dans beaucoup de fermes cévenoles la baratte n'a jamais été qu'un pot de terre, et l'est encore.

VI

LÉGISLATION ANCIENNE CONCERNANT NOTAMMENT LE COMMERCE DU LAIT, DU BEURRE ET DU FROMAGE.

Elle était d'une extrême simplicité, car les progrès de la chimie n'avaient pas encore enseigné à fabriquer du lait, du beurre et du fromage en se passant du concours des animaux producteurs de lait. Elle se bornait à quelques bénignes mesures fiscales ou de police.

En 1311, on ne prenait, au péage de Comps, que le demi-péage, suivant l'habitude, pour diverses denrées parmi lesquelles figurent les fromages, *de caseis* (Archives du Gard, E. 5).

En 1329, un mandement du roi Philippe de Valois au sénéchal de Beaucaire, pour exécuter ses dernières ordonnances sur la valeur des monnaies et sur la diminution du prix des denrées et des marchandises, avec le taux mis aux denrées par le juge

royal de Nimes, prescrit de ne pas vendre le meilleur mouton des Cévennes plus de 12 sols tournois, le meilleur agneau plus de 6 sols, le meilleur chevreau plus de 6 sols, une livre du meilleur fromage plus de 5 deniers : « Item, quod omnis persona que habeat animalia mutonina, et alia quecumque inpinguata, quod ea vendat et venalia exponat incontinenti, et pro majori pretio ea non vendat plus quam infra sequitur ; videlicet unum mutonem de ista montanea meliorem, pro XII solidis Turonensibus ; et meliorem agnum, pro VI solidis ; et meliorem edulum, pro VI solidis Turonensibus ;... et libram casei melioris. V denariis » (Ménard, *Hist. de Nismes*, t. II, preuves, p. 65).

Les vendeurs de fromages frais en donneront deux pour un *Valois*, et au lieu de les diminuer, ils les renforceront peu à peu : « Item, quod omnis persona que vendit caseos recentes, det II ex ipsis qui nunc fiunt pro uno *Valoys*, et quod eos non minuant, set de die in diem ipsos meliorent... » (*Ibid.*, p. 66).

A la suite de ce mandement se trouve le taux fixé par le juge royal de Nimes, qui abaisse le maximum toléré par le roi à 10 sols pour les moutons, 4 sols 6 deniers pour les chevreaux et 4 sols pour les agneaux : « Mandat curia domini nostri regis Francorum quod omnes, cujus cumque conditionis sint, servent et custodiant ordinationes regias et precepta seu mandata dicti domini.... et ordinationes factas per dictam curiam regiam Nemausi, cum dominis consulibus Nemausi , super omnibus rebus : hoc deducto quod meliorem mutonem de herba non sit ausus aliquis vendere plus quam X solidos, et unum caprum meliorem, IIII solidos et VI denarios, et I agnum meliorem, IIII solidos... » (*Ibid.*, p. 66).

En 1353, un règlement de la cour royale ordinaire de Nimes sur la police prescrit, pour les troupeaux de gros bétail, au moins une sonnette par quatre animaux, avec un bon battant, et pour le menu bétail, une sonnette par vingt animaux.

Le gardien du bétail ne devra pas changer son nom, ni celui de son maître, ni cacher le nom du propriétaire du troupeau, quand il sera requis par des banniers ou autres hommes jurés.

« Item, quod animalia grossa, de quatuor in quatuor, portent ad minus unam sonalham, cum matable competenti, et alia minuta, de viginti in viginti, et eam seu eas non claudant, sub pena banni supradicti (5 sols tourn).

« Item, quod nullus custos animalium, cujus cumque conditionis existat, sit ausus variare nomen suum, nec nomen domini sui, nec celare cujus erunt dicta animalia, cum fuerit requisitus per bannerios seu alios homines juratos, seu qui jurabunt bannum, seu aliquorum eorumdem, sub pena decem solidorum Tur., domino nostro regi aplicanda » (Ménard, *Hist. de Nismes*, t. II, preuves, p. 151).

En 1356, une délibération du Conseil de ville de Nimes, pour lever pendant un an le vingtième des fruits sur les habitants, avec la forme de le lever, publiée par l'autorité de la cour royale ordinaire, mentionne les agneaux, les chevreaux, les veaux, etc.

« Item, de lanis, agnis, edulis, vitulis, porcellis et pollinis, ortolagiis, ac lucris quibuscumque, vintenum indicetur in peccunia cuilibet, secundum magis et minus, juxta cujuslibet qualitatem et possibilitatem, ad arbitrium proborum virorum, super hoc per dictos consules deputandorum, et levabitur ab eisdem per dictos consules seu vintennarios per ipsos eligendos, juxta formam indictionis supra-

dicte » (Ménard, *Hist. de Nismes*, t. II, preuves, p. 178).

En 1422, trois habitants de Manduel, dont les troupeaux avaient été arrêtés pour ne pas avoir payé le droit de pulvérage en passant par le territoire de Nimes, donnent en gage quatre tasses d'argent, du poids de 2 marcs et 3 onces. Deux de ces tasses étaient *signate marcha sive signo Avenionis*, et les deux autres n'avaient aucune marque (Archives communales de Nimes, MM. 15).

A la fin du xve siècle, un règlement de la cour royale ordinaire de Nimes sur la police, prescrit, entre autres dispositions, aux possesseurs de bétail, gros ou menu, de déclarer toute maladie survenue dans leur troupeau. Ce document est en langue d'oc altérée par le français.

De averibus infirmis revelandis.

« Item, que tout noyriguiers et gardien de bestial, gros ou menut, de quel gendre que sia, que sabria d'eysi en avant en son bestial estre denguna infirmitat, ou ronha, picota, ou autra inficion contagiosa als autres avers, dege aquella notifficar als autres noyriguiers, affin que se puesqua donar territori audit tal aver enfecit ou morbos, per garde et custodia que los haultres bestiares non prenha tal inficion, et eyso denfra dos jors naturals posque en aultre notice ou science de la dicte infirmitat, sur la peina de C. soulz tournoys par chescun et per chescuna vegada » (Ménard, *Hist. de Nismes*, t. IV, preuves, p. 77).

En 1652, à Nimes, le fromage figurait parmi les marchandises soumises au poids du roi (Archives communales de Nimes, MM. 16).

ED. BONDURAND.

UZÈS AU MOYEN AGE

(suite et fin)

LA BOURGOISIE AU XIIme SIÈCLE

La bourgeoisie naquit durant la féodalité à mesure que se produisit le mouvement ascendant de la royauté. Elle correspondait à la chevalerie romaine, cette classe de personnes riches qui était l'intermédiaire entre les nobles et les plébéiens.

On dit qu'il y a trois renaissances celle de Charlemagne, celle du XIIe siècle et la grande renaissance du seizième.

La renaissance du XIIe siècle fut la plus importante parce qu'elle fut nationale sous Louis le Gros.

La formation armée du *pacte* de paix, l'éloignement ou l'appauvrissement des seigneurs partis ou partant pour la croisade amenèrent l'émancipation d'une classe d'hommes qui favorisée par les évêques et soutenue ensuite par la royauté finit par prendre un rang important dans la société. C'est dans les villes au souffle du Christianisme que surgit cette puissance destinée à devenir le Tiers-État.

La ville d'Uzès fut puissamment aidée par ses évêques. D'ailleurs Uzès comme les autres villes du Midi avait conservé les restes des institutions romaines qui abritèrent le berceau de la bourgeoisie. Vis

avis de celle ci, les rois ne manquèrent pas de se conduire en vue de leur propre intérêt.

S'ils voulaient diminuer la puissante trop envahissante d'un seigneur placé à un haut degré de l'échelle féodale comme le seigneur d'Uzès, ils jetaient au travers de la route leur appui aux bourgeois qui avaient bien besoin de la royauté car ils étaient accablés d'impôt.

Toute la fiscalité impériale était ressuscitée au profit des seigneurs féodaux.

On comprend les cris de détresse des bourgeois auprès de la royauté alors que celle-ci dégagée des liens de la féodalité pouvait étendre sa protection sur toute la France.

Plusieurs ordonnances furent rendues par les rois de France en leur faveur conformément aux principes que prêchaient les légistes et que la féodalité n'avait plus la force de repousser.

A la fin du XIII[e] siècle deux mesures caractéristiques signalèrent ce progrès social, les lettres d'anoblissement accordées par Philippe III à son orfèvre Raoul et l'ordonnance de 1275 qui permettait aux non-nobles d'acquérir des fiefs. Alors les possesseurs bourgeois de ces fiefs devenaient nobles à la tierce foi c.-à-d. à la troisième génération. Ainsi fut levée la barrière que les nobles détenteurs armés du sol mettaient entr'eux et le reste de la nation.

La royauté s'attribua le droit exclusif de faire des nobles.

Tous les docteurs en droit obtinrent les franchises nobiliaires sous le titre de chevaliers ès-lois. C'est ainsi que beaucoup de familles bourgeoises d'Uzès entrèrent dans la noblesse.

Quant à la manière d'arriver à la bourgeoisie, une

ordonnance de Philippe Le Bel en date de 1287, porte que « celui qui veut entrer en bourgeoisie doit s'engager à acheter ou bâtir une maison d'au moins 72 livres et une fois admis dans la communauté d'y résider depuis la Toussaint jusqu'à la St-Jean d'été, s'il est marié d'y laisser sa femme et s'il ne l'est pas, un valet.

LE CONSULAT AU XIIe SIÈCLE.

En organisant lenr municipalité, les villes ne firent que revenir aux droits qu'elles exerçaient du temps des Romains.

Ce fut très vraisemblablement au XIIe siècle que fut établi le consulat à Uzès. C'est dans ce siècle, en effet, qu'on le voit surgir dans le midi, à Montpellier en 1111, à Béziers en 1131, à Nimes en 1144 (1).

Toulouse avait déjà son capitole et ses capitouls.

Alors régnait dans les villes une prodigieuse passion pour les libertés bourgoises.

Ces libertés municipales naquirent à la suite et sous l'influence de l'association pour la paix et la trève de Dieu, dont l'Église avait pris l'initiative au XIe siècle, ainsi que nous l'avons dit.

C'est à cette époque que le mot *commune* apparut dans les actes publics.

Le jour où les habitants d'une commune, les bourgeois comme on les appelait alors, purent se réunir dans l'église ou sur la place publique, ils obtinrent, par l'intermédiaire du clergé, certains droits et privilèges et ensuite l'appui de la puissance royale fort intéressée à abattre la féodalité.

(1) *Histoire de France*, par H. Martin, t. III, p. 233.

Le plus ancien consul connu qui vivait sous l'administration romaine est Portius Caton, dont la pierre tumulaire est au château ducal (1).

Sous la féodalité, le nombre de consuls de notre ville, primitivement fixé à un, puis à deux, fut, en 1517, porté à quatre.

Philippe Brasfort, écuyer, était consul d'Uzès en 1272, lorsqu'il n'y avait qu'un seul consul (2).

Les deux plus anciens consuls connus lors qu'on en nomma deux, sont Hugues Macary et Hugues Coyratier, qui prêtèrent serment, le 4 novembre 1285, entre les mains de l'archevêque de Narbonne, député par le roi (3), mais bien d'autres consuls les avaient précédés.

Aussi le 1er février 1209, Raymond VI, comte de Toulouse, le roi Philippe Auguste, en 1211, maintinrent et augmentèrent les droits et privilèges des consuls.

Il résulte, d'un procès-verbal en date du 23 octobre 1215, fête de saint Théodorit, que la nomination des consuls fut faite par l'évêque en présence des officiers des co-seigneurs, mais sans que ceux-ci aient en cela plus de droits que le peuple (4).

Ce droit exorbitant de nommer et de destituer les consuls donna naissance à de nombreux procès.

En 1226, le roi Louis VIII étant venu à Uzès à la tête de ses troupes pour combattre les Albigeois,

(1) Ménard, *Histoire de Nimes*, t. Ier, p. 21, notes.

D. M.
M. PORCII CATTONIS
CONSULARIS.

(2) Manuscrit Abauzit.

(3) Sommaire des *Archives ducales*, p. 110.

(4) *Archives ducales*.

mit les consuls, la ville et la cité d'Uzès sous sa protection par une charte de juillet 1226.

En 1254, le roi Louis IX débarqua au port d'Hières, en Provence, venant de la Palestine et se dirigea sur le Rhône. Il rétablit en Languedoc le consulat qui avait été aboli par son frère Alphonse et par son sénéchal. Il rendit à Beaucaire une ordonnance remarquable à l'occasion des plaintes portées contr'-eux et c'est en vertu de cette ordonnance que fut tenue, en 1269, une assemblée où figuraient les consuls des vingt-sept villes parmi lesquelles était comprise la ville d'Uzès.

On peut même faire remonter à cette ordonnance du roi les états provinciaux du Languedoc.

En mai 1283, Philippe le Hardi passa dans notre pays. Il avait formé une croisade contre la Sicile et l'Aragon et sentant la nécessité de gagner l'affection des Languedociens encore impatients du joug français, il confirma et renouvela les chartes municipales de Toulouse, Nimes, Uzès, etc., et de plus il augmenta les prérogatives des capitouls et des consuls de ces villes (1).

Philippe le Bel, successeur de Philippe le Hardi, porta les plus rudes coups à la féodalité en constituant les parlements et les états - généraux de la nation.

Il vint en 1303 en Languedoc accompagné de sa femme, Jeanne de Navarre, et de ses trois fils, les princes Louis, Philippe et Charles, dans le but d'obtenir des subsides pour combattre les Flamands.

Les consuls d'Uzès allèrent lui présenter les hommages de la ville et ils obtinrent la confirmation de leurs privilèges.

(1) *Histoire de France*, par H. Martin, t. IV, p. 377.

Mais voilà que les évêques et les seigneurs d'Uzès se liguèrent contre les consuls, cherchant à leur enlever entr'autres choses, la police et en particulier celle des foires et des marchés.

Ces démêlés occasionnèrent, au commencement du XIV[e] siècle, des troubles sérieux dans la ville. Les habitants s'armèrent et sous la conduite des consuls Robert d'Ayran et André d'Aignat, ils tinrent les seigneurs comme assigés dans leur manoir. Le sénéchal Philippe de Prie se transporta dans la ville et mit fin à cette émeute en déboutant les seigneurs de leurs prétentions. Enfin, toutes ces tribulations cessèrent au moins pour quelque temps.

Le roi Philippe VI, dit de Valois, accorda aux habitants d'Uzès une charte du 1[er] novembre 1346, qui est précieusement conservée aux archives de notre ville.

Elle amena de grandes difficultés entre les consuls, le vicomte et l'évêque d'Uzès. Un arrêt solennel rendu en 1496 y mit un terme. La procédure en fut très longue. Elle remplit un registre de 1649 feuillets qui est conservé aux archives municipales FF 11.

Tous les droits emmenés dans la charte de 1346 y sont maintenues, ce qui rend cette charte fort précieuse.

Voici ce que dit à ce sujet M. de Lamothe, le savant archiviste du Gard (1).

« La charte de 1346 est pour ainsi dire le point de départ de l'Administration consulaire.

A la tête de l'Administration apparaissent les quatre consuls dont le premier portera plus tard le nom de maire et qui chaque année sont nommés à la majorité des voix.

(1) Inventaire sommaire des archives d'Uzès, page 5.

Immédiatement après eux prennent place les conseillers politiques, véritables assesseurs nommés par les consuls dont ils ne peuvent être parents et qui doivent sous peine d'amende (1) assister aux délibérations où leur nombre est doublé dans les circonstances difficiles pour former suivant l'expression du temps un conseil renforcé.

Au-dessous des conseils et des conseillers politiques se rangent de nombreux officiers municipaux le clavaire ou trésorier, le greffier, le capitaine de la ville commandant les milices préposées à la garde des postes en temps de troubles ou d'épidémie, le régent et la régente des écoles, les deux bannières dont le signe distinctif est le bâton fleurdelysé, les valets de ville, le trompette, les crieurs publics, les bassiniers chargés de la quête dans les églises, le médecin des pauvres, les mesureurs, essayeurs et controleurs, le langueyeur qui doit examiner les pourceaux soupçonnés de lèpre, le porcher de la communauté, le garde terre portant sur le bras gauche les armes de la ville qui sont : d'*argent à trois faces de gueule au chef de France* (2), le chasse gueux armé d'une hallebarde et d'autres encore ayant leurs fonctions, leurs droits, leurs privilèges.

Les gages des consuls sont très modiques, mais en revanche la ville est prodigue d'honneur pour ses défenseurs assermentés.

(1) L'amende était fixée à 12 sous tournois.

(2) La ville d'Uzès obtint de mettre en tête de ses annonces les armes de France en souvenir des services qu'elle avait rendus à la royauté pour combattre la Féodalité (Dictionnaire d'architecture de Violet le duc tome 2 page 502).

On ne verra plus il faut l'espérer certains esprits demander la suppression de ces annonnos puisqu'elles sont le symbole des efforts de notre ville pour son indépendance et sa liberté. On peut d'ailleurs marcher vers le progrès tout en conservant les glorieux souvenirs du passé.

Dans les cérémonies publiques ils portent la robe rouge et le chaperon, (1) ont le pas sur les lieutenants et procureurs royaux, se font précéder par les trompettes, une compagnie de milice portant l'étendard consulaire et les valets de ville en manteau noir brodé aux armes de la ville devant et derrière.

Ils ont un hôtel-de-ville pour y tenir leurs assemblées et y conserver leurs archives, une prison (2) et sur la place du costel un carcan ou pilori pour y attacher les coupables, un sceau à trois fleurs de lys accordé par le roi pour sceller leurs actes, un banc peint en bleu aux armes du roi dans l'église avec un tapis orné des armoiries de la ville et leur place marquée autour du dais dans les processions qu'ils accompagnent avec chacun un cierge de cire jaune de trois livres à poignée de velours rouge et écussons armoriés.

Chaque année ils se réunissent dans un banquet pour lequel la ville leur alloue 60 livres.

Si une personne de distinction arrive dans Uzès c'est à eux qu'appartient le droit de la haranguer et de lui présenter les dragées, les boites de confiture et les petits tonneaux de vin clairet que le cardinal de Richelieu aimait tant.

Lorsque des réjouissances publique sont ordonnées pour célébrer une victoire, une naissance ou un

(1) C'est le roi Henri IV qui leur accorda ce droit.
Les quatre robes des consuls étaient exactement semblables de couleur et de forme. Elles étaient coupéss dans la même pièce et cousues par le même tailleur. Si l'un couvrait une blouse d'ouvrier, l'autre cachait les jabots et les dentelles de bourgeois, tandis que pour le noble elle dissimulait les habits de soie et l'épée qu'il ne pouvait porter.
Telle était à une époque de castes et de privilèges l'ingénieuse mise en pratique du principe d'égalité si en vogue de nos jours.

(2) La prison s'appelait Barrebion et se trouvait sur l'emplacement de la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église Saint-Etienne.

mariage royal, c'est encore leur privilège de faire sonner la cloche (1) de l'hôtel-de-ville, tirer leur artillerie en miniature et mettre avec une torche enrubannée le feu au bûcher dressé sur la place principale.

Mais si leurs droits sont étendus leurs devoirs sont pénibles, leur mandat est d'assurer le repos et le bien être de leurs concitoyens de maintenir leurs droits et leurs privilèges et de défendre la commune menacée par de puissants seigneurs. »

On constate avec plaisir l'énergie patiente qu'ils apportèrent à l'accomplissement de leurs devoirs. Ce qui justifie le mot d'un de nos anciens représentants « Les Uzétiens, ce sont les Bretons du Gard » (2).

L. D'ALBIOUSSE.

(1) La cloche placée au-dessus du beffroi était regardée comme le symbole de l'indépendance.

(2) *Les anciennes juridictions d'Uzès,* par Georges Maurin p. 13.

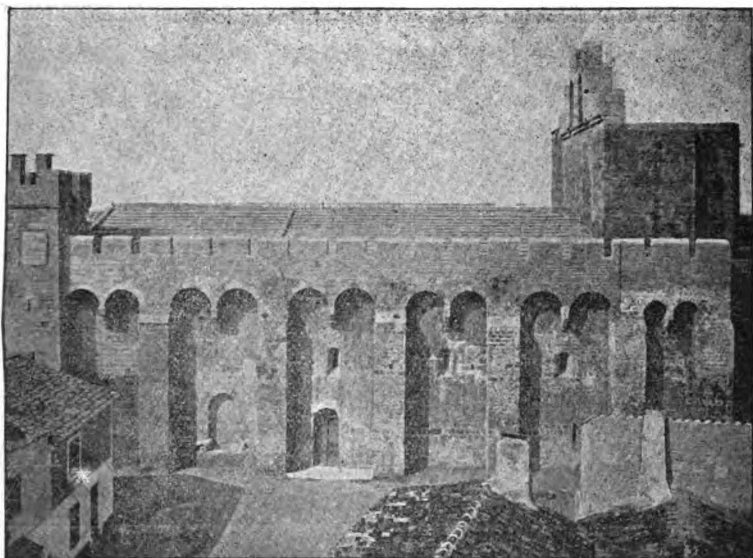
LES SAINTES-MARIES

DE PROVENCE

Nous ne prétendons point réduire en quelques pages l'histoire complète de cet antique et vénéré sanctuaire, l'église des Saintes-Maries. D'ailleurs, cette histoire est faite depuis longtemps. A ce travail délicat, la littérature, la poésie, la musique, la peinture, sont venues chacune porter leur concours, en célébrant les grandeurs et les gloires des « *Saintes Femmes* », dont les restes vénérés, patrimoine des Provençaux, reposent dans une chapelle aérienne située au-dessus du chœur de la Basilique. Les fêtes imposantes du 25 mai et du 22 octobre disent assez par elles-mêmes de quelle vénération les populations méridionales entourent les « *Saintes* », combien grande est la foi qu'elles leur inspirent. — C'est le souvenir de ces belles manifestations de la foi catholique qui nous a suggéré la pensée de remonter à la genèse de cette dévotion plusieurs fois séculaire, pour mieux connaître et apprécier le fait historique dont nous avions eu sous les yeux la vivante affirmation. N'y a-t-il pas à glaner en relisant le passé, en feuilletant ses archives poudreuses, en ravivant des impressions à demi-effacées ?

Les origines des Saintes-Maries, l'établissement

et la diffusion de leur culte, voilà le but de ce travail. Nous avons cité, au cours du récit, nos sources documentaires.



Depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne, la mémoire des saintes Marie Jacobé et Marie Salomé, compagnes fidèles de la Sainte Vierge au Calvaire, est honorée, en Provence, d'un culte spécial. Le bourg qui porte leur nom est situé à l'extrémité de l'Ile de la Camargue, près de l'embouchure du Petit-Rhône, au Grau - d'Orgon; il possède une église dédiée à Notre-Dame, sous le vocable de l'Assomption, et qui garde leurs reliques. Ce sanctuaire est le but d'un pèlerinage célèbre qui attire chaque année, à deux dates différentes, le 25 mai et le 22 octobre, les foules innombrables de la Provence, du Comtat et du Languedoc.

Rien de plus singulier que la structure de ce mo-

nument ; on dirait une forteresse. Deux tours carrées s'élèvent en saillie aux angles de la façade. Un parapet règne au plus haut de cette enceinte ; il est orné de machicoulis et d'un crénelage continu qui donnent à la construction une physionomie de Moyen-âge. Un chemin de ronde, parallèle à une crête élégamment découpée, contourne la toiture dallée de l'église, appuyée sur les créneaux et passe devant la tour de la vigie.

A l'intérieur, ce vaisseau se compose de trois parties : la crypte, la nef avec le chœur, et la chapelle supérieure :

1° La Crypte, établie sur l'oratoire des Saintes, et où sainte Sara est vénérée des Bohémiens, dont elle est la patronne. Elle datait de 1394, et fut reconstruite ensuite par le roi René. Au milieu, l'autel formé avec les parois d'un sarcophage païen, en marbre, est soutenu par quatre piliers en bronze.

2° Le Chœur avec son abside, autour de laquelle se développent sept arcades supportées par des colonnes à chapiteaux historiés, et éclairée par une fenêtre étroite à évasement cintré ; ensuite l'avant-chœur et une Nef unique comprise entre cinq travées insensiblement ogivales ; au milieu de cette nef, un cippe romain corrodé, au-devant de la crypte ; une grille carrée entoure un puits ; du côté de l'Évangile, un bloc de marbre, sans aucun caractère scripturaire, appelé *Coussin des Saintes*. On monte au chœur par un double escalier encadrant l'arc qui orne la crypte.

3° Une Chapelle aérienne, dédiée autrefois à l'archange saint Michel, restaurée par le roi René, bâtie sur l'abside, dans une tour massive, où sont gardées, dans un buffet orné, les châsses des Saintes ;

par une fenêtre de cette chapelle donnant sur l'avant-chœur, s'opère la descente et l'ascension des châsses.

L'ancienne porte placée au midi est murée ; elle est accostée de deux lions antiques en marbre, corrodés par l'air salé et tenant une proie. Le monument actuel date du xe siècle, sauf les deux travées du bas ajoutées plus tard.

Les armoiries de la petite ville des Saintes-Maries rappellent son origine. Elles consistent en une petite barque où les deux Saintes se tiennent debout, avec cette devise : *Navis in pelago*, « Barque sur la mer ».

Deux fois par an, avons-nous dit, la bourgade des Saintes-Maries, avec ses maisons blanches, revêt un aspect inaccoutumé, et se dispose à recevoir les foules croyantes qui viennent porter aux chères Saintes le tribut de leur vénération pour obtenir, en retour, les bienfaits de toute nature par leur puissante intercession.

Le pélerinage du 25 mai est un de ces spectacles inoubliables qui font date dans la vie. La descente des châsses au chant solennel du *Magnificat;* ce cantique traditionnel des *Saintes* qui retentit grandiose dans sa simplicité et fait vibrer tous les cœurs à l'unisson ; le gémissement ininterrompu de la prière ; les acclamations et les clameurs suppliantes qui s'élèvent vers les Saintes ; la procession vers cette grève historique avec ses impérissables souvenirs....... ; tout cela remue profondément l'âme du chrétien, le subjugue et l'entraîne, à son insu, à s'unir à cette imposante manifestation d'un peuple qui croit, et dont la foi s'affirme avec une mâle et sublime énergie ! Il faut en avoir fait l'expérience.

Le 10 octobre 1897 eut lieu, en grande pompe, la

plantation de la Croix de Jérusalem, sur la digue de défense qui borne la ville au midi. Elle semble défier la mer et ses tempêtes.

Après la lapidation du diacre saint Étienne, en l'an 35 de Jésus-Christ, rapportée au Chapitre VII des Actes des Apôtres, il est dit, au Chapitre VIII :

« 1. Il s'éleva, en ce temps-là, une grande persécution contre l'Église de Jérusalem, et tous, exceptés les Apôtres, furent dispersés en divers endroits de la Judée et de la Samarie ».

Voici d'autre part l'enseignement de la liturgie :

Le Bréviaire, au propre du diocèse de Nimes, dans les Leçons de la Fête des Saintes-Maries (de Provence), nous apprend que les Saintes étaient proches parentes de la Sainte Vierge, ses sœurs, d'après la tradition locale.

« Marie Jacobé, que saint Jean surnomme Marie « de Cléophas, était mère de Jacques-le-Mineur « et de Joseph. Marie Salomé était l'épouse de « Zébédée, dont elle eut deux fils, Jacques et Jean, « que Jésus appela à lui, tandis qu'ils lavaient leurs « filets sur le rivage de la mer ».

....

« Bientôt, en effet, les juifs se firent persécuteurs. « Marthe, Marie-Madeleine, Lazare, Maximin, et bien « d'autres encore, furent saisis, jetés dans un frêle « navire, sans voiles, sans rames, et dévoués ainsi, « sur l'immensité des eaux, à un naufrage certain ».

« Mais le navire, dirigé par Dieu, aborda heureu- « sement sur les côtes de Provence. Lorsque tous « eurent pris leur route de divers côtés, Marie « Jacobé et Marie Salomé fixèrent leur séjour sur

« la plage australe d'une île formée par les embou-
« chures du Rhône, et là elles vécurent d'une vie
« austère, mais rendue suave par la méditation et
« cachée en Dieu avec Jésus Christ ».

« Marie Jacobé mourut la première ; peu après
« Marie Salomé s'envola à son tour vers Jésus ; tout
« le peuple qu'elle avait formé aux mœurs chrétien-
« nes la pleura et on l'ensevelit près de sa sœur.
« Ceux qui avaient été si chers aux Saintes pendant
« leur vie, ne furent point laissés orphelins par cette
« double mort ».

« Souvent, dans la détresse publique ou privée,
« les Saintes secoururent les habitants ; c'est pour-
« quoi, sur le tombeau des Saintes, on construisit
« une église en forme de citadelle appelée Sainte-
« Marie-de-la-Mer, pour protéger à la fois les saints
« Corps et les habitants contre les incursions des
« pirates ».

Les leçons du jour (25 mai) ne précisent pas d'autres dates que celles de la recherche et de l'exaltation des reliques des Saintes, en 1448, sous le roi René, comte de Provence, et celle de leur reconnaissance et de leur translation dans de nouvelles châsses, en 1839, par les soins de Joseph Bernet, archevêque d'Aix.

Les détails complémentaires qui suivent ont trait au débarquement et au séjour de la pieuse colonie en Provence, à l'établissement de leur culte ; ils font partie d'un chapitre extrait des *Paroisses du diocèse d'Aix*, par M. l'abbé Constantin : « *Sancta Maria de Mari* ».

....

« Les exilés remercièrent le ciel de les avoir sauvés du péril : sur un autel de terre, pétri par

les Saintes, Maximin et Lazare célébrèrent les premières messes dites en France. Du pied de cet autel se mit alors à sourdre une pure fontaine, symbole de ces eaux qui allaient jaillir pour le salut de tant d'hommes.

« Tandis que Maximin, Lazare, Sidoine, Marthe et Madeleine se dispersaient par la Provence, les Saintes se fixèrent au milieu des pécheurs qui les avaient accueillies et les convertirent. Elles vécurent dans la retraite et la prière auprès d'un oratoire bâti par elles. A leur dernière heure, saint Trophime leur apporta les secours de la religion. De concert avec cette Sara, qu'une tradition leur assigne pour servante, il leur procura une sépulture honorable.

« Marie Jacobé mourut la première et Marie Salomé la suivit de près, on ne sait pas l'année, peut-être au jour de leur fête, le 25 mai pour l'une, le 22 octobre pour l'autre ».

« Au IVe ou Ve siècle, l'oratoire fut enfermé dans une église dédiée à la Mère de Dieu ». L'existence de cette église est constatée, au VIe siècle, par un document authentique, cité par le cardinal Baronius, dans ses *Annales*. Il est question du testament de Saint-Césaire, archevêque d'Arles, daté de l'an 543 : « Nous donnons au monastère de nos religieuses « (il s'agit des religieuses envoyées par lui aux Saintes- « Maries et dont il avait confié la direction à sa sœur « Césarie, abbesse du monastère d'Arles) la terre Syl- « vaine dans laquelle est située l'église des Saintes- « Maries-de-la-Barque » (Saxi. Pontificat de l'église d'Arles, p. 104).

A l'approche des Sarrasins, on cacha sous l'autel de l'église les restes des Saintes. Le bourg fut saccagé, mais l'église et l'oratoire furent épargnés.

C'est vers l'an 981, d'après M. Ch. Lenormant, que l'église actuelle des Saintes fut reconstruite. Il est dit que en 992, Guillaume-le-Grand, fils de Boson, comte de Provence, rendit leurs biens aux religieuses. De la charte qu'il signa, ces mots seuls sont restés :

« ..... L'église Sainte-Marie bâtie sur le bord de « la mer..... rebâtie en ce lieu..... prierons Dieu « pour lui, sa femme et son fils ».

Il est dit que plus tard, en 1086, le chapitre de cette église céda à l'Abbaye de Montmajour, « l'église « de Sainte-Marie de Ratis, moyennant trois cents « sols melgoriens à chaque fête de la Toussaint, deux « cierges de bonne cire à l'anniversaire de la « consécration de l'église, et deux autres pour l'As- « somption, son titulaire. »

Au Moyen-âge, c'était un sanctuaire où accouraient de nombreux pélerins. En 1315, une confrérie s'organise sous la direction des Bénédictins de Montmajour. Cependant les reliques des Saintes, enfouies depuis des siècles, ne recevaient point les honneurs qui leur étaient dus.

Sur les instanees du Dauphin de France, le roi René, son neveu, après avoir obtenu l'agrément du Pape Nicolas V, fit entreprendre des fouilles pour découvrir les corps des Saintes Dames. Ces fouilles pratiquées sous le couloir longeant le chœur, permirent d'arriver, par une porte murée, sous l'oratoire où la source émerge : c'était un reste de la demeure des Saintes. On découvrit ensuite dans la direction du grand autel, un cippe de pierre supportant une table de marbre, entouré de terre pétrie. Enfin, on rencontra deux corps, les pieds engagés vers l'autel, l'un à droite, l'autre à gauche, les mains croisées sur

la poitrine, la tête sur un bloc de marbre. Les saints ossements, reconnus par le Cardinal de Foix, archevêque d'Aix, pour être ceux des Saintes-Maries, furent déposés dans une chasse double faite de bois de cyprès et fermant à quatre clefs, que le cardinal confia : au roi, au prieur de Montmajour, aux consuls d'Arles et à ceux de Notre-Dame-de-la-Mer. Après la découverte des corps des Saintes-Maries, le roi, plein de joie, accorda de nouveaux privilèges aux habitants de la ville, et confia à la garde des *Santens* les précieuses reliques.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet Vincent Philippon, baïle ou préposé du Viguier du comte de Provence, siégeant à Tarascon, dans un *Livre Noir*, longtemps resté aux archives de la Villa de la Mer.

« ..... Heureusement que les personnes commises
« pour cette perquisition furent grandement aidées
« par une pierre de marbre qui fut produite au
« procès, qui a environ deux piés et demi de
« haut, et de large un pié et demi, laquelle, dit
« Philippon, voyez ci-présent dressée, qu'il y a
« escript :

« *Sub umo muri cava ara basilice alciori*, et les quatre letttres M. I. S. V.. qui veulent dire : *Maria Jacobe et Salome videbis.* »

C'est-à-dire :

« De soubs la terre du mur du grand autel de
« l'église caveras — Marie-Jacobé-Salomé tu trou-
» veras. Ci-après, ajoute Philippon, est la portrecture
« de la pierre *toute à rebours écrite*, afin que l'on ne
« pût point si facilement avoir cognoissance de la
« sépulture des Saintes-Maries, à cause des mé-
« créans. »

Pendant les troubles de la Réforme, les reliques

des Saintes et les richesses de leur église excitèrent les convoitises des huguenots ; ceux-ci, en mai 1576, tentèrent de s'en emparer, mais ils furent poursuivis par un corps de troupes catholiques. En 1596, à la suite d'un vœu de la Ville « pour la pacification des esprits », un *ex-voto* municipal fut offert représentant la ville d'Arles agenouillée aux pieds des statues des Saintes en argent avec cette prière : « Saintes Maries Jacobé et Salomé, intercédez pour les habitants de la ville d'Arles ».

Aux jours mauvais de la Révolution, les saintes reliques furent enlevées des chasses le 22 octobre 1793, par le curé constitutionnel Abril, et cachées chez le sieur Molinier. Le 5 mai 1794, l'église était saccagée, et son mobilier brûlé sur la place avec les châsses. Les reliques réapparurent le 24 mai 1797 ; on les retrouva serrées dans des bandes munies des sceaux épiscopaux 1709, 1710; leur authenticité fut reconnue par Mgr l'archevêque d'Aix. Une châsse reçut les saints Corps, et le 25 mai revit la fête traditionnelle, première annonce de la résurrection du culte catholique.

Toutes ces reliques, y compris celle du *Saint-Bras*, emportées à Arles avec l'argenterie en 1794, furent reconnues le 20 juin 1839, par le grand-vicaire Jacquemet, revêtues du sceau archiépiscopal, placées dans une nouvelle chasse en cuivre ciselé en forme d'arche et élevées dans la chapelle aérienne.

Depuis plus d'un demi siècle le pélerinage a reconquis l'affluence des plus beaux temps. Plus que jamais l'antique tradition de l'apostolat des Saintes de Provence est affirmée par cette population méridionale, au cœur ardent, à la foi forte et énergique, n'abandonnant rien de ses vieilles croyances, et qui sait les

transmettre fidèlement aux générations nouvelles comme un précieux héritage de ses ancêtres appelés les premiers au christianisme par les Saintes-Maries.

La poésie provençale s'emparant de la légende des Saintes-Maries en a fait dans MIRÉIO, chef-d'œuvre de Mistral, un suave tableau, en nons représentant dans cette langue romane, autrefois si méconnue, cette jeune enfant de la Crau venant prier et mourir devant les chasses des Saintes.

NOTE A PROPOS DU CULTE DES SAINTES-MARIES

Le culte antique des Saintes-Maries remonte, on l'a déjà vu, aux temps apostoliques, et leur histoire n'a dû être connue que par la voie de la Tradition. C'est au VI[e] siècle seulement que nous apprenons, par le testament de Saint-Césaire, l'existence d'une église commémorative destinée à perpétuer ce souvenir à travers les âges. C'est généralement ainsi que la vérité fut transmise au début du christianisme; la parole écrite ne vint, que plus tard, confirmer et corroborer ce que la Tradition avait annoncé. Ainsi, c'est par la Tradition que la foi de l'Église a subsisté pendant quelque temps, c'est-à-dire avant que les Évangélistes et les Apôtres eussent composé le Nouveau Testament. La Tradition est donc nécessaire pour prouver la vérité de l'Écriture Sainte. Vouloir en contester la valeur, serait saper l'enseignement de l'Église aux temps apostoliques, et s'exposer à méconnaître la vérité. Sans doute, il peut être permis de chercher, en dehors de ses divins enseignements, la confirmation, par des faits d'un autre ordre, des vérités que cette Tradition nous fait connaître, et de fonder en raison la foi qu'elle nous inspire;

mais, jalouse de ses prérogatives, l'Église catholique recommande de nous mettre en garde contre les nouveautés, d'apporter, dans ces recherches, un cœur droit, un esprit élevé, avide de vérité, ennemi du mensonge, une volonté éclairée et soumise, n'acceptant les faits qui peuvent lui être proposés qu'en tant qu'ils n'ont rien de contraire aux enseignements évangéliques.

Telles ne sont pas toujours les dispositions apportées par certains auteurs contemporains qui ont voulu examiner, aux seules lumières de la raison et de la science, la valeur de certains faits traditionnels, par exemple, celui qui se rapporte aux Saintes-Maries de Provence.

Nous citerons, parmi ces critiques, M. L. Desjardins et M. I. Gilles; le premier est l'auteur d'un livre publié en 1866, *Historique sur les embouchures du Rhône,* le second, a écrit, en 1870, la *Campagne de Marius dans la Gaule, suivie de Marius, Marthe, Julie, devant la légende des Saintes-Maries.*

Le livre de M. Desjardins avait pour but de démontrer :

Que dans la Méditerranée, les fleuves abandonnés à la seule énergie de leur courant ne pouvaient débarrasser leurs estuaires des entraves accumulées par eux, ni lutter contre l'obstacle que leur oppose la résistance inerte de la mer et le refoulement des vagues soulevées par les vents du large ; et, admettant que les efforts du Petit-Rhône n'avaient pu faire qu'une saillie insignifiante vers les Saintes-Maries, il reportait dans la carte affectée à son ouvrage, figurant les bouches du Rhône au IVe siècle de notre ère, la mer vers le château d'Astoïn et le cordon littoral, (cordon principal) sur lequel reposent les îles de Mornès,

Riège et le Cassieu, situées entre l'étang du Valcarès et la Méditerranée, et supprimait ainsi l'emplacement des Saintes-Maries ; d'où cette conclusion, que leur légende est inconciliable avec l'état des lieux au début de l'ère chrétienne.

M. Gilles repousse cette conclusion, il a même ajouté qu'il existe aux Saintes-Maries beaucoup de substructions romaines, qu'on y a trouvé, à diverses fois, des urnes et des amphores antiques. Seulement cet érudit n'admet pas la légende chrétienne.

M. Gilles, en archéologue distingué, met devant la légende des Saintes-Maries, celle du *Trémaïé* et du *Gaïé*, rappelée par des sculptures qui décorent les rochers de la petite ville des Baux, sous la terrasse du Château, et il croit pouvoir affirmer que les trois personnages, les Trémaïé, représentent Marthe la Syrienne, sorte de prophétesse, Marius, et Julie sa femme. Une légende locale est venue mettre de la confusion, et on a fini par substituer à la légende chrétienne, une véritable légende d'après laquelle la mer était venue battre autrefois le pied des Alpines, et qui donne les sculptures frustes de ces stèles comme une représentation naïve des Trois-Maries. La tradition chrétienne ne serait pour lui qu'une légende entée sur la stèle des Baux. A cette appréciation, selon nous, un peu risquée, et que rien jusqu'ici ne paraît justifier, M. Gilles en ajoute une autre qu'il oppose comme une réponse sans réplique : c'est une inscription rappelée par les auteurs de la *Statistique* du département des Bouches-du-Rhône, dressée en 1824. C'est cette inscription rapportée par Vincent Philippon et dont nous avons déjà parlé, au sujet de la découverte et de l'exaltation des reliques des Saintes.

Le Père Michaëlis, publiant en 1592 ses *Démonstrations évangéliques sur la vraie généalogie et l'histoire de Sainte-Anne*, fit graver cette inscription, mais ne put pas l'interpréter. Plus heureux que ce religieux, les auteurs de la Statistique, trouvèrent, disent-ils, non seulement le dessin de l'autel de marbre au *Livre-Noir*, mais à l'aide des fragments restants ils purent reconstituer l'inscription ci-après :

D M
IOV ML CORN BALBVS P ANATILIORVM
AD RHODANI OSTIA SACR ARA
V S L M

L'abbé Faillon dans son livre : *Les Monuments inédits de l'apostolat de Sainte-Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe et les saintes Maries, Jacobé et Salomé* (2 vol. in-4e Paris 1848), ne put pas voir le Livre Noir, mais il reproduisit le dessin du P. Michaëlis et publia en même temps l'inscription restituée telle quelle par la Statistique. Les recherches de l'érudit Sulpicien aux Saintes-Maries ne lui permirent de découvrir aucun débris de ce marbre antique et de contrôler par conséquent cette inscription.

M. Desjardins, auquel on ne saurait contester une érudition sérieuse, a eu peu de peine à démontrer la fausseté de l'inscription de la Statistique : Parcequ'elle ne veut rien dire, puisque c'est un autel et non un monument funéraire; que sa dédicace à Jupiter ne l'est pas dans les règles voulues ; que les abréviations ne peuvent être acceptées ; que les usages épigraphiques ne sont pas respectés, etc.

« Aussi, dit-il, l'inscription ne présente-t-elle

aucun sens. Inventée par une personne mal habile dans le but de faire attribuer aux Saintes-Maries une origine fort ancienne qu'elle ne peut justifier par sa position, et peut-être aussi de donner un commentaire au texte de Ptolémée et de Pline sur les Anatilii ». Quoiqu'il en soit, cette opinion n'infirme en rien la tradition des Saintes-Maries (1).

Nous ne nous attarderons pas à démontrer davantage l'existence de la plage méditerranéenne au début de l'ère chrétienne. Notre dernière étude surla Région du Bas - Rhône, en particulier sur la *Camargue* (2), contient une surabondance de preuves sur la conformité de l'état du littoral actuel avec celui du Ier siècle de notre ère. Entr'autres confirmations, à part l'affouillement constant de la plage des Saintes-Maries, nous avons cité le creusement des Fosses Mariennes (101 ans avant Jésus-Christ), travail décrit par Plutarque dans sa vie de Marius. Le canal tracé par ce général romain, entre l'embouchure du Grand-Rhône, près de l'ancienne bourgade de Fos et de la ville d'Arles, pour faciliter le ravitaillement de son armée, empruntait, dans une partie de son parcours, une brassière du fleuve connue sous le nom de Bras-Mort. D'un autre côté, la branche du Rhône dite de Saint-Ferréol, désignée par Pline sous le nom d'Ostium Metapiuum, ou Bras Médian, atterrie depuis le XIIIe siècle, débouchait près les Saintes-Maries ; c'était, du reste, la seule voie par laquelle les matériaux venant de Beaucaire et destinés à la construction de l'église primitive, pussent parvenir. La plage était

(1) Congrès archéologique d'Arles, 1876 (*Mémoire* de M. Gautier-Descottes).

(2) *La Camargue*, Étude stratigraphique de la Région du Bas-Rhône. Nimes, Gervais-Bedot, 1901. Prix : 1 fr. 50 c.

donc constituée au Ier siècle, et depuis lors, son ossature, à part quelques légères modifications, est toujours restée la même. L'existence de la Camargue et du littoral, au début de l'ère chrétienne, se trouve donc scientifiquement démontrée. La date désignée peut être placée entre l'ère celtique et celle de la domination romaine.

C'est avec regret qne nous avons relevé parmi les noms des adversaires de l'origine primitive des Saintes-Maries-de-Provence, celui de M. l'abbé Duchesne. Ses opinions un peu risquées ont été accueillies avec faveur par la presse universitaire, qui tient à étayer son septicisme sur le titre et la valeur de cet écrivain.

Dans le Bulletin trimestriel d'une Société de Géographie, on a reproduit, en 1894, sous le titre : « *Le Littoral du Bas-Languedoc* » (sujet donné comme leçon d'ouverture d'un cours public), le remarquable travail d'un professeur de l'Université, donnant la description des rivages languedociens, l'étude de leur formation, l'histoire de leur occupatiou.

La question scientifique relative à la date de la constitution de la plage des Saintes-Maries au début de l'ère chrétienne, et, par conséquent, la possibilté ou l'impossibilité du débarquement des Saintes, intervenait naturellement. Tout en ne pas acceptant l'opinion de M. Desjardins, le savant conférencier laissait cependant insérer, en note, mais au bas de la page, cette phrase un peu téméraire :

« Cette question, soulevée par l'ouvrage de l'abbé « Faillon (1848), et discutée par Gilles, Lenthéric, « Desjardins, vient d'être tranchée définitivement « par un historien aussi compétent que peu suspect, « M. l'abbé Duchesne, dans le chapitre de ses *Fastes*

« *épiscopaux de l'ancienne Gaule* (1894). Il conclut « que la légende des Saintes-Maries est une simple « légende née au XIII[e] siècle. Elle ne repose que sur « une inscription dont la fausseté crève tous les yeux « non provençaux ».

Nous n'essaierons pas de discuter davantage, par respect pour le caractère de notre contradicteur, sur un fait dont l'existence est surabondamment prouvée. A quelle source s'est-il adressé pour arriver à démasquer enfin cette erreur perpétuée pendant douze siècles ? Nous l'ignorons et nous gardons notre ignorance. Ce n'est pas la première fois qu'une contestation de ce genre est soulevée par ce savant ; ses divergences ne sauraient donc nous étonner. Malheureusement pour lui, il y a encore en France, et dans notre Midi, des hommes fort compétents qui, eux aussi, cherchent la vérité et, au besoin, savent la défendre.

Un archéologue, M. L. Rostan, dans une note sur « *La Sainte-Baume* » (1), s'élève en particulier contre les auteurs ecclésiastiques qui, jouissant d'une certaine célébrité, n'ont pas craint de révoquer en doute la réalité de la tradition provençale. Il rappelle, à l'encontre de ces théories modernes, les découvertes nouvelles et les savants travaux de M. l'abbé Albanès, ainsi que ceux de son ami et successeur, M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, auteur d'une étude remarquable et très impartiale sur « *Le Suaire de Lirey-Chambéry-Turin* ». — C'est encore par des arguments décisifs que M. l'abbé Arbellot, chanoine de Limoges, démontre d'une façon péremptoire la fausseté de certaines asser-

(1) *L'Église Française illustrée*, Mai 1901, Marseille.

tions avancées par M. l'abbé Duchesne, notamment en ce qui concerne l'ancienneté du culte de sainte Marthe et celui de sainte Marie-Madeleine.

On peut citer, à ce sujet, une biographie qui date du IXe siècle. L'auteur, le docte Raban Maur, archevêque de Mayence (776-856), un érudit, s'appuie sur des écrits qui remontent au Ve siècle, à une date très rapprochée de celle de l'événement, et où, par conséquent, sa tradition toute récente et encore vivace, n'avait pas eu le temps de s'affaiblir.

Terminons cette note par une citation de Mgr Dupanloup : « Il y a quelque chose de plus fort pour « moi que les livres et que la science, c'est la tradi- « tion et l'affirmation d'un peuple, et ici la tradition « est vivante, constante, unanime, c'est un pays tout « entier qui la proclame ».

En parcourant l'histoire générale des peuples qui composent le monde entier, on trouve presque toujours, au berceau de chacun d'eux, une légende rattachée aux temps héroïques, préhistoriques ou historiques, c'est-à-dire le récit d'un fait traditionnel. C'est le point de départ de leur histoire, l'alpha de leur nationalité. Il faut, en effet, un fait primordial, un point de départ à cette génération qui prend possession de son sol ; et lorsque cette origine est trop difficile à concevoir, c'est souvent à la mythologie, sous la forme de l'épopée, que l'imagination s'adresse. Il faut un héros ; c'est alors la pure légende que l'on invoque, et cette fiction de l'esprit est souvent acceptée sans trop de contestation.

Ici, l'esprit humain n'a pas grand effort à faire pour découvrir nos origines chrétiennes ; l'épisode est bien simple, il découle tout naturellement des

grands événements qui se sont accomplis en Judée. C'est la suite du drame du Calvaire : la persécution, le bannissement de ceux qui en ont été les témoins attristés. Car ce crime de lèse-divinité pesait lourdement sur la nation déicide : elle voulait à tout prix en faire disparaître la trace, en effacer jusqu'au souvenir. De là, cette haine violente vouée à tous ceux qui osaient se déclarer en faveur des nouvelles doctrines ; il fallait les poursuivre, les exterminer, pour étouffer ces « germes de sédition », au dire des Juifs. Mais leurs projets ténébreux furent déjoués par la Providence. Cette déportation, prévue dans les desseins de Dieu, devait servir, au contraire, à l'extension de son règne, c'est-à-dire à la propagation de la vérité évangélique, au triomphe complet du christianisme, dans notre vieille Gaule, comme au palais de Constantin.

THÉODORE PICARD.

L'ÉRUPTION DE LA MONTAGNE PELÉE

NOTE SUPLÉMENTAIRE

Nous prions le lecteur de nous pardonner les erreurs involontaires et presque inévitables qui se sont glissées dans les *Notes au jour le jour* publiées par la *Revue du Midi*.

Écrites le plus souvent sous le coup de l'émotion générale qui étraignait à la fois les deux îles, enregistrant à la hâte, sans contrôle possible, les nouvelles trop souvent contradictoires et parfois même érronnées, ces notes dans leur ensemble constituent un document plus intéressant qu'historique. Il faudra de longs mois encore pour connaitre sinon toute la vérite — ce qui sera toujours impossible — du moins la vraisemblance de ces terribles évènements. Ainsi — pour ne donner qu'un détail — longtemps nous avons cru, avec toût le monde ici, que le 20 mai, le volcan avait nivelé sous une couche de lave ce qui restait de la ville de Saint Pierre après la catastrophe du 8. — On ne pouvait, on n'osait encore s'aventurer dans les décombres et encore moins essayer de gravir les pentes de la Montagne. Depuis, on a vu, on sait que la lave seule et la boue forment le linceuil de la malheureuse cité. Les pluies ont écarté la cendre ; les cadavres ont

été mis à découvert ; les ruines fouillées et, par endroits, la végétation si opulente des régions tropicales, reprend rapidement ses droits. A part cette réserve, nous maintenons l'ensemble de nos renseignements et l'exactitude des principaux détails. Nous n'avons fait qu'effleurer, en quelque sorte, la question des conditions économiques et politiques des Antilles françaises. L'état précaire de ces vieilles colonies a été étudié dans presque toutes les grandes revues économiques, dans des termes plus précis et plus motivés. Il nous a suffi d'attirer l'attention des lecteurs sur deux malheureux pays trop peu connus et encore plus mal appréciés.

J. B.

LA DAME MYSTÉRIEUSE (1)

Juin 1899.

L'amour de la guarrigue et de la solitude ne serait-il pas mon seul privilège ? En m'aventurant jusques aux derniers mazets de la ville et jusques à cette guinguette de Castanet, célèbre dans tout le terroir de Nimes, où nous dînâmes un soir avec le regretté Falguière, venu pour s'occuper du monument Daudet, j'appris que la Villa des Genêts, si hermétiquement fermée depuis de si longues années, venait d'être enfin louée par une dame. Quelle était cette voisine de campagne ? Personne ne put jamais me renseigner. On faisait, aux alentours, à voix basse, mille suppositions. C'était un mystère ; et l'on ne pouvait me dire si elle était jeune ou vieille, laide ou jolie. On ne l'avait jamais vue qu'avec une épaisse voilette sur son visage.

— Tiens, tiens, fis-je, il serait assez piquant de dénouer le secret de cette singulière villégiature, de cet exil volontaire dans des parages que ne connaît pas le commun des étrangers.

Et je me proposai aussitôt, mû par un sentiment de curiosité, très naturel et très légitime, sans mauvaises pensées aucune, de mettre le siège devant la place. Mes opérations commencèrent, dès le lendemain de cette nouvelle, très discrètement,

(1) Extrait inédit des *Lettres de ma Guarrigue,* en cours de publication.

mais très sûrement. C'était pour moi une distraction comme une autre. La dame vivait là avec une bonne coiffée du bonnet breton. Une bretonne dans la guarrigue ! Il y avait de quoi rêver! Et la bonne, qu'on ne voyait que deux ou trois fois la semaine aller aux provisions à la ville, en prenant la guimbarde qui fait le service de Nimes à la guinguette, était muette comme une carpe. Elle avait reçu le mot d'ordre de ne rien dire et elle s'acquittait consciencieusement de son rôle. Rien donc à faire du côté de la servante. Il fallait se résoudre à attaquer de front le retranchement, et je n'étais ni Vauban, ni de Cohorn, ni Jomini. Mais, n'en déplaise à ces maîtres, l'art de la stratégie n'est pas tout entier renfermé dans lé *Traité des Fortifications.* Alfred de Musset, passé maître dans cet art, lorsqu'il s'agissait du sexe faible, aurait pu me donner une de ses leçons qu'il a si bien mise en pratique avec la jeune veuve de ses *Confessions d'un Enfant du siècle.* Je m'en passai, voulant avoir au moins le mérite de l'originalité.

La façon de réduire une place ne s'enseigne pas exclusivement aux jeunes gens à lunettes de l'École Polytechnique ; les sièges de Troie, de la Rochelle, d'Anvers ou de Sébastopol, ne sont pas les uniques hauts faits des mathématiques appliquées au grand art d'aplatir son semblable ; il existe d'autres guerres, moins meurtrières, qui ont bien, comme vous allez en juger, leurs émouvantes péripéties.

La Villa des Genêts est bien distante d'un bon kilomètre du Mas des Gardes, mais j'en aperçois la terrasse toute couverte de rosiers grimpants et de treilles, d'un petit mamelon voisin plus rapproché que ma propre terrasse. Admirable saison pour une

campagne de ce genre ! Le printemps est âgé de deux mois et demi ; l'été prépare, dans les coulisses de la nature, son costume étoilé de fleurs, le ciel est plein de clarté, l'air est chargé d'arômes, le service de tranchée sera doux à faire. Voyez donc ma fantaisie ! Ma foi, j'ai le temps, le cœur libre, l'esprit guerroyant et puis je suis curieux de ma nature. Je veux, gentilles fenêtres de la Villa des Genêts, faire, à celle que vous me cachez, un siège en règle, mais un siège royal, discret, courtois, où rien ne puisse être incriminé et ne soit en dehors de la guerre franche et sincère. Je ne veux pas rentrer chez l'inconnue dans un joujou monstrueux, comme les Grecs d'Agamemnon, je ne griserai pas son boulanger pour la prendre par la famine, comme Louis XIV devant Utrecht ; j'aimerais mieux, à la façon de Henri IV, jeter des pralines et des massepins sur son balcon, mais la stratégie de la curiosité et de l'amour a d'autres lois.

Le temps favorise les premières opérations du siège. Il fait aujourd'hui une chaleur de juin... On a ouvert une fenêtre ; mais personne n'a apparu que la petite servante bretonne...! Je pourrais peut-être, malgré son mutisme, la corrompre à prix réduit, mais cela sentirait trop la comédie ou la pantomime italienne ; c'est, du reste, mal porté depuis que Dorine ou Lisette ont des livrets à la caisse d'épargne et donnent des bouillons aux défenseurs de la patrie. D'ailleurs, c'est contraire à mes principes de favoriser la délation ; en temps de guerre on fusille les espions et les déserteurs.

J'ai pris position sur le tertre le plus rapproché de sa demeure, au milieu d'un bouquet de chênes-verts et de térébinthes ; j'ai saisi ma première arme, la lor-

gnette, et j'ai pu pénétrer ainsi de loin dans sa chambrette, tendue de bleu, ce qui décèle une blonde, car une brune eût adopté le rouge ou le jaune, ces deux couleurs qui blanchissent la peau et adoucissent sa semi-virilité. La petite pièce m'a paru bien ordonnée, l'ameublement simple, signe de distinction, le piano petit, une miniature d'Érard. A un petit piano, il y a évidemment de petites mains... des doigts de fée... sur un guéridon des fleurs, sur un fauteuil une tapisserie commencée, un sujet florianesque avec les couleurs éclatantes de la soie... La mystérieuse personne défait-elle, comme Pénélope la nuit, le travail de la veille... Est-ce une paire de pantoufles pour quelque Ulysse en tournée départementale ? Mais voici le crépuscule ; ma lorgnette ne m'indique plus que des choses vagues, et du reste la servante vient fermer hermétiquement les volets avec un air effarouché de tourière de couvent. Se douterait-elle de quelque chose. Je pars.

— Cela ne peut être qu'une très honnête femme, me dis-je en retournant au logis. Il n'y a que les madones qui se cachent dans les niches. Les Vénus de tous genres, au regard effronté, aux toilettes voyantes, se tiennent plus souvent dehors que dedans, en vue le plus possible ! Bonne nuit la belle !

Est-elle matinale ? J'en voulus faire l'expérience le lendemain et je me risquai jusques derrière un mur en pierres sèches, assez rapproché de la place assiégée. La rosée de la nuit rit encore dans les champs... le temps est féérique... et l'ennemi a enfin paru à sa croisée, pensant n'avoir à craindre aucun regard indiscret à une heure matinale. Peste ! Comme la place est armée ! Quelle artillerie ! La belle est

grande, svelte, élégante dans un peignoir demi-deuil, gracieuse, à la chevelure somptueuse. Je me décide à un acte héroïque, je me découvre ; elle ne me voit pas encore et j'admire tout à mon aise la jolie assiégée. C'est une femme de vingt-cinq à trente ans à peine, blonde — je ne m'étais pas trompé — le regard décidément un peu attristé, malgré les feux de ses grands yeux noirs. Est-elle mariée, veuve, encore fille ou divorcée ? Autant de problèmes à résoudre.

Je me suis aguerri, je l'ai regardée, après avoir fait tomber une pierre d'un petit mur abandonné, comme pour lui faire savoir le plaisir que je prenais à l'admirer. Elle m'a aperçu et m'a fermé la porte au nez. Puis, elle s'est réfugiée derrière les rideaux, sa première parallèle... Elle croit que je ne la vois pas... mais, je distingue son museau rose qui passe à travers les plis de la mousseline... L'ennemi est distrait... préoccupé, inquiet. Allons ! la matinée n'est pas perdue !

Il y a eu du mouvement toute la soirée ; on a allumé des bougies, des ombres multiples se sont mues dans cette clarté vacillante, et j'ai suivi avec intérêt leurs silhouettes qui s'allongeaient le long du mur... puis, j'ai distingué des plantes, des plantes en nombre, des bouquets, pots, caisses, jardinières. Décidément la belle inconnue aime les fleurs ! Cela prouve en faveur du caractère. Quelqu'un n'a-t-il pas dit qu'une femme qui n'aimait pas les fleurs était un monstre? Quoiqu'il en soit, cette moisson de roses et de lys indique une fête... A la guerre, tout est révélation pour un général habile... Vite le calendrier, je vais savoir son nom, comment on l'appelle au Paradis.

Nous sommes la veille du 16 juin, elle s'appelle donc Aline, nom de martyre chrétienne et de courtisane romaine, moitié byzantin, moitié Renaissance, un de ces noms qui vont si bien aux femmes distinguées... Allons, puisque je sais comment on l'appelle, je ne lui suis déjà plus étranger. Je puis faire sur elle des chansons et des anagrammes... ma nymphe Égérie est sortie du bois sacré !

Il fait nuit, et pourtant la lune a argenté les murs et la route du voisinage de ses rayons lumineux... Elle a paru à la fenêtre, froide, imposante, sévère, dédaigneuse de ma muette adoration. Elle se croit libre dans son dédain et dans sa volonté ; mais Phébé qui rayonne, juste au-dessus de sa tête, me la livre toute entière. Grâce à la réflétation, son ombre se dessine sur un mur blanc... ombre charmante qu'eût idôlâtrée Hoffmann !..... J'ai à mes côtés, dessinés à l'estompe sur la nappe lumineuse, sa taille de liane, sa tête de vierge, son bras de reine; ses petites mains s'agitent et semblent appeler les miennes. Je me mets à contempler ce reflet précieux qui vient, comme une divinité amie, consoler ma peine et charmer ma solitude, pendant que les grillons et les mille insectes de la nuit chantent sa beauté.

A-t-elle remarqué ma sentimentale folie ?... L'ombre a disparu, la fenêtre est close une fois encore et Phébé, dans le firmament, semble me regarder d'un air moqueur.

Si je changeais de tactique ? Au lieu d'attaquer, résistons, feignons l'indifférence, ne dirigeons plus nos pas vers le petit tertre... La moitié de la journée s'est passée. Elle n'a point donné signe de vie... La voilà pourtant. Elle regarde de mon côté... mais, je

reste caché. Rien ! Elle semble étonnée... Elle est femme et déjà elle s'habituait à être admirée.

Pourtant, je préfère l'offensive ; c'est plus français. Une petite bohémienne vient chanter et danser sous ses fenêtres. La voix de la gitane dit une de ces complaintes naïves, plus émouvantes qu'un poème, dont les auteurs restent toujours inconnus... Aline s'avance vers sa fenêtre, je sors de ma cachette et nous envoyons en même temps deux sous à la pauvre enfant.

Nos deux pièces de monnaie roulent loin de la mendiante, comme si la fortune, qui a refusé de lui sourire en naissant, leur en eût donné l'ordre dans son implacable et incessante cruauté... Nous voilà obligés d'indiquer chacun séparément à notre protégée le chemin qu'a suivi nos sous... Aline sourit... Sans le vouloir, sans le savoir peut-être, je suis quelque chose dans sa vie, le collaborateur de son aumône, son complice dans une bonne action.

J'ai remarqué qu'Aline aime les roses par dessus tout. Elle en a placé dans des caisses, sur sa terrasse. En passant devant chez elle, j'en mets une à ma boutonnière. Elle a dû sans doute remarquer cette petite marque d'attention pour elle. Les fleurs sont des auxiliaires charmants, leur langage muet a un interprête - juré dans tous les cœurs aimants ; mais quand on veut forcer une place gardée par la sagesse et la beauté, on ne saurait trop chercher des renforts. Les fleurs sont des troupes fidèles qui meurent à leur poste, mais il me faut des cohortes légères qui aillent harceler l'ennemi. Je les ai trouvé dans une troupe de moineaux qui ont fait d'un alizier voisin leur domicile... Je les ai attirés par la douceur ; une fougasse émiettée a fait des-

cendre sur sa terrasse une légion de *passeroun* indisciplinés... Il en est venu de tous les pays et de tous les horizons, par légions... En me quittant, ils ont volé sur la fenêtre d'Aline... Le moyen de résister à ces petits mendiants ? Elle a imité mon exemple... Dans ce dîner donné en commun aux enfants de l'air, elle s'est chargée du second service...

Nous avons maintenant notre famille commune, nos enfants...

Mes voltigeurs ont escaladé la place !...

J'ai voulu, ce soir, faire comme les amoureux du temps de la reine Catherine de Médicis ; j'ai appelé à mon aide la sorcellerie, cette mine de l'amour platonique. J'ai dans ma bibliothèque un bouquin qui porte ce titre : *Les admirables Secrets du grand Albert.* J'ai couru au livre et j'ai cherché le moyen le plus simple de connaître celle qui m'aimera... La table des matières m'a renvoyé à la recette que voici :

« Placez à l'heure de midi, un miroir au fond de votre chambre, ouvrez votre fenêtre au soleil dans son plein, répandez sur le sol du sel fin, dites trois fois : *Abelkabi,* et dans le miroir apparaîtra votre future ».

Comme il ne fallait ni sang d'enfant nouveau-né, ni langue de vipère, ni décoction de trèfle à cinq feuilles, ni mandragore, ni paupières de crapaud pour opérer la conjuration, j'ai essayé du sortilège... Mais le miroir m'a menti et le Grand Albert aussi...

J'ai bien ri de ma naïveté.

....

C'était fête religieuse aujourd'hui : les Rogations. Cela m'a purifié de l'odeur sulfureuse qu'a dû me

laisser ma pratique d'illuminé de la veille. Il y a eu procession dans la campagne, dais et tapis de verdure, arcs de triomphe et guirlandes. La porte de l'inconnue est mieux ornée que toutes celles des villas voisines. Des mains ingénieusement pieuses ont élevé sur la terrasse une sorte de reposoir tout fait de lys, de roses, de glaieuls... L'encensoir jette dans les airs sa fumée d'arôme, le prêtre nous bénit, nous sommes tous deux à genoux à chacun des bouts de cette chaîne de roses et de bleuets. Nos voix se sont unies dans la même prière.

La châsse a disparu... la pluie tombe... les fleurs vont être submergées, car s'il ne pleut pas souvent dans le Midi, la pluie est presque toujours torrentielle... Aline me regarde, inquiète ; il s'agit de sauver du déluge ces guirlandes bénites qui ont servi au triomphe de la religion ; je dénoue le lien de mon côté et je dis timidement :

— Tirez à vous, Madame.

Le moyen d'abandonner cette ceinture odorante que le prêtre a consacrée ! Aline sourit et en un clin d'œil les fleurs sont entrée chez elle. Et avec elles l'aveu d'un saint et pur amour. J'ai attendu ainsi la fin de l'orage, avec la satisfaction d'avoir arrangé dans des vases ces pauvres fleurs destinées à la Vierge, pour laquelle elles furent tressées et que la Vierge elle-même aura protégées. Puis, je me suis retiré, emportant de cette aventure un impérissable souvenir. Les fenêtres se sont fermées, les rideaux se sont abaissés et je n'ai plus reconnu, en m'éloignant, un seul vestige d'existence dans ce gentil logis...

....

Quelques jours se passent. Je trouve tout fermé,

tout casematé, chez la dame mystérieuse. J'interroge les voisins. On me dit qu'on ne l'a plus revue. Toutes sortes d'idées folles envahissent mon être.

Je crois à un rêve. Je parle en moi-même de mes fleurs, de mes moineaux, de l'ombre adorée qui sillonne le mur d'en face, du Grand Albert et de son mensonge, je nomme souvent dans le délire celle dont j'avais enseveli le doux nom dans mon cœur...

....

Un mois, deux mois se passent ; la villa reste toujours morne et silencieuse, mais la poste me remet une lettre. C'est un mot d'Aline :

Jésus, Marie. *Paris, le 15 Août 18...*

†

MONSIEUR,

J'avais cru trouver le bonheur en venant cacher une grande douleur, au milieu du calme de la guarrigue nimoise. Mais hélas ! j'ai encore trouvé là toutes les obsessions de l'humanité. Vous m'aurez compris et vous ne m'en voudrez pas d'avoir quitté votre voisinage sans avoir pu vous remercier de toutes vos sympathies. Je n'ai plus qu'un amour : celui de Jésus. Ma seule pensée pour vous sera une prière journalière à votre intention. Je vous demande en échange d'orner de guirlandes et de fleurs le passage de la procession champêtre sur les lieux mêmes de notre première rencontre, en souvenir de votre sœur en Jésus-Christ.

Sœur ALINE, Carmélite.

Je lus et relus cette lettre avec émotion. Quelle pouvait être la véritable cause de la détermination d'Aline, quelle douleur mystérieuse lui avait fait franchir le seuil des Carmélites ? Avait - elle été fiancée, avait-elle jeté au vent sa couronne aux neuf

perles, pour ne pas survivre, au milieu du monde, au chagrin si intense de la mort d'un fiancé aimé ? Était-elle effrayée de se trouver seule, sans parents, sans amis, sans appui ? Avait-elle été épouvantée en apprenant quelque secret de famille, celui de sa naissance peut-être ? Tout cela agitait mon esprit et je plaignais bien sincèrement Aline. Il me semblait la voir, vêtue de bure, la poitrine chargée d'un gros crucifix, enfermée dans une cellule d'où elle ne sortait que pour aller chanter à la chapelle, derrière des barreaux, et feuilleter son gros livre d'heures à couverture de laine noire.

Pauvre Aline ! Où sont-ils vos cheveux d'or roulés en anglaises, vos yeux de paradis, vierges de chagrins, votre taille svelte, vos sautillements d'oiseau au printemps ? Où sont les chants, les fleurs, les longues séances de piano, de la Villa des Genêts ? Larmes et prières. Voilà votre devise et vous la conserverez, Aline, jusqu'au jour où votre désir exaucé, votre âme d'aurore sur neige, essorera vers le Zénith pour y retrouver le bien-aimé divin et boire dans ses bras le baiser de l'éternité.

Je serrai encore la lettre sur mon cœur. Mais je ne m'en tins pas à son désir, d'orner désormais de fleurs et de guirlandes le passage de la procession des Rogations ; je le complétais en envoyant, les jours de grandes fêtes, des bouquets de fleurs de la guarrigue au couvent d'Aline. C'est ainsi que des myrthes, des lavandes, des lauriers roses, des asphodèles, des scabieuses, sont régulièrement dépaysés par moi, pour aller embaumer de leurs senteurs sauvages, les voûtes d'un monastère de Paris.

ADOLPHE PIEYRE.

NOTES SUR LE TURKESTAN

LA CONQUÊTE

Depuis que le général Annenkoff a étonné le monde en jetant à travers les steppes Transcaspiennes, son interminable ruban de rails ; depuis que cet homme prodigieux a posé un pont de madriers sur le fonds mouvant de l'Amor-Daria, le fleuve mer (1), bien des voyageurs sont venus parcourir sans fatigue ces pays que Marco Polo traversa au temps du légendaire Tamerlan et que par avant la conquête Russe, Vambèry, sous le déguisemement d'un derviche, visitait à travers tant de dangers.

Cette Asie mystérieuse est maintenant ouverte à tous. Bien des touristes ont décrit le pays et donné leurs impressions : M. Leclerc, dans un voyage du Caucase aux monts Alaï, M. Boullangier qui publia dans le *Tour du Monde,* un voyage à Merv, le comte de Sabran, le comte de Cholet, plus tard MM. Fauvel et Durieu, auteurs de *Samarkand la bien gardée,* et M. Kraft, dans son ouvrage « *A travers le Turkestan Russe* ».

Nous voulons aujourd'hui raconter brièvement les phases de la conquête Russe. Nous tenons d'un des

(1) Ce pont provisoire vient d'être remplacé par un beau pont métallique.

vieux soldats de la conquête les détails que l'on va lire.

Les possessions Russes de l'Asie Centrale sont placées sous l'autorité d'un Gouverneur Général qui portait au début le titre de vice-roi. Elles comprennent les gouvernements de Tackent, du Ferzanah, de Samarkand et de Transcaspie et les protectorats de Boukhara et de Khiva qui ont l'illusion de l'indépendance mais dont les émirs peuvent être assimilés à des gouverneurs héréditaires.

La conquête de Tachkent fut assez facile, elle remonte à 1867. Deux ans après, les Russes marchaient sur Samarkand.

Les troupes de l'Émir de Boukhara et les habitants opposèrent peu de résistance aux colonnes venues de Semipolatinsk.

C'étaient des Sarthes, musulmans sédentaires de race Aryenne (Tadjick), chez qui l'élément Mongol (Ouzbegs), s'était affaibli par les croisements. Ces peuples subissaient depuis des siècles les vexations de leurs petits tyrans et les « *Allamanes* » (incursions), des nomades tentés par la richesse de leurs vallées.

Lorsque les troupes du général Abrahamoff, ayant traversé les steppes de la faim qui séparent Tach-Kent de Samarkand arrivèrent au cours du Zérafchane à quelques verstes de la capitale de Tamerlan, elles virent sur l'autre rive occupant les hauteurs abruptes de Choupanata, une multittude de cavaliers et de fantassins.

Les Moullahs avaient fanatisé ces paisibles agriculteurs, et armés de vieux fusils, de bâtons et de faux ils avaient suivi au-devant des chrétiens les troupes régulières de l'Émir de Boukhara leur suzerain.

Abrahamoff ne se laissa pas intimider par ce grand déploiement de forces. Ses soldats franchirent la rivière peu profonde en cet endroit. Arrivés sur la rive ennemie leurs bottes étaient pleines d'eau, ils s'étendirent sur la berge et secouèrent leurs jambes pour les vider, puis ils montèrent à l'assaut avec tant de vigueur que la place fut bientôt nette. Les Sarthes laissant pour mieux courir leurs fusils,leur bâtons et leurs faux s'enfuirent persuadés que les Russes étaient invincibles grâce à la pratique magique de se renverser sur le dos et d'agiter les jambes avant la bataille.

Longtemps on put voir les troupes Boukhars exécuter sur un commandement ce mouvement étrange.

Le Kharrat de Rokhand succomba peu de temps après Samarkand. Les riches vallées du Terganah s'ouvrirent aux Russes. Les Kirghizes, de race Asiatique et nomades incorrigibles passèrent sur le territoire chinois ou gagnèrent les hautes montagnes ; mais revinrent bientôt attirés par l'excellence des pâturages.

Mais ces provinces que les conquérants ne pouvaient atteindre que de la Sibérie après de longues et dures étapes continuaient sous le joug Russe leur vie végétative.

Les caravanes pour la province chinoise de Kerghar, à travers l'Alaï, pour l'Inde par l'Indou-Kouch et les Pamirs, pour la Sibérie par les rives du lac Balkash ne pouvaient donner à la contrée les débouchés que comportait sa richesse.

Boukhara, la noble ville, restait le centre du Turkestan.

Centre politique : là régnait le puissant émir dont le grand-père avait encore mené les forces musulmanes à l'assaut de la Sibérie.

Centre religieux par ses médressés et ses derviches.

Centre commercial et industriel par sa proximité de Hérat et de Téhéran. Là se tisssaient de merveilleuses soies et des velours artistiques ne le cédant en rien aux étoffes de Damas et de Mossoul. Des caravanes partaient pour l'Occident, des chalands descendaient l'Oxus jusqu'à l'oasis de Khiva emportant vers l'Europe les fourrures des agneaux de Karakoul qu'on vend à Nijni Novgorod sous le nom de mouton d'Astrakan.

Les roupies de le reine Victoria, les thomans Persans, les tengas Aphganes, les piastres Turques et les roubles affluaient à son bazar.

A l'ouest de la Boukharie, les Turcomans Tékès, cavaliers aussi infatigables que leurs fins étalons poussaient d'audacieuses razzias au-delà des montagnes qui limitent la province Persane de Khoressan, pays des schismatiques maudits d'Allah.

Indociles à tout frein, traitant de puissance à puissance avec l'Emir de la uoble ville, ces nomades généreux et pillards étaient dans le Kara Koum ce que sont les Touaregs sur quelques points du Sahara.

Sous leurs vastes bonnets de fourrure, ils avaient conservé malgré leurs croisements avec les belles Persanes et les fines Boukariennes le large masque énergique du Mongol. Ils descendent en effet des Turks Tékés, frères des Turks Oïgours de l'Alaï. Après avoir vaillamment combattu avec Timour Mélek les troupes de Gengiskhan, leurs pères suivirent dans toute l'Asie les bannières de l'empereur inébranlable. Restés nomades et guerriers, ces Musulmans répètent à travers les siècles le fier verset du

Koran « Le bonheur est au front des chevaux et le Paradis est à l'ombre des sabres ». —

Pour pouvoir conquérir Boukhara et Khiva, pour relier Tachkent et Samarkand à la Caspienne il fallait réduire ces coureurs de la steppe.

D'abord les cosaques durent tourner bride devant ces grands gaillards au nez camus et au poil rare qui maniaient la lance mieux qu'eux et qui riaient de toutes leurs dents dans la bataille.

Des « tépès », vastes restoutes d'argile, servaient de point d'appui à l'action rapide des cavaliers et leur étaient, en cas d'insuccès, un asile inviolable.

Alors à ces héros on oppose un héros : Skobeleff— Il comprit que des colonnes volantes étaient destinées à périr dans cette contrée qui, gardée déjà par sa désolation et son climat extrême opposait encore à l'envahisseur des défenseurs si redoutables.

A son point de débarquement aux environs d'Ouzoun-Ada, il commença une voie ferrée qu'il dirigea sur Merv, le principal oasis des Turkmènes, Son armée avance avec les terrassiers, suivie par les locomotives. Reprenant la méthode de ses légionnaires Romains, les soldats du tzar triomphaient par la pioche.

Pied à pied, avec des retours offensifs qui vinrent se briser contre les rails couchés sur le sable, les Turcomans combattirent.

Enfin en mai 1880, tous ceux que l'armée avait poussés devant elle s'enfermèrent dans Georg-Tépé.

C'était une vaste enceinte que les tentes des nomades transformaient aux jours d'alarme en grouillante cité.

Ses murailles se dressent encore, glorieuse ruine

d'hier dans ce désert parsemé de tant de vestiges des anciennes civilisations.

Au sud, les monts bleutés de la frontière Persane détachent leurs dentelures que la neige illumine en hiver. Au Nord, à l'Est et à l'Ouest le sable, où croissent de maigres saksaouls, seule flore de ces steppes, s'étend à l'infini.

Un étroit canal amenait des montagnes l'eau potable jusques dans les vastes citernes de Georg-Tépé. Le Général Russe aurait pu détourner cette artère de vie insuffisamment gardée, et réduire par la soif les défenseurs de la redoute.

Mais ce généreux capitaine voulait vaincre ses vaillants ennnemis par la seule vaillance et frapper par un cou d'éclat l'imagination de ces guerriers qui ne connaissaient pas la défaite.

Les canons ouvrirent une brêche étroite dans l'immense enceinte et au son de toutes les musiques jouant le « *Slava vichni Bog* » les soldats à capote grise s'avancèrent en colonne de bataillon.

L'enthousiasme et l'alcool allumaient les yeux gris des Slaves. Skobeleff, utilisant sa voie ferrée, avait amené jusqu'au camp un wagon d'eau-de-vie. Lui-même, les mains levées au ciel avait parcouru le front de ses troupes avec ces façons d'apôtre qui faisaient de lui un second Souwaroff.

Des fusils de rempart, des canons antiques, d'excellentes carabines de provenance anglaise décimèrent sans l'arrêter la colonne qui chantait avec les fanfares « Dieu protège les slaves ». L'irrésistible flot monta sur la brêche et bientôt, sur les vagues de la mélée, les couleurs russes flottèrent comme une voile dans l'orage.

Du matin, jusqu'au moment où le soleil disparut

derrière les rails de la voie de la victoire, les vaillants combattirent et moururent en invoquant les noms de Jésus ou d'Allah. Mais dans la mélancolie du crépuscule les Tékès se sentirent perdus. Ils remontèrent à cheval et dans une charge désespérée à travers les tentes où pleuraient leurs femmes, ils moururent le sabre au poing. Quelques-uns seulement gagnèrent la steppe.

Alors ce fut un massacre sans nom. Les canons de fusil se remplirent du sang qui coulait des baïonnettes. Les soldats harassés avaient vidé leurs gourdes, ils tuaient.

Lorsque la fatigue les abattit dans la boue sanglante, quelques cris de femmes blessées et des vagissements d'enfants troublaient seuls l'admirable silence de la nuit au désert. Les étoiles scintilllantes, plus belles en Asie Centrale que partout au monde, éclairaient maintenant les cadavres des Turkomans Tékès, morts les yeux fixés sur la Mecque. Leur poitrine portait le trou triangulaire des baïonettes. Les soldats Russes n'avaient presque pas tiré ; c'est à l'arme blanche que Skobeleff avait voulu vaincre ces preux..

Leurs frères de Merv et de toute la steppe furent frappés de stupeur au récit de cette journée, dont la rumeur porta jusqu'aux Indes et au Thibet la crainte du tzar. Les Tékès reconnurent d'ans l'aigle impérial le faucon des Mongols bleus et se soumirent. Ils furent aussitôt, comme leurs pères pour le païen Gengis-Khan, les féaux chevaliers de leur vainqueurs chrétien. Tandis que les Sarthès dégénérés, tristes héros de Choupanata tentaient de se révolter à Margellan en 1896, les héroïques Tékès n'ont jamais rien entrepris contre leur suzerain.

La route d'Alexandre était rouverte. Annenkoff pouvait venir et poursuivre sa voie ferrée, qu'on devait pousser jusqu'aux frontières de la Chine. Les provinces perdues de Samarkand et de Tachkent étaient reliées à l'Europe. Les Khanats de Boukhara et de Khiva, enserrés de toute part, ne tarderaient pas à tomber sans coup férir sous la puissance de l'Empereur. La Perse pénétrée désormais par le Nord comme par l'Ouest de l'influence et des produits russes devenait un pays de protectarat discret.

L'Asie était devenue Russe sauf les Indes et la Chine.

L'Angleterre avait perdu la bataille dans les murs de Georg-Tépé.

Samarkand, janvier 1902.

BARON DE BLÉGIER.

TRIBULATIONS DES CONSULS DE QUISSAC

A l'occasion des corvées réquisitionnées pour la construction du pont de Sauve et du chemin royal de Saint-Hippolyte au Vigan, 1690.

Le 3 Avril 1690, les consuls de Quissac, recevaient la lettre suivante de Durranc, consul de Sauve.

De Sauve, le 3e Apvril 1690.

MESSIEURS,

« J'ai reçu une ordonnance de Monseigneur l'Intendant du 24 febvrier dernier portant que la viguerie de Sauve fournira au charoi des matériau nécessaire pour le pond de Sauve et une lettre de M. l'abbé de Laurens du jour d'hier contenant ordre de ferre assamble incessament la viguerie pour pourvoir aud. charoi et comme il est important d'y pourvoir en diligence, je vous envoye cet expres pour vous prier de vous rendre en cette ville samedi prochain 8e du presant mois heure de huict du matin pour avec tous les autres consuls de lad. viguerie délibérer de quelle manière nons y devons pourvoir vous protestant que si vous ne venez, j'en adviserai ceux qui m'on' donné l'ordre qui vous contraindront

à satisfaire de votre part à l'ordonnance dud. seigneur intendant. Je vous attend de suitte.

Vous bailhere 5 sols au donneur pour son voyage.

votre très humble et très obéissant serviteur.

DURRANC, 1er consul. »

Cette lettre fut remise aux consuls de Sauve, au recto d'icelle figure cette quittance :

« J'ay resu de Monsieur Bonnier, consul, 5 sols pour mon voiage. Ce 3e Apvril 1690.

PLANTIER. »

Le premier consul Bonnier se rendit à Sauve pour obéir à la convocation ainsi que le constate la déclaration du greffier de Sauve, en marge de la lettre de Durranc sus datée : « je greffier de la ville de Sauve, certifie que le sieur Bonnier, consul de Quissac s'est présenté et a assisté à lad. délibération prise le huictième Apvril 1690.

MALZAC. »

Nous ignorons ce qui fut décidé au sein de cette assemblée de tous les consuls de la viguerie de Sauve. La délibération est, sous aucun doute, demeurée à Sauve : il est probable que le nombre des travailleurs à fournir par chaque communauté a dû y être fixé.

Les consuls de Quissac n'envoyèrent personne.

Aussi, le consul de Sauve leur rafraichit-il la mémoire en ces termes :

A Sauve, le 23 Apvril 1690.

MESSIEURS,

« Vous ne manqueré pas sy voules esvitter une garnison danvoyé dix hommes à Ganges travailher au chemin quyel portent leurs pique et hais-

sade il fault queys parte aujourdhuy pour aler couché aud. Ganges ou nous somme.

Sy vous dezire avoir du foing pour votre lieu il fault venire aujourdhuy pour que je vous dise le tretté que j'ay faict.

Messieurs votre très obéissant serviteur.

CABRIER Consul. »

La crainte de la garnison était pour nos consuls, le commencement de la sagesse aussi les voyons-nous s'empresser dès la réception de cette lettre, de commander les travailleurs et en dresser l'état ci-après :

« Rolle du nom et surnoms des travailheurs que les consuls du lieu de Quissac on commandé pour alle travailhe au chemin Royale qui se faict de Saint ipolite au Vigan lesquels doibvent se randre le jourdhuy à la ville de Ganges pour prandre les ordres qui leur serons donné pour led travail duquel ils serons payé par l'entrepreneur dud chemyn suivant le titre de Monsieur Durranc viguier et premier consul de Sauve de cejourdhuy et a l'ordonnance de Montsegneur l'intendant donné à ce subject : premièrement

Estienne Bruguier travailheur

Jean Peau travailheur

Gabriel La Roizé travailheur

Michel Carabassé travailheur

Jean Ribot travailheur

Le fils de Daniel Bonfils aussi travailheur.

Lequel Rolle a esté dressé par nous consuls modernes dud. Quissac soubsigné après avoir adverti le personnel et enjoint icelluy d'aler fere le travail mantioné aud Rolle et enjoint de partire par les ordonnances de Montseigneur l'intendant.

Faict à Quissac le 23 apvril 16 cent quatre vingt dix
En foy de quoy nous sommes signés.

BONNIER, consul
COMBE, consul. »

On leur demandait dix hommes et nous voyons par l'état sus transcrit qu'ils n'en avaient commandé que six, en outre du chemin royal de Saint-Hippolyte au Vigan, il y avait le rétablissement du pont de Sauve et pour ce travail les consuls de Quissac avaient été prévenus d'avoir à commander « deux bon masson et vingt bons travailleurs. »

Il apparaît qu'ils n'en tinrent pas compte, ou tout au moins qu'ils « n'envoyere que sept méchans « hommes quil sont venu retirer et debaucher dans ung cart dheure » aussi, le « deuxième d'aoûst » voyons-nous surgir avec sa déplorable écriture, notre vieille connaissance Antoine Dufour « sergent ordi- « naire des audiences de Sauve » qui signifie à nos infortunés consuls l'ordonnance suivante :

« De par le roy, Nicolas de La Moignon, chevalhié, conte de Launay et Courson, seigneur de Vaugrineuse, Lamothe et autres lieux, conseiller d'estat, intendant de la province de Languedoc, sur les plaintes qui nous ont été faittes que les partieuliers des lieux de cette province qui sont commandés par les consuls pour travailler aux chemins royaux négligent de se randre parce que la paine du logement ne tombe pas sur eux-mêmes, sollement sur les consuls.

Nous ordonnons que les consuls des communautés seront tenus d'advertir et faire marcher le nombre d'homme qui leur sera demandé par le s[r] inspecteur par nous commis à paine de logement sur eux en pure perte au cas qu'ils n'auront pas exécuté les ordres qui leur auront esté donnés.

Ordonnons pareillement que ceux qui auront esté commandés par les consuls et qui n'auront pas esté travailher aux chemins seront punis par ung logement en pure perte qui leur sera ordonné sur la notification des consuls.

Fait à Montpellier le 6 juillet 1690. Signé Lamoignon et plus bas, Le Sellier.

Les s^{rs} consuls du lieu de Quissac près de Sauve, commanderont deux bons massons, vingt bons travailheurs en les faisant marcher suivant la d^{e} $ordon_{c}^{e}$ pour se randre avec leur pique ou aissade aud lieu de Sauve a l'endroit du pont que Mont seigneur lintendant y faict restablir lundi prochain, du présant mois de juillet avant soleil levé a paine de logement porté par la sud^{e} $ordon^{ce}$.

A Saint-ippolite le 29 juillet 1690, signé Labbé Dulaurens inspecteur commissaire.

Les d. s^{rs} consuls nayant daigné obeir à la $susd^{e}$ $ordon^{ce}$ de Montseigneur l'intendant bien que signifiée à iceux et au contraire n'ayant envoyé que sept mechants hommes quils sont venu restiré et debauché dans un cart dheure après qu'ils ont estes au travail dud pont nous avons l'honneur de supplier Monsieur de La Haie gouverneur de Saint-ippolite quil lui plut d'envoyer une garnison chez lesd consuls de Quissac à cause de leur désobéissance et de plus estre venu lever lesd travailheur dessus l'ouvrage, ce quil a accordé ayant commandé le s^{r} Malin caporal avec trois soldats pour loger en pure perte jusqu'à nouvel ordre conformément à la sud^{e} $ordon^{ce}$ de Mond seigneur pour enlevement des travailheurs selon le verbail du s^{r} Bruguier commis à la conduite des ouvriers employé aud pond.

« à Saint-ipolite le deuxième aoûst 1690.

L'Abbè DULAURENS, commissaire. »

Le caporal Mallen et ses trois hommes, s'installent chez nos consuls.

Mallen se fait payer, nous avons sa quittance au dossier :

« Je soubsigné soldat du fort de Saint-Ipolite, confesse avoir reçu des consuls de Quissac la some de ungne livre dix sols pour estre alé à Quissac en dettachement à trois soldats pour n'avoir pas envoié dix hommes à Sauve travailhé aud. pont.

« Fait à Quissac le 3me Aoust 1690.

Signé : MALLEN. »

Nos consuls n'étaient pas encore sortis des griffes du terrible Bruguier, au rapport duquel ils avaient dù la garnison de Mallen et de ses trois hommes. Bruguier ne làcha pas prise.

Il expédie aux consuls récalcitrants l'ordre suivant :

« Les premiers consuls de Quissac enveront lundi prochain au pond de Sauve à six heures du matin ung masson et dix hommes.

« Fait à Sauve le 3 Aoust 1690.

BRUGUIER, Inspecteur. »

Les consuls de Quissac ne bronchèrent pas.

Alors nouvelle apparition du bon caporal Mallen avec ses trois hommes.

Il est porteur de l'ordre ci-après :

Les consuls de Quissac logeront trois soldats et le caporal en pure perte pour n'avoir mandé les hommes qui leur a esté ordoné pour venir travailhé au pond de Sauve et leur payeront leur journée à dix sols.

« Fait à Sauve le 5me jour d'Aoust 1690.

« Par ordonnance de Monseigneur l'Intendant,

BRUGUIER, Inspecteur. »

De son côté le caporal Jean Mallen, donne la quittance suivante.

« Jean Mallen et trois soldats ont reçu de Messieurs les consuls de Quissac, quarante sols pour nostre voiage.

Ce 6 Aoust 1690.

Jean Mallen. »

Tels sont les documents que nous avons pu réunir pour constituer ce petit dossier.

Les consnls de Quissac, n'ont pas dû manquer de protester contre le « verbail » de l'inspecteur Bruguier et de fournir à l'appui de leurs dires beaucoup de bonnes raisons, nous n'avons rien trouvé à ce sujet, et ainsi que le dit Fustel de Coulanges, l'histoire ne se fait pas d'imagination aussi avons nous du nous borner à relater les seuls documents en notre possession, ils sont assez éloquents pour démontrer une fois de plus que la charge de consul n'était pas exempte de lourdes responsabilités.

Janvier 1900.

O. Pannet.

DÉCENTRALISATION ARTISTIQUE

L'œuvre de décentralisation artistique entreprise, depuis quelques années en Provence et en Bas-Languedoc, se poursuit avec succès. Orange, Béziers et Nimes en sont des exemples frappants. L'écho des retentissantes solennités données dans ces trois villes s'est répercuté un peu partout et aujourd'hui, il n'y a pas que le Midi qui bouge ; de tous les points de la France et de l'étranger accourent de nombreux spectateurs, attirés par la magnificence de ses représentations. Cet engouement est d'ailleurs' des plus justifiés. Est-il en effet dans le domaine théâtral, un spectacle qui plus que celui-là soit de nature à faire vibrer davantage l'âme des foules, à lui faire ressentir des émotions plus intenses et à lui procurer des charmes plus puissants ? C'est qu'ici tout est perfectionné à l'importance de l'œuvre ; les scènes de Nimes, de Béziers et d'Orange sont immenses, le décor colossal, la mise en scène somptueuse. Quant à l'interprétation elle est toujours de premier ordre. Le théâtre en plein air est bien le théâtre favori de ces populations gallo-romaines. L'immensité du cirque et ses innombrables gradins supportant des milliers de spectateurs, les resplendissants rayons du soleil ou la voûte étoilée du ciel, remplaçant la lumière blafarde de nos théâtres modernes, et le ciel lui-même souvent impeccablement pur, servant de voûte à cette scène, tout cela n'est-il pas merveilleux ?

Et comme l'on comprend bien qu'avec un pareil ensemble, unique au monde, les amoureux du beau se passionnent davantage d'année en année pour ce genre de spectacle et

que nos vieux monuments romains semblent renaître leurs jeunes ans sous le poids de la foule bariolée et sous le bruit des applaudissements des cœurs émus.

Toutes les belles choses que nous avons vues à Orange, Béziers et Nimes, sont dues à l'iniative de trois hommes de goût : MM. Paul Mariéton, Castelbon de Beauxhostes et Fayot.

Paul Mariéton nous a donné, cette année, les 9 et 10 Août, à Orange, deux spectacles hors ligne : *Œdipe-Roi*, de Sophocle avec Mounet-Suliy (qui l'a joué pour la dernière fois), Paul Mounet, Albert Lambert, Fenoux. Mesdames Delvair et Brille ; les *Phéniciennes*, tragédie en fort beaux vers de Rivollet, tirée d'Euripide; avec ces interprêtes si distingués qui ont nom : Mesdames Segond-Weber, Delvair et Brille, MM. Mounet-Sully, Paul Mounet, Albert Lambert, Fenoux, Gordes. Deux mois auparavant, M. Fayot, directeur des Arênes de Nimes avait donné dans le même théâtre antique, *Hérodiade* et *Samson et Dalila,* avec des artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. Chaque année voit ainsi naître, au milieu des figuiers, des lauriers-roses et des grenadiers de la scène du théâtre romain d'Orange quelques nouveaux chefs d'œuvre. Les *Phéniciennes* à Orange et *Parysatis* à Béziers, voilà bien deux premières, dont Paris pourra faire son deuil.

Les représentations de *Parysatis* des 17 et 19 Août, dans les arênes modernes de Béziers, ont été au-dessus de tout ce que l'on peut imaginer. Décors, chœurs,figuration, orchestre, artistes, c'est-à-dire environ six cents personnes figurant sur une scène immense s'élevant jusqu'au sommet des arênes, produisaient un effet merveilleux. Le ballet, l'air du *Rossignol et de la Rose*, la *marche triomphale,* le chœur final deviendront bientôt populaires et seront joués par tous les orchestres et musiques militaires. Succès pour tous les artistes. Ovations méritées à Saint-Saens, à Madame Dieulafoy, à Castelbon de Beauxhostes, au peintre Jambon, au chef d'orchestre Viardot.

A Nimes, on a donné certes dans le vieil amphithéâtre romain de très beaux spectacles, en dehors des grands

corridas et du concours hippique, mais on n'a encore rien créé. Le Mecène manque. A défaut de ce précieux personnage, n'y a-t-il pas le Conseil municipal ? Il suffirait qu'il votât tous les ans, une subvention de 20.000 à la direction des Arênes, à la condition de créer, sous le contrôle d'une commission d'amis des arts, une œuvre musicale et dramatique dans le genre de celle de Béziers, en s'adressant à Massenet, à Léoncavallo ou à d'autres compositeurs célèbres. Quoiqu'il en soit, constatons que les Arênes de Nimes ont eu l'honneur de recevoir, pour la première fois en Province, l'orchestre Colonne, qui s'est fait entendre dans le jour avec la *Damnation de Faust,* rendue d'une façon impeccable, et le soir dans un concert qui a été tout bonnement délicieux et auquel prirent part aussi toutes les étoiles du firmament. M. Fayot a droit à la reconnaissance de tous et mériterait d'être mieux secondé dans les efforts qu'il fait pour rendre à Nimes, un peu de cet éclat, qui a fait sa gloire, dans les temps primitifs de son histoire.

L'idéal que nous devons poursuivre est de proclamer bien haut la nécessité de la décentralisation sous toutes ses formes, de donner à nos provinces diminuées par une centralisation à outrance un peu de vie propre, en quelque sorte des *fueros* et des libertés qu'elles n'ont pas, de maintenir dans notre Midi, les traditions gréco-latines, aussi bien dans nos mœurs, nos constructions, nos usages, que dans nos cœurs.

La Grèce et Rome revivront alors sur la Provence et sur l'Occitanie, qui sont filles d'Attique et de Latium.

ADOLPHE PIEYRE.

LES LIVRES

L'Action Méridionale, *revue littéraire :* Directeur, M. Léo Lacrie, Montpellier, rue Mareschal, 13.

Nous souhaitons bonne chance à notre vaillant confrère, qui vient nous aider à combattre le bon combat, de la décentralisation littéraire. Nous rendrons compte plus amplement dans notre prochain numéro de cette intéressante *Revue* ; Voici le sommaire du mois de Juillet 1902.

Déclaration, Léo Lacrie. — *La Décentralisation,* Charles Brun. — *Comme des flûtes*, Léopold Dauphin. — *La forêt*, Henri Rigal. — *A Marie*, Ernest Gaubert. — *Je sais,* Mariùs Labarre. — *Les Yeux*, F. Gendre. — *Chroniques, les Livres, les Revues*, Léo Lacrie.

NOTE DE LA RÉDACTION.

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, rue de la Madeleine, 21

LES CHAPITRES EXEMPTS

DANS L'ANCIENNE ÉGLISE GALLICANE

La subordination des chanoines et de tous les clercs aux Evêques est solidement fondée sur la supériorité de l'épiscopat sur tous les ordres écclésiastiques.

L'évêque est comme l'époux de la cathédrale, dont les chanoines sont les fils ainés.

De même que, par l'émancipation, les enfants ne sont jamais dispensés de leur devoir de piété filiale envers leur père, de même rien n'a jamais pu délier les écclésiastiques en général de leur devoir de religieuse déférence et d'affectueux attachement à l'égard de leur prélat. Tels sont et seront toujours les sentiments, du clergé à l'égard de l'épiscopat, dont rien ne pourra le détacher, tant qu'il sera fidèle à sa vocation.

Mais sous l'ancien régime, les idées des chanoines relativement à leur situation vis-à-vis de leur évêque différaient quelque peu des nôtres. La plupart des Chapitres s'étaient affranchis de l'autorite des ordinaires, et prétendaient ne dépendre que du pape, et être sous la juridiction immédiate du Pontife Romain.

Ces exemptions étaient plus ou moins étendues ;

quelques unes étaient entachées de tant de défauts, et paraissaient si abusives, que les conseils royaux et les parlements, prenant en main la cause de la hiérarchie catholique, se virent obligés à diverses époques de réprimer les prétentions des Chapitres, et de les réduire à la condition régulière établie pour eux par le droit commun.

Au reste celles de ces Exemptions qui avaient échappé aux prohibitions des cours souveraines, disparurent une à une, au cours du XVIII[e] siècle, et, après la révolution françaises, lors de la reconstitution de l'Eglise de France, il n'est pas resté la moindre trâce de ces privilèges, dont les chanoines d'autrefois furent si fiers, et surtout si jaloux. Nous dirons quelques mots sur l'origine des Exemptions des Chapitres, sur la nature de ces Exemptions, et sur les raisons de leur suppression.

I

Les Exemptions, des chanoines furent d'abord une suite et une conséquence de celles des moines, elles en furent comme le prolongement. La plupart des Église cathédrales et collégiales, comme la plupart des prieurés ruraux, étaient primitivement des monastères, et demeurèrent exempts, parce qu'ils l'étaient, en tant que monastères, avant leur sécularisation. Les monastères avaient eu diverses raisons, ou prétextes, pour se soustraire à l'obéissance de leur prélat. Le motif le plus volontiers allégué pour justifier les privilèges, était la conservation de l'austérité monastique et de la tranquillité du cloître, qui semblaient menacées par le contact très fréquent, et par la présence de la cour séculière d'un prélat séculier, et souvent grand seigneur.

D'autres Chapitres durent leurs privilèges aux désordres du grand schisme d'occident, pendant lequel, il arriva souvent que dans un même diocèse, les chanoines reconnaissaient un pape, tandis que l'évêque était de l'obédience de l'antipape ; d'où un antagonisme, qui amenait la nécessité de rendre les chanoines indépendants de leur Evêque : le pape choisi par les chanoines ne manquait pas de récompenser et de comfirmer la fidélité de ses partisans, par des bulles et par des chartes bondées de prérogatives et de privilèges.

D'autres chapitres obtinrent leur Exemption par des conventions simoniaques intervenues entre eux et leur prélat, lequel était leur créature, ayant acheté son élection, au prix de concessions et de passedroits. Au reste, sans qu'il y eut la moindre convention simoniaque, le membre du chapitre élu par ses collègues pour exercer la fonction épiscopale, augmentait les prérogatives de son châpitres, par reconnaissance, et par esprit de corps, aux dépens de sa propre autorité.

Souvent aussi les chapitres ne furent exempts, que grâce à leurs persévérantes et adroites usurpations, à la faveur de l'ignorance ou de l'incurie des prélats. Bacquet rapporte un motif d'exemption des Chapitres qui mérite bien d'être remarqué : « Les doyens, dit-il, chanoines et Chapitres des églises cathédrales sont ordinairement exempts de l'autorité épiscopale, encore que les Evêques et archevêques soient leurs supérieurs, et que la collation de leurs dignités, chanoinies, et prébendes leur appartienne. La raison de ce plusieurs disent être : que les évêques et archevêques étaient primitivement, suivant la disposition canonique et pragmatique sanction, élus par

les doyens, chânoines et autres bénéficiers de leur église cathédrale. Après laquelle élection, celui qui avait été élu,et qui était parvenu à l'élévation par lui prétendue, concevait haine et inimitié, malveillance et rancœur, contre aulcuns des électeurs, soit chanoines, soit autres, qui ne l'avaient pas favorisé, et ne lui avaient donné leur voix ; les faisait molester, vexer, rechercher, et tracasser, à la requête de son promoteur, par devant l'official ; et que, pour cette raison, les châpitres, qui sont ordinairement en différent avec leur évêque, ont facilement obtenu des Saints-Pères l'exemption de leur archevêque, évêque ou prélat. Et combien que cette raison cesse à présent, parceque le roi nomme ès évêchés, archevéchés, et autres prélatures du royaume, et qu'à sa nomination le pape y pourvoit, toutefois, l'exemption de jurisdiction dure encore à présent, et il n'y a quasi châpitre, qui n'ait son juge ecclésiastique, lequel ne reconnait point l'official de son évêque ou archevêque ; et tels châpitres se disent tous tenus immédiattement du Saint-Siège apostolique, comme fait le châpitre de Paris » (1).

II

Sur l'objet des exemptions, dont jouissaient les chapitres des cathédrales de France, il n'y a rien de bien fixé et de bien déterminé, car toutes ces exemptions n'avaient pas la même étendue ; tout dépendait des clauses et conditions formulées dans les Bulles pontificales, ou dans les chartes accordées par les prélats, et acquises d'une façon ou d'une autre.

(1) Bacquet, *Droit de Justice*, Chap. 18, nº 6.

Telle église était riche en privilèges, telle autre l'était encore davantage, les unes se disaient : « *In diocesi, sed non de diocesi* » ; les autres, comme par exemple celle de Saint-Martin - de - Tours, allaient encore plus loin et se disaient : « *Nec in diocesi, nec de diocesi* » ; elles ne souffraient pas que l'évêque ou archevêque entre sur leur territoire, avec la croix levée devant lui. D'autres, enfin, allaient encore plus loin ; l'Église de Chartres se déclarait souveraine sur son territoire, et prétendait ne traiter avec le Roi de France, que par ambassadeur (1).

Les privilèges des chanoines étaient si variés, que les évêques se heurtaient sans cesse à ces privilèges et étaient toujours en procès avec leur chapitre. Pour éviter ces procès et avoir la paix chez eux, les prélats capitulaient souvent, et faisaient comme l'archevêque de Paris, Mgr de Harlai, lequel répondit à ceux qui s'étonnaient de le voir toujours d'accord avec son chapitre : « J'ai toujours pensé qu'il n'y a que les maris de village, qui battent leur femme ».

En général, l'on peut dire que les chanoines ont connu trois sortes de privilèges : la première regarde seulement l'immunité temporelle ; la deuxième une pure exemption de la visite épiscopale, et de la correction ; la troisième renfermait une juridiction *quasi-épiscopale* sur de certains lieux, qui étaient censés n'appartenir à aucun diocèse.

Comme pendant le grand schisme d'Occident, les chanoines des cathédrales avaient obtenu, souvent extorqué, et quelquefois fabriqué, des Bulles d'exemption, le Pape Martin V, et les conciles de Bâle et de Constance avaient révoqué tous les privilèges qui

(1) Vide Dumoulin de *Archiepiscopo* 2. — *Fevret*, p. 245. — *Mémoires du Clergé*, t. VI. p. 579.

avaient été concédés aux chapitres pendant les troubles du schisme. Mais cette révocation fut nulle, et demeura sans effet ; car, bien que les canons dogmatiques de ces conciles fussent reçus et obéis en France, néanmoins, ce fut chose admise que le concile de Bâle et celui de Constance n'étaient point reçus dans le royaume. Les décrets de ces deux assemblées, qui parurent contraires à l'autorité du roi et aux maximes de l'Église gallicane, furent considérés comme nuls et de nul effet. C'est pourquoi toutes sortes de privilèges abusifs placèrent, jusques au XVIII[e] siècle, les chanoines hors du droit commun de la discipline ecclésiastique.

En ce qui concerne l'administration de la manse capitulaire, les chanoines exempts étaient absolument indépendants de l'ordinaire. Les évêques, à la faveur des ténèbres du moyen âge et des troubles du schisme et de la Réforme, avaient abusé quelquefois de leur situation, pour commettre des exactions sur les revenus des églises, ou pour les dilapider par leurs dépenses exagérées. Les chanoines profitèrent de ces fautes épiscopales, et obtinrent le partage de la manse ecclésiastique : on décida d'en faire deux parts, dont l'une appartiendrait au prélat, et l'autre aux chanoines. Ceux-ci finirent par se rendre indépendants dans l'usage des biens de leur chapitre, après avoir eu soin de se prémunir de bulles, qui les mirent à l'abri des exigences épiscopales, en défendant aux officiers de l'évêque de lever aucun droit sur les revenus du chapitre. Ne s'arrêtant pas en si beau chemin, Messieurs les Chanoines obtinrent, pour chacun des membres de leur compagnie, la licence de disposer à son gré et sans aucun contrôle des biens de sa prébende particulière.

Ils se rendirent, pendant un certain temps, maîtres de la cathédrale, à ce point que l'ordinaire n'avait presque plus que le droit d'y avoir son trône, et d'y remplir les fonctions sacrées. Les chanoines avaient usurpé l'administration et la police de la cathédrale, et, sous prétexte qu'ils payaient les cordes de la cloche, ils prétendaient empêcher l'évêque de faire sonner les cloches pour les actes et les cérémonies dont l'indication lui a toujours appartenu de plein droit. Mais ces derniers privilèges avaient été supprimés dès le XVII[e] siècle.

Malgré les maximes de l'Église et du royaume de France, qui ne souffrirent jamais volontiers que les églises et les communautés eussent des supérieurs résident hors de France, un grand nombre de chapitres dépendaient immédiatement du Pape. Les chapitres de Paris, de Lyon, de Chartres, et bien d'autres étaient dans ces conditions. En 1383, le pape Clément VII exempta le chapitre de Notre-Dame-de-Paris, non seulement de la juridiction de l'évêque de Paris, mais encore de celle de tous les prélats de France. Les chapitres de la province de Rheims étaientsous la juridiction de leur métropolitain, et non de leur ordinaire.

Les chanoines immédiatement soumis au Saint-Siège ne pouvaient être interdits ou excommuniés que par le pape, son légat, ou ses délégues. L'Evêque d'Orléans ayant, au XIII[e] siècle, mis son diocèse en interdit, les chanoines d'Orléans, qui étaient exempts, ne tinrent point compte de cet interdit, et refusèrent de boucher les portes de leur église avec des ronces, et d'ensevelir dans la terre les croix et les vases sacrés de la cathédrale.

Les chanoines exempts, sous prétexte de leurs

exemptions, prétendaient n'être point tenus de s'agenouiller, comme le peuple, lorsque l'ordinaire donnait la bénédiction épiscopale, à la fin des vêpres, dans son église cathédrale. Ils disaient que l'acte de se mettre à genoux pourrait être considéré comme une marque de dépendance, et porter avec le temps atteinte à leurs privilèges. Mais les bénédictions qui se donnent de la sorte font partie de l'office divin, et l'évêque qui la donne transmet au peuple la bénédiction de Dieu même. Les chanoines de Châlons-sur-Saône au XVI[e] siècle, et ceux de Paris au XVII[e] siècle se firent contraindre par arrêt des cours et parlements, à se lever de leur siège, et à s'incliner quand l'évêque diocésain donnait la bénédiction à la fin des offices.

Les chanoines exempts ne toleraient pas, que l'évêque leur écrivant pour leur communiquer ses ordonnances, par exemple, pour leur signifier la nomination d'un ecclesiastique à un bénéfice quelconque, se servit des expressions « *nous mandons et ordonnons* » ; ces expressions leur paraissaient trop impératives, et peu respectueuses du privilège pontifical dont ils jouissaient. Les chanoines de Rheims et ceux d'Angers infligèrent une leçon sur cet objet à leur prélat, qui s'était servi de ces formules : ils en appelèrent comme d'abus, et, de par le Roi, l'évêque d'Angers et l'archevêque de Rheims furent requis de vouloir bien réformer leur protocole, et ne point user de semblable style, chaque fois qu'ils auraient à écrire à leurs vénérables frères, les chanoines de leur cathédrale : au lieu des mots « *nous mandons et ordonnons* », ils durent à l'avenir se servir des locutions : « *nous prions et invitons* ». Il est juste de remarquer que les chapitres en général étaient moins chatouilleux et moins susceptibles que ceux

de Rheims, d'Angers,et de Sens. Le primat des Gaules, imité en cela par le plus grand nombre des évêques français, s'est toujours servi de la formule : « *mandons et ordonnons* ».

Le plus considérable privilège de certains chapitres exempts,qui prétendaient être *nullius diocesis*,et former comme un petit diocèse enclavé dans leur diocèse, fut celui de la Juridiction *quasi épiscopale*. En signe de cette Juridiction *quasi épiscopale*, les membres de ces chapitres privilégiés mettaient la mitre et la crosse dans leurs armes. Ils étaient en possession de faire les fonctions épiscopales, à l'exception de la confection du saint chrême, de l'ordination des clercs, de la confirmation, et de la consécration des autels et des églises; encore prirent-ils parfois le droit de faire recevoir les ordres, bénir les saintes huiles, consacrer les églises par le ministère d'un évêque de leur choix.

Les chanoines de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, ayant prié le pape Alexandre III de consacrer leur église, ne consentirent jamais que l'évêque de Paris vint assister à cette cérémonie,de crainte que sa présence ne nuisit à leur privilège. Par ordre du Pape, Maurice, évêque de Paris, fut obligé de se retirer.

Les chanoines à Juridiction quasi épiscopale jouissaient d'un certain droit d'institutions canoniques; ils conféraient les bénéfices situés dans le territoire sous leur dépendance. Les uns demandaient pour ces nominations le *visa* de l'ordinaire; le plus grand nombre étaient en possession de donner des *visa* sur des provisions obtenues en cour de Rome, pour les bénéfices à leur collation.

Ces derniers chapitres, à juridiction *quasi épiscopale*, jouissaient du droit de collation libre, c'est-à-

dire qu'ils conféraient de plein droit tous les bénéfices à leur collation, sans que le titulaire choisi par eux fut obligé de se présenter à l'ordinaire. Le titulaire recevait du chapitre sa nomination, et tirait ses pouvoirs indirectement de Rome, par l'intermédiaire du chapitre, lequel avait ordinairement des bulles pontificales, dans lesquelles étaient formellement inscrite la clause : *regimen animarum plenarie committentes.*

Au point de vue du contentieux,les exempts étaient hors du droit commun, car ils n'étaient point justiciables de l'Évêque ou de son official, mais de juges particuliers délégués par le Saint-Siège, et appelés *conservateurs apostoliques.* Mais comme « *le pape ou ses légats ne pouvait exercer juridiction aulcune sur les sujets du Roi* », on imagina, pour remédier à cet inconvénient, de choisir les délégués du Saint-Siège parmi les ecclésiastiques séculiers ou réguliers du royaume, afin que les conservateurs apostoliques fussent *ès royaume terre et seigneurie de France.* Mais plus tard on jugea plus expédient d'accorder aux cathédrales et collégiales un official choisi par elles mêmes. Cet official jugeait les crimes et délits commis par les membres du chapitre, par les chapelains, officiers et bedeaux de leur mandement. Il pouvait suspendre et même destituer les chanoines, les chapelains, prêtres et marguilliers. Comme les chapitres étaient le plus souvent seigneurs temporels, ils exerçaient, suivant les facultés inhérentes à leurs seigneuries, la haute, la moyenne, ou la basse justice. Toutefois les actes de haute justice, ceux entraînant la mort des coupables, leur furent interdits de bonne heure par les parlements. Mais ils exerçaient basse et moyenne justice, avaient des prisons et des

géoliers,et étendaient leur droit de police, non seulement sur les ecclésiastiques, mais encore sur tous les *cubantes et levantes*, c'est-à-dire sur tous les habitants de leur territoire spécial.

Pour ce qui regarde la juridiction volontaire, les chapitres exempts possédèrent longtemps le droit de visite canonique. Au XVIII[e] siècle les chanoines du Mans, ceux de Lens, et ceux d'Angoulème jouissaient encore du droit de visite dans les prieurés et autres hénéfices à leur collation. Pendant longtemps les exempts se crurent autorisés à ne pas subir la visite de l'ordinaire, même pour les vases sacrés et les fonts baptismaux ; ils jugeaient les causes matrimoniales, et s'arrogeaient les droits épiscopaux de régler les offices et cérémonies du diocèse, de faire des synodes, et de ne point se rendre aux synodes diocésains. De semblables prétentions sont incroyables de nos jours ; ils en ont eu cependant de plus incroyables encore, lorsque, par exemple, ils prétendaient ne point être tenus à recevoir les mandements de leurs prélats. C'est ce que firent, on 1690, les chanoines de Beauvais ; par arrêt du parlement ils furent obligés d'afficher dans leur église le mandement du Seigneur évêque de Beauvais, mais ils se dédommagèrent de cette obéissance forcée en mettant les armes du chapitre à coté de celles de l'Evêque, et en faisant contresigner le seing de l'Evêque par le greffier de leur official. Quelquefois les chapitres ont eu la hardiesse de s'ingérer dans les matières de foi, et de lancer des mandements; desorte que les fidèles rcevaient deux mandements, celui de l'Evêque et celui du chapitre. Les luttes du chapitre de Soissons au XVIII[e] siècle sont demeurées célèbres dans l'Eglise.

Comme les bulles qui condamnaient Jansénius

avaient été adressées aux évêques et *autres ordinaires des lieux*, les chanoines de Soissons, qui prétendaient, en vertu de leur privilège *quasi épiscopal*, être du nombre des *ordinaires autres que les évêques* firent un mandement pour conseiller et ordonner aux fidèles de leur juridiction la signature d'un formulaire de leur façon, et qui était favorable aux erreurs de Jansénius. Le chapitre de Soissons fut réprimé par les arrêts du parlement, qui lui fit *expresse inhibition de ne plus exercer aucune fonction épiscopale*. « *Les chapitres*, disait l'arrêt, *sont la première compagnie des diocèses*, *ils ne sont pas les pontifes des diocèses* ». Au reste, beaucoup de chapitres, par exemple ceux de Noyon, de Saint-Quentin, de Beauvais, d'Amiens et d'Apt, etc., prétendaient avoir le droit de faire des mandements. Tous ces droits abusifs tombèrent peu à peu sous les coups des cours souveraines, et surtout sous les coups du ridicule. Dès 1631 la fiction imaginée par les chanoines, qui consistait à dire que le territoire d'un chapitre est un diocèse, et par conséquent *un diocèse sans évêque*, avait été condamnée par la Sorbonne, qui déclara que cette fiction était très fausse, scandaleuse et pernicieuse au point de vue de la tradition apostolique et de la hiérarchie ecclésiastique. L'assemblée du clergé approuva la sentence de la Sorbonne, et la fit publier *jussu cleri* (1).

III

Les exemptions périrent au dernier siècle ainsi que doivent nécessairement périr toutes les choses abu-

(1) Mémoires du clergé, 1631.

sives, inutiles, funestes et odieuses. C'est un axiome de droit canonique :

Indultum tollit contemptus, crimen, abusus,
Oppositum factum, damnum, tempus variatum.

Les chanoines fournirent les verges pour se faire battre, par les nombreux abus qu'ils firent de leurs privilèges, soit dans l'administration de leurs églises, soit dans les actes de leurs officialités, soit dans leurs oppositions aux évêques, qu'ils outragèrent bien des fois, allant jusqu'à enlever le trône épiscopal de l'enclos du chœur, et jusqu'à refuser à leur prélat défunt l'honneur de la sépulture dans l'église-cathédrale. En 1665 les chanoines de Noyon refusèrent deux fois l'ouverture des portes de leur église, méprisant la personne de l'évêque qui se présentait revêtu de tous les insignes de sa dignité épiscopale. Les mêmes chanoines avaient usurpé les droits des curés et prieurs de leur diocèse, prétendant avoir droit sur les funérailles de tous les nobles qui mouraient sur le territoire des paroisses : ayant dans leur église une chapelle sous le vocable de *Notre-Dame-des-Nobles*, ils avaient posé en principe que toute personne qualifiée de leur pays était paroissienne de cette chapelle. D'autres chapitres comme par exemple celui du Mans, avaient amplifié outre mesure l'étendue du territoire de leurs exemptions, et avaient fini par exercer leur juridiction sur le quart de leur diocèse. Non contents d'être exempts de l'autorité de l'ordinaire ils poussèrent maintes fois l'audace au point de censurer et d'attaquer les actes administratifs de leurs évêques. Messire de la Vergne de Tressan, évêque d'Angers, fut traduit par ses chanoi-

nes devant le parlement de Paris, pour avoir, disait-on, mal administré les deniers du clergé; ils refirent à leur manière le compte des dépenses et recettes des revenus du clergé, pendant les quatorze ans de l'administration de M. de Tressan.

Les exemptions, causes de tant d'abus, étaient par conséquent funestes à l'Église de France. Elles engendraient l'impunité, et celle-ci favorisait les mauvaises mœurs. Les fautes étaient punies d'une manière insuffisante ; l'officialité capitulaire n'avait de force que contre les clercs inférieurs ; il était rare de la voir sévir contre un chanoine, et il était inouï qu'elle ait sévi contre une dignité. Un chanoine qui avait attenté à la vie de l'évêque d'Orléans ne reçut d'autre châtiment que celui de faire des excuses et de réciter les Septs Psaumes de la Pénitence ! Un autre chanoine qui était entré dans la salle capitulaire le poignard et le pistolet à la main, et qui avait insulté son doyen, ne fut condamné à aucune peine et continua de siéger dans sa stalle (1).

Il est bien naturel qu'un tel état de choses fut odieux aux évêques et aux parlements, dépositaires de l'autorité royale. L'épiscopat et les parlements ne voyaient, dans les privilèges des chapitres, que des usurpations de la cour de Rome ; à leurs yeux l'institution des exemptions tendait à anéantir les fonctions de l'évêque, et à réduire les prélats à la condition des évêques *in-partibus*. Ils accusaient les papes de mettre la faulx dans le pré d'autrui, et ils soupçonnaient avec inquiétude les pontifes romains de prétendre à une double puissance spirituelle et temporelle « *ceux qui affranchissent le clergé et le*

(1) Plaidoyer de l'avocat-général Talon, 1674.

peuple par des exemptions, ne voudronts ils jamais délier les sujets du serment de fidélité qu'ils doivent à leurs princes » (1). L'épiscopat et le clergé partageaient le sentiment des parlements ; ce qui le prouve, c'est que l'assemblée du clergé de 1656, reprit, par l'organe de l'abbé de Nesmond, et blâma l'évêque d'Évreux d'avoir écrit dans un mandement que le pape peut déposer les évêques. L'évêque d'Évreux fit amende honorable et déclara « *avoir un extrême déplaisir de cette phrase préjudiciable à l'épiscopat* (2).

Contre les attaques de ces puissants ennemis, que pouvaient opposer les chapitres exempts ? De très faibles arguments. Ils disaient que leurs privilèges les mettaient en état de mieux servir Dieu. Si cette raison était fondée, il n'y aurait plus qu'à affranchir les soldats de l'armée française du joug de leurs officiers, afin qu'ils servent mieux leur patrie. Ils disaient encore que leurs privilèges servaient à tempérer la trop grande autorité des prélats. On leur répondait que saint Paul commande l'obéissance envers les supérieurs *discoles ;* on leur répondait encore avec raison que leurs privilèges étaient des remèdes pires que le mal, car, sous prétexte de modérer l'autorité des évêques, ils la supprimaient, sinon entièrement, du moins autant que leurs diplômes le permettaient.

La réprobation soulevée contre les exemptions était d'ailleurs aussi ancienne que générale. En 1565 le chancelier Dufaur de Pibrac avait déclaré en plein parlement qu'il fallait « *requérir que toutes les exemptions soient déclarées abusives* ». Les conciles de

(1) *Ibidem.*, 1670.
(2) Mémoires du clergé, 22 mai 1656.

Bâle et de Constance, une quantité de conciles provinciaux, avaient réclamé des mesures contre les chanoines exempts ; le concile de Trente avait décrété la suppression des privilèges capitulaires, et le retour au droit commun ; mais les vœux et décrets des conciles demeurèrent pour lors lettre morte. Le cardinal de Lorraine, en 1564, donnait la raison de ce fait : « *A cause de la dureté des cœurs*, disait-il, *on est obligé de surseoir au libellum repudii; le nombre des châpitres est trop considérable et leur puissance est trop grande* ».

Le nombre et la puissance des chapitres furent peu à peu réduits par les efforts persévérants des parlements et des évêques. Les chanoines qui faisaient une appellation comme d'abus contre les entreprises de leur évêque, à l'encontre de leurs privilèges, furent presque toujours condamnés par les juges séculiers, qui tenaient pour abusives toutes les exemptions. Ils n'en voulaient pour ainsi dire point entendre parler ; ils refusaient d'ouvrir les cartulaires des chapitres ; ils fermaient les yeux sur leurs bulles ; ils dédaignaient d'honorer même d'un regard les chartes séculaires, et écartaient par des fins de non recevoir les parchemins, rangeant sous la même rubrique de papiers inutiles, les bulles authentiques, les bulles apocryphes et les bulles falsifiées. « *Il n'y a pas de matières*, dit d'Héricourt (1), *sur lesquelles les faussaires aient plus exercé leur malheureuse adresse que sur les bulles qui regardent les exemptions. Les uns ont fabriqué des bulles entières ; les autres ont effacé l'écriture des bulles véritables pour y substituer des privilèges qu'ils ont imaginés ; les autres*

(1) *Lois Ecclésiastiques*, liv. Ier. ch. 2.

ont transporté le sceau d'une bulle sur des écrits qu'ils ont qualifié de bulles apostoliques ; les autres ont collé sur des bulles un parchemin très fin, qu'ils ont rempli comme ils l'ont souhaité; d'autres ont fait sceller des bulles qae les papes n'ont jamais vues, ni approuvées ».

Il n'est donc pas étonnant que l'arbre séculaire des exemptions capitulaires soit finalement tombé sous les coups de crosse des évêques et sous les coups de glaive des parlements, ses racines plongeant ainsi dans le sol empoisonné des bulles truquées et des diplômes fantaisistes, ses branches touffues abritant sous leur ombre des vertus incontestables mais gâtées par un fâcheux mélange de superbe et quelquefois de vices. Saint François de Sales a dit que « *les exemptions étaient une mousse remplie de vermine sur l'arbre du clergé* ».

RAFÉLIS DE BROVES.

L'OLIVIER

L'olivier est de la famille des oléacées, ou oléinées, qui se compose de vingt-quatre genres et de cent-trente espèces. Bien qu'il soit d'origine asiatique, les botanistes le nomment *oléa europœa*, probablement parce que sa culture se pratique presque uniquement dans la région circaméditerranéenne de l'Europe. C'est un arbrisseau, ou un arbre généralement peu élevé, appartenant au genre de plantes dicotylédones et monopétales. Ses caractères particuliers sont d'avoir : des feuilles opposées ; des fleurs toutes petites, jaunâtres ou blanches, le plus souvent en grappes ou en panicules ; un calice monophylle, campanulé et à quatre dents ; une corolle monopétale et infundibuliforme profondément quadrilobée ; deux étamines à filaments subulés, terminés par deux anthères droites ; deux loges ovariennes bi-ovulées, surmontées d'un style court ; enfin, des fruits drupacés à noyau raboteux, divisé en deux loges monospermes dont une avorte le plus souvent.

En général, dans notre cher pays du Midi, l'olivier est loin de jouir des faveurs du public. Son feuillage glauque autant que triste ; ses branches toujours enchevêtrées ; son tronc rugueux, ramassé, parfois même informe ; son aspect malingre et sans majesté, voilà tout autant de griefs mis en avant pour le

discréditer et lui assigner une place plus que modeste dans la hiérarchie végétale. Si, encore, et à l'instar du Directeur de la Science sociale, M. *Edmond Demolins*, on calomniait cet arbre sous le perfide et fallacieux prétexte qu'il est l'auteur, avec la vigne, de la dégénérescence, morale et physique, des habitants du Midi (1), on aurait tout au moins pour soi une raison spécieuse. Mais il n'en est pas ainsi. C'est très sincèrement que l'on fait le procès de l'olivier..... qui fut cependant l'ami de tous les poètes et que *Dionysos* n'offrait qu'à ses meilleurs amis. C'est avec une certaine conviction, une véritable franchise, qu'on lui reproche de manquer d'élégance et presque de vertu. Nous allons essayer aujourd'hui de le réhabiliter dans l'estime de tous en démontrant que l'arbre si gratuitement dénigré eut de tous temps les honneurs et une sorte de priorité dans le règne auquel il appartient. Nous ferons ensuite une étude sommaire sur sa culture et l'exploitation de son fruit au double point de vue de l'huile qu'on en extrait et du condiment qu'il est pour nos aliments culinaires.

On ne saurait disconvenir, tout d'abord, que l'olivier bien taillé, bien entretenu, placé dans un milieu propice à sa culture, et loin de la poussière des chemins, ne manque ni d'agrément, ni même d'une certaine poésie. D'ailleurs, hâtons-nous de dire que, lorsque ces conditions sont remplies, les défectuosités ou le manque de grâce qu'on impute à l'olivier ne sauraient exister, puisque ce qui donne accidentellement naissance à ces défauts, ou presque défauts, c'est

(1) Les Français d'aujourd'hui.

précisément l'inobservance des prescriptions que nous venons de signaler. Mais, sous cette réserve, nous déclarons hautement que l'olivier mérite cent fois notre sollicitude et notre admiration.

Qui de vous, du reste, n'a joui du magnifique spectacle que présente, par une belle journée de novembre, dans nos pittoresques garrigues, ou dans les terrains montueux et fertiles de la Provence, un champ d'oliviers vigoureux , forts et bien cultivés ? Qui de vous n'a admiré ces arbres, principalement sur les collines situées à l'ouest de notre vieux Nimes — lisez, aux environs de Castanet, — au moment où leurs rameaux ploient de toutes parts sous le poids de leurs fruits verts ou rosés ? C'est surtout dans nos vastes campagnes où ils sont, par petits groupes, comme encadrés de végétaux de différentes essences, ou capricieusement entremêlés au milieu de ces derniers, que l'olivier joue un rôle heureux et triomphant. Dans ce mélange harmonieux des frondaisons multiples, il donne, plus que ses compagnons des autres familles, la lumière et la vie au paysage qu'ils décorent ensemble. Ainsi que le disait un illustre écrivain : « Il est vraiment beau de voir, simultanément et s'élevant en étages, des massifs d'orangers et de citronniers, des rideaux de pampres émaillées de grappes opulentes et des plantations de grenadiers mêlant la pourpre de leurs fruits au mélancolique et poétique feuillage de l'olivier. »

Mais en dehors de ces charmes extérieurs, et qui suffisent, à eux seuls, pour lui concilier nos sympathies, l'olivier possède surtout la vertu de produire une huile dont l'excellence et les propriétés en font en quelque sorte un arbre de prédilection. Aussi les anciens l'ont toujours eu en grande vénération. De

tout temps ils l'ont fait entrer comme symbole dans leur histoire et jusque dans leur légende. Leur mythologie elle-même s'en est emparée. Voulant donner à ce précieux végétal une origine digne de sa renommée, les poètes de l'antiquité en ont attribué la naissance à la déesse de la sagesse. Voici, en abrégé, l'histoire de cette ingénieuse fiction : Minerve et Neptune s'étant disputé l'honneur de donner leur nom à une ville récemment fondée dans l'Attique, les dieux furent mis en cause pour juger leur différend. Or ceux-ci décidèrent que celui des deux prétendants qui produirait la chose la plus belle et la plus utile aurait le droit de donner son nom à la nouvelle ville. Neptune fit alors paraître, plein de souplesse et d'impétuosité, un coursier sans pareil. Mais Minerve ayant frappé le sol avec sa lance, et en ayant fait sortir un olivier couvert de fleurs et de fruits, tous les suffrages de l'Olympe furent pour lui.

D'après quelques historiens, l'olivier aurait été transporté dans l'Attique par le fondateur de la ville d'Athènes. Suivant d'autres, on devrait en attribuer l'honneur à Hercule qui, après l'avoir introduit en Grèce, l'aurait planté sur le mont Olympe, afin qu'il servît de récompense dans les jeux qui portent ce nom. Quant à l'usage qu'on devait faire de son fruit, ce fut Aristée qui l'enseigna aux hommes de son temps et qui leur indiqua aussi le moyen d'extraire l'huile qu'il renfermait. Déjà, à cette époque, l'olivier était le symbole de la gloire et de la victoire, comme, du reste, il était l'emblême de la paix et de l'humilité. C'est ainsi qu'après le grand combat naval de Salamine contre Xercès les Lacédémoniens couronnèrent d'olivier Eurybiade et Thémistocle. C'est ainsi, encore, qu'après la guerre de Scipion

contre Annibal, quelques citoyens de Carthage vaincue a'lèrent demander la paix au général romain montés sur un vaisseau couvert de branches d'olivier, et en tenant également à la main ce signe de l'humilité.

L'olivier était pour les Grecs l'objet d'un religieux respect. Des fonctionnaires nommés exprès parcouraient les campagnes pour s'assurer du parfait entretien de cet arbre. Il était même interdit aux propriétaires, sous peine de sévères punitions, d'en arracher plus d'un par an. La punition était plus rigide encore pour celui qui en avait mutilé un dans le bois consacré à Minerve. Cet arbre n'était pas moins en vénération chez les Romains que chez les Grecs. D'après *Pline*, le grand naturaliste qui vivait au commencement de l'ère chrétienne, il était défendu de se servir de son bois pour un usage profane et de le brûler même sur l'autel des Dieux. D'après encore ce même auteur on couronnait de feuilles d'olivier les guerriers auxquels Rome voulait décerner les honneurs de la victoire. Plus tard, le Christianisme adopta l'olivier comme le symbole du triomphe et de la joie, puisque d'après les Saintes Ecritures, lorsque Jésus-Crist fit son entrée dans Jérusalem, tout le peuple l'acclama et lui manifesta son enthousiasme en portant à la main une branche d'olivier. A leur tour, toutes les nations civilisées ont cru devoir le prendre pour l'emblème de la concorde et de la paix.

Enfin, de tout temps, l'huile provenant du fruit de l'olivier joua un rôle important dans la vie des peuples. Aux différentes époques de l'Antiquité, les nations ne faisaient usage dans leurs cérémonies religieuses que de l'huile d'olive. C'était également pour les Hébreux une des principales offrandes qu'ils

offraient à Dieu dans tous leurs sacrifices. Ils s'en servaient surtout pour imprimer un caractère sacré au front de leurs pontifes et de leurs rois. C'est ainsi qu'Aaron fut le premier Grand-Prêtre consacré par l'onction de l'huile sainte et que Saül devint le premier roi d'Israël, oint de la même sainte substance que répandit sur sa tête le prophète Samuel. De nos jours, dans le monde chrétien, on se sert également de l'huile sainte pour l'administration de certains sacrements et le sacre de la plupart des souverains.

Nous ne pouvons mentionner dans cette courte notice les différents usages auxquels on a employé l'huile dans tous les temps. Rappelons cependant celui qui consistait chez les anciens à se frotter le corps avec de l'huile à la sortie du bain. On supposait alors, non sans raison, que cette pratique avait pour résultat d'entretenir la souplesse des membres. Signalons aussi l'usage qu'en faisait Romulus Pollion. L'empereur Auguste lui ayant demandé par quel moyen il avait pu arriver à l'âge de plus de cent ans, sans jamais avoir cessé de conserver la double vigueur du corps et de l'esprit : « C'est, répondit aussitôt le vieillard, en faisant usage de vin doux à l'intérieur et d'huile à l'extérieur. » Les nombreux usages de l'huile d'olive dans l'art culinaire, l'industrie et la thérapeutique sont assez connus pour que nous jugions inutile de les signaler ici.

C'est de l'Asie que l'olivier est originaire, et c'est de cette contrée qu'il se répandit dans toute l'Afrique et dans l'Europe méridionale. Les Phéniciens, en fondant la ville de Marseille, en l'an 600 avant Jésus-

Christ, introduisirent l'olivier dans les Gaules. Notre pays en a donc eu la primeur sur l'Italie et l'Espagne, puisque, toujours d'après *Pline*, au règne de Tarquin le superbe, qui vivait 500 ans avant notre ère, l'olivier n'était pas connu dans ces deux royaumes.

En France, cet arbre ne se trouvant guère que sur les versants de la Méditerranée, et pas à plus de quinze à vingt lieues de cette mer, différents auteurs en ont conclu qu'il ne pouvait venir et se développer que dans les régions voisines de cette même mer. C'est là une erreur complète de leur part. En Espagne et en Italie, l'olivier se cultive sur n'importe quel point de ces deux territoires, et il est également prospère partout si on sait lui ménager les conditions de vitalité qui lui sont propres. En Afrique, dans l'Atlas, c'est-à-dire à plus de quarante lieues de la mer, on constate que sa végétation est très vigoureuse et très luxuriante, et le naturaliste lyonnais *Olivier* (nom prédestiné en la matière) l'a remarqué dans l'ancienne Mésopotamie, à cent lieues par conséquent de la Méditerranée.

Si, chez nous, la culture de ce végétal ne se pratique guère que dans une zone comprise entre la Méditerranée et une ligne oblique qui part de la frontière Nord des Pyrénées-Orientales, pour aller aboutir dans l'Est du Dauphiné, c'est que ces collines,ou ces versants méditerranéens, lui sont bien plus favorables. L'olivier n'aimant pas les régions humides et froides, ni les transitions subites, se plaît dans le voisinage de notre mer qui lui assure, avec un climat beaucoup plus sec, une température plus égale et moins froide que celle qu'on rencontre dans le centre et le Nord de la France.

Mais si l'olivier se plaît loin des climats froids, il

n'aime pas mieux pour autant les pays trop chauds. Ceux-ci lui sont tout aussi funestes que ceux où la température est très basse. En Europe, il n'a jamais pu être cultivé au delà du 45me degré de latitude, bien que dans certains pays du Nord, et même en Angleterre, on en trouve parfois en pleine terre. Mais, dans ce cas, le manque de chaleur l'empêche de porter des fruits, ou tout au moins de faire arriver ceux-ci à maturité. En général, c'est moins l'intensité ou le degré de froid qui l'empêche de se développer, et même de vivre, qu'une brusque transition après un temps doux. Nous voyons bien souvent, dans nos pays, l'olivier résister à des froids de plus de 12° au dessous de zéro. Quant à la nature du sol elle paraît peu lui importer. Il s'accommode aussi bien des terrains calcaires, caillouteux, argileux ou sablonneux que des terrains les plus fertiles et les plus azotés. L'essentiel, c'est qu'ils ne soient pas marécageux ni humides. Par conséquent l'agriculteur a moins à se préoccuper de la valeur du fonds que de sa bonne exposition, c'est-à-dire qu'il doit rechercher, avant tout, les sites où l'olivier est à l'abri des grands froids comme des grandes chaleurs, et où surtout ne règnent ni l'humidité, ni les promptes variations de la température. Dans les pays où le soleil chauffe trop ardemment, l'olivier préfère le penchant des collines qui confrontent le septentrion ou le voisinage de la mer. Il croît très lentement, comme tous les arbres susceptibles de devenir vieux, et sa longévité est vraiment remarquable. Au dire de plusieurs auteurs dignes de foi, l'olivier peut vivre jusqu'à 600 ans et même davantage. *Bouche*, dans son histoire de Provence, parle d'un olivier auquel on peut sans exagération assigner au moins huit siècles d'existence. Il

existait autrefois, et il existe peut-être encore, aux environs de Tarascon (ceci n'est point une Tartarinade) un olivier tellement gros que ses branches s'étendaient jusqu'à dix pas du tronc. Il avait assisté aux hivers de 1709, de 1788 et avait vu se renouveler plusieurs fois ses congénères du même pays que lui.

Le bois de l'olivier a une couleur jaune, avec des veines bistre qui en rehaussent la beauté lorsqu'il est bien verni. Sa pesanteur spécifique est d'autant plus élevée que sa fibre est dure et très serrée. En France, on ne se sert guère de ce bois que pour la fabrication des objets de fantaisie, sauf cependant dans quelques villes des Alpes-Maritimes où certaines familles ont la bonne coutume d'en faire usage pour la confection des cercueils. Ce bois, tout imprégné en quelque sorte de la douce substance de l'olive, non susceptible de se fendre et de devenir vermoulu, à la contexture délicate et à l'aspect ambré, semble particulièrement propre à renfermer les défunts et à les conserver. Il est bien regrettable qu'on n'emploie pas le bois de l'olivier dans l'ébénisterie ; nous sommes convaincu que les meubles qu'on en obtiendrait seraient au moins aussi riches et aussi jolis que ceux fabriqués avec des essences différentes.

Quatre moyens peuvent êtres employés pour créer un champ d'oliviers. Le premier consiste à faire des boutures ; le second à planter des rejetons pris au pied des vieux arbres ; le troisième à mettre en terre des sujets sauvages ; le quatrième enfin à repiquer des jeunes plants provenant des pépinières. Disons aussitôt que, lorsqu'il s'agit de grandes et importantes cultures, nous donnons la préférence aux deux premiers modes de plantations, comme ayant

l'avantage sur les deux autres de fournir toutes les espèces sans qu'on soit obligé de recourir à la greffe, ce qui occasionne toujours une perte de temps considérable. Mais pour les cultures ordinaires, et alors qu'on a du temps devant soi, il vaut mieux employer les deux derniers modes, parce qu'on obtient avec eux des arbres beaucoup plus beaux et bien plus forts.

Nous devons faire remarquer encore qu'on peut rajeunir un champ d'oliviers, composé de sujets vieux et rabougris, en coupant tous ceux-ci rez terre. On choisit alors, parmi les nombreuses pousses qui ne tardent pas à se montrer au pied de chaque arbre abattu, celles qui paraissent les plus propres à les remplacer et à se développer.

La reproduction de l'olivier par lui-même, c'est-à-dire par ses propres rejetons, est une chose vraiment étonnante. Si, comme nous venons de le dire, vous coupez un olivier au niveau même du sol, ou si le tronc meurt à la suite d'un accident quelconque, la puissance végétative de cet arbre passe toute entière dans ses racines, et avant que peu de temps se soit écoulé, vous voyez se former autour de son pied une couronne de nombreux rejetons, lesquels, mis en terre, ne tardent pas à devenir des arbres superbes de vigueur. Si, encore, vous arrachez un olivier par un temps propice, que vous divisiez sa noix, c'est-à-dire la partie du bas tronc qui est enterrée dans le sol et à laquelle prend naissance le chevelu, en autant de fragments qu'il vous plaira, moyennant, toutefois, qu'il y adhère une partie de l'écorce et que vous mettiez ces fragments dans une terre fraîchement labourée, ils ne tarderont pas à vous donner tous de nombreux rejetons. On peut, en outre, en mettant partiellement à nu les racines d'un

ancien olivier, et sans lui porter préjudice, prendre environ une quarantaine de plants.

Les boutons, comme les rejetons, se mettent dans la terre, préalablement bien défoncée, jusqu'aux trois quarts de leur longueur. On les arrose aussitôt après, et presque tous les jours, tant que la reprise n'est pas faite. Lorsqu'elle a eu lieu, l'eau de la pluie suffit, à moins qu'une sècheresse obstinée ne vous oblige, au cours seulement de la première année, à continuer l'arrosage.

Plusieurs auteurs recommandent de planter vers la fin de l'hiver, c'est-à-dire fin février ou commencement de mars, prétendant qu'à cette époque la sève commençant à monter ne laisse pas aux sujets repiqués le temps de dépérir. Nous nous garderons bien de contredire à cette opinion de quelques naturalistes. Qu'il nous soit permis cependant de faire observer qu'en raison même de l'abondance de sève qui circule dans ces jeunes plants, au commencement du printemps, on s'expose, par le brusque arrêt de cette sève, résultant forcément de la séparation des racines d'avec le sol qui l'alimente par le phénomène de l'intussusception, à les voir dessécher et périr. Cet accident ne saurait se produire en plantant en automne. A cette époque la végétation est suspendue, et les plantes n'ont alors de sève que juste ce qu'il faut pour ne pas mourir. Si vous les mettez en terre à ce moment, la crise inhérente à toutes plantes repiquées sera bien atténuée, et quand viendra, pour ces sujets, l'époque du printemps, la sève montera d'autant plus abondante que leurs racines s'étant déjà emparées du sol ne leur feront subir aucun temps d'arrêt.

L'époque la plus favorable pour greffer les plants

provenant des semis, ou des rejetons sauvages, est incontestablement le mois de mai, parce qu'à ce moment la sève est en pleine ascension. Bien que l'olivier s'accommode de tous les genres de greffes, nous recommandons celle à écusson comme lui étant préférable. Il faut attendre, pour procéder à cette opération, que les sujets à greffer aient complètement fait leur reprise et soient devenus vigoureux. Il importe de greffer rez terre pour que la sève arrive plus tôt et plus abondante vers la greffe. La greffe en fente ou en couronne peut être pratiquée à l'égard des vieux arbres dont on veut changer la nature du fruit.

Quoiqu'on ait prétendu que l'homme ne pouvait jamais voir le fruit de l'olivier qu'il avait planté, il est cependant de notoriété publique, aujourd'hui, que les oliviers, même ceux obtenus par les semis, peuvent porter des fruits au bout de dix à douze ans, et qu'à vingt-cinq et trente ans ils donnent une récolte relativement abondante.

Lorsque l'olivier est en pleine vigueur, il faut qu'il soit toujours, de la part du cultivateur, l'objet d'attentions et de soins. En Afrique, dans quelques pays du Levant, en Corse et même en France, dans nos Alpes-Maritimes, on laisse croître les oliviers sans jamais les tailler, les fumer et parfois même sans les labourer. Cette pratique ne peut pas s'employer dans nos pays qui sont bien moins tempérés que ceux que nous venons de citer. Il nous faut, au contraire, suppléer à une certaine insuffisance de leur milieu d'adoption par des soins particuliers : l'émondage, l'élagage des excédents de branches et des gourmands, l'amendement de leurs terres par de bons engrais, des labours faits au printemps et en

automne, et des binages exécutés chaque fois que le sol est encroûté, voilà tout autant de pratiques qui leur feront recouvrer leur primitive fécondité. D'ailleurs, on peut se récupérer du surcroit de dépense occasionné par ce parfait entretien, en utilisant les espaces qui existent entre les arbres, dans un champ d'oliviers. Les céréales, la vigne et les légumes y viendront dans de bonnes conditions et ne lui porteront point préjudice, à moins cependant que, les arbres étant trop rapprochés entre eux, cette nouvelle culture ne vienne empêcher l'air et la lumière d'y circuler librement.

Dans nos pays, les oliviers se fument avec n'importe quel engrais. C'est généralement à la fin de l'automne, c'est-à-dire immédiatement après la cueillette des olives, qu'on procède à cette opération, sauf le cas où on chausse de terre le pied des arbres pour garantir leur souche des froids intenses et subits.

Quant à la taille, il faut la soigner et la faire avec méthode. Il faut, en outre, faciliter le développement des branches latérales, ce qui vous permettra de faire la cueillette à la main. Ainsi que nous le disons plus haut, élaguez les branches trop longues et celles surtout qui poussent en l'air. Coupez tous les gourmands et abattez le bois mort. Vous pouvez également retrancher les rameaux qui manquent de vigueur, ainsi que ceux qui, étant trop les uns sur les autres, empêchent l'aération et la circulation de la lumière. Mais de grâce, et dans votre intérêt, ne confiez pas ce travail à des ouvriers qui ne l'acceptent qu'à la condition de leur abandonner le bois coupé. Qui ne voit qu'alors ces ouvriers sont plus préoccupés de faire de nombreux fagots que de tailler les oliviers comme il convient de le faire ?

Ne taillez jamais les oliviers quand il fait trop froid et surtout quand il gêle : vous vous exposeriez à voir se dessécher les parties sectionnées par le sécateur et la serpette. Le mois de mars et la fin février, quand le temps est doux, sont les meilleures époques pour cette opération, d'autant plus qu'à ce moment la sève étant à la veille de se mettre en mouvement, les plaies faites par la taille se cicatrisent plus facilement.

Un phénomène curieux dans la culture de l'olivier, et que nous tenons à signaler, c'est la périodicité bisannuelle des bonnes et mauvaises récoltes. Les bonnes récoltes alternent ordinairement, d'une année à l'autre, avec les mauvaises. Autrement dit lorsque la récolte est bonne une année, on peut être certain qu'elle sera mauvaise et presque nulle l'année suivante. Certains agronomes attribuent ce fait à l'emploi de la gaule dont on se sert pour faire tomber les olives, supposant que cet instrument détruit les bourgeons qui doivent porter des fruits l'année suivante. Mais c'est là une erreur manifeste, puisque, dans notre Midi, les olives se cueillent à la main, et que les oliviers sont quand même frappés de stérilité les années qui suivent celles des bonnes récoltes. D'autres expliquaient cette alternance, chez l'olivier, par la taille à laquelle on le soumet. Cette opinion, à notre avis, est encore erronée. En effet, la taille de l'olivier ne se fait pas partout à la même époque, de la même manière et tous les ans. Ceux-ci taillent beaucoup, tantôt en automne et tantôt en hiver. Ceux-là ne taillent presque pas et n'ont pas non plus d'époque fixe pour cette opération. D'autres enfin taillent tous les deux ans, tous les trois ans et même pas du tout. Et cependant, chez tous, les oliviers s'obstinent à ne don-

ner de récolte que tous les deux ans. Selon quelques auteurs, la cause du phénomène en question est tout entière, et dans l'épuisement de la sève, l'année où la récolte de cet arbre est abondante, et dans la mauvaise habitude que l'on a de ne ramasser son fruit que lorsqu'il est trop mûr. Cette manière de voir nous paraît d'autant plus fondée que dans les régions, en France notamment, où la cueillette de l'olive se fait avant son entière maturité, c'est-à-dire en novembre ou commencement de décembre, les récoltes y sont beaucoup plus uniformes. Tandis, au contraire, que dans le Levant, dans le Nord-Est de l'Afrique, en Espagne et en Italie, où on attend que l'olive tombe d'elle-même pour la ramasser, les récoltes sont toutes bisannuelles. Conséquemment, pour obtenir, dans chaque récolte, le double avantage de l'uniformité et de l'abondance, il est de toute nécessité de ne pas laisser les olives sur l'arbre après leur maturité et d'en faire la cueillette plutôt quelques jours avant cet état que quelques jours après. En procédant pour la cueillette des olives comme nous l'indiquons, on retirera un troisième avantage, le plus important de tous : celui d'avoir une qualité d'huile supérieure.

Au nombre des maladies susceptibles de sévir sur l'olivier, citons entr'autres la carie. C'est surtout après l'amputation de quelques unes de ses branches maîtresses que se développe sur cet arbre, jusqu'à ce que mort s'en suive, cette terrible affection qui prend naissance à la surface même établie par le sectionnement des dites branches. Il est aisé toutefois de prévenir cette impitoyable maladie en mettant sur la partie nouvellement amputée de l'olivier, une couche d'un ingrédient appelé onguent Saint-

Fiacre. On procède de la même manière lorsqu'à la suite d'un accident quelconque le tégument cortical de l'arbre a été enlevé sur une grande étendue. Indépendamment des maladies organiques proprement dites de l'olivier, il y a encore celles qu'engendrent plusieurs de ses parasites. Certaines chenilles s'attachent à la partie inférieure des feuilles, ainsi que des jeunes pousses, et provoquent une si grande extravasion de la sève que les oliviers sur lesquels ils résident en nombre sont tous les matins recouverts de gouttes d'eau. D'autres chenilles, appelées « mineuses » par quelques auteurs, ne se nourrissent que du parenchyme des feuilles. Cette variété d'insectes, après s'être attachée aux bourgeons naissants, et avoir détruit les jeunes pousses, se nourrit de la pulpe de l'olive et pénètre ensuite dans le noyau dont elle mange le fruit. Il y a, en outre, une certaine mouche, dite de l'olivier, qui dépose ses œufs dans l'ouverture qu'elle pratique à l'olive bien avant sa maturité. Au bout de quelques jours, ces œufs donnent naissance à des larves qui se nourrissent uniquement de la chair de ce fruit. Le kermès rouge, espèce de cochenille et la teigne, font aussi du matin au soir une guerre à mort à l'olivier.

Si presque toutes les huiles du Midi de la France jouissent d'une grande renommée c'est que, surtout dans nos régions, les cultivateurs cueillent les olives avant qu'elles soient absolument mûres, et que, les apportant au moulin aussitôt après pour y être triturées, il ne se produit point de fermentation préalable. Dans ces conditions, les huiles que l'on obtient sont très délicates. Elles vont même alors jusqu'à prendre le goût des objets qui les entourent ou avec

lesquels elles sont en contact. C'est ainsi, par exemple, qu'elles s'imprègnent de l'odeur du tabac lorsqu'on fume dans les établissements où on les transvase.

L'huile d'olive s'extrait du périsperme de ce fruit, en plaçant celui-ci sous une meule verticale. On obtient, d'abord, une première huile nommée huile vierge qui est la meilleure qu'on puisse retirer du pressoir. Le résidu provenant de ce foulage étant aussitôt après soumis à l'action de l'eau bouillante, on procède à une nouvelle pression, plus forte que la première. L'huile obtenue par cette deuxième opération est l'huile ordinaire... très bonne quand même pour l'usage culinaire. L'olive trop verte, c'est-à-dire celle qui est encore loin d'avoir son entière maturité, donne une huile amère que les anciens appelaient huile omphacine..... et avec laquelle, avant leurs exercices, les athlètes et les lutteurs de l'antique Grèce, se frottaient le corps pour l'assouplir et le fortifier. Mais l'olive trop mûre donne une huile pâteuse, de très mauvais goût et qui devient promptement rance. Qu'il nous soit permis d'insister sur l'importance qu'il y a pour l'oléiculteur de ne jamais porter au moulin des olives trop mûres; outre les inconvénients qui en résultent, et que nous avons mentionnés plus haut en parlant des cueillettes tardivement faites, il y a celui, plus grave encore, de n'avoir alors que de la mauvaise huile. D'aucuns prétendent bien que les olives d'une maturité un peu avancée rendent beaucoup plus d'huile que celles qui ne sont mûres qu'à point. Nous croyons que c'est là une erreur absolue, car, en effet, de ce que le périsperme est devenu pâteux et mou, il ne s'en suit pas du tout qu'il renferme plus d'huile. Mais, même dans l'hypothèse où

il en serait ainsi, est-ce que ce surcroît de rendement compenserait la bonne qualité qu'on aurait perdue du fait de l'excessive maturité des olives ? On ne saurait le soutenir. Du reste, ce préjugé que nous combattons n'est pas nouveau, puisqu'il fut également combattu dans les temps antiques. De son temps, *Pline* recommandait de cueillir les olives lorsqu'elles commençaient à peine à noircir, et, bien avant lui, le célèbre agronome latin, *Columelle*, avait fait observer que plus l'olive était mûre, plus l'huile était grasse et son goût moins agréable. Il faut, en outre, lorsque les olives sont ramassées, les porter au moulin le plus tôt possible, car si elles séjournaient dans les sacs ou sur les planchers elles fermenteraient et donneraient une huile d'un plus mauvais goût encore, que celle extraite des olives tardivement ramassées. *Caton* a dit quelque part, dans ses ouvrages, qu'il ne faut pas croire que la quantité de l'huile augmente quand on laisse séjourner les olives sur la terre ou dans les celliers ; au contraire, ajoute-t-il, plus on s'empresse d'en extraire l'huile, plus on gagne sur la quantité et sur la qualité. Si les habitants du Levant n'apportent aucun soin à la culture de l'olivier, cela ce conçoit un peu, puisqu'en dépit de toute attention, cet arbre produit quand même beaucoup de fruits. Mais ce qui, de leur part, ne s'explique pas du tout, c'est qu'ils négligent également de faire avec soin l'extraction des huiles d'olives. Ils n'ont même aucune notion des bons procédés de trituration. C'est ainsi, par exemple, qu'avant de porter les olives au moulin, ils ne prennent pas la précaution d'enlever celles qui sont gâtées, ni d'expulser les corps étrangers qui peuvent s'y être mêlés. Cette dernière opération serait d'autant plus nécessaire que dans

leur pays on fait tomber les olives avec une gaule, ce qui entraîne forcément beaucoup de feuilles et des brindilles de toutes sortes. Aussi ces huiles ne sont-elles bonnes que pour la consommation sur place, ou pour faire des coupages avec des produits qui, tout en étant de même nature, ne sont pas absolument similaires. En France l'extraction des huiles d'olives se fait dans de meilleures conditions. D'abord, et pour cause, la culture de l'olivier se pratique avec méthode et assiduité. Ensuite ceux qui s'y livrent possèdent des aptitudes tout à fait spéciales. Semblables aux viticulteurs qui nous entourent, et qui à force d'études et de travaux ont réussi, non seulement à guérir la vigne de toutes les maladies cryptogamiques qui l'avaient assaillie, mais encore à la faire développer et à augmenter son rendement, nos oléiculteurs ont abouti, eux aussi, par l'obstination de leurs recherches et leurs nombreuses expériences, à surprendre tous les secrets de l'olivier, au double point de vue de l'abondance de son fruit et de l'excellence de son huile.

Mais n'insistons pas trop sur notre supériorité en cette matière. Déjà à ce point de vue l'Italie commence à nous emboîter le pas en se conformant à nos usages. Voici, en effet, ce que nous lisons dans un journal de Marseille : *Les huiles d'olives d'Italie, principalement celles de l'Italie méridionale, font une concurrence redoutable aux huiles de Provence, depuis le jour où, chose singulière, un provençal du nom de Pierre Navanas, s'étant établi à Bari, améliora, dans cette contrée, la culture de l'olivier en se conformant aux usages de son pays et en introduisant pour l'extraction des huiles les mêmes procédés que ceux appliqués dans le Midi de*

la France (1). Disons en passant aussi que, selon toute probabilité, la Tunisie marchera bientôt sur les traces de l'Italie méridionale, et que, avant peu, les huiles de ces deux régions se substitueront sur les marchés aux huiles françaises, sans qu'il soit besoin de les amalgamer pour les faire accepter comme telles. L'Asie Mineure à son tour semble vouloir imiter l'Italie et la Tunisie. Plusieurs villes de cet immense pays ont planté, au cours de ces dernières années, des milliers de plants d'oliviers. Nous connaissons un intelligent pépiniériste nimois qui, à lui seul, en a expédié plus de vingt mille à Smyrne.

Mais si à l'étranger on s'efforce de développer la culture de l'olivier et de faire progresser l'oléiculture, en France, depuis quelques années, il y a, ce nous semble, quelques tendances à négliger l'une et l'autre. Nos cultivateurs et nos oléiculteurs nous paraissent apporter moins de zèle à l'accomplissement de leur tâche respective. Or, de ce fait, il pourrait bien s'en suivre une légère secousse à l'encontre du commerce des huiles françaises, commerce déjà bien atteint par les dépréciations que l'exportation fait subir à ces produits en les soumettant à des mélanges de toutes sortes. Nos futurs concurrents, les agriculteurs des régions précitées, ne sont pas hommes à nous imiter en tout ceci et à se rebuter de si tôt. Au contraire, sans se lasser jamais, ils s'évertuent sans cesse à améliorer à leur profit les procédés de culture et d'extraction dont nous sommes les inventeurs. Le Bulletin mensuel de l'agriculture des Bouches-du-Rhône, numéro de juillet de cette année, nous apprend qu'en Tunisie on vient de faire un moulin à

(1) Le Petit Marseillais, 17 août, 1902.

huile modèle où on peut voir les dernières méthodes employées et les derniers perfectionnements dans chaque genre de machines et de matériels. Il importe donc à l'agriculture française de se tenir en garde contre les progrès de ses rivales étrangères et de s'efforcer à conserver son entière réputation sur tous les marchés d'Europe.

Il est bien difficile de faire disparaître le goût de rance des huiles lorsqu'elles en sont imprégnées. Pour notre compte,nous ne croyons guère à l'efficacité des procédés employés à cet effet. Toutefois, il est un moyen qui nous paraît donner quelque apparence de résultat : c'est celui qui consiste à faire chauffer tant soit peu les huiles ayant ce grave défaut avec une légère dose d'alcool et à les laver aussitôt après avec beaucoup d'eau. Pour empêcher, autant que possible,les huiles de prendre l'odeur de rance il faut, d'abord, ne pas les garder trop longtemps, et, ensuite les conserver dans des récipients plaqués à l'intérieur avec des moëllons en verre ou en faïence. On doit aussi les décanter de temps à autre pour enlever la crasse qui se dépose dans les dits récipients lorsqu'on les y laisse trop longtemps.

Outre que l'olive fournit la meilleure huile de tous les oléagineux, elle est encore un condiment très apprécié des gourmets lorsqu'on lui a préalablement enlevé sa grande amertume. Pour obtenir ce résultat, on choisit des olives bien vertes, c'est-à-dire non encore complètement mûres, et, après les avoir mises dans une jarre, on les soumet pendant quelques heures, à l'action d'un lessif préparé à cet usage. Cela fait, on remplit la jarre d'eau ordinaire, que l'on renouvelle matin et soir, pen-

dant quinze jours. Cette deuxième opération terminée, on remplit une dernière fois la jarre d'eau, en ayant soin d'y jeter du sel marin. A partir de ce moment, le fruit qu'elle contient est prêt à manger. Les olives ainsi préparées s'appellent « picholines », du nom de l'Italien *Picholini* qui découvrit ce mode de préparation. Elles sont cueillies habituellement sur une variété d'oliviers désignés par certains auteurs sous le nom *d'oléa*, *europœa*, *oblonga*. Mais cette manière de préparer les olives, pour les manger à la main ou en ragoût, est relativement nouvelle. La plus ancienne méthode, beaucoup plus simple, mais aussi bien moins heureuse, comme résultat, que la précédente, consiste à les écacher avec un maillet ou un marteau et à les mettre, aussitôt après, dans l'eau pure que l'on renouvelle également tous les jours, jusqu'à ce que leur amertume ait disparu. A ce moment-là, on met de l'eau salée dans le récipient qui contient les olives, et, après quelques jours, celles-ci sont bonnes à manger. Ce dernier mode de préparation s'emploie surtout dans les familles où l'on a l'habitude de faire des provisions de bouche.

Le mois d'octobre est l'époque la plus propice pour confire les olives. On les cueille alors un peu avant leur maturité, et de façon qu'elles soient encore bien vertes. Pour qu'elles ne soient point susceptibles de perdre cette jolie couleur au contact de l'air, il faut avoir soin, dès qu'on a choisi les plus grosses et les plus saines, de les mettre dans l'eau aussitôt après.

Bien que les olives ne puissent se manger sans subir auparavant les procédés destinés à leur enlever leur amertume et leur acreté, il y a cependant une

variété d'oliviers, que l'on ne trouve guère qu'en Afrique ou en Portugal, qui donne un fruit mangeable à l'état naturel. Nous avons même en France, aux environs de Toulon, quelques espèces d'oliviers dont le fruit,après être resté à terre pendant quelques jours,se mange sans aucune préparation,et que l'on appelle *aulives fachouiles.* On raconte, à ce sujet, que certains paysans de cette région procèdent à leur déjeuner de chaque jour en allant tous les matins cueillir les fruits de l'espèce en question avec un morceau de pain à la main. Les anciens connaissaient euxmêmes l'existence de ces arbres-là, puisque leurs auteurs parlent d'une qualité d'olives qui, étant desséchée, devenait plus douce que des raisins secs... Il serait sage, on en conviendra, de cultiver en grand les oliviers qui produisent cette variété : cela nous affranchirait des opérations longues et dispendieuses que nous faisons subir aux olives pour les rendre mangeables.

Voilà donc, un peu longuement exposés peut-être, d'une part, les privilèges et les riches produits de l'olivier, et, d'autre part, les moyens à employer pour que ce précieux végétal, en recevant toute la culture qui lui est propre, donne en retour, par sa complète prospérité, la rémunération à laquelle ont droit ceux qui lui prodiguent leurs soins. Nous engageons les agriculteurs et les oléiculteurs à bien tenir compte des divers conseils que, au cours de ce modeste travail, nous nous sommes permis de leur donner et que nous tenons de l'expérience des siècles. Nous les invitons surtout à ne pas perdre de vue les observations que nous avons faites concernant les progrès de l'oléicul-

ture dans les pays étrangers. En mettant en pratique ces avis et ces enseignements, ils honoreront l'agriculture, cette reine des arts dont ils sont les amis dévoués, en même temps qu'ils s'assureront à eux-mêmes, pour l'avenir, avec l'aisance de leurs vieux jours, la reconnaissance de notre cher pays.

GERVAIS-BEDOT.
Membre honoraire de la Société d'Horticulture
et Maraîchère du Gard.

LES SPECTACLES CHEZ LES ROMAINS

I

Les spectacles chez les Romains appartenaient à la religion. On les appelait : — Jeux. — Ces jeux se célébraient pour apaiser la colère des dieux, ou pour mériter leur faveur, ou pour le salut du peuple, ou pour s'attirer ses bonnes grâces.

Les jeux du Cirque furent d'abord institués par Romulus à l'occasion de l'enlèvement des Sabines. Nous ne voyons pas trop quel rapport la religion pouvait avoir avec le rapt général des femmes et filles du peuple Sabin. — Les jeux se célébraient primitivement dans le Champ-de-Mars. — On commença à les appeler *Jeux du Cirque*, lorsque Tarquin l'Ancien eut fait construire le cirque dans la vallée *Murcia*, entre les monts Aventin et Palatin. Ce cirque fut dans la suite appelé Grand Cirque lorsqu'on en eut construit plusieurs autres. Nous n'en ferons pas la description architecturale. Nos vieilles arènes Nimoises suffiront au-delà pour nous donner une idée exacte de leur grandiose construction.

Avant les *jeux* on portait en grande cérémonie, au travers du cirque, les statues des Dieux. Les enfants des chevaliers, mêlés au cortège, paraissaient à cheval, les autres, ceux du peuple, étaient à pied. Après

le défilé venaient ceux que dans nos *corridas* on appelle *monosabios*; ils conduisaient les chevaux. — Ensuite paraissaient les athlètes dans le costume le plus primitif, celui de nos premiers parents avant *la faute*, ils étaient suivis des danseurs, des joueurs de flûtes et d'esclaves portant des encensoirs d'or et d'argent et d'autres vases sacrés. Enfin on voyait paraître les statues des dieux qu'on portait sur les épaules ; après ce *défilé* magnifique (que nos *cuadrillos* espagnoles semblent vouloir continuer, dans notre vieil amphithéâtre, avec leur *paseo*, dans leur costume miroitant d'étincelles d'or aux rayons d'un soleil rutilant) ; après ce défilé, dis-je, les Consuls et les Prêteurs faisaient les sacrifices ordinaires et les jeux commençaient.

II

Il y avait six principales sortes de jeux du cirque, savoir : *Le combat gymnique, le jeu troyen, la chasse, la course à pied et à cheval, et le combat naval.* – Cependant on appelait le plus souvent *Jeu du Cirque*, la course à cheval que les romains aimaient avec passion. Ils couraient sur des chevaux ou sur des chars. — Ceux qui conduisaient les chars étaient ordinairement des esclaves. — Mais lorsque les mœurs de la République eurent été corrompues, les personnes de première distinction et même plusieurs empereurs n'eurent point de honte à faire le métier de cocher. L'empereur Néron entr'autres. — Notre poète Racine nous rappelle le fait dans sa tragédie *Britaninicus* en faisant dire à Burrhus, parlant du matricide empereur :

Il excelle à conduire un char dans la carrière ?

Racine avait écrit ce vers pour critiquer d'une façon adroite Louis XIV dansant dans un ballet des comédies de Molière, sur le théâtre du Château, à Versailles.

La deuxième sorte de jeux du cirque était le combat gymnique ou athlétique dont le succès dépendait de la force ou de la vitesse des combattants, ce qui consistait dans la course à pied, dans le pugilat et dans la lutte. Cet exercice venait des Grecs puisqu'il était appelé *Gymnique*, des deux mots grecs *Gumnos*, *nu* et *Athlos*, c'est-à-dire qui combat tout nu. Ces jeux se sont perpétués dans notre beau Midi; les Nimois de la génération de 1830 ont dû bien des fois y assister, les dimanches, dans la belle saison, dans nos arènes,et bon nombre de nos vieux compatriotes se souviennent encore des héros gymniques de eette époque; Mazard,Meissonnier,Tullin et autres.Ces jeux de force et d'adresse se sont aujourd'hui réfugiés dans nos villages, lors de la fête patronale du lieu. — Les Romains avaient aussi dans leurs jeux celui du *saut* sur la peau de bouc transformée, en outre gonflée de vent sur laquelle il s'agissait, pour rapporter le prix, de réussir trois sauts en frappant des mains ou en jouant de la flûte. — Le sculpteur........... nous a laissé la reproduction de ce jeu avec sa délicate statuette en bronze. Ce jeu d'adresse, qui provoquait le rire des spectateurs par les culbutes bouffonnes faites par les concurrents, nous l'avons vu pratiquer aussi dans nos arênes au son du tamhourin et du galoubet, mais.....

Où sont les neiges d'Antan?

Aujourd'hui les *corridas* et les représentations théâtrales de M. Fayot laissent bien loin derrière elles les spectacles des romains et de nos pères.

Un autre spectacle était la *chasse* qui consistait dans des combats de bêtes entre elles ou contre des hommes. — Le premier spectacle de ce genre qu'ait eu le peuple romain lui fût donné par *Quintus Metellus*, l'an de Rome 503. Il fit paraître dans le cirque *cent quarante-deux éléphants* pris sur les carthaginois. — Le célèbre Barnum qui vient de nous visiter pour nous montrer ses trente-deux pachidermes est grandement distancé par la formidable collection de Quintus Metellus. — Dans la suite, on donna souvent au public de ces sortes de chasse, et pour cet effet on faisait venir des pays éloignés, avec des frais immenses, une multitude incroyable d'animaux que l'on nourrissait jusqu'au temps de ces spectacles. Quelquefois c'était le peuple même qui tuait ces animaux à coups de flèches. Tantôt on les faisait battre les uns contre les autres ou contre des hommes appelés *Bestiaires*, qui étaient condamnés à cela — comme les chrétiens le furent très souvent, — on contre des hommes qui le faisaient de leur plein gré.

Le combat à pied ou à cheval était l'image d'une vraie bataille; il y avait un camp dans le cirque. Ce jeu coûtait la vie à plusieurs personnes. L'empereur Claude donna une fois le spectacle de la prise et du pillage d'une ville.

La *Naumachie* était la représentation d'un vrai combat naval. On faisait entrer l'eau dans la piste du cirque, jusqu'au podium, par des aqueducs. Nos

ancêtres nimois ont assisté souvent à ce spectacle dans notre vieil amphithéâtre où les eaux de la fontaine d'Eure, près d'Uzés, arrivaient en franchissant le remarquable Pont-du-Gard, ce chef-d'œuvre imposant, majestueux, toujours debout après dix-huit siècles.

Le peuple aimait et demandait souvent le spectacle de ces Naumachies, où, en un clin d'œil, l'eau s'élevant, comme nous venons de le dire, jusques à la hauteur du *podium*, venait recouvrir, écumante, le *sable* de *l'arène* — qu'on me pardonne ce pléonasme Français-Latin, — où, quelques minutes avant, combattaient terribles et superbes, des tigres et des hommes. — Le temps, qui détruit tout de son aile rapide, a semblé vouloir laisser subsister l'amphithéâtre romain de Nimes, pour montrer aux générations qui devaient suivre, comment le peuple qui avait conquis le monde savait s'amuser; il fallait des jeux grandioses à ce peuple géant.

III

Sous l'empereur Constantin, qui voulait faire oublier les usages du Paganisme, les jeux du cirque paraissaient avoir cessé ainsi que la Naumachie. Mais il est certain que les combats à pied et à cheval furent en usage jusqu'au temps de l'empereur Justinien. A l'égard des autres spectacles, ils cessèrent lorsque Rome eût été prise par les Goths, l'an 410 de l'ère chrétienne.

A propos des courses de chars dans les cirques et les hippodromes, qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse, intéressant un peu l'archéologie nimoise. Nimes, au temps des Romains, avait aussi son hippodrome à côté de ses autres monuments, dont le

temps n'avait pas encore noirci la magnifique robe blanche de pierre ou de marbre; ceux de ma génération ont vu, comme moi, son emplacement et le tracé de sa piste, sur lequel on avait établi le Jeu du Mail, jeu disparu aujourd'hui. — La voie qui allait de l'antique Nemausa à l'hippodrome et par où passaient les chars qui s'y rendaient, avait conservé son nom : rue de la *Carreterie* (de Carus, char), remplacé par celui d'un illustre concitoyen, le poète boulanger Jean Reboul, qui fut membre de notre Académie.

IV

Le spectacle le plus célèbre et le plus agréable au peuple était celui des gladiateurs. — C'est pour cela que par la loi Tullia, portée par Cicéron, il fut défendu de donner au peuple ce spectacle de gladiateurs, pendant le cours de deux années qu'on postulait les charges ou fonctions politiques. — C'était empêcher ce que nous appelons aujourd'hui une manœuvre électorale. Le mot gladiateur vient de *Gladius,* glaive.

Ce genre de spectacle était appelé *Munus* (devoir), parce que, à l'origine, on le donnait en l'honneur des morts et que c'était une espèce de devoir qu'on leur rendait.

On appelait *Munerarius* et *Munerator* celui qui donnait ces jeux, et celui-là, fût-il un simple particulier, avait, pendant la durée des jeux, le droit de porter les marques de la magistrature. C'est dire la passion de ces jeux pour le peuple qui était heureux et n'ambitionnait pas autre chose pourvu que ses tyrans ou ses magistrats lui donnassent des spectacles et du pain : *Circenses* et *panem.*

Les Romains avaient pris ce spectacle aux Étrusques. Son origine, avons-nous dit, était tirée des funérailles, parce que, autrefois, on avait coutume d'égorger des captifs sur le tombeau de ceux qui avaient été tués à la guerre. On croyait par là apaiser leurs mânes.

Anjourd'hui, — ce qui vaut mieux —, on leur fait dire des prières, on leur élève des monuments pour perpétuer leur souvenir.

Le premier spectacle des gladiateurs fut donné à Rome, l'an 409, par les frères Brutus aux funérailles de leur père, ce qui ne se pratiquait, dans les premiers temps de la République, qu'aux funérailles des hommes illustres ou d'un rang distingué. — Dans la suite, on donna ce spectacle aux funérailles de quelques particuliers et même de quelques femmes; bientôt après on donna les gladiateurs au peuple seulement pour son plaisir et pour gagner son affection. Cet usage se répandit rapidement dans les provinces, dans les colonies et les villes municipales; les gouverneurs et les magistrats donnèrent des gladiateurs au peuple.

Les simples particuliers même et les gens de la plus vile condition gratifiaient quelquefois le public de ce spectacle. — Les jours où l'on donnait ces jeux étaient principalement les *Saturnales*, ou lors des fêtes de Minerve. Souvent ces jeux étaient prolongés, soit en l'honneur du prince, par son ordre, ou par celui du Sénat. — Trajan donna au peuple *dix mille gladiateurs* durant l'espace de *cent vingt-trois jours*.

Quels flots de sang répandus !

Et Trajan était un vertueux empereur !

Sienkievictz , dans son admirable roman *Quo*

Vadis ? nous donne pour ainsi dire le programme de ces épouvantables fêtes impériales, avec les milliers de martyrs chrétiens livrés par Néron aux lions, aux bûchers et aux gladiateurs dans les cirques de Rome. — La fureur de ce spectacle alla si loin qu'il fallut édicter des lois pour la réprimer.

Constantin-le-Grand abolit ces jeux féroces. Ce ne fut cependant que sous l'empereur Honorius qu'ils furent entièrement proscrits.

V

De même que nous avons aujourd'hui des Conservatoires, des écoles de musique, de chant, de diction et de déclamation pour former les interprètes du grand art lyrique et dramatique, de même on possédait à Rome des écoles de gladiateurs : ces écoles s'appelaient *Ludi*, leur administration était considérée comme un emploi honorable.

On entretenait dans ces écoles des pensionnaires, élèves - gladiateurs, que l'on nourrissait fort bien. Aussi, Tacite, en parlant des gens de bonne chère, dit *qu'ils étaient nourris comme des gladiateurs.*

Les gladiateurs étaient sous les ordres de certaines gens qui les achetaient, ou qui prenaient soin d'élever des enfants abandonnés qu'ils destinaient à ce métier. Ils le leur apprenaient comme un art, et leur donnaient sur cela des préceptes par écrit ; la manière d'attaquer, de frapper, de se défendre, *ou de tomber avec grâce et de mourir avec le sourire aux lèvres*, si l'on était vaincu. Ils les exerçaient avec des épées de bois.

Dans les temps où le spectacle se donnait en l'honneur des morts, c'était près du bûcher qu'il

avait lieu. Quelquefois, aussi, c'était sur la place publique, ornée pour la circonstance de statues et de tableaux, mais ordinairement c'était dans un amphithéâtre.

Les amphithéâtres furent d'abord construits en bois et pour le temps seulement que devaient durer les fêtes. Dans la suite, l'empereur Auguste persuada à Statilius Taurus d'en faire construire un en pierre. — Le plus grand et le plus magnifique de tous les amphithéâtres romains est celui que Vespasien commença, que son fils Titus acheva et qu'on appelle encore aujourd'hui le *Colisée*, par corruption pour le *Colossée*, c'est ainsi qu'il s'appelait autrefois, soit à cause de ses immenses proportions, ou de la statue colossale de Néron, qui était près de son emplacement. On l'appelait aussi *Cavea*, par rapport à sa forme concave, et *Arena*, parce que l'on jetait du sable sur le lieu où l'on combattait.

On appelait aussi les gladiateurs Arenarii.

Le Colossée ou Colisée contenait quatre-vingt-sept mille places ! — Lorsque le soleil était trop ardent, on étendait des voiles qui couvraient toute l'étendue de l'amphithéâtre et ces voiles étaient de soie ! Il serait à souhaiter, pour les *Canuts* de Dijon, qu'il y eût plusieurs *Velariums* de ce genre à tisser ; les métiers battraient avec entrain ; les navettes se livreraient à une course folle à travers les fils de la trame et les ouvriers chantant à plein gosier la chanson de *La Soie*, de leur célèbre compatriote Pierre Dupont, pourraient ajouter au refrain le *Circences et Panem* ! des vieux Romains.

VI

Les gladiateurs n'étaient d'abord que des esclaves condamnés ou *ad ludum*, ou *ad gladium*.

Ceux qui étaient condamnés *ad gladium*, c'est-à-dire à périr par le glaive, devaient être mis à mort dans l'espace de l'année.

Ceux qui étaient condamnés *ad ludum*, c'est-à-dire aux jeux du cirque, pouvaient être délivrés au bout d'un certain temps,

On choisissait aussi les gladiateurs parmi les captifs qu'un général d'armée donnait ou que l'on achetait. — Dans la suite, des hommes libres, soit pour gagner de l'argent, soit pour avoir le plaisir de se battre, et même des personnes de la première condition, par complaisance pour les empereurs, descendirent dans l'arène et y firent le métier de gladiateurs.

Des femmes même combattirent contre des animaux féroces ; il y eut un moment où l'on vit des nains se battre les uns contre les autres, au grand contentement des Romains.

Les gladiateurs ne jouissaient pas de l'estime publique, surtout les hommes libres qui se vendaient pour figurer dans les combats de l'arène. On appelait ces derniers *Auctorati*, comme nous dirions *acteurs* aujourd'hui. Ils juraient en s'engageant d'accomplir tous les devoirs de vrais et légitimes gladiateurs. Nous avons la formule de ce serment dans *Pétrone*, chap. 117. Le voici dans toute sa féroce simplicité :

« *Moi*, X..., *je jure de me laisser brûler, lier, battre, tuer ; de faire, en un mot, tout ce qu'Eumolpe*

(le directeur) *m'ordonnera*, *et je me dévoue à lui comme un légitime gladiateur* ».

Il fallait avoir grandement la passion du métier, la vocation de cet art sanguinaire, pour signer froidement un pareil contrat et remplir surtout les clauses de l'engagement !

Les gladiateurs étaient distingués, soit par leurs armes, soit par la manière dont ils combattaient.

Quelques-uns étaient appelés *Secutores;* leurs armes étaient un casque, un bouclier, une épée, ou une massue de plomb. Les adversaires des *Secutores* s'appelaient *Retiarii*, parce que leurs armes étaient un *filet* ou *rets* et une fourche. Ils tâchaient d'atteindre et d'envelopper leur adversaire avec le filet et de le tuer ensuite avec la fourche. Lorsqu'il leur arrivait de jeter leur filet sans succès, ils étaient poursuivis dans l'arène par leurs adversaires, appelés alors *Insecutores*.

Ceux que l'on appelait *Threces* portaient un petit bouclier rond, avec un poignard recourbé. Ceux qui avaient à faire à eux étaient ordinairement les gladiateurs appelés *Mirmillones*, qui portaient sur leur casque la figure d'un poisson. Lorsqu'un *Retiarii* se battait contre un *Mirmillones*, ce qui arrivait quelquefois, le peuple chantait cette chanson :

Non te pete,
Piscem peto,
Quid me fugis galle ?

c'est-à-dire :

Ce n'est pas à toi que j'en veux,
C'est à ton poisson,
Pourquoi me fuis-tu, coq ?

Le peuple jouait ainsi sur le mot *Galle* ou *Gaulois*, qui en même temps signifie *Coq*.

Les *Samnites*, appelés plus tard *Homoplaques*, avaient un bouclier garni d'argent ciselé, un baudrier, une seule botte à la jambe gauche et un casque avec des aigrettes.

Ceux qu'on appelait *Essedarii* combattaient sur un char (*essedum*), à la manière des Gaulois et des Bretons.

Les *Andabates* combattaient à cheval et les yeux bandés.

Les *Dimacheres* se servaient de deux épées.

Les *Laqueaires* d'un cordon avec lequel ils tâchaient d'arrêter leurs adversaires avec un nœud coulant.

Voilà à peu près les différents genres de gladiateurs, leurs costumes et leur manière de combattre. Notre peintre français, Gérôme, les a scrupuleusement et fidèlement dépeints dans une de ses plus belles toiles reproduite par la gravure. Elle représente les gladiateurs dans le cirque, allant saluer César, assis dans la loge impériale. Les gladiateurs étendent leurs différentes armes vers le maître et prononcent le salut sacramentel :

César, ceux qui vont mourir te saluent!

Avant le jour du spectacle des gladiateurs, celui qui en faisait les frais faisait afficher les noms et le nombre des plus célèbres gladiateurs et tout ce qui devait y avoir de magnifique dans ce spectacle. Il en envoyait la description dans les provinces.

VI

Lorsque le jour du spectacle était arrivé, on appareillait les combattants; on mettait ensemble ceux qui

étaient d'une force et d'une habileté égales. Après cela on visitaii les armes ; il fallait qu'elles fussent approuvées par celui qui donnait le spectacle ; il regardait bien si la pointe n'était pas émoussée, si le tranchant coupait bien. Cette inspection achevée, les combattants s'essayaient avec des épées de bois, en se lançant des javelines inoffensives. C'était une espèce de répétition pour le drame sanglant qu'on allait jouer devant le public, impatient déjà de voir briller les armes au soleil et le sang couler à flots sur le sable.

La trompette donnait le signal...

Les gladiateurs saisissaient les armes meurtrières, *versis gladiis pugnare*, ils s'alignaient, se mettaient en garde, s'observaient, se portaient des coups terribles tandis que César bâillait dans sa loge impériale et que le peuple stupide et féroce acclamait ceux qui s'égorgeaient.

Lorsqu'un gladiateur était blessé, le peuple s'écriait: *Hoc Habat !* — il en tient ! Alors le blessé abaissait son arme, ce qui était un signe qu'il s'avouait vaincu.— Il dépendait du peuple de lui accorder la vie ; il baissait le pouce s'il voulait qu'il fût épargné ; il le tournait s'il voulait qu'il meure et le gladiateur se soumettait à l'arrêt.

Le prix pour le vainqueur était une palme, de l'argent ou une épée de bois.

C'était d'après le jugement du peuple que cette épée — *rudis* — était offerte au gladiateur vétéran, soit par celui qui avait donné le spectacle, soit par le maître des gladiateurs. Elle s'accordait aussi quelquefois à un jeune gladiateur lorsqu'il avait accompli quelque bel exploit.

Cette épée était en bois pour désigner que celui qui l'avait conquise n'exposerait plus sa vie, puisque celui à qui on la remettait obtenait sa liberté, si c'était un homme libre qui s'était vendu pour être gladiateur. Mais les gladiateurs esclaves, pour être libres, devaient recevoir un autre prix avant celui de l'épée de bois. Ceux qui l'avaient reçue allaient déposer leurs armes dans le temple d'Hercule, à qui ils les consacraient.

Hercule, qui représentait la force, était le dieu des gladiateurs, de même que de nos jours, tel ou tel autre corps de métier a un saint pour patron.

Ceux qui avaient reçu l'épée de bois combattaient pour quelquefois encore s'ils le voulaient, lorsqu'il y avait des prix considérables à gagner. — Alors on faisait des paris considérables, fabuleux, sur l'issue du combat.

ALEXANDRE DUCROS.

FÉTICHISME (1)

A MADEMOISELLE LAURE.

Quoique bel et bien français, comme il appert, pour employer le langage officiel — des registres de la Mairie de Saint-Cassin, commune située en un délicieux recoin de la Savoie — Jean de la Rochette — tout comme un bon chinois — possède au suprême degré le culte du fétichisme.

Pour lui un sou percé, par exemple, est préférable à cent rivières de diamants.

Je ne saurais l'en blâmer car, somme toute, cette passion n'est qu'une des mille et une formes sous lesquelles se dissimule le Dieu Amour ainsi que vous le verrez par la suite.

Par une radieuse matinée d'été, à l'heure où les étoiles commencent à pâlir sur le manteau de velours bleu, cependant que des lueurs blondes montent lentement du firmament, j'avais pris le chemin du châlet qu'habitait mon ami. De ce coquet pavillon, accoté sur les flancs d'une montagne au sein de laquelle jaillit en perles scintillantes la célèbre cascade de Coux, on jouissait d'un panorama unique. La vue s'étendait au loin jusque vers la montagne de la dent du Chat ; à droite de cette dernière on entre-

(1) Reproduction autorisée par tous les journaux et revues ayant traité avec la société des gens de lettres.

voyait aussi l'ancienne abbaye d'Hautecombe, dont le promontoire s'ourlait des franges olivâtres du Bourget.

Lac de féérie, il semble qu'aucun aquilon ne devrait troubler ta surface ! Pourtant que de frêles embarcations cythériennes ont accosté au port, toutes désemparées, quand il ne fallait pas constater leur disparition en les tréfonds mystérieux — sombre séjour des naïades perfides...

Je trouvai mon ami nonchalamment étendu sur une chaise longue ; la chemise de flanelle, largement ouverte sur la poitrine, laissait entrevoir un scapulaire d'un nouveau genre : un simple bout d'étoffe mauve retenu autour du cou par un cordonnet de soie verte.

— Il me semble que tu as là un scapulaire qui ne doit pas être des plus liturgiques, lui demandai-je, tout en accompagnant ces paroles d'un sourire que je voulais moqueur sur l'instant; mais qui resta ému, entrevoyant maintenant que cet emblême pouvait avoir une touchante histoire.

— Au fait, n'es-tu pas mon ami intime ? aussi vais-je te confier le récit de cette mince étoffe de soie : mais promets-moi de n'en parler à personne, par rapport à ma famille.

— Eh ! eh ! cela va être corsé, pensai-je.

S'étant assis à côté de moi sur un banc de mousse, devant l'apothéose matutinale de la nature, Jean de la Rochette, de sa voix musicale, commença en ces termes :

— Tu sais qu'à dix-huit ans, après avoir passé le fameux pont aux ânes.... qu'est le bachot, mes parents, tout en me mettant la bride sur le cou, m'avertirent néanmoins que je devais trouver une occupa-

tion. Ils me laissèrent le choix entre l'étude du droit, de la médecine et des lettres.

Rien qu'à voir les in-quarto de droit empilés dans les boîtes des bouquinistes, je conçus une horreur invincible pour ces pages où les lettres sont serrées en pattes de mouches. Malgré les en-tête — en belle ronde — des chapitres, chaque texte m'apparaissait d'une aridité extrême.

Ennemi né des conventions sociales — le droit n'étant pas autre chose — je repoussai cette branche de l'activité humaine.

La médecine ! fi donc, devenir le distributeur pour la pauvre humanité souffrante d'huile de ricin, de cataplasmes de farine de lin : cela répugnait à ma nature.

Restaient les lettres — Nos immortels classiques devaient l'emporter en mon cœur. Ayant pris une inscription pour la forme, je compulsai, en le silence de ma chambrette d'étudiant, la quintessence de nos auteurs nationaux.

— Mais, ton scapulaire que peut-il bien faire en tout cela, m'écriai-je ?

— Un peu de patience. Le temps que je ne passais pas à bouquiner, je l'employais en flânerie soit dans les rues, soit dans un grand café. En cet endroit je ne trouvais pas de plus grand plaisir que de m'y rendre seul. Donc pas de danger que je touche à la dame de pique, ou à l'insipide domino.

Me faisant apporter *de quoi écrire* je laissais vagabonder mon imagination tout en humant mon moka. La situation du café était telle que, sous mes yeux, défilait sans cesse un véritable kaléidoscope vivant. Mais bientôt tout devait disparaître, pour

ainsi dire, à ma vue, quand par un beau matin, une jeune fille à la taille de déesse, aux blonds cheveux, aux yeux de pervenche, vint s'établir, pour vendre des fleurs, à la terrasse dudit café.

Ici, la voix de mon ami fléchissant un peu, je crus de ma dignité de ne pas le pousser plus avant.

— Si je suis indiscret, arrête-toi, lui dis-je, car les mystères du cœur doivent être respectés.

Mais il continua : t'apprendre que nous ne tardâmes pas à faire connaissance serait douter de ta perspicacité.

Elle était seule de par le monde, n'ayant pour tout appui qu'une tante, cumulant les fonctions de pauvre vendeuse de journaux avec celles de garde-malade pendant la nuit.

Grâce au bon vouloir du propriétaire du café, elle avait donc pu s'y installer pour vendre quelques bottes de fleurs, ce qui lui permettait entre deux ventes de faire *du crochet* pour des commandes. Rien de délicieux à contempler comme ses fines mains, qu'aurait enviées une patricienne, conduisant avec grâce son modeste crochet d'os blanchi, à travers la texture du fil qui se transformait en délicates dentelles, colifichets que devaient enlever haut la main — je le souhaitais du moins — toutes les honestes dames de l'endroit.

Dès neuf heures du matin, elle venait prendre son poste et ne le quittait que le soir prenant juste le temps de déjeuner pour ainsi dire sur le pouce. De retour dans la mansarde, qui lui servait d'asile, la jeune fille mangeait le modeste souper qui l'attendait sur un coin de table, La tante étant repartie auprès de ses malades, la vendeuse ensuite se couchait, non sans avoir remis tout en ordre et

préparé la fameuse tasse de café noir qu'elle prendrait avant d'aller à l'aube naissante, faire sa provision fleurie. Ainsi s'écoulait monotonement sa vie.

Comme tu le conçois – car je ne voudrais pas passer pour un fat — je n'étais pas son seul galant — au sens chevaleresque du mot. Une kyrielle de jeunes et de vieux formait autour d'elle une véritable cour.

Entr'autres un médecin vétérinaire de l'armée qui, entre deux absinthes, voulait absolument lui prouver que le crottin de cheval a une odeur aussi capiteuse que les œillets qui emplissaient en ce moment sa corbeille. Ces œillets, devenus par le caprice emblêmes politiques, me servaient de guide pour cataloguer les opinions de ses adorateurs.

Le fameux vétérinaire militaire étant un républicain effréné, s'emparait de l'œillet rouge. Les royalistes de l'endroit, cercleux habitués des restaurants de nuits, ornaient leur boutonnière de l'aristocratique œillet blanc.

A tous la jeune vendeuse prodiguait ses sourires, un point, et c'était tout.

Ayant vite jugé que ma petite amie Louise — tel était son prénom — avait une intelligence bien au-dessus de la moyenne, je me fis un plaisir de lui faire passer plusieurs livres qui sous forme de romans, contenaient d'excellents conseils sur notre *struggle for life* actuel. Je n'avais pas de plus douce joie que lorsque, en ses yeux, courait alors l'ombre délicate d'un regard mouillé de reconnaissance.

..... Les beaux jours sont rares, encore plus s'il se peut en le métier de fleuriste ; comme un éclair le printemps et l'été passèrent. On touchait à la Toussaint, et l'étalage en plein vent de ma petite

vendeuse, ployait sous le faix des chrysanthèmes échevelés. Sous ses doigts fluets, ces fleurs qui bien qu'adoptées par la mode n'en restent pas moins la fleur de tristesse par excellence se transformaient en bouquets de pieux souvenirs. Avec un air grave comme ayant conscience — et ne l'avait-elle pas de la destination de ces fleurs? — la jeune fille accomplissait sa vente. Les freluquets alors des journées ensoleillées en auraient été pour leur courte peine. En ces jours de douloureuse commémoration, j'avais hélas! comme tout le monde une tombe chère à visiter — celle d'un ami d'enfance — aussi commandai-je un bouquet à la gentille bouquetière.

Quand j'arrivai pour en prendre possession, ma petite fleuriste me défendit d'ouvrir le papier qui contenait les fleurs.

— Vous ne l'ouvrirez que là-haut dit-elle, de crainte qu'elles ne s'abiment en route.

Je fis le geste de porter la main à mon gousset.

— Vous ne me payerez qu'au retour, ajouta-t-elle, a-t-on jamais vu qu'elqu'un payer avant d'avoir constaté si la marchandise lui plait, cru-t-elle devoir ajouter d'un ton mi mutin, mi faché ! Au surplus vous me faites causer, il faut que j'aille changer de la monnaie ; allons, à tout à l'heure.

En souriant, elle disparut dans l'intérieur du café.

Arrivé à la nécropole, auprès du tombeau, je dépliai soigneusement le papier.

Te dire que ce bouquet était un véritable chef-d'œuvre serait ne pas reconnaître le talent de ma petite vendeuse. Un magnifique ruban mauve retenait les longues tiges, et quand je me penchai sur la froide pierre pour y déposer le bouquet, du milieu de ce dernier sortit un billet plié ; je l'ouvris et lus

tracé en grosse écriture maladroite, à force d'avoir voulu être correcte, ces lignes.

MONSIEUR,

« *Quand vous aurez ses mots entre vos mains je*
« *serai parti bien loin, – je sens que je vous aime*
« *trop ; mais vous êtes trop de la haute pour moi ;*
« *conservez ce ruban en souvenir de moi, il vous por-*
« *tera bonheur et recevez le meilleur baiser de celle*
« *qui se dit votre amie.*

LOUISE. »

Comme un fou je déposai brusquement mon bouquet..... Mon ami, j'en suis sûr, me pardonnera cette hâte. Je voulais la revoir s'il était possible.

A la place de l'étalage, je ne trouvai plus que des consommateurs en train de prendre des apéritifs. D'un air narquois les garçons me regardaient. « L'oiseau bleu est envolé, semblaient-ils me dire. »

Je rentrai chez moi, et saisissant des ciseaux.....je découpai le ruban qui, maintenant, ne me quittera plus.

En disant ces mots, Jean prit le scapulaire qu'il baisa pieusement tandis que de grosses larmes tombaient lentement sur ses joues. Me sentant gagner par l'émotion, je voulus réagir pour deux. Je ne réussis qu'à mêler mes pleurs aux siens et comme une grâce je demandai à Jean qu'il me permît d'approcher mes lèvres, sur cet emblème d'un œsseurement d'amour — où flottait à jamais un parfum de jeunesse !

RENÉ DES POMEYS.

1er Novembre 1902.

SIGNIFICATION

FAITE AUX CONSULS DE QUISSAC EN DÉCEMPRE 1693 D'UN ARRÊT DU PARLEMENT DE TOULOUSE RELATIF AUX PAUVRES ET MENDIANTS AINSI QU'A LEUR SUBSISTANCE.

Le paupérisme a toujours préoccupé les gouvernements qui se sont succédé en France, l'État prenait des mesures pour soulager les vrais pauvres et édicter des peines sévères contre les mendiants de profession et les vagabonds.

L'histoire est un perpétuel recommencement.

Aujourd'hui, les populations rurales demandent aux pouvoirs publics des lois répressives contre les chemineaux.

Autrefois, cette catégorie de mendiants s'exposaient aux galères, les estropiés au fouet et au carcan, en vertu de l'arrêt signifié aux cousuls de Quissac, le 20 décembre 1693, et dont le déchiffrement littéral suit :

Arrest du Parlement de Toulouse rendu sur les requisitions du Procureur Général du Roy portant règlement provisionnel pour la subsistance des pauvres, du dix-septième novembre mil six cens quatre-vengts-treize.

Louis par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre :

Au premier de nos Juges Magistrats, Huissiers ou

Sergens sur ce requis Salut, Comme sur les requissions verbalement faites à notre Cour de Parlement de Tolose, ce jourd'huy par notre Amé et Feal Conseiller notre Procureur Général contenant que nôtre dite Cour, à cy devant pourveu par ses arrests, et pas ses aumônes à la subsistance des Pauvres depuis l'année 1691, soit en invitant par son zèle, et par sa charité les autres compagnies à suivre son exemple, soit en faisant faire un exactr enfermement des Pauvres, et en ordonnant l'établissement des Bureaux de charité dans la présente Ville, et autres lieux de son ressort notamment par son Arrest du 28 février dernier : mais comme la dizette de la présente année surpasse celle des précédantes, à cause de la grèle qui a ravagé une grande partie des Paroisses et de la stérilité des autres, le nombre des pauvres à telement augmenté, que leur état mérite qu'il plaise à la Cour de pourvoir par sa prudance et par son authorité aux inconvenians que la misere des vrais Pauvres, ou le libertinage des Gueux, ou des mandians de profession pourraient produire : à quoy il a conclu et s'étant retiré nôtre dite Cour par son Arrest aujourd'huy prononcé faisant droit sur les conclusions de notre dit Procureur Général par provision, et en attendant les ordres que nous serons très-humblement suppliés de donner pour l'établissement des Hopitaux généraux, a ordonné et ordonne.

I. — Que tous les Pauvres, Mandians qui ne sont pas en état présentement de gagner leur vie seront tenus de se retirer dans la paroisse dont ils sont natifs, huitaine après la publication du présent Arrest, leur fait deffanses de voyager et de demender l'aumône après led. temps passé à peine d'être tant les hommes que les femmes enfermés durant

huit jours, dans les prisons les plus prochaines, et attachez au Carcan, sur le procez-verbal des Officiers qui les auront arrestés et en cas de recidive des Galères pendant trois ans contre les hommes valides, et les garçons au dessus de 16 ans et du Fouet et du Carcan a differens jours de marchés contre les extropiés et les femmes qui ne seront point grosses, et du foüet en cas de recidive contre les garçons au dessus de douze ans qui seront en état de faire quelque travail fait très expresses deffances à toutes personnes de leur donner retraite plus d'une seule nuit à peine de dix livres damende, et mesure de plus grande s'il y échoit.

II. — Ordonne que ceux qui se trouveront extropiés ou attaquez de maladies qui paraitront incurables seront conduits dans les Opitaux Generaux les plus prochains. Enjoint aux administrateurs de les y faire recevoir sur les certificas des Curés, des Juges ou des Procureurs jurisdictionels dest. Paroisses, et de les faire nourrir et traiter comme les autres Pauvres.

III. — Que dans les Villes murées, où il y a plusieurs Paroisses les Curés, les Marguillers en charge, les anciens et les plus notables habitans de chacune desd. Paroisses s'assembleront le premier Dimanche aprèz la publication du present Arrest pour pourvoir ainsi qu'ils jugeront le plus apropos à la subsistance de tous ceux de la Paroisse, qu'il jugeront en avoir besoin depuis le 25 de ce mois de novembre jusqu'au 25 juin de l'année 1694, et à cet effet qu'il en feront un rôlle ensemble de la somme qui sera nécessaire pour la subsistance des Pauvres sauf à augmenter ou diminuer suivant le prix du pain et de

ce que chacun des autres habitans de la Paroisse y devra contribuer selon ses facultez, en cas que par sa bonne volonté, il ne fasse pas des offres raisonnables à lad. assemblée.

IV. — Que dans les autres villes où il n'y a qu'une Paroisse, et dans les Bourgs et Villages, les Juges en presence du Curé, du Procureur Juridictionel, Sindic et de deux habitans qui seront nommez par les autres à la sortie de la grand Messe, le premier Dimanche après la réception du present Arrest, feront un rôlle de ceux qui ont besoin d'assistance à cause de leur âge, de leurs infirmitez et de leur trop grand nombre d'enfans dont ils sont chargez; lesquels rôlles pourront être augmentez dans la suite en cas de mort et de maladie des pères de famille, ou d'autres accidens, et de la somme à laquelle pourra monter le pain, ou autre secours qui sera jugé absolument nécessaire pour leur subsistance depuis ledit jour 25 du present mois jusques au 25 juin 1694 inclusivement.

V. — Que par provision ou sans tirer à conséquence, toutes personnes, tant Ecclésiastiques que Seculiers, tous Corps ou Communautéz seculières ou regulières possedant dixmes et autres biens dans lesd. Paroisses (à la reserve des Hôpitaux, ou l'Hospitalité est actuellement exercée et les Curéz qui reçoivent la portion congrue) contribueront au payement de ladite somme ; Sçavoir, pour les biens qui ne payent pas de Taille, au sol la livre, des deux tiers desdits biens affermez dans lesd. Paroisses; Et ponr ce qui est des biens qui ne sont point affermez, suivant la mesme cottité des deux tiers des baux expirez depuis trois ans et s'il ne se trouve point de Baux

à Ferme, suivant l'estimation qui en sera faite par les sus-nommez, le plus équitablement qui leur sera possible, et à l'égard des biens qui sont imposez à la Taille, la contribution en sera moindre par proportion la plus équitable qu'il se pourra, par rapport au revenu desdits biens, et aux sommes pour lesquelles ils sont cotisez dans les rôlles des Tailles et autres impositions.

VI. — Quant à ceux qui n'ont dans les lieux de leur demeure aucun fonds il sera procédé à leur taxe par rapport aux deux tiers de leurs autres facultez, le plus équitablement qne faire se pourra.

VII. — Enjoint Notre dite Cour, à tous Juges, Magistrats et autres qui composeront lesd assemblées de ne comprendre dans lesd Rôlles que les vrais pauvres, et d'y procéder en leur honneur et conscience, de même qu'à la taxe des contribuables, dont un double de chaque état sera remis par copie entre les mains du Greffier de la Communauté, lequel sera tenu de l'exhiber sans fraix toutes les fois qu'il en sera requis, à peine de 50 liv. aplicable aux paupauvres de la Paroisse.

VIII. — Ordonne que tous ceux qui seront compris dans les Rôlles qui seront faits pour la subsistance des pauvres, leurs Fermiers mesme les Fermiers judicataires pour les terres saisies seront tenus de payer leur cottes, de quinze jours en quinze jours et par avance entre les mains de celuy qui aura esté nommé par ceux qui auront fait les Rôlles et les Quittances qui seront rapportées des payements seront alloüees dans la dépense de leur comptes.

IX. — Et à faute par ceux qui auront esté ainsi taxez de payer precisement et dans ledit tems, ils y

seront contraints en vertu desd. Rôlles, et meme au payement du double dans la quinzaine suivante.

X. — Les Rôlles signez par les Juges, seront exécutoires sans aucune formalité, par le premier Sergent de la Justice qui sera tenu de faire toutes les exécutions dont il sera chargé par le Receveur établi à peine d'interdiction.

XI. — Dans toutes lesd. Villes et autres lieux, ceux qui auront fait des Rôlles s'assembleront tous les Dimanches à l'issue de Vêpres durant ledit tems. Pour adjuger au moins disant la fourniture du pain qui sera donné dans la huitaine suivante et pourvoir à tout ce qui regardera la subsistance des pauvres, et l'exécution des Rôlles.

XII. — S'il y a quelques plaintes de cottisations, elles seront portées au Lieutenant-Général du Siège Royal principal de la Province après néanmoins que la somme à laquelle montera la cotisation pendant six semaines aura esté payée entre les mains du Receveur et en rapportant la Quittance.

XIII. — Led Lieutenant-Général y pourvoira par une simple Ordonnance qui sera renduë sur les conclusions du Substitut de nôtre Procureur Général dans la huitaine après que la Requête lui aura esté signifiée ou au Procureur Juridictionnel de la Paroisse ou la cotisation a esté faite ; lequel envoyera audit Substitut de notre dit Procureur Général du Siège principal l'instruction qui sera jugée nécessaire par ceux qui auront fait lad. cotte pour y défendre.

XIV. — Et en cas qu'il soit interjetté apel en Notredite Cour de l'Ordonnance du Juge qui aura confirmé la Cotte, l'apel n'y pourra être reçû, ou

que l'appelant lui aura payé pour six mois de lad. Taxe, dont il rapportera la Quittance ; et le Substitut de notredit Procureur Général audit Siège, lui envoyera les mémoires qui luy auront esté adressées en première instance pour défendre sur l'apel.

XV. — Enjoint à tous Pauvres Valides de travailler toutes les fois qu'il se présentera occasion à le faire : Fait tres-expresses défences de leur donner aucune subsistance lors qu'il y aura des ouvrages sur les lieux ausquels ils pourront suffisamment gagner déquoy vivre.

XVI. — Ordonne qu'autant qu'il sera posible, il sera donné dans chaques lieux aux femmes et enfans le moien de travailler, à la charge de rendre sur le provenu de leur travail, le prix des filasses et autres choses qu'on leur aura fourni pour cet effet. Donne à Touloze en notredit Parlement le 17 novembre 1693.

Leu publié et enregistré au Siège Présidial de Nismes, ce requérant Me Massip pour le Procureur du Roy le premier Décembre 1693.

L'an que dessus et le vingtième jour de Décembre, le presant arrest a esté publié aux habitans du lieu de Quissac et copie bailhé aux consuls du dict lieu par nous Anthoine Dufour, habitan au dict Quissac, sergent ordinaire aux audiences de Sauve, et me suis signé : Anthoine Dufour ».

L'écriture du sergent Dufour est pénible à déchiffrer et malgré la longueur de ce document nous n'avons pu résister au plaisir de le donner *in extenso*.

Nous trouvons qu'il est presque actuel : il prescrit le travail avant tout; mesure sage qui pourrait

s'appliquer à un grand nombre de gens valides qui assiègent les bureaux de bienfaisance.

Aide-toi toi-même! le précepte sera éternellement vrai.

PANNET.

Janvier 1900.

LE VIEUX MIDI FRANÇAIS

SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS LE ROUSSILLON EN 1842 (1)

«... Le voyageur qui vient en Roussillon par la route de Narbonne, parcourt un chemin généralement ennuyeux, resserré dans la plus grande partie de son étendue, entre les hauteurs des Corbières, l'un des rameaux de la chaîne des Pyrénées qui va s'enfoncer dans la Méditerranée au cap Leucate, et les étangs qui se déploient tout le long de la mer, depuis l'embouchure de l'Aude jusqu'à l'embouchure de l'Agly. On trouve la borne qui établit aujourd'hui les limites entre le département de l'Aude et celui des Pyrénées - Orientales, et jadis entre le Roussillon et le Languedoc, ou entre la France et l'Aragon, à 3.000 mètres des cabanes de Fitou (Aude), et après avoir parcouru 6.000 mètres de plus, on arrive à Salses, première commune de l'ancienne province de Roussillon. A 1.000 mètres avant le village de Salses on voit, à droite, à une petite distance du chemin, le fort du château de ce nom, jadis première place forte de l'Aragon du côté de la France. Ce fort, célèbre dans l'histoire par les nombreux

(1) Extraits du *Guide en Roussillon* de P.-L.-M. - J. Henry, Perpignan, 1842.

sièges qu'il a soutenus et par les vicissitudes auxquelles il a été exposé, remplaça, en 1497, un château plus ancien qui se trouvait situé un peu plus loin, et qui existait déjà au xe siècle. Le comte de Roussillon Guilabert, qui vivait en 1007, avait reçu la foi et hommage, pour ce château, d'un certain Pierre Olivarius, sous la forme de serment d'alliance, suivant l'usage de ce temps.

« Le nouveau château de Salses était d'une forme très pittoresque avant que le génie militaire en eût nivelé toutes les tourelles. C'est un parallélogramme flanqué, aux angles, de quatre grandes tours rondes. Les deux tiers de ce parallélogramme, restés libres, forment la place d'armes, l'autre tiers est occupé par les constructions. Du milieu de ces constructions s'élève une tour carrée crénelée, flanquée d'une tourelle ronde à chaque angle, et au centre de ce donjon montait une tour ronde, couronnée par un dôme que surmontait une lanterne terminée par une boule supportant la croix. Six tourelles longues et à portes s'élevaient de la circonférence de cette tour, à laquelle elles étaient suspendues au-dessus d'une corniche en arcature qui rampait le long de cette tour, dont les parapets étaient garnis de merlons. Chacune des quatre grandes tours des angles du parallélogramme était décorée de tourelles servant de guérites, ce qui formait un ensemble de petites tours sveltes et allongées d'un gracieux effet.

« Il y a vingt ans, on allait encore visiter, dans le nouveau château, l'une de ses chambres qui avait servi de prison à deux grandes dames, captives mystérieuses, condamnées à une détention perpétuelle pour complicité dans le système d'empoisonnement de la marquise de Brinvilliers. L'une de ces deux

dames, dont nous parlerons ailleurs, avait dessiné au charbon, sur le mur de la chambre, la vue du château des Tuileries : d'où l'on avait conclu que ces deux captives avaient dû être attachées à la cour. Ce dessin, devenu monumental, a été heureusement conservé, échappant aux malencontreux badigeonnages militaires, contre lesquels se récrie avec tant de raison M. le comte de Montalembert, dans ses spirituelles observations sur le vandalisme du XIX[e] siècle.

« Pendant la guerre de 1630 entre la France et l'Espagne, le camp espagnol, qui se trouvait établi devant Salses, fut le théâtre d'une scène des plus violentes entre deux très hauts personnages. Vers la fin du mois d'octobre, le vice-roi de Catalogne, comte de Santa-Coloma, se trouvant dans ce camp, une rixe s'éleva entre lui et le marquis de Torrecusa, l'un des principaux officiers généraux de l'armée, lequel s'emporta jusqu'à qualifier de traître le vice-roi. A cette insulte, Santa-Coloma leva la canne qu'il tenait à la main et la cassa sur les épaules du général. Un outrage de cette nature aurait eu, à toutes les époques, dans un camp français, les conséquences les plus graves, les suites les plus tragiques : elle fut sans importance dans le camp espagnol, tout le prouve du moins. L'histoire montre le vice-roi remplissant paisiblement les fonctions de sa charge, et Torrecusa continuant, tout aussi tranquillement, les siennes, sans que rien annonce qu'il ait cherché à tirer une éclatante vengeance de la plus sanglante injure qu'un officier puisse recevoir, et principalement en public... Le duc de Saint-Georges, fils du marquis de Torrecusa, témoin de la dispute et de la voie de fait, n'avait pu s'empêcher, il est vrai, de tirer son épée et d'en frapper le vice-roi au visage.

Celui-ci fit arrêter le père et le fils, envoyant le premier en prison dans la citadelle de Perpignan, et faisant retenir le second prisonnier dans le camp, en attendant que le roi eût prononcé sur cette affaire. Le silence de nos manuscrits, sur les suites de cette double arrestation, semble témoigner qu'elle n'en eut pas d'autre qu'une suspension momentanée de la liberté du père et du fils. Trois ans après, nous voyons Torrecusa, chargé du ravitaillement de Perpignan bloqué par les Français, s'acquitter de cette mission avec autant d'habileté que de valeur.

Pour Copie conforme :

(*A suivre*). ALPHONSE HENRY.

LES NOMS DE RUES

On est frappé, lorsqu'on étudie un plan de Nimes, de la dénomination absolument banale de certaines rues. Il existe, en effet, dans cette ville, des rues qui ne rappellent aucun souvenir historique, telles que les rues de la Chèvre, de la Biche, du Cerisier, des Tilleuls, des Jardins, des Maronniers, etc., d'autres qui n'ont pas encore de noms, puis toute une catégorie qui rappelle des rois de France, des Saints, des villes et des hommes illustres français et étrangers, tandis que une foule de célébrités nimoises ou du département ne sont pas encore glorifiées.

Il n'y aurait aucun inconvénient à ce que l'on rayât de la liste des noms de nos rues, tous ceux qui de près ou de loin n'ont aucune attache avec l'histoire de Nimes, mais lorsqu'on aborde un parail sujet lorsqu'on entreprend des modifications de ce genre il convient d'être très prudent et de s'entourer d'une foule de renseignements. Les préjugés et la passion politiques doivent être mis complètement de côté. Je dis cela parce que l'on prête à nos édiles l'intention de supprimer en bloc tous les noms de rues donnés à nos anciens rois ou aux saints du Paradis.

Qu'on supprime Pharamond ou Childebert si l'on veut, parmi les rois, mais qu'on conserve du moins Clovis, Henri IV, François 1er, le premier rappelant Tolbiac et fondateur de la Nationalité française, le second un règne glorieux, par ses victoires et la réconciliation de tous les français, le troisième qui a été le premier souverain qui ait admiré nos Arênes et notre Maison Carrée et qui visita notre ville vers le milieu du XVIe siècle.

Je demande aussi la même faveur pour saint Félix, notre premier évêque martyrisé en 407, pour saint Castor, évêque d'Apt, né à Nimes célèbre par ses vertus, pour saint Léonce, évêque de Fréjus, frère de saint Castor ; enfin saint Baudile n'a plus sa rue depuis la construction des Halles Centrales, bien qu'il soit le patron de Nimes. Pourquoi ne donnerait-on pas le nom de Saint-Baudile, à cette sorte de boulevard inachevé qui s'étend de la colline des Moulins à vent à l'octroi de la Porte Cancière ?

Et puisqu'il s'agit de remaniements probables dans la dénomination de nos voies urbaines, qu'on me permette d'indiquer à nos conseillers municipaux quelques noms oubliés (seulement sur les plaques des rues) rappelant des célébrités, qui en valent bien d'autres, et qu'il conviendrait à mon avis d'honorer, en ayant soin de placer en dessous de chaque nom, la date de la naissance et celle de la mort. Du reste c'est ce que l'on devrait bien faire pour tous les noms de rues. La ville de Béziers est, depuis longtemps, entrée dans cette voie à la satisfaction générale.

Parmi les hommes de guerre, citons Thoiras, maréchal de France, les généraux Gilly, Donnadieu, Villaret, Leblanc, d'Albignac, de Chabaud-Latour, le colonel Bourras, le commandant Tailhand etc.

Parmi les savants et les médecins : Samuel Sorbière, astronome et littérateur, amis des Papes Alexandre III et Clément IX ; Pierre Joseph Amoureux, de Beaucaire, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, connu par ses travaux sur les sciences naturelles et l'économie rurale ; Tannegui Guillaumet, chirurgien, historien et journaliste du XVIIe siècle, auteur d'un ouvrage sur les maladies syphilitiques que l'on recherche encore aujourd'hui ; Jean Razoux, médecin et archéologue ; le docteur Rouget qui a contribué à la propagation de la vaccine.

Parmi les musiciens : Etienne Ozi, professeur de basson au conservatoire de Paris, qui a laissé plusieurs compositions, entr'autres une méthode très estimée ; Soulier dit Solié, compositeur de musique auquel ou doit plusieurs opéras comiques

tels que « le Diable à quatre » « Mlle de Guise » « Le Jockey » et « le Secret » où se trouve l'air si populaire : « Femmes voulez-vous éprouver ? » ; parmi les artistes : Gavaudan, acteur célèbre du XVIIIe siècle, Rouvière, du XIXe siècle, créateur du rôle d'Hamlet. Noublions pas non plus le compositeur Duprat, dit Duprato, mort, il y a quelques années à Paris.

Parmi les poètes : Jean Barnier, poète galant dont la *Guirlande* et le *Camail* firent les délices de la haute société nimoise au XVIIIe siècle ; Gensoul, l'un de nos plus spérituels auteurs dramatiques ; Alexandre Pieyre, auteur de l'*École des Frères* et de plusieurs autres pièces en vers qui ont obtenu le plus grand succès à la Comédie française sous Louis XVI et la Révolution ; Jean Michel, Théaulon, le félibre Louis Roumieux, Jules Canonge, etc..

Il faut aussi citer les peintres : Pierre Subleyras, peintre d'histoire et graveur, dont les tableaux sont au Louvre, au musée Brèra, de Milan, à Berlin, Saint-Pétesbourg, Gand, Montpellier, Toulouse, Avignon, Nimes et dans la galerie Stalford-House à Londres ; Souchon ; Etienne Théaulon, dont le musée de Nimes a deux portraits ; Barbier-Walbonne, qui travaillait avec Gérard, et qui a laissé à notre musée son portrait et le buste de sa femme par Duré ; Jean Vignaud, qui a un tableau au Luxembourg et qui fut le premier directeur de notre école de dessin.

Parmi les Papes : Clément IV, de Saint-Gilles.

Parmi les évêques : Mgrs Plantier et Besson, puisque de Becdelièvre, Fléchier, de Balore, de Chaffoy, de la Parisière et Cart, ont déjà donné leur nom à des rues.

Parmi les historiens : Charles de Baschi, marquis d'Aubais, des Académies de Nimes et de Marseille, dont la bibliothèque était célèbre, et qui a publié une histoire de la Ligue ; Angliviel de la Baumelle, historien et littérateur, éditeur des Lettres de Mme de Maintenon, rendu fameux par la haine que lui portait Voltaire ; de Dampmartin, écrivain distingué, auteur d'une histoire de France.

Parmi les hommes politique : Louis Numa Baragnon, de Larcy, Béchard, Madier de Montjau, etc..

Citons encore : Domitius Afer, originaire de Nimes, célèbre avocat au temps de Tibère et de Néron, qui obtint, grâce à son influence,quelques subsides pour la construction de nos monuments et pour celle de l'aqueduc du Pont du Gard ,Claude Guiraud, savant physicien, ami de Gassendi et de Descartes, commentateur de Hobbes ; Aimé Henri Paulhian, qui a fait de nombreux ouvrages, sur les sciences physiques et philosophiques ; Etienne Chauvin, auteur d'un dictionnaire philosophique, qui remplaça à Rotterdam le célèbre Bayle ; Jean Guerrel, sénéchal, qui fit fleurir le commerce nimois par ses institutions pleines de bienveillance et de philanthropie ; Jean de Terre Vermeille, avocat du roi, littérateur, connu surtout par son ouvrage sur les Droits de Charles VII ; Claude Brousson, écrivain et pasteur, qui a inondé la France, la Hollande et l'Angleterre de ses écrits ; Jean de Serres, historiographe du roi, auteur d'un ouvrage sur le Languedoc ; l'abbé Cassagne, théologien, ami de Colbert, membre de l'Académie française à 27 ans, mort à Saint-Lazare, fou du chagrin que lui avaient causé les satires de Boileau ; Jean Trigolet, savant licencié protestant ; Jules Vivien qui abolit à Nimes la fête des fous, sorte de bal qui se donnait dans les églises le jour de Noël, et qui donnait lieu à de nombreux scandales ; le notaire Vital Genès, qui au moment de la peste, eut le courage de rester dans la ville pour veiller aux intérêts de ses concitoyens, alors que les consuls et les lieutenant du roi, l'avaient désertée ; Henri Espérandieu célèbre architecte, collaborateur de Questel pour l'église Saint-Paul à Nimes, de Vaudoyer pour la cathédrale de Marseille, architecte de cette ville, auteur des plans de Notre-Dame-de-la-Garde et du château d'eau de Longchamps ; Révoil, architecte, commandeur de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, qui a réparé si habilement nos Arènes, a restauré la cathédrale de Nimes et tous les monuments historiques de la région, père de l'explorateur Henri Révoil et de Paul Révoil, gouverneur de l'Algérie ; le marquis de la Fare, dont les poésies fugitives furent célèbres au XVIII[e] siècle ; l'abbé de Sauvage, savant, qui a rendu les plus grands services à la sériciculture ; si nos

édiles veulent être galants, ils n'oublieront pas Clara d'Anduze, dame troubadour, qui a illustré sa ville natale au XII[e] siècle par ses poésies, ses amours et la cruelle jalousie de son mari ; M[me] du Noyer, née Petit, la Sévigné du Languedoc ; M[me] Bourdic-Viot, femme de lettres, fameuse par son amabilité et les grâces de son esprit, célébrée par Voltaire. Ne faisons pas de *jalouse* et qu'on donne à deux de nos rues ces deux noms, puisque déjà M[me] Verdier-Allut à donné le sien à une petite rue obscure du haut de l'Enclos-Rey ; M[me] Louise Collet, auteur estimé du XIX[e] siècle ; Marguerite de Cambis, etc., etc..

Ajoutons encore à cette liste, les noms de : Jalabert, l'illustre peintre nimois ; Adolphe Jourdan, Delord, également peintres ; Auguste Bosc, statuaire ; Meunier, architecte du grand théâtre, Charles Durand, Grangent, architectes ; Alphonse de Seynes ; de Pouzolles, Dorthe, Crespon et Stanislas Clément, naturalistes; Bourdon, architecte du Palais de Justice ; Barthélemy Guibal (1699-1757) premier sculpteur du roi Stanislas de Lorraine, architecte, auteur des plus belles constructions de Nancy ; Emilien Dumas, géologue ; Numa Boucoiran, peintre ; généraux Bruguière et de Vallongue.

Comme on le voit ce ne sont pas les gloires locales qui manquent ; ce sont plutôt les initiatives salutaires et la bonne volonté. Nos édiles n'obéissent qu'aux ordres de quelques ignorants de cercles ou de chambrées politiques ; ils devraient au contraire faire la sourde oreille à toutes ces sollicitations béotiennes, pour ne prendre conseil que de notre vieille Académie et de ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre ville, à son bon renon, à sa prospérité.

Je tenais à faire paraître ce petit article, afin que notre municipalité, à laquelle on prête de noirs projets de débaptisation de rues, puisse y trouver quelques renseignements utiles, lorsque le moment des exécutions sera venu.

Mais de grâce, qu'on cesse d'aller chercher des noms de rues au Kamtschatka ou à Labrador. Il y en a tant qui attendent si près !

ADOLPHE PIEYRE.

LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE
DE 1870 - 71

Un vaste pétitionnement s'organise à nouveau afin d'obtenir par les pouvoirs publics, après trente-deux années, ce signe distinctif pour tous les citoyens ayant fait la campagne Franco-Allemande de 1870-71.

Les ayants-droit sont priés de faire parvenir de suite, nom, adresse et pièces justificatives à *l'Union des Anciens Combattants des Armées de terre et de Mer 1870-71*, rue de Trévise, n° 42, à Paris.

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, rue de la Madeleine, 21

DES PROPHÉTIES

SCRIPTURAIRES ESCHATOLOGIQUES
DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SCIENCE

I

C'est une question qui éprouve en ce moment un regain d'actualité que celle de la fin de notre monde.

Les éruptions volcaniques récentes, aux Antilles et dans les Amériques, une activité plus grande signalée dans les volcans d'Europe, les mouvements sismiques correspondant, ont ramené curieusement l'attention de beaucoup d'esprits sur le problème toujours agité de l'ébranlement terminal des forces cosmiques.

En l'étudiant à nouveau, nous n'avons d'autre prétention que celle d'établir les relations qui paraissent exister entre la réalisation future des prophéties contenues dans les saints livres, concernant la destruction finale du *cosmos* qui nous est connu, et les hypothèses ou théories formées par la philosophie et la science pour expliquer logiquement cette destruction.

Remarquons toutefois que nous parlons de la fin de notre monde. Il est, en effet, scientifiquement admis aujourd'hui, qu'une catastrophe finale puisse se produire dans le système où est engrenée la terre, sans que pour ce motif, les systèmes étrangers au nôtre, en soient troublés. Le nombre des

mondes existants, a quelque chose de l'être infini qui les créa. Il paraît sans limites. Il est, en quelque sorte le reflet de l'harmonieuse puissance, la faible mais saisissante image du suprême ordonnateur : image virtuelle sans doute, telle, en un mot, qu'elle se dessine dans un miroir, à la différence du Verbe qui demeure la figure réelle, la splendeur et l'éclat de l'éternelle substance.

On compte 100 millions d'étoiles visibles. C'est du moins le calcul des astronomes Lalande, Delambre et Francœur. On ignore *complètement* leur nombre total. Le P. Secchi affirme que la profondeur de de la couche stellaire est insondable. Il ajoute que les astres qui environnent notre soleil se perdent dans les amas d'étoiles qui constituent la voie lactée. Ils y formeraient seulement une tache plus blanche. L'immensité des mondes demeure donc inexplorée et sans aucun doute inexplorable pour l'homme. Son œil, même puissamment aidé par les télescopes, ne peut déchirer l'impénétrabilité des abîmes où se meuvent, dans leurs silencieuses cadences, des astres dont la lumière ne parviendra probablement jamais jusqu'à ses regards. L'éloignement d'abord, le temps ensuite, ne permettent pas aux rayons lumineux des sphères lointaines de venir saluer notre modeste planète. Qu'on y réfléchisse donc ! La lumière parcourt, d'après les dernières et très précises expériences de M. le professeur Foucault, 75.000 lieues par seconde. Mais la distance qui nous sépare de certains astres est si grande qu'il faudrait des millards de siècles pour que leurs rayons lumineux arrivassent jusqu'à nous. Par exemple : il faut à un rayon partie de la Chèvre (1) 70 ans environ

(1) La Chèvre est une étoile de la constellation du Cocher.

pour venir frapper notre globe. Il est vrai que la terre est distante de la Chèvre de 170 trillons de lieues. Ce qui veut dire que si la Chèvre s'évanouissait tout à coup, les habitants de la terre apercevraient encore, fixe à sa place, au firmament, l'astre depuis 70 ans éteint.

Il existe donc des mondes dont la science est en droit d'affirmer l'existence, sans qu'elle ait pu les découvrir de ses yeux de chair, mais qui sont clairement visibles aux yeux de l'intelligence. Les calculs astronomiques leur distribuent des places, leur assignent des rendez-vous, les appellent à l'existence ; et ces soleils, avec le tourbillon de leurs planètes, inconnus hier, se montrent aujourd'hui, s'avancent, se rangent, donnant raison aux pressentiments de l'esprit, à la connaissance raisonnée des lois et des forces de l'univers.

Pareillement, on ne s'étonnera plus de voir rejeter la théorie géocentrique physiquement considérée. D'ailleurs, comme le dit avec tant de compétence M. l'abbé Vigouroux (1), l'éminent professeur de l'Institut catholique de Paris, la Bible n'est pas une révélation cosmogonique, mais l'histoire du royaume de Dieu parmi les hommes. Perdue dans cette multitude de mondes qui, comme les grains de sable, ne peuvent se nombrer, la terre reste cependant la demeure du chef-d'œuvre de la création. Par son intelligence, l'homme est capable de comprendre et de saisir la sublime horreur de ces masses qui l'écrasent de leur volume et de leur poids. Il en décrit les courbes, analyse les lois qui président à leur marche, scrute leur nature intime et les domine de toute

(1) *Les Livres saints et la Critique rationaliste*, t. IV, ch. II.

la grandeur de son intelligence et de sa volonté. C'est pour jouir de son admiration, de son amour et de ses adorations que Dieu a élevé l'âme humaine jusqu'à la contemplation et la compréhension des merveilles crées. Quoi qu'en disent les sceptiques et les athées, partout où l'homme se rencontrera, là sera le vrai centre de la création ; le point vers lequel convergeront tous les êtres qui l'animent ou qui la peuplent ; la créature pour laquelle tout le reste aura été fait. « *Minuisti eum paulo minus ab angelis, gloria et honore coronasti eum : constituisti eum super opera manuum tuarum* » (1).

La théorie géocentrique peut donc subsister en ce sens. Elle subsiste même dans l'hypothèse de la pluralité des mondes habités par des êtres semblables à l'homme. Car si celui-ci est excellemment constitué le centre de la création, comme nous venons de le dire, ce centre se portant partout où l'homme s'établit, les autres astres, sur lesquels la vie humaine se répandra, bénéficieront de la gloire et des prérogatives qui s'attachent au roi des choses créées.

Peut-être se demandera-t-on pourquoi, au moment de parler des rapports qui existent entre les prophéties eschatologiques et la science, nous nous arrêtons si longtemps sur des questions qui paraissent n'avoir trait qu'accidentellement à celle dont nous cherchons la solution ? Nous répondrons que notre but est bien simple : abréger notre tâche, en exposant par avance des théories qui projettent un jour nouveau sur les problèmes agités. — Il resterait peut-être à compléter des données de tout point imparfaites, mais que l'on ne peut étendre davantage sous peine de vouloir paraître rééditer des théories aujourd'hui conte-

(1) Ps. VIII, v, 7.

nues dans les ouvrages astronomiques de quelque importance et à indiquer en peu de mots comment, par l'analyse spectrale, on a réussi à enregistrer expérimentalement les éléments chimiques qui font de chaque étoile « un corps construit sur le même plan que notre soleil, possédant peut être une constitution différente de celle des corps voisins, mais apparemment formé d'une matière en partie identique à la matière qui compose notre globe ». (IX — H. Mille, Foucault, Kirschkoff). Il serait, en outre, certainement intéressant d'étudier brièvement les lois de la pesanteur, les forces d'attraction et de gravitation qui maintiennent l'équilibre des mondes et leur assurent des milliards de siècles d'existence, tant qu'aucune révolution ne viendra les troubler. Mais, si attachantes, si captivantes que soient ces études, elles nécessiteraient à elles seules plus de pages que n'en doivent renfermer les limites de notre travail. Aussi, tout en nous abstenant avec regret de prelonger ces considérations, essaierons-nous de regarder un instant dans cet avenir, dont la révélation, suivie par la science, a soulevé un coin du voile.

II

Il y aura certainement une fin du monde créé. La philosophie, la révélation et la science sont pleinement d'accord sur ce point. Où la science et la religion diffèrent, c'est dans le mode, la philosophie n'en spécifiant aucun. On verra plus loin cependant que la science ne contredit pas absolument aux données religieuses sur la catastrophe finale. Elle laisse parfaitement entendre qu'un concours fortuit des événements dans les révolutions sidérales peut se produire qui, par le fait, dérouterait complètement les

prévisions et les calculs scientifiques. Nous aurons occasion de revenir sur cette opinion. Elle permet, en attendant le résultat final et absolu des recherches expérimentales et mathématiques, de prendre, tout en faisant la part de l'exagération propre au langage des écrivains orientaux, dans le sens littéral, certaines des expressions relatives aux prédictions eschatologiques rapportées par les évangélistes et par les apôtres.

La philosophie, la première, appuyée sur le principe que tout ce qui a un commencement aura une fin, reconnaît au monde un terme destructif. D'ailleurs, le monde est composé. La terre est formée d'éléments qui se retrouvent dans les astres similaires. Ces éléments sont eux mêmes le résultat de combinaisons chimiques variées sans doute, dans le degré ou l'intensité, mais au fond identiques. Dès lors, comment ne pas admettre une décomposition générale de la matière, en ses atomes primitifs, lesquels peuvent être conservés aussi bien qu'anéantis par un acte volontaire de la puissance créatrice ? Evidemment, le composé doit se résoudre dans ses parties ; les parties elles-mêmes en d'autres parties, et ainsi de suite jusqu'à la molécule fondamentale. Cette désagrégation amène la mort ou dissolution finale. Donc le monde périra.

Au surplus, utilisant les observations de la science, la philosophie est en droit d'affirmer par analogie la disparition successive des mondes qui peuplent l'univers. L'astronomie n'a-t-elle pas remarqué la caducité, la décrépitude et finalement l'extinction totale de certains astres ? Pourquoi donc la terre et le système auquel elle appartient ne suivrait pas la même voie ? Seuls les matérialistes qui déclarent la matière

éternelle, pourraient arguer en sa faveur d'une prolongation infinie d'existence. Les changements que la matière subit, disent-ils, n'altèrent pas sa substance ; ils ne touchent qu'aux accidents. L'élément qui disparaît se transforme et réapparaît sous une nouvelle manière d'être ; il reprend sa place dans la vie générale. Le raisonnement est vrai ; mais le principe est faux : la matière n'est pas éternelle ; tout prouve qu'elle a commencé ; et, si elle a commencé, elle doit, suivant la loi logique de l'être qui commence, s'évanouir pour ne plus reparaître. Peu importe le temps ou la durée. Les lois métaphysiques sont plus précises, plus simples, plus vastes que les lois physiques ou morales. Aidées de l'expérience, elles posent des axiomes devant lesquels toute intelligence, sans parti pris et pourvue du seul bon sens, doit s'incliner. Au fond, les questions de l'époque et de la distance qui nous séparent de la fin du monde, ne sont pas discutées dans l'espèce ; la science bien informée et qui ne s'aveugle pas volontairement, en convient. Il s'agit de savoir si le monde finira, et la philosophie répond affirmativement.

La révélation, plus explicite que la philosophie et la science, va plus loin que la première et entraîne, ou du moins insinue l'hypothèse chez la seconde. Tout en certifiant la doctrine eschatologique, elle décrit les circonstances tragiques qui accompagneront le dernier jour de l'humanité. Le chapitre vingt-quatrième d'Isaïe (1) est célèbre et ne le cède en rien aux chapitres vingt - quatrième de saint

(1) Voici quelques extraits du chapitre xxiv d'Isaïe. — V. 1. Ecce Dominus dissipabit terram, et nudabit eam, et affligit faciem ejus et disperget habitatores ejus. V. 19. Confractione confringetur terra, coutritione conteretur terra, commotione commutabatur terra, V. 20. Agitatione agitabitur terra sicut ebrius etc. V. 23 Et erubescat luna et confundetur, etc.

Mathieu, treizième de saint Marc, vingt-et-unième de saint Luc.

Toutefois, une question se pose et peut se formuler ainsi : Devons-nous entendre les prophéties scripturaires relatives à la fin du monde, au sens le plus littéral et le plus obvie, ou au sens symbolique et allégorique ? Avant de répondre, il est bon de faire observer que : 1° les données de la science sur la constitution, les lois et les analogies des mondes créés sont tellement précises et revêtues d'une telle force de véracité, qu'il serait imprudent de vouloir retenir le sens le plus littéral et le plus obvie de certaines prophéties ; 2° que l'Église ne s'est jamais prononcée sur l'interprétation à donner aux prédictions eschatologiques scripturaires. Si donc l'Église ne condamne ni n'approuve, elle laisse le champ libre aux opinions. Cependant elle frappe quelquefois celles qui lui paraissent dangereuses et comme attentatoires au bon ordre de la société ; 3° que dans cet ordre de choses, on ne constate pas l'unanimité des commentateurs catholiques, remarquée pour les prophéties messianiques.

Ceci posé, et en se rangeant à la suite des plus illustres exégètes modernes, il serait très difficile, par exemple, d'accorder aux versets 10 et 13 du chapitre treizième d'Isaïe, le sens littéral. Qu'on prenne la peine d'ouvrir le livre du prophète et de lire ce chapitre. On se convaincra facilement qu'il s'agit de la dévastation de Babylone par les Mèdes, dévastation terrible, immense, telle, en un mot, qu'elle sera l'image d'un effroyable châtiment pour l'humanité. C'est l'avis de saint Jérôme (1) et de saint Augustin (2), qui entendent également par les

(1) S. Hieronymi opera (*Con. in Isaiam*, LXV, 17-18).
(2). SAugustini opera (*De civitate Dei*, XX, 4).

cieux nouveaux et la terre nouvelle des chapitres soixante-cinquième et soixante-sixième, le symbole de la demeure resplendissante et éternelle où seront reçues les âmes élues et à jamais sanctifiées. Observons, toutefois, que, dans ce dernier cas, les deux saints docteurs parlent de la figure, de la forme et non de la substance ; et, dans cette dernière interprétation suivie par saint Thomas et Suarez, ils sont beaucoup moins loin des affirmations de la science qu'on pourrait le supposer. Ce jour terrible dont il s'agit au verset 9 est assurément le jour du châtiment réservé à Babylone ; par allusion, il convient au dernier jour du monde. Remarquons également que le vingt-quatrième chapitre d'Isaïe, si précis dans la description des phénomènes eschatologiques, pas plus que les autres écrits des écrivains sacrés ne fixe la date de l'époque terminale de la terre, ni ne détermine le temps qui doit la précéder. Enfin, il est bon de se convaincre que ce raisonnement peut s'étendre aux extraits du même genre tirés de l'Ancien Testament (1).

En général, les commentateurs catholiques qui appliquent, aux circonstances accompagnant la période ultime du monde, certains passages des Livres Saints, y sont poussés par l'analogie des châtiments ou des signes avant-coureurs, et la similitude des commotions physiques que ces passages présentent entre eux. On peut s'en rendre compte en parcourant les chapitres trente-deuxième d'Ezéchiel, cinquième et huitième d'Amos ; les deuxième et troisième de Joël ; le premier de Sophonie ; le cinquième de Malachie.

(1) Conf. Isaias. Aux chapitres déjà cités, LXV, 7. LXVI, 22. Ezéchiel, XXXII. 7, 8. Jérémie, IV, 23. Sophonias, I, 15. Ames, V, 18, VIII, 9. Malachie, IV, 5. Joel, II. 1, 2, 10, 20, 21, III, 12, 15, 16. Aggeus, II, 7.

Pris seuls et hors du contexte, les passages tirés de ces chapitres peuvent avoir et ont en effet un rapport frappant avec les prophéties de Notre Seigneur sur la ruine totale de la terre ; mais si on les replace dans le cadre qu'on ne devrait point leur faire quitter, ils recouvrent leur sens propre, c'est-à-dire, le sens littéral, vrai, obvie, et ne conservent, relativement à ce que l'on veut leur faire exprimer qu'un sens symbolique, allégorique ou métaphorique.

C'est le sentiment de beaucoup de pères de l'Église, entre autres du savant évêque d'Hippone, de saint Ambroise et de l'illustre solitaire de Bethléem. Saint Jérôme prétend que la meilleure manière de lire et d'interprêter les Écritures,consiste à se reporter par la pensée au temps où vivaient les écrivains sacrés ; à faire la part des mœurs, des habitudes, du style des Orientaux et à se rappeler que les prophètes, quoique inspirés par l'Esprit Saint dans l'essence de la prophétie, ne l'étaient nullement dans la forme, la texture, en un mot dans les accidents dont ils la revêtaient. Les événements qui regardaient la Terre-Sainte, avaient pour eux une très grande importance. Ils le savaient aussi bien que nous, puisqu'ils les lisaient dans l'avenir.

Ils connaissaient les sublimes destinées du peuple Juif; ils le voyaient par ses fautes et sa politique désastreuse déviant sans cesse de la direction où Dieu le voulait. Aussi,ne craignent-ils pas, sous l'influence d'intelligentes prévisions aiguisées par l'action inspiratrice de l'Esprit-Saint, d'employer des exagérations de langage toute naturelles à leur temps et à leur pays, et, ajoutons-le, dont leurs contemporains et compatriotes ne paraissent nullement choqués. En fait, la plupart des chapitres cités plus haut, contiennent

simplement l'annonce d'événements terribles devant se produire soit,contre des rois alliés ou protecteurs d'Israël et de Juda (Ezéchiel, XXXII° ch.), et dont la ruine entraînera la ruine du peuple de Dieu ; soit encore contre Israël lui-même à cause de ses crimes, de ses prévarications et de son oubli de la loi divine, (Amos (1), — Joël (2), — Jérome) (3).

Au surplus, il rentre dans les habitudes prophétiques de mêler, dans la prédiction, l'événement prochain à celui qui est plus éloigné. Ces événements, lorsqu'ils sont ainsi annoncés, étant généralement similaires, il est assez difficile pour les commentateurs de les distinguer. On l'observe constamment et, pour l'exemple, au chapitre huitième de Malachie. Le verset premier se rapporte au précurseur du Christ lui-même. Le deuxième a trait à l'avènement glorieux de Jésus, tel que le Maître le dépeint dans les synoptiques. Saint Jérome parle ainsi, lorsqu'il déclare que toute prophétie est enveloppée de sens coupés : *Omnis autem prophétia ænigmatibus involvitur et prœcisis sententiis* (4).

Enfin, tous les exégètes sont d'accord pour lire pareillement les prédictions relatives à la ruine de Jérusalem et au dernier avènement de Jésus Christ. Sans doute, disent-ils, la destruction de Jérusalem et la fin du monde doivent être séparées par un long intervalle, mais il faut réfléchir à l'union morale qui s'établit entre les deux événements. Ce sont comme deux assises solennelles du jugement de Dieu sur les hommes. Les premières concernent le peuple Juif

(1) Amos, v, 18 VIII, 9.
(2) Joel, II, 1, 2, 10, 30, 31. — III, 12, 15, 16.
(3) Jérémie, IV, 23.
(4) St Hier. opera : Com. in Isaiam, XVI.

donné en exemple à l'humanité ; les deuxièmes, toutes les nations de la terre. Ces deux actes de la justice divine sont et seront réels; mais le premier doit être pris comme le symbole du second. C'en est assez pour que le Sauveur, *modo prophético*, les embrasse ensemble et sous un seul aspect et emploie les mêmes paroles pour les prophétiser, de telle sorte, que tour à tour, des deux événements, la ruine de Jérusalem domine dans le sens littéral et prochain, tandis que la catastrophe finale n'apparaît sous les mêmes expressions que dans un sens plus éloigné. Nous pouvons donc conclure de ces remarques générales sur les prophéties eschatologiques que beaucoup d'entre elles doivent être prises au sens symbolique, non pas quant à la substance du fait énoncé ou latent, à savoir que l'univers finira, mais en ce qui concerne les accidents, c'est-à-dire les phénomènes ou événements. Ainsi, la révélation, dans un problème si complexe, marchera, les précédant et les dominant, avec la science et la raison.

III (1).

On pourrait croire, au premier abord, étant données les difficultés que nous venons de signaler dans l'interprétation des prédictions se rapportant à la fin du monde, que la vraie science ait profité de cette obscurité pour s'élever avec vigueur contre les assertions contenues dans les livres saints. Il n'en

(1) Nous renvoyons le lecteur pour tout ce qui suit, aux ouvrages astronomiques de François Arago, de MM. Babinet et Camille Flamarion. Ces deux derniers savants ont cherché, dans des livres accessibles à tous, à vulgariser la science astronomique. L'esprit de ces livres peut être quelquefois mauvais, mais il est inoffensif pour qui est prévenu.

est rien cependant. Dégagée de ses anciennes erreurs par les travaux immortels des Copernic, des Galilée, des Kepler, des Newton et des Laplace, l'astronomie moderne confirme tacitement le dire des Écritures. Par ses calculs et ses observations, comme nous l'avons dit plus haut, elle démontre que l'univers aura une fin; mais, elle garde le silence sur la nature de cette fin et sur les circonstances qui la précéderont ou l'accompagneront. La science, après cette affirmation, comme l'Église et la philosophie, laisse le champ libre aux opinions. Partant plusieurs systèmes eschatologiques ont été lancés.

1° Hypothèse de la transformation de l'énergie totale composant l'univers. L'énergie actuelle empiétant sans cesse sur l'énergie potentielle, se résout, avec tendance invincible, en énergie vibratoire et calorifique au moyen d'une élévation de température incalculable. (Hypothèse de Lord Kelvin (W. Thomson) Meyer, Joule et Hirn). Cette énergie vibratoire et calorifique vers laquelle s'avancerait, lentement mais irrésistiblement, l'univers entier, constituerait une sorte d'état limite et dont on peut se faire une idée, en le comparant à la mort. Les molécules, formant le monde par leur agrégation actuelle, dissociées sous l'effort de la température, flotteraient à l'instar d'une masse nébuleuse, comme quelque comète immense, vaporeuse et emplissant le vide. D'où l'on peut induire contre le système de l'éternité de la matière que si la matière n'a pas eu de commencement, elle devrait ne pas être ou déjà avoir atteint son état final : Ce qui est absurde, puisqu'elle est censée n'avoir pas commencé. On voit que cette hypothèse, la plus neuve et la plus récente, prévaut également contre les partisans de l'infinité de l'Univers.

2° Hypothèse de l'altération du mouvement de rotation de la terre. Cette altération peut se produire soit par la déviation,soit par la rencontre d'un astre, d'une comète, par exemple. En ce qui concerne sa troisième partie, cette hypothèse est aujourd'hui réduite à néant par les découvertes modernes.

Les plus anciennes observations astronomiques, lesquelles datent de fort loin, constatent l'uniformité du mouvement de rotation diurne de notre planète. Les variations sont si peu sensibles que les astronomes les négligent dans leurs calculs. Quant au choc d'une comète, la science nous apprend, que cette rencontre n'aurait rien de désastreux pour notre sphéroïde. La constitution des comètes, est encore peu connue.On sait cependant qu'elle est d'une nature bien différente de la matière terrestre. La matière cométaire, n'est ni solide, ni liquide, ni gazeuse. Dans ses savants ouvrages, M. Babinet prétend que cette matière vaporeuse est assez transparente pour permettre à l'observateur de conserver la vision des étoiles placées au-delà. On sait aussi qu'elle est peu dense et que la terre pourrait la traverser sans encombre. Donc le danger d'une rencontre ne vient pas du côté des comètes.

Mais s'il s'agissait d'un astéroïde, d'un noyau cosmique, solide, de même constitution et de même densité que la terre, objectera t-on ? Le point de vue est alors différent.Les savants,en affirmant l'impossibilité d'une modification dans la trajectoire terrestre et d'une rencontre destructive imprévue, s'appuient sur les données acquises par le raisonnement,l'observation et le calcul. Ils affirment logiquement que ce qui s'est passé et se passe, continuera dans l'avenir. Toutefois ils ont le tort de ne point compter sur des

événements qui peuvent se manifester, en dépit de la sagesse humaine et de leur prévision. Rien n'est impossible à Dieu; et l'auteur des lois mathématiques qui régissent les mondes, peut, en un clin d'œil, les violer ou les détruire. En ce sens, plusieurs des prophéties eschatologiques trouvent une réalisation qui permettrait de les interpréter littéralement.

3° Hypothèse de l'incandescence. — Les éruptions volcaniques et les tremblements de terre sont une preuve incontestable de l'état incandescent de l'intérieur de notre globe. L'expérience des siècles passés, comme les observations recueillies à l'époque présente, ne permettent pas d'en douter. La terre serait donc une masse en ignition, revêtue d'une couche solide dont l'épaisseur mesurerait une douzaine de lieues sur une distance à son centre égale à 1592 lieues, en moyenne. On peut dire sans image que l'homme passe son existence sur une fournaise dont la température est probablement supérieure à celle d'un boulet chauffé à blanc. Sous l'effet d'une pareille température, la force élastique des gaz comprimés à l'intérieur de la croûte terrestre, augmente. Elle tend à exercer sur la surface sphéroïdale une pression d'autant plus considérable que la chaleur latente devient plus intense. D'où le danger de voir la terre reprendre la constitution ignée des premiers âges et par conséquent l'impossibilité, pour l'homme, d'y continuer son existence.

Ce système paraît aujourd'hui presque abandonné. On répond, en effet, que les combinaisons gazeuses n'ont pas cessé de se produire depuis les temps primordiaux. La croûte terrestre s'est solidifiée en même temps que s'opéraient ces combinaisons. De

plus les degrés de la chaleur intérieure étant restés stationnaires, l'élasticité des vapeurs ne peut croître. Il en est donc, à l'heure actuelle, comme au point de départ de la formation de la surface solide terrestre. Les phénomènes volcaniques sont restreints; et par la supputation du nombre des volcans éteints, il est facile d'établir la compensation de la somme des volcans en activité.

4° — Hypothèse du refroidissement. — Dans le décours des temps, les matières ignées composant le noyau de la terre, se contractent et se condensent. Par suite de la déperdition du calorique le sol en fait de même. Des dépressions se forment, des gouffres se créent; l'élément liquide les recouvre et les envahit; et, la terre se retrouve comme à son second âge, semblable à une vaste lagune d'où la vie a disparu pour toujours.

Cette hypothèse est l'opposé de la précédente. Elle est la contre-partie des systèmes Neptunien et Plutonien sur la formation de notre planète. On la trouve en général combattue par ceux qui prétendent (du nombre est Arago) que la température de la terre est sensiblement la même depuis des siècles. En 2,000 ans, disent-ils, la température moyenne du globe n'a pas varié de la dixième partie d'un degré du thermomètre centigrade, et ils le prouvent par l'observation. La croûte solide terrestre est mauvaise conductrice de la chaleur ; par conséquent insensible à celle qu'émane le feu intérieur. De plus, le soleil répare continuellement la perte de l'infime quantité de calorique qui se dégage du noyau pour aboutir à l'écorce. Il nous verse avec sa lumière, la chaleur nécessaire à compenser cette diminution intérieure, puisque une moitié de la terre est sans cesse éclai-

rée et réchauffée par ses rayons. Donc si la terre, concluent-ils, périt par le refroidissement, on peut préjuger que cette catastrophe n'aura pas lieu avant des myriades de siècles; ce qui assure à notre planète une prolongation d'existence indéfinie.

De l'exposé succinct des quatre sytèmes généraux que propose la science sur la question eschatologique, on est en droit de déduire que dans leurs données communes, ces théories donnent à notre monde une durée dont le terme est rejeté pour ainsi dire à l'infini. Toutefois, il en résulte également une vérité certaine, c'est que ce monde finira. En effet, si indéfiniment que puisse s'étendre l'activité universelle, une heure arrivera où la constitution du monde, usée, vieillie, fatiguée s'ébranlera et se dissoudra pour jamais. Évidemment, notre planète est appelée par sa nature à jouer le rôle que remplit son satellite lunaire; mais, sans aucun doute, il en sera de même pour notre soleil. Celui-ci, à son tour, subira, suivant l'expression d'Arago, l'*encroûtement* de son satellite terrestre. Ce savant astronome, disait de notre sphéroïde qu'il n'était qu'un soleil *encroûté*. Cet état sera un jour celui de l'astre qui nous éclaire et nous échauffe ; puis viendra l'époque de son refroidissement et de sa mort. Mais le soleil autour duquel le nôtre accomplit son évolution vertigineuse et justement insensible à nos yeux à cause de sa rapidité, passera lui-même par les phases des astres qui auront fait partie de son système attractif; et ainsi de suite, à l'infini (1).

On conviendra que cette perspective scientifique,

(1) Cf. De Lapparent, *traité de théologie, la destinée de la terre ferme et la durée des temps géologiques*, dans le compte rendu du Congrès scientifique des catholiques de 1891.

si elle ne satisfait pas entièrement notre curiosité, est à tous égards et surtout essentiellement rassurante. D'ailleurs, nous le répétons, elle est entièrement basée sur l'analogie et l'observation. La vie humaine et la vie en général disparaîtront lentement du globe, sans secousse toutefois.

Cette thèse qui semble, dans les accidents, contradictoire avec celle des Livres sacrés, a suscité parmi les exégètes modernes de nombreuses divergences. Les uns ont voulu, après avoir entendu les anciennes prophéties eschatologiques dans un sens symbolique, appliquer la même méthode aux prophéties du Nouveau-Testament (1), et ne voir dans les chapitres des trois synoptiques, cités plus haut, que des figures trouvant leur réalisation dans la ruine de Jérusalem et de la Judée, essence aux yeux des Juifs, de l'univers entier. D'autres ont répété cette explication, et s'en tiennent aux théories adoptées par leurs prédécesseurs dans l'exégèse catholique. Ils prétendent avec raison que les prédictions de saint Pierre se prêtent mal à de pareilles interprétations. Lues dans le contexte, ces prédictions offrent un sens qu'il est impossible de ne pas étendre à la fin du monde actuel. D'ailleurs la science n'a pas dit son dernier mot. Elle présente des hypothèses, des suppositions, sérieuses sans doute, mais ne tenant aucun compte de l'imprévu, dans leurs calculs.

Quant à l'époque de la fin des mondes et en particulier du nôtre, nul ne le sait. « De die autem illa et horâ, nemo scit, neque angeli cœlorum, nisi solus Pater » (2). La science elle-même recule, comme nous

(1) Cf. J. Corluy, *Dictionnaire apologétique* de l'abbé Jaugey, art. *Fin du monde*, Bacuez, *Manuel Biblique* : Nouveau-Testament.

(2) Math. xxiv, 36. — xxv, 13 et saint Luc, même pensée, que l'on trouve églement dans saint Marc.

l'avons vu, le terme des choses, à une limite de siècle incommensurable. Il est donc téméraire de scruter les desseins de Dieu sur les temps ou dans sa sagesse, il jugera devoir fixer le jour de son avènement dernier. N'a-t-il pas dit lui-même qu'il viendrait comme un voleur (1) ?

Je sais bien que plusieurs commentateurs, à la suite de quelques pères, s'appuyant sur le vingtième chapitre de l'Apocalypse ont essayé de fixer la date de la catastrophe finale, au moyen du nombre mille et des diverses périodes que ce nombre sert à déterminer dans les prédictions de saint Jean. Mais entre la difficulté d'attribuer un point de départ précis aux mille années de l'auteur sacré, il est bien permis de présumer qu'on doit entendre cette expression millénaire dans le sens accordé aux jours de Moïse, c'est-à-dire, comme signifiant un espace de temps long mais indéterminé, ou encore comme une exagération de langage justifiée par le style oriental? N'avons-nous pas continuellement à la bouche, nous autres occidentaux, des expressions de ce genre? Sous l'émotion de l'action inspiratrice, et ne trouvant pas d'autres paroles pour exprimer ce qui lui était révélé, l'apôtre aura pris le nombre mille comme rendant à peu près ce qu'il entrevoyait. Quoiqu'il en soit, nous pensons que toutes les théories eschatologiques religieuses, établies d'après un point de départ que les Écritures ne marquent pas, risquent de passer pour superficielles ou de paraître telles aux yeux des gens sérieux et qui rejettent toute croyance non motivée.

On voit par là ce qu'il faut penser des systèmes

(2) Matth. xxiv, 45. — § Pet. ii, Epist. iii, 10.

bâtis sur les prédictions particulières, c'est-à-dire faites soit par des personnages réellement morts en odeur de sainteté, soit par des personnes considérées comme telles. Quoiqu'elles soient respectables dans leurs sources et qu'elles aient été respectées même par des papes, cependant l'Église ne les propose pas à notre croyance et n'en fait pas un article de foi. Il est bon de les accepter comme des voix salutaires qui se répondent à travers les âges pour nous indiquer nos devoirs et nous rappeler l'instabilité des choses de ce monde et leur inconstance. Il est aussi très profitable de tirer des exhortations à la pénitence qu'elles renferment, tout le parti possible; mais il serait dangereux, dans un but religieux ou sous prétexte d'amener la conversion des pécheurs, de leur faire exprimer ce qu'elles ne disent pas. Combien de fois n'a-t-on pas prédit, comme se mêlant intimement aux destinées de l'Église et du monde, le retour de certains princes au trône de leurs aïeux ? Que de scandales, des ecclésiastiques même, se basant sur de prétendues prédictions de Nostradamus relatives à la fin du monde, n'ont-ils pas donnés aux fidèles contristés, aux ennemis du Christ, regardant, joyeux, ironiques et gouailleurs, le ridicule jeté sur nos convictions. Le meilleur et le plus utile, c'est de suivre et d'écouter l'Église ; l'Église qui, calme, sereine, impassible devant la science comme devant l'insulte, marche portant dans ses mains le dépôt des vérités et des traditions sacrées ; les dispensant quand bon lui semble; affirmant, sans forfanterie comme sans faiblesse, ses croyances au jugement final des hommes et à l'éternelle vie !

N.-L. MUZAT.

NOTES SUR LE VIEUX NIMES

L'histoire des vieilles cités a provoqué constamment la sagacité des chercheurs. Décrire les monuments anciens, interroger leurs inscriptions mystérieuses, restituer les formes antiques défigurées par le temps ou mutilées par la main des hommes ; compulser ensuite les archives poudreuses du passé, afin de l'unir au présent par une chaîne ininterrompue. Voilà le labeur, souvent aride, mais toujours plein d'intérêt, auquel les archéologues ne cessent de s'appliquer comme à l'envi. Le passé de notre antique Cité nimoise, surtout, devait stimuler leur zèle.

C'est afin de résumer leurs travaux que nous avons résolu de compléter notre précédent ouvrage « Nimes autrefois, aujourd'hui » par ces *Notes sur le Vieux Nimes*. — Au nombre de ces travaux, il convient de signaler = ceux de l'historien L. Ménard. = La brochure de Albin Michel « Nimes et ses rues », où sont détaillées, suivant l'ordre alphabétique, toutes les rues de la ville, avec leurs étymologies, leurs altitudes, les détails d'histoire qui les concernent, = L'excellente Etude topographique « Enceintes successives de Nimes depuis les Romains jusqu'à nos jours » publiée en 1874, par M. F. Germer-Durand, sous le titre « Promenades d'un curieux dans Nimes », et qui

nous a servi de type dans la rédaction de ces *Notes*.

M. Germer-Durand a eu l'amabilité de nous faire bénéficier d'une partie de ses dernières investigations inédites sur l'histoire de notre Ville. Cette sorte de collaboration confère à notre travail un prix d'inestimable véracité, et nous sommes heureux d'offrir publiquement à leur auteur la vive expression de notre remerciement.

Nimes, 1902.

Théodore PICARD

TOPOGRAPHIE DE NEMAUSUS

L'antique Nemausus assise aux pieds des Monts Garrigues, dernier contrefort des Cévennes, recouvrait un espace de terrain évalué à 220 hectares. Sa configuration générale était celle d'un polygone irrégulier, allongé du N.-E. au S.-O., présentant, comme dimensions maximum 2300^{m} de longueur sur une largeur de 1700^{m} environ. Le développement total des nombreux alignements qui fermaient ce polygone, était d'environ 6000^{m}. La muraille établie sur ces traces, et qui en constituait l'enceinte primitive, enveloppait le sommet des collines ou puechs, au nombre de sept, qui protégeaient la Cité au Nord, à l'Est et à l'Ouest. Du côté du Midi, ce mur avançait vers la plaine, passait au devant de l'Amphithéâtre, et reliait les deux saillies extrêmes E. et O., distantes entr'elles de 1600 à 1700^{m}. Ces sept puechs figurent sur le Plan de M. Germer-Durand « *Enceintes successives de la Ville de Nimes* » avec les dénominations suivantes : PODIUM JUDAICUM (*Mont-Duplan*), PODIUM CREMATUM *(Mons-Martyris)*, PODIUM FERRARIUM *(Petit Puech)*, PODIUM DE LAMPADE *(La Lampèze)*, MONS EXCELSUS *(La Tour-Magne)*, MONS

COMBRETTO *(Serre de Combret)*, MONS AUREUS *(Montaury)*.

L'enceinte romaine ainsi délimitée, était fortifiée par un certain nombre de tours, placées de distance en distance, mais dont il serait difficile de préciser les emplacements. On sait, par l'historien Ménard, que quelques-unes de ces tours étaient percées de portes donnant seules accès dans la ville gallo-romaine. Ces portes étaient au nombre de huit, savoir : PORTA HISPANA *(Porte d'Espagne)*, PORTA ANAGIA *(Porte de Nages* ou de *l'Amphithéâtre)* PORTA AQUARUM *(Porte dite des Eaux)*, PORTA ARELATENSIS, *(Porte d'Arles)*, PORTA UCETIENSIS *(Porte d'Uzès)*, PORTA ANDUSIENSIS *(Porte d'Anduze)*, PORTA SALVIENSIS *(Porte de Sauve)*, PORTA CIRCI (*Porte du Cirque*). La première de ces portes donnait passage à la VIA DOMITIA (Chemin de la Monnaie) venant de Narbonne par *Sextantio* (Castelnau). Cette voie traversait la Ville en suivant la direction de la rue des Frères-Mineurs, passait près de la Maison-Carrée, prenait ensuite l'ancienne rue de l'Agau, et sortait enfin par la Porte d'Arles, se dirigeant vers Ugernum.

Aucune indication ne permet de nommer les différents quartiers romains groupés auprès de cette voie principale, et de suivre les traces des artères secondaires qui l'avoisinaient. Il est fort probable, vu les nombreux vestiges que l'on rencontre du côté des collines et à proximité de la Fontaine, que des agglomérations importantes devaient se trouver au Nord, à l'Ouest et le long du ruisseau formé par l'écoulement de ce cours d'eau. C'est, au voisinage de la source romaine que se trouvent, surtout en nombre, les restes de ces anciennes constructions. C'est bien là le berceau de la Ville gallo-romaine.

Quelle était la population de cette capitale des Volces Arécomiques ? Cela est incertain. Il paraît, cependant, d'après les fouilles nombreuses opérées dans ces derniers temps, que la moitié à peine de la surface de la ville romaine était bâtie, et que la plupart des maisons n'avaient qu'un étage ; ce qui porte à 30.000 âmes environ le chiffre de la population. D'après les évaluations de Ménard, la population de Nemausus devait être plus élevée. L'historien donne le chiffre de 70.000 âmes.

Les eaux de la source romaine coulaient à partir des Thermes et jusqu'à la rencontre de la Voie Domitienne, entre les bords d'un large fossé (*Rivus de Salice*) ; elles pénétraient ensuite dans la vieille cité, du côté de la Maison-Carrée, et en sortaient par la *Porta Aquarum* pour former le *Vistre de Nimes*. Les deux Cadereaux (*Cadaraucus*) du chemin d'Alais et du chemin d'Uzès, amenaient : le premier, les eaux torrentielles formées par les collines des chemins d'Anduze et d'Alais; le deuxième, celles de la Fontaine de Calvas et des garrigues voisines. A ces cours d'eau naturels, il faut ajouter les eaux abondantes dérivées de la Fontaine d'Eure, près d'Uzès, dont le canal d'amenée débouchait au pied de la Lampèze, au *Castellum divisorium*, d'où s'étendaient de nombreuses ramifications à travers la Cité. C'est pour l'adduction de ces eaux que les Romains avaient construit le gigantesque Viaduc appelé le *Pont-du-Gard.*

NIMES AU MOYEN AGE.

Après la chute de l'Empire romain (471), les dévastations successives des Vandales, des Visigoths , des Sarrasins et des Normands , vinrent amoindrir l'importance de l'antique Nemausus ;

enfin, les guerres féodales des XIᵉ et XIIᵉ siècles achevèrent de ruiner son prestige, et préparèrent ainsi son annexion à la couronne de France (1226).

Dès le commencement du Vᵉ siècle, la vieille Cité romaine devint plus petite et plus modeste, son enceinte se réduisit peu à peu, et son circuit ne fut plus que de 2.000 mètres environ, enfermant à peine une surface de 32 hectares. La ville bâtie, elle-même, avait pour limites : l'Agau au Nord, le fossé du Champ de Mars à l'Ouest, l'enceinte du Château des Arènes, les murs romains et la Porte d'Arles au Midi ; son périmètre ne dépassait pas la ligne des boulevards actuels ; les faubourgs se formèrent plus tard.

Au XIIᵉ siècle (1144), son mur de défense, copie réduite du mur antique, était comme lui, percé de portes et fortifié par des tours, reliées entre elles au moyen de courtines. Cette enceinte était protégée, extérieurement, par des fossés dans lesquels circulaient les eaux d'écoulement de la Fontaine, mêlées à celles de la ville. — Au XVᵉ siècle, l'enceinte de 1144 dut subir d'importantes transformations par suite de la création, au Nord de la ville, du populeux faubourg des Prêcheurs, qu'il s'agissait de protéger contre les bandes irrégulières qui l'entourait. Le rempart était percé de deux portes : celle d'Alais et celle de la Croix-de-Fer.

Plus tard, à l'époque des guerres religieuses, l'enceinte fut agrandie, fortifiée, et la ville du moyen âge mise en état de défense. Les portes furent protégées par une série de bastions reliés entre eux par une courtine. On fortifia aussi la Tour-Magne, et on construisit le fort Rohan au N.-E. de la ville (1622). En 1687, les portes de la Bouquerie et des Prêcheurs

furent démolies. La première fut reconstruite ensuite à l'origine du Grand-Cours, et la deuxième, vers l'extrémité du Petit-Cours ; ce fut la Porte des Casernes. A la suite de la paix d'Alais (1629), les fortifications de Rohan furent démolies. Enfin, à la même époque on construisit la Citadelle, dont le projet remontait à 1651.

Au XVIII[e] siècle, après la guerre des Camisards (1704), les faubourgs prirent une certaine extension. En outre de celui des Prêcheurs ou des Bourgades, il faut citer les faubourgs de la Magdeleine, de la Carretterie, de l'Hôtel-Dieu, de la Couronne ; plus tard le faubourg Richelieu ; enfin, celui du Cours-Neuf. — Les portes étaient, alors, au nombre de dix. La principale était la Porte de la Couronne ; venaient ensuite celles des Carmes, d'Auguste, des Casernes, du Chemin, de la Boucarié, de la Magdeleine, de France, de Saint-Antoine et celle des Arènes ou de Saint - Gilles. La démolition complète de ces portes et des remparts eut lieu en 1793.

Dans son travail sur les Enceintes successives de Nimes, M. Germer-Durand mentionne 9 portes pour la Cité proprement dite et 4 pour les faubourgs, savoir : Porte d'Arles et première Porte des Carmes, deuxième Porte des Carmes, Porte de la Couronne, Porte des Arènes, Porte Saint - Antoine, Porte du Champ de-Mars, Porte de la Magdeleine, première Porte de la Bouquerie, Porte du Chemin ou des Prêcheurs, deuxième Porte de la Bouquerie, Porte d'Alais, Porte de Crucimèle, Porte des Casernes ou d'Uzès. Ces quatre dernières portes donnaient accès aux faubourgs, et les autres à l'intérieur de la Cité. — L'emplacement des tours établies entre ces portes

reste indéterminé. Voici, cependant, la dénomination de ces ouvrages, d'après l'auteur précité : Tours du Marché-aux-Bœufs ou Castellum de Morrocipio, Tour du Temple ou du Collège, Tour de l'Évêque, Tours du Petit-Cours, Tours du Grand-Cours, Tours des Clotes, Tours des Conils, Tours Sainte-Claire, Tour Vinatière, Tour du Murier, Tour St-Thomas.

L'écoulement des eaux de la Fontaine à travers la cité du moyen âge, dut subir d'importantes modifications après la destruction, par l'Alaman Crocus, de l'aqueduc du Pont-du-Gard (IIIe siècle). Une partie du débit de la source romaine fut dérivée à la hauteur du Pont-de-Vierne, suivant à peu près la direction du Canal actuel, pénétrait à travers la Cité sous le nom de l'Agau, et passait en aqueduc (*Cloaca*) sous la Voie Domitienne, appelée *Caminus ;* de là l'étymologie de la Porte du Chemin ou des Prêcheurs. Mais lorsque cet aqueduc assez spacieux s'obstrua, les eaux de la Fontaine qu'il conduisait envahirent le pavé de cette voie. Les eaux durent être endiguées, et leur niveau relevé par suite de la création des fossés de la ville (1024) et la construction de deux moulins établis sur cette dérivation, le moulin Pézouilhoux et celui de l'Agau (1112-1234). Jusqu'au siècle dernier, les eaux de l'Agau, entre ces deux points, étaient utilisées par les teinturiers.

Le bras, dit de la Jusiole, partait du Pont-de-Vierne, à la hauteur de la rue Antonin, coulait au-dessous de l'ancien Jardin des Récollets, près du Théâtre actuel, et pénétrait dans la ville du côté de la Maison-Carrée. Il s'appelait Cagansol, *Cagantiolus rivus*. Au XVIe siècle, il reçut le nom de Ruisseau de la Jusiole. « Le bain des Juives, qui est la « fin du Canal venant de la Fontaine, tendant au

« moulin de la Madeleine, où elles se baignaient et « faisaient leurs purifications ». (Poldo d'Albenas). Cet écoulement, après avoir suivi les rues de l'Horloge et des Tondeurs, traversé la Place de la Belle-Croix, suivi la Grand'-Rue, débouchait au Pont-de-Marc ou des Calquières, dans les fossés de la ville, et se réunissait, à la Place de l'Écluse, avec les autres eaux urbaines pour rejoindre la rivière du Vistre.

Voici les noms des Moulins établis sur ces cours d'eau et sur les fossés de la ville :

MOULINS DE LA FONTAINE A L'AGAU.

1. Moulin de l'Abbesse de St-Sauveur ou Moulin Supérieur, à l'angle N.-O. du bassin carré des Bains-Romains, (1162-1759).

2. Moulin Flaniéjol, à l'angle S.-E. du même bassin (1175-1744).

3. Moulin Rey, près du Pont-de-Vierne (maison d'Urre) (1377-1747).

4. Moulin Gavagnac ou de Vierne, entre le Pont-de-Vierne et la *Fon-Novo*, à la division en deux ruisseaux, l'Agau et la Jusiole (1282-1745).

MOULINS SUR L'AGAU.

5. Moulin Pézouilhoux *(Perelhos)*. Entrée de l'Agau aux Clotes ou Crotes (1112-1695).

6. Moulin Canourgue ou Campagnan ou Moulin de l'Agau, à la hauteur de la Tour de Corconne (1233-1748), appartenant au Chapitre (Rue du Moulin-de-l'Agau).

7. Moulin de M. Mailhan, à la hauteur de la rue

Pont-de-Sigalon, avant la place du Château (1586-1748). (Rue du Moulin - Pelissier ou du Moulin - Nicot).

MOULINS SUR LES FOSSÉS DE LA VILLE.

8. Moulin de la Madeleine, près de la porte de ce nom, appartenant à M. Mailhan (1363 - 1752). Démoli par une trombe violente en 1557.

9. Moulin de la Tour Vinatière ou des Couteliers (1393-1787).

10. Moulin à foulon, près de Saint-Thomas et de la Porte de la Couronne (1660-1695). — Un Moulin à farine existait près de la Porte de Saint-Gilles, avant 1793.

11. Moulin de la Porte Rades ou Porte d'Arles. Le premier sur l'Agau, à travers le rempart romain, de 1391 au XVI[e] siècle.

12. Le deuxième Moulin, à M. de Calvière, XVII[e] siècle, prenait les eaux à la sortie du rempart (à la hauteur de la maison de Trinquelagues).

13. Moulin Vidal ou de Chantal (1485-1760).

14. Moulin Saze, en face du Collège, près le Pont de Marc.

MOULINS SUR LE VISTRE.

15. Moulin de l'Écluse ou d'Aigremont (1493-1784), Moulin de M. Séguier.

16. Moulin de la Cassagne ou Moulin Crémat, Moulin Magnin (1695 - 1864), à l'extrémité du Quai Roussy.

17. Moulin de la Reynette, au bout de la rue des Amoureux (1380). Hors de service.

18. Moulin Raspal, le premier près le chemin de la Tour-de-l'Évêque.

19. Moulin des R. P. Carmes, le deuxième.

20. Moulin de M. Laval, le troisième.

21. Moulin de M. de Fabrie, le quatrième.

Les Moulins à vent établis sur les crêtes, au N.-E. de la ville, sont bâtis, pour la plupart, sur le tracé des murailles antiques, et tous avec les matériaux provenant du mur romain. (En 1577, les moulins du Puech - Jasioou, défendus par les Calvinistes, furent pris par les troupes royales et brûlés).

Citons également les Ponts échelonnés entre la source de la Fontaine et le Vistre :

PONTS.

1. Pont Romain ou Pont des Passes, en amont de la première chûte de la Fontaine.

2. Pont Dalfère, à l'entrée de la Fontaine.

3. Pont de Vierne, sur le Canal, entre le moulin Rey et le moulin Gavagnac ou de Vierne (1352).

4. Pont de la Bouquerie, sur le Canal, reconstruit en 1752.

5. Pont des Clotes ou Pézouilhoux, sur le Canal, dans la ville (1353).

6. Pont de la rue de la Bouquerie, sur l'Agau, aujourd'hui rue du Grand-Couvent (1233).

7. Pont du Chemin, sur l'Agau, rue des Lombards (1233).

8. Pont Garidel, sur l'Agau, rue du Pont-de-l'Agau (1370).

9. Pont de Sigalon, sur l'Agau, rue Xavier-Sigalon.

10. Pont Campagnan, sur l'Agau, près le moulin de ce nom.

11. Pont de Marc ou des Calquières (1434), de l'autre côté du boulevard.

12. Pont Vidal ou de Chantal, rue Notre-Dame. Là finissait l'Agau. On l'appelait aussi Pont Blavet.

13. Pont de la Servie (1493), sur le Vistre.
14. Pont de la Reynette (1380), sur le Vistre.
Sur les fossés de la ville, il faut citer les ponts de la Porte de la Madeleine, de la Porte Saint-Antoine, de la Porte du Champ-de-Mars, de la Porte de Saint-Gilles, de la Porte de la Couronne, de la Porte des Carmes, du Château, de la Porte du Chemin, de la Porte de la Bouquerie.

A l'époque du moyen âge, la ville, ou plutôt la Cité, était traversée par deux voies principales allant : la première, de la Porte de la Madeleine à celle des Carmes ; la deuxième, de la Porte des Prêcheurs à l'Hôtel de Ville ; elles se croisaient près de la Cathédrale. Une troisième voie reliait la Porte St-Antoine à celle de la Couronne. Ces grandes artères divisaient la Cité, à l'exclusion des Arènes, en cinq quartiers : Ferrage, Corcomayre, Garrigues, Prat et Méjan. L'intérieur de la ville, ainsi divisé, était percé de rues étroites, tortueuses, plusieurs sans aucune dénomination, véritable dédale formé d'îlots de maison, en partie étiquetées, et à travers lequel l'étranger avait de la peine à retrouver sa route. L'organisation du service de la Voirie, en honneur chez les Romains, fonctionnait très imparfaitement à cette époque. On sait, cependant, qu'un Règlement de police concernant la salubrité des rues fut dressé le 13 mars 1353, sur le désir des Consuls. (Le plus ancien compois des archives municipales (1380) ne mentionne que les principales de ces divisions par groupes d'îlots). Les nombreux faubourgs qui étaient venus successivement se grouper autour des anciennes murailles, parmi eux il faut citer les Bourgades, n'avaient que des dénominations générales, bien insuffisantes pour la facilité des communications. — Sur

la fin du XVII[e] siècle, Nimes comprenait 322 maisons. Sous Henri IV, sa population était de 18.000 âmes.— Sur un plan de Nimes daté de 1734, et qui paraît avoir copié celui de Ménard, les faubourgs de la Magdeleine sont indiqués comme très étendus, ceux de Saint-Antoine et de la Couronne s'arrêtent à la Place de l'Écluse, où ils coupent le faubourg Richelieu ; celui des Prêcheurs se trouve entre la Porte de la Bouquerie et celle des Casernes.

En 1785, sur la requête des Consuls, le Roi autorisa la démolition des anciennes murailles formant enceinte, ce qui fut exécuté en 1787. Le Conseil de Ville s'était déjà préoccupé de cette mesure en 1774, et avait provoqué l'enquête. (Voir à ce sujet à la Bibliothèque municipale,un plan dédié à M.Saint-Priest, Intendant du Languedoc, signé J.-A. Raymond, Architecte à Toulouse). — En 1788, le Conseil de Ville statua sur un projet dressé par le Directeur des Travaux publics, comportant la dénomination des Iles de la ville, et l'étiquetage des rues des nouvelles Iles, dans les quartiers de la Fontaine, Clos de Rey, Clos de Mathieu et autres, en même temps, le numérotage des maisons de chaque Ile. — En 1791, le Conseil s'occupa de cet étiquetage et de la régularisation des anciennes dénominations fournies au moyen de l'ancien cannage. Il fut reconnu, à cette date, que la ville contenait 460 îles et que 135 seulement étaient nommées ; que sur 320 rues, 91 avaient leur désignation ; que 30 places seulement étaient désignées dans le compoix. Le nom de quelques-unes des rues avait été gravé sur les pierres d'angle par les propriétaires. On peut en voir encore quelques spécimens.

A la suite d'un rapport présenté au Conseil muni-

cipal, le 30 septembre 1824, par l'un de ses membres, on s'occupait de la dénomination des nouvelles rues, et on mettait de l'ordre dans la désignation des rues actuelles. C'est ainsi que le quartier de la Fontaine a généralement reçu des noms romains ; celui du Théâtre des noms d'artistes ; celui de la Magdeleine, ancien faubourg Saint-Laurent, des noms de saints; celui du Chemin de Montpellier des noms de rois de France, celui de l'Esplanade des noms du moyen-âge ; celui du faubourg Richelieu des noms d'hommes célèbres du siècle de Louis XIV; ceux de Saint-Charles et de la Bouquerie des noms de nimois rappelant notre histoire locale.

En 1827, on procéda à l'étiquetage des rues de Nimes sur plaques rectangulaires en tôle peinte. Plus tard, en 1858, on mit en place de nouvelles plaques en fonte, de forme elliptique, avec lettres blanches se détachant en relief sur fond bleu; on reprit alors le numérotage des maisons. Un nouveau Plan de Nimes avait été fait en 1828. Enfin, en 1848, un Plan détaillé de la ville fut dressé, à grande échelle, conformément aux instructions officielles, par MM. Liotard, et c'est sur ce plan réglementaire qu'ont été tracés les nouveaux alignements, prolongements de rues, etc., ce qui constitue, en un mot, le Service de la Voirie.

LES ANCIENNES RUES DE NIMES (1).

La physionomie actuelle des rues de Nimes est loin de ressembler à celle de jadis. L'exécution de nom-

(1) On peut consulter avec avantage le nouveau *Plan de Nimes* édité en 1901 par Féline-Laporte, Imprimeur-lithographe. Ce plan, d'un format réduit, (0,26 sur 0,22), d'un tirage soigné, à deux couleurs, est parfaitement à jour. — Avec une légende explicative, l'éditeur a eu le soin de donner au verso, une Nomenclature par ordre alphabétique des *Rues de Nimes,* avec renvois aux quadrillés du plan.

breux percements, en modernisant la ville du Moyen-Age, lui a enlevé son cachet d'ancienneté, déjà profondément altéré par la suppression des monuments religieux qui la décoraient au XVI[e] et XVII[e] siècle. Il ne lui reste plus aujourd'hui, dans la Cité, comme témoins de son passé glorieux, à part le Temple romain dédié aux fils d'Auguste, que sa vielle Cathédrale du XI[e] siècle, mutilée, amoindrie, et quelques rares vestiges du Moyen-Age ou de la Renaissance, quelqus uns encastrés dans des pans de mur.

Il faut remonter en arrière : revoir ses archives communales et hospitalières, consulter ses cartulaires et ses vieux manuscrits, pour faire revivre ses souvenirs effacés. Ainsi, aux lumières de son histoire, le visiteur pourra parcourir successivement, avec fruit, les trois grandes artères qui traversaient la Cité, et y rattacher au fur et à mesure, par la pensée, les anciennes rues voisines qui venaient s'y greffer. Le parcours de nos anciens boulevards, en complétant ces notes chronologiques, lui permettra de restituer entièrement à la ville du moyen-âge, sa silhouette primitive. C'est cette description d'une promenade évocatrice à travers le Vieux Nimes que nous allons présenter (1).

1° De la Porte de la Madeleine à la Porte des Carmes, par la rue de la Madeleine, la place de la Cathédrale, la rue Saint-Castor, la place de la Belle-Croix et la rue de la Curaterie. — Cette direction est encore aujourd'hui la plus fréquentée, malgré son exiguité.

RUE DE LA MADELEINE. — Elle est formée de trois

(1) Ces indications rappellent, surtout, les dates d'origine des constructions et celles de leur suppression, ou, à défaut de renseignements précis, l'époque à laquelle leur existence a pu être constatée.

anciennes rues : 1° rue *Na Buade* ou *Colonne-Buade*, ou rue de la *Fleur-de-Lys* (1750), ou bien encore rue de la *Madeleine*. (*Buade*, en languedocien, signifie souterrain, voûte ; un ancien aqueduc romain se trouve, en effet, près de là); 2° *rue des Barquettes* (1849) ; 3° *rue Fruiterie* (1609). (La rue dite de la *Pelisserie* a été absorbée par la rue de la Madeleine).

La rue de la Madeleine, qui part de l'ancienne *Porte de la Madeleine* (1114), dont on peut voir les vestiges, près du boulevard Victor-Hugo, tire son nom d'une Chapelle établie sous ce vocable, qui existait encore, en 1789, hors des murs. Le bureau des *Poids de la Farine* était également en-delà de cette ancienne porte. Près de la rue des Frères-Mineurs, était situé le Logis dit de la *Tour-Magne* (XVIIIe siècle). Dans la rue de la Madeleine, au coin de la rue de l'Étoile, ainsi nommée à cause d'une ancienne auberge de l'*Étoile* (1527), existait au XVIe siècle, la *Chapelle des Quatre-Chevaliers*, dite la *Capelette*, démolie en 1781. Cette chapelle était contiguë à un ancien hôpital de ce nom appelé *Hôpital de la Madeleine*. Cet établissement fut vendu en 1483, avec trois autres hôpitaux urbains, pour acquérir l'Hôtel-Dieu. La rue de l'Étoile, autrefois rue de la *Pelleterie* et *Corrègerie vieille*, se termine à la Place du Marché. Dans son parcours elle rencontre la rue Maubet, nom d'un médecin du XVIIIe siècle, ou ruelle de *M. Goy* (1648), *Orbe de Malbec*. La rue de la Maison-Carrée, située à gauche de la rue de la Madeleine, fait suite à la rue de l'Étoile ; c'était la rue de la *Pierre-Mouillée* (*Peïro mouilhado*) ; elle aboutit à la façade postérieure de ce monument derrière lequel passait une voie romaine. Du même côté, on peut voir encore, dans

la rue de la Madeleine, numéro 50, la porte principale de l'*Ancien Temple protestant*, autorisé par Charles IX, en 1565, et démoli en 1685 par ordre royal. Au carrefour de la Calade vient aboutir, sur le côté droit, la rue de la Calade, appelée *Calade du Temple* (1606). Les bâtiments de la nouvelle École professionnelle occupent aujourd'hui l'emplacement de l'ancien Temple protestant. En 1730, cet emplacement avait été cédé aux Dames de Saint-Maur pour leur couvent. La ruelle de la Calade s'appelait autrefois rue *Buadé*. — A ce carrefour, de l'autre côté, est branchée la rue Fresque (*fraiche, humide*), autrefois rue de la *Jésutarié* ou *Juiverie* (1750). Elle aboutit également à la Place du Marché. La rue Fresque était fermée à ses deux issues par un arceau : l'arceau *Saint-Etienne* joignant la rue de la Madeleine, dont la démolition a eu lieu en 1781, et celui du *Marché* qui existe encore ; c'était là autrefois le Marché au blé. La rue de l'Avocat-des-Pauvres, où se trouve la maison de *Louis Raoul*, bachelier ès-lois (1434), se trouve entre la rue Fresque et celle de l'Etoile. Près de là, dans la rue des Patins, ou rue de la *Vieille-Triperie*, était le *Logis de l'Escut de France*, (1555).

L'ancienne rue des *Barquettes*, habitée sans doute, comme aujourd'hui, par des fabricants de biscuiterie, est comprise entre la rue Fresque et la rue de l'Aspic. On remarque à droite, dans la rue des Barquettes, englobées dans le numéro 21, les substructions d'un ancien couvent, et, au n° 19, un bas-relief (ɪvᵉ siècle) encastré dans le mur d'une cour intérieure. — La rue de l'Aspic s'ouvre à droite, à l'extrémité de cette rue; elle s'arrête à la Place des Arènes, absorbant l'ancienne rue des *Quatre-Jambes*. Près de cette dernière place

était une hôtellerie qui avait pour enseigne des *Balances* (1626). La rue de l'Aspic s'appelait autrefois rue des *Epis*, de *l'Espic*, et, en 1782, rue des *Marchands*. *Jean Nicot*, notaire, père de l'ambassadeur *Jean Nicot*, qui importa la graine de *pétun*, Seigneur de Villemain, un érudit (1530-1600, logeait dans cette rue. Le nom de rue *Nicot* a été donné à une rue du faubourg Richelieu, appelé autrefois rue de l'Enclos-Mathieu.

Entre la rue de la Violette et le plan de l'Aspic, cette partie de rue s'appelait *Malestrenne* ; la partie supérieure portait le nom de rue de la *Pelisserie*. La rue de Bernis, branchée sur la rue de l'Aspic, s'appelait rue de la *Petite-Fusterie*. — A l'extrémité de l'ancienne rue des Barquettes, on rencontre à gauche, la rue Guizot, percée en 1855, partant du boulevard Gambetta, et dont la continuation par la rue de l'Aspic, doit rejoindre la rue Régale ; ce qui permettra de démasquer la Fontaine monumentale de l'Esplanade. Le percement de la nouvelle rue Guizot a fait disparaître la vieille rue *Caguensol* (1355) (étimologie patoise assez vulgaire) qui aboutissait à la rue de l'Horloge. La création de cette artère importante, et ensuite son prolongement lors de l'établissement des Halles, a provoqué la disparition de l'*Ilôt du Refuge*, où se trouvait l'ancien bâtiment de l'*Hôtel de Ville* transféré à la Trésorerie Royale (1699). La *Tour de l'Horloge*, construite en 1412, a été réparée en 1754; elle a été ensuite isolée et restaurée. La rue de l'Horloge qui passe auprès de la Tour, s'appelait rue du *Département*. L'ancienne rue des *Babouins* (figures grotesques sculptées) joignant la rue Caguensol à la hauteur de la rue de la Figuière, est devenue la rue Littré. — C'est dans une maison de la rue Caguensol que naquit *François Pierre*

Guillaume Guizot, Ministre de Louis-Philippe (1787-1874).

L'ancienne rue de la *Fruiterie*, où devaient s'abriter sans doute des marchands fruitiers, mène à la place de la Cathédrale- On y voit, à droite, au n° 1, des vestiges d'architecture que l'on croit devoir rapporter à l'ancien Couvent de *Sainte-Eugénie*, et dont les motifs se reproduisent également en retour sur la place. La rue Sainte-Eugénie, ouverte à droite, conduit à cette ancienne église du XII[e] siècle, l'une des principales rectories de la Cathédrale. — L'Hôtellerie du *Cheval Blanc* (1480) se trouvait près de Sainte-Eugénie. A côté de la rue Sainte-Eugénie débouche l'ancienne rue du *Four des Filles*, aujourd'hui la rue Auguste Pelet, du nom de l'antiquaire (1705-1785), en prolongement de la rue de Bernis. Cette dernière rue rappelle le souvenr du Cardinal *François-Joachim de Pierre de Bernis* (Saint Marcel d'Ardèche (1715-1794).

Place de la cathédrale ou Place aux Herbes, — Cette place, qui servait de marché maraîcher et aussi à la vente des viandes, avant la construction des Halles centrales,portait autrefois les noms de *Place de la Boucherie* (1270), *Ptace des Bourgeois* (1321.) Elle relie la rue de la Madeleine à la rue Saint-Castor. — Le monument religieux qui la décore remonte au XI[e] siècle. La mutilation, œuvre des Calvinistes, rappelle les dates douloureuses de 1567 et de 1621. Le Palais Episcopal qui l'avoisine, détruit à la sinistre époque de la Michelade, a été reconstruit en 1685,par l'Evêque Séguier. A côté, s'ouvre la rue des Marchands, et, en face, la rue des Lombards. La nouvelle rue des Halles, qui débouche à l'entrée de la place, mène directement aux Halles centrales édifiées en 1884. Leur construction a fait disparaître,

heureusement pour la santé publique, les rues *Gaguensol* (1355), de la *Figuiére*, de *Saint-Baudile*, et une partie de la rue des Petits-Souliers, ancienne rue *Savaterie*.

RUE SAINT-CASTOR. — Cette rue rappelle le patron de l'église Cathédrale, né à Nimes, mort Évêque d'Apt en 419. C'était autrefois la rue du *Clocher*, de *Notre-Dame* et de la *Vieille Draperie* (1746). — Le presbytère actuel, qui se trouve vers le milieu de cette rue, avait appartenu à l'archidiacre Bégault; il se distingue par son architecture délicate de style Renaissance (XVI-XVIIe siècle). Dans la cour, on voit un puits surmonté d'une caryatide. A gauche, débouche l'ancienne rue du *Four de l'Asclau*, ou rue de l'Arc Dugras, d'une maison du XVIIe siècle qui formait également façade sur la rue des Lombards, et appartenant autrefois à M. Dugras. Dans cette rue, vers le haut, joignant la rue des Orangers, on remarquait un immeuble avec cour intérieure rappelant le style du XVe siècle, et blason sculpté, où avait habité le Cardinal *Albéroni*. Ces anciens vestiges ont disparu après le remaniement des rues du quartier des Halles. De la rue Xavier-Sigalon à la place du Château, cette partie portait le nom de rue des *Cardinaux* (1270).

PLACE DE LA BELLE-CROIX. — *Ancien Plan de la Curaterie.* - La dénomination de Belle-Croix rappelle le souvenir de l'érection d'une *Croix* magnifique en marbre blanc d'Italie érigée sur cette place par l'évêque Cohon, comme réparation des outrages commis par les hérétiques. — A l'entrée de la place se trouvait, à droite, la *Poissonnerie*, ancien *Réfectoire* du Chapitre, utilisé, comme église provisoire à la suite des troubles religieux du XVIe siècle, transformé plus tard en marché aux poissons, et aujourd'hui englo-

bé dans un groupe scolaire. A gauche, était un immeuble emporté par le percement de la rue Crémieux ; il avait servi de résidence aux évêques au XVIIe siècle. — La rue Xavier-Sigalon, souvenir du peintre de ce nom (Uzès, 1788-1837), débouche à gauche de la place de la Belle-Croix. Cette rue portait le nom de *Pont-de-Sigalon*, celui d'un propriétaire, entre le Cours et le Pont de l'Agau ; la partie inférieure jusqu'à la Place, s'appelait rue des *Esclafidoux*, mot patois qui désignait l'ouverture d'un bief de moulin dans le Canal de l'Agau. Du même côté, à la suite, se trouve la rue de l'Ancienne Poste, ou rue des *Bureaux de la Poste aux lettres* (1766); on l'appelait aussi rue des *Esclafidoux*. — La Grand'rue, sur la droite de la Place, existe depuis la fondation de la ville; elle prit le nom de rue *Saint-Marc*, à cause d'un ancien Hôpital de ce nom, établi avant le XIIe siècle, en faveur des pélerins pauvres, et desservi par les Chanoines. C'est sur l'emplacement de cet hôpital que fut construit le Collège des Arts (ancien Lycée), cédé, au XVIIe siècle, aux Jésuites. Cette rue s'appelait encore rue de la *Grande Fusterie*, d'où la dénomination de Grand'Rue. Le *Puits* de l'*Oume* était au plan de ce nom, à l'emplacement de la façade de la Chapelle du Collège. C'est à l'Hôpital Saint-Marc que fut transféré le culte religieux, après la démolition de la Cathédrale, en 1567.

RUE DE LA CURATERIE. — L'étymologie de cette dénomination vient probablement du mot latin *curator*, intendant. La demeure du gouverneur de la Cité devait se trouver au voisinage. Cette rue, élargie en 1849 et 1900, portait autrefois le nom de rue de la *Porte des Carmes* (1818), et débouchait au Tour de ville. Il est question ici de la deuxième Porte des

Carmes, ouverte dans l'ancienne *Tour de l'Evêque* mentionnée en 1346, et située à peu de distance du Château Royal et de la Porte d'Arles. [Cette tour est demeurée tristement célèbre dans l'histoire de la Bagarre de 1790, sous le nom de Tour *Froment.*] La rue se termine par une place assez réduite aujourd'hui, dite de la Curaterie, précédant immédiatement celle du Grand Temple. Un *puits*, désigné en 1745, existait sur la place de la Curaterie, appelée autrefois *Plan des Fèdes*, et où devait se tenir un Marché aux brebis. — A l'entrée de la rue Curaterie, à gauche, débouche la rue de l'Ecole Vieille appelée aussi rue du Château Royal (1391), ou rue *près l'Hôpital Sainte-Croix* (1609), dont la vente avait été réservée. (Cette rue conduit, en effet, à la place du Château). — Les *Ecoles* de Nimes étaient primitivement établies dans cette rue, à la maison de *Bertholomieu de Trois Emines*, louée par les Consuls en 1428. Au coin à l'entrée on peut voir un bas-relief encastré représentant Saint-Georges. — L'ancien *Logis de la Reine de Hongrie* se trouvait dans cette rue ; l'auberge de ce nom doit être une descendance de ce logis. — Le percement de la *rue du Collège*, autrefois *rue des Jésuites*, actuellement rue Poise, nom d'un artiste nimois, a été fait en 1846. Cette rue communique avec l'ancien Plan des Fèdes, par la rue Trélys, du nom d'un académicien bibliographe d'Alais (1757-1731).

2° De la Porte des Prêcheurs à l'Hôtel de Ville par la rue des Lombards, la rue des Marchands et la rue de la Trésorerie.

Rue des lombards. — Cette rue va du boulevard Gambetta à la place de la Cathédrale. Elle est composée de deux parties : l'ancienne rue des Prêcheurs

qui allait à la porte des Prêcheurs ou Présicadoux, au croisement de la rue des Orangers et du Murier d'Espagne, (souvenir d'un vieux mûrier enlevé en 1828),appelée anciennement rue de la *Roserie* (1750), et ensuite la rue des Lombards. La première partie de cette voie principale prenait aussi le nom de rue du *Chemin* (*Cariera de Camino*) (1270), parcequ'elle traversait la Voie romaine (*le Chemin*) envahie plus tard par l'Agau, et sur lequel un pont avait été construit. On sait que le pavé de la rue Nationale recouvre, sur toute sa longueur, le ruisseau de l'Agau dérivé de la Fontaine. La deuxième partie, appelée aussi rue de *Marguerittes*, à cause de l'hôtel de ce nom, était désignée en 1351, comme rue *Lombardarié*. Des marchands lombards, toscans ou florentins étaient venus, en effet, au XIIIe siècle, s'établir dans cette rue. — Vers le milieu à gauche, au n° 4, était la rue *Garde-de-Dieu*, aboutissant à l'impasse près du presbytère; elle a disparu.

L'ancienne rue des *Prêcheurs* croise, à gauche, la rue Bât-d'Argent (1380) dans laquelle devait se trouver une hôtellerie ayant pour enseigne un bât d'argent.

La même rue coupe, un peu plus bas, la rue Corcomaire (1380) d'un mot languedocien qui signifie ouvrier tanneur; l'ancien *puits* de Corcomaire (1810) fournissait de l'eau à ce quartier. A droite de la rue des Prêcheurs, s'ouvre également la rue de la Ferrage *(*1233*)*, nom de l'ancien quartier de *Ferrago* (Vignes). Avant d'atteindre la place de la Cathédrale, la rue des Lombards est traversée, depuis 1876, par l'ancienne rue de la *Banque*, aujourd'hui rue du Général Perrier, qui croise la nouvelle rue Guizot.

RUE DES MARCHANDS. — La rue des Marchands affec-

tée au commerce des tissus, s'appelait autrefois rue de l'*Epicerie (*1334). Elle part de la place de la Cathédrale, et va rejoindre la rue de la Trésorerie au carrefour appelé le Puits dè la Grande Table, où vient aboutir également la rue du Chapitre, ancienne rue du *Cannau supérieur* ou de *l'Évêché* (1380). Dans cette dernière rue, élargie vers le haut en 1783, se trouve, au n° 14, l'ancienne maison Baudan de Trescol, aujourd'hui maison de Régis, où l'on remarque plusieurs inscriptions anciennes. Près de là, était l'Hôtel de la Prévôté, devenu propriété privée, parfaitement restauré, dans la rue de ce nom, anciennement rue de la *Courtine* (I080). La rue du Chapitre s'appelait aussi rue de la *Fabrarié*. Sur la place du Puits de la grande Table, existait un *puits* banal, mentionné en 1380; il a été recouvert en 1745. — Le passage des *Bains*, qui existait à ce carrefour n'est autre que l'ancienne rue de *l'Évêché*, supprimée. [C'est dans la maison, n° 3, donnant sur cette place que l'Évêque Bernard d'Elbène s'était réfugié pour échapper aux forcenés de 1567.] — On peut signaler au n° 11 de la rue des Marchands, une maison de style du xve siècle. La maison du n° 15 est également remarquable.

Rue de la trésorerie. — Elle aboutit à une arcade de l'ancienne *Trésorerie Royale*, devenue l'Hôtel de Ville depuis 1683. Sa façade, dans cette rue, est un gracieux spécimen de l'architecture de la Renaissance. Les sculptures anciennes de la maison Lacoste n° 2, paraissent être de provenance étrangère. — C'était en 1791, la rue de la *Trésorerie Royale*. Vers 1830, la petite statue antique d'enfant qui figurait sur la façade de la maison Carbonnel, et qui servait à désigner la rue, fut remplacée par celle d'une Vierge.

La rue Dorée (*Carreria de Campo novo inferiori*, ou du *Cannau inferieur* (1408) ou encore *Daurade* (1479), d'une statue dorée, probablement, vient s'embrancher sur la rue de la Trésorerie, en passant derrière les annexes de l'Hôtel de Ville. C'était le quartier du *Prat* ou du *Pré*. Au n° 18 de cette rue, on remarque plusieurs inscriptions et une porte d'entrée en belle pierre dure, portant des sculptures. Le petit Plan de la Trésorerie ou Plan de l'Aspic présente aussi quelques constructions anciennes. — [Sur cette place, suivant Ménard, eut lieu en 1569, un combat entre catholiques et calvinistes, dans lequel fut atteint mortellement, Antoine Rouverié de Cabrières, avocat an Présidial.]

La rue de la Trésorerie est prolongée, après l'arceau de la place de la Mairie par la rue Régale, ainsi nommée, sans doute, à cause de la présence de la Cour Présidiale. Dans cette rue, on peut voir la statue dite *Persique*, encastrée dans la maison Amalry, n° 1, maison habitée jadis par le médecin Trimond, et qui n'est qu'une caryatide empruntée à un autre bâtiment. La chapelle du Palais de Justice, ou chapelle *Saint-Martin*, fut démolie par violence le 17 avril 1622. — Le logis du *Mulet* (1781) était au coin de la rue de la Violette, près de la Porte nord des Arènes. Dans cette même rue se trouvait également celui de la *Pomme rouge* (1357-1589(. L'hôtellerie du *Cheval Blanc* (1502) était voisine de la Trésorerie, ainsi que celle du *Sarrazin* (1435).

3° De la Porte Saint-Antoine à la Porte de la Couronne, par la rue Saint-Antoine, la place du Marché, la rue et place de l'Hôtel de Ville, la rue des Fourbisseurs, la place de la Salamandre et la rue de la Couronne,

Rue saint-antoine, — Cette rue va du boulevard Victor-Hugo, autrefois *Boulevard Saint-Antoine*, à la place du Marché. Elle tire son nom de *l'Hôpital Saint-Antoine de Viennois*, établi avant 1270, près de l'ancienne *Porte de Garrigues*, et démoli au xvi[e] siècle. Un autre hôpital, sous le vocable de *Saint-Jacques de Compostelle*, était situé dans l'intérieur de la ville, tout près de la Porte Saint-Antoine, — L'hôtellerie de la *Rose* (1677) était située entre cette porte et les Arènes.

Place du marché. — Les arceaux de cet ancien marché, d'une construction très ordinaire, furent démolis en 1845. Il était situé au devant de l'impasse Cler. Là se vendaient les étoffes et les châtaignes. Le *puits* du Marché (1350-1724) était à proximité. — On peut voir encore sur cette place, une ancienne maison où serait né, suivant une pieuse tradition, l'évêque *Saint Castor*.

La rue de la Monnaie qui, depuis 1839, communique avec l'ancien *Boulevard Saint-Antoine*, en face du Lycée National, vient déboucher à côté de la rue Saint-Antoine. C'est un souvenir de l'établissement monétaire où, depuis 1655, on fabriquait les liards de France. -- La rue des Broquiers, (faiseurs de brocs), qui est voisine, s'appelait rue de *Garrigues* (1553), du nom de cette ancienne famille. — L'hôtellerie de *l'Anicord* (1555) était sur la place du Marché.

Rue et place de l'hotel de ville. — La rue qui va de la place du Marché à l'Hôtel de Ville portait le nom de rue des *Orfèvres*; c'était l'ancienne rue de la *Romaine*, probablement voisine du Poids public. — *L'Hôpital des pauvres de Notre-Dame-de-Méjan*, au quartier de Méjan, qui existait au xiii[e] siècle, était situé au devant de la Trésorerie Royale, au n° 6, en

face de la grande entrée de la Mairie actuelle. Il fut aliéné en 1483, lors de la vente des trois autres hôpitaux de Nimes. — La façade de l'Hôtel de Ville date seulement de 1836.

RUE DES FOURBISSEURS. — Cette rue, appelée autrefois rue des *Espasiers*, et dans laquelle étaient groupés les armuriers, fait communiquer la place de l'Hôtel de Ville et celle de la Salamandre. [A l'entrée de la rue à gauche, au n° 1, eut lieu en 1569, d'après Ménard, le meurtre de huit religieux observantins qui s'étaient réfugiés dans cette maison, au cours de l'émeute].

PLACE DE LA SALAMANDRE. — Cette place était ornée autrefois d'une colonne surmontée d'une salamandre, avec l'inscription: « *Nutriscor et exstinguo* », en souvenir du passage de François Ier en 1538, Cette colonne est aujourd'hui dans la cour du Musée épigraphique, Grand'Rue. A remarquer, sur la place, la facade sculptée en pierre dure, portant le n° 6 (XVIIIe siècle). — La rue des Greffes, ancien quartier des *greffiers*, qui vient joindre la place de la Salamandre, a été prolongée jusqu'au boulevard Amiral-Courbet et terminée, en 1894, par la construction de la *Galerie Jules Salles*. — [On montre à l'extrémité de la rue des Greffes, la maison de l'*Hermite* et de *Cellerier*, n°s 11-13, où furent conduits, comme prisonniers, Guy Rochette et d'autres victimes de la Michelade (1567)]. Au n° 5 de cette rue, maison de la Renaissance. — La rue des Chapeliers, nom de la corporation, qui s'embranche sur la place de la Salamandre, était appelée rue du *Camp neuf* (1818).

RUE DE LA COURONNE. — Elle conduit à la partie du boulevard de l'Esplanade, limitée autrefois du côté Est par l'ancienne *Porte de la Couronne*. Le nom

de cette porte lui vient d'une hôtellerie à l'enseigne de la *Couronne*, en dehors de la ville, tout près des remparts (1380-1563). C'était l'entrée principale de la Cité au moyen-âge. Cette porte fut appelée d'abord *Porte de Posquières* ou de *Vauvert* (1270), ensuite *Porte des Augustins*, à cause du couvent établi dans le faubourg ; enfin, au XVIe siècle, *Porte du Mûrier* ou de la *Couronne*. Elle fut décorée, en 1489, des armes royales. Une statue en marbre blanc de la Vierge, couronnée en 1678, était placée sur cette porte du côté de la ville ; cette statue est aujourd'hui dans la nouvelle église Sainte-Perpétue. — En 1680, on avait placé, sur la plateforme de la Couronne, une cloche annonçant la fermeture des portes et le couvre-feu. La porte avec tous ses ouvrages fut démolie en 1794.

4° Les Boulevards.

Les boulevards actuels qui encadrent la vieille Cité nimoise ont remplacé les anciens remparts et les fossés du moyen âge convertis en aqueducs ou égouts. Cette transformation s'est opérée peu à peu, à partir du XVIIe siècle. Voici leur sanciennes dénominations avec les différentes dates.

Boulevard du Grand'Cours, de la place de la Bouquerie à la place Saint-Charles (1689) ; *Boulevard du Petit-Cours* de Saint-Charles aux Casernes (1689), *Boulevard Balainvilliers* ou de la Magdeleine (1769); entre les places de la Magdeleine et de la Comédie ; *Boulevards des Calquières et de l'Esplanade* (1787), entre les Casernes et la place de l'Esplanade ; *Boulevard de la Comédie*, entre le Théâtre et la place de l'Abreuvoir (Square Antonin) ; *Boulevard Saint-Antoine*, entre la place de ce nom et celle de la Magdeleine; *Boulevard des Casernes* (1695), au droit du

Quartier d'Infanterie ; *Boulevard et Place de la Bouquerie* (1814) ; *Boulevard des Arènes*, au droit de l'Amphithéâtre (1825).

L'ensemble de ces boulevards entoure d'un polygone à peu près triangulaire le berceau de la ville gallo-romaine, en relève l'ancien prestige, et prévient, en sa faveur, l'étranger qui vient la visiter. Des côtés de ce polygone partent des voies suburbaines. Cette promenade *extra-muros* permettra au visiteur de compléter les notes recueillies sur les Rues du Vieux Nimes, et de mentionner, en même temps, l'existence de quelques-unes de celles qui traversent ses faubourgs.

Boulevard Gambetta. — Ce Boulevard, situé au Nord de la ville, comprend les deux anciens boulevards du Petit Cours et du Grand Cours.

Extérieurement, du côté du faubourg, se trouvait encore en 1810, à la hauteur de la rue Enclos-Rey, l'ancienne porte dite *des Casernes* ou *d'Uzès*, qui appartenait à l'enceinte du XVII[e] siècle. Dans une partie de la rue Rangueil, autrefois *rue du Rempart*, on remarque des vestiges de cette ancienne enceinte, dite de Rohan, venant se souder par un bastion à la porte des Casernes. En face de cette porte, vers l'angle de la place du Château, on avait construit, en 1788, une Salle de spectacle provisoire ; elle fut incendiée en 1798, et ensuite réédifiée en planches.

A partir de la porte des Casernes, commençait le Petit Cours. La partie qui s'étendait entre la porte des Prêcheurs et la Bouquerie s'appelait le *Grand Cours*. Ces deux boulevards ont été construits par l'architecte Gabriel Dardailhon.

La *Porte du Chemin*, *des Prêcheurs* ou *Jacobins*, entrée de la rue des Lombards, était l'une des plus

importantes de la Ville; elle est citée en 1144, et donnait accès au faubourg populeuxdes Prêcheurs dont la création était antérieure à 1366, L'année 1687 vit la destruction complète de la porte.

Les tours de défense qui protégeaient la Ville du côté du Nord, étaient établies à soixante pas environ l'une de l'autre. Celles du Petit Cours portent les deux dates (1194-1793) et celles du Grand Cours (1357-1687). Les deux principales tours de ce côté,à part le *Castelletum de la Bouquerie*, étaient : la tour dite de *Corcomayre* sur le Petit Cours, au droit de la rue de ce nom, où étaient les *Calquières*, avant leur transport en dehors de la ville, et celle appelée tour de *Corconne*, sur le Grand Cours, aboutissant à la descente de la *Ravaute* (1810) et au moulin de l'Agau, appelé *Moulin de Campagnan*. Presque en face, de l'autre côté du boulevard,et longeant le bâtiment des Postes et Télégraphes, débouche aujourd'hui la rue Porte d'Alais, comprenant l'ancienne rue de la *Bazique*, (dérivé sans doute de Bachique) et celle du *Portail Rouge*. — L'ancienne *Porte d'Alais*, mentionnée par Poldo d'Albenas en 1560, était de l'autre côté de la Citadelle. La *Porte de la Crucimèle* (Crux Melle, Crous Cimbèle en patois),sur le chemin de Saint-Baudile, mentionnée en 1494, est désignée, par Ménard sous le nom de *Porte de la Croix de Fer* au XVII[e] et XVIII[e] siècle. — Avant d'arriver à la nouvelle rue Guizot, en face de l'École d'Artillerie. une plaque commémorative désigne la maison, n° 20 où, est né Alphonse Daudet (1840-1897). Sa statue en marbre orne le Square de la Couronne.

La rue du Grand-Couvent, autrefois rue de l'*Ancienne Romaine*, ou rue *Boucarié*, part de l'ancienne *Porte de la Bouquerie*, démolie en 1687. Elle tire

son nom actuel du Grand Couvent des Ursulines fondé par Mgr Cohon en 1637, et situé dans cette rue. La Chapelle, bâtie en 1714, vendue en 1783, est aujourd'hui, le Petit-Temple. Il existe encore, vers le haut de la rue Nationale, un ancien arceau jeté sur l'Agau, pour assurer la communication des corps de bâtiment de ce couvent, établis de chaque côté du Canal. — Il y a peu de temps, on pouvait voir, dans la même rue du Grand-Couvent, au n° 6, l'ancienne maison de style ogival habitée, vers 1360, par *Pierre Scatisse,* seigneur de Villevieille, Trésorier de la Sénéchaussée de Nimes ; à voir également au n° 2, plusieurs inscriptions anciennes. Cette rue, qui comportait autrefois un pont sur l'Agau, se termine aux *Quatre coins Saint-Véran*. Des fouilles récentes, exécutées au voisinage de ce carrefour, ont permis de retrouver les traces de la Voie romaine. A remarquer, dans l'ancienne *rue de la Colonne* (1666) : un fragment d'une colonne antique ornant un puits de cette rue ; un bas-relief encastré dans la cour du n° 18. Dans la rue de l'Horloge, au n° 13 : *Porte ancienne* de la maison Saint-Véran.

En face de la rue du Grand-Couvent, de l'autre côté du boulevard, s'ouvre la rue du Fort, conduisant à la Maison de détention, ancienne *Citadelle* élevée, en 1687, par Vauban. Le Square de la Bouquerie, planté en 1860, termine le Boulevard Gambetta. — La nouvelle rue Auguste, d'une architecture régulière, date du commencement du siècle dernier (1822) ; elle fait face à la Maison-Carrée, et s'appelait d'abord rue *Dauphine*. Le Square Antonin, où s'élève la statue de cet empereur (1874), a été établi sur l'emplacement de l'ancien *Abreuvoir*, construit en 1793 et couvert en 1862. De ce square, placé à l'intersection

des boulevards Gambetta et Victor-Hugo, deux quais ombragés conduisent à la Promenade de la Fontaine et au Boulevard de la République, autrefois le *Cours-Neuf*.

A l'ancienne *Porte de la Bouquerie*, aboutissait le chemin de la Calmette (*route d'Alais*) et celui des Cévennes (*chemin de Sauve*). Cette porte était défendue par un *Châtelet* mentionné en 1112. Comme l'indique sa dénomination, le quartier qu'elle protégeait était spécialement affecté aux boucheries. La deuxième *Porte de la Bouquerie*, construite en 1687, en remplacement de la première, fut démolie en 1792 ; elle était située vers l'aneienne *Place Balore*. Près de là était, en 1810, l'*Hôtel du Cheval Vert*.

BOULEVARDS VICTOR-HUGO ET ALPHONSE-DAUDET.

Il y a peu de temps, le boulevard Victor-Hugo, comprenant les anciens boulevards *Saint-Antoine*, de la *Madeleine* et de la *Comédie*, allait du Square Antonin à l'Amphithéâtre. Depuis 1900, cette dénomination a été modifiée. On a donné le nom d'Alphonse Daudet à la partie de ce boulevard qui s'étend entre le Square et le Théâtre.

La Porte de la Madeleine ou des Frères-Mineurs est la plus ancienne des remparts du moyen âge ; cette porte s'appela tout d'abord la *Porte Neuve* (1114). Elle fut murée de 1619 à 1626 et détruite, enfin, en 1793. Entre la Porte de la Madeleine et celle de la Bouquerie, la courtine était défendue par six tours. La première précédait la rue de l'Horloge ; la deuxième, appelée *Tour des Conils* (ou des Lapins), était voisine d'une ouverture donnant issue aux eaux de la Jusiole arrivant par la rue Antonin, et qui pénétraient ensuite dans la ville, en passant près du *Capitolium*; la troisième était située au coin du boulevard

de la Comédie ; la quatrième et la cinquième, dites *Tours des Clotes* ou des *Crotes*, (du mot *Crota*, voûte), défendaient le canal de l'Agau, passant sous le mur d'enceinte. (A l'intérieur, sur le canal, était construit le *Moulin Pezouilhoux*, dont il est souvent question dans l'Histoire de Nimes. L'entrée du moulin était grillée et munie d'une vanne, de façon à faire refluer les eaux dans les fossés extérieurs. [Le treillis de fer qui le défendait fut limé en 1569, ce qui permit aux huguenots de pénétrer dans la ville et de s'en emparer]. La sixième tour, plus forte que les autres, était située au coin du boulevard du Grand-Cours, près de la *Porte de la Boucarié*. Il ne reste plus aucune trace de ces ouvrages de défense. — Du coin du Théâtre part la rue des Chassaintes conduisant au Grand Séminaire, élevé en 1822, et ensuite la rue Grétry, anciennement *rue de la Chaîne*, dite aussi *rue de M. Paul*, qui va se racorder avec la rue de Sauve ou *rue de M. de Baschi* (route des Cévennes). La rue Rabaut-Saint-Étienne, autrefois *rue des Bains*, où se trouve l'ancienne maison de Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne, député à la Convention (1743 - 1794), vient s'embrancher sur la rue de Sauve. La rue Pavée, au voisinage, s'appelait *rue de la Calandre anglaise*.

La place d'Assas, située sur la bordure extérieure du boulevard Alphonse-Daudet, vient d'être décorée du Monument Commémoratif élevé aux Anciens Combattants de 1870 - 1871, exécuté en bronze par Mercié, inauguré en 1902.

A la porte de la Madeleine, venaient se réunir les différents écoulements de la Fontaine de Nimes, qui alimentaient les fossés allant aux Arènes ; c'était l'ancien Vallat du Champ de Mars romain (*Vallatus sive fossatus Campi Martii*).

Depuis 1849, la nouvelle église Saint-Paul orne la place de la Madeleine. L'ancienne place Saint-Paul, où s'élevait la Chapelle des Récollets (1), est aujourd'hui la place Questel. — A la place de la Madeleine aboutit la rue *Neuve* ou rue Émile Jamais. Dans une rue voisine, se voit une construction assez originale qui date du XVII[e] siècle ; c'est le *Château-Fadaise* (Château des Fées), ayant appartenu à Pierre de Serres. Ce château a donné son nom à la rue qui le longe au Nord, et dans laquelle se trouvait une Salpètrerie. Un peu plus bas, vers le Midi, se trouvait la rue des *Vieilles-Étuves*, rappelée par Ménard au sujet de certains vestiges de construction appartenant à des *Thermes*, et des restes d'un *Sphéristère*. Cette rue, appelée plus tard rue de la *Maternité*, a été supprimée par la construction du Lycée National en 1882. La rue des *Innocents* est, depuis, devenue la rue Gergonne, et la partie de la rue Porte de France longeant le Lycée, a pris le nom de rue Tédenat. On a conservé pour la façade principale de cet établissement universitaire celle de l'ancien Hôpital Général, œuvre de Durand (1810), d'une régularité parfaite et percée de 29 portiques. L'Hospice d'Humanité avait été fondé en 1686, sur l'emplacement d'une maison appelée le *Logis de la Ville de Montpellier*. — Sur ce même emplacement était établi, au XIII[e] siècle, un Couvent de Clarisses ; de là le nom de *Tours Sainte-Claire* donné aux deux ouvrages qui leur faisaient face. Le logis de la *Coupe d'or* (1567) était à l'angle de la rue des Vieilles-Étuves. — La double rangée d'ormeaux qui ombragent l'ancien boulevard de la Madeleine a été plantée en 1643.—A la hauteur de la rue actuelle de la Monnaie, se

(1) L'histoire de la ville de Nimes par M. A. Pieyre, renferme un croquis de cet ancien sanctuaire construit en 1615.

trouvait une ancienne*Porte dite du Champ-de-Mars* Cette porte,construite vers 1114 et citée en 1352,a dû disparaître en 1363. Le Champ de Mars romain s'étendait des Arènes à la Porte de France et jusqu'à l'église Saint-Paul actuelle.

L'ancienne Porte *Saint-Antoine* ou de *Garrigues* (1269), souvent mentionnée dans les archives communales et hospitalières, avait une certaine importance. Elle était défendue par des tours avec barbacanes au-devant et fossés. A l'époque de la peste,en 1542,eette porte et celle des Jacobins ou du Chemin, étaient les seules ouvertes. Elle fut fermée momentanément en 1363 et en 1619, et, enfin, démolie en 1793. — La famense *Tour Vinatière*, construite sur les ruines d'une tour antique, et réparée au XVIe siècle avec les sommes provenant d'un impôt sur le vin,était située vers le milieu du côté occidental de la place des Arè nes.

La rue Jean Reboul s'ouvre en face de la rue Saint-Antoine, pour aboutir à la Porte de France (1660), appelée autrefois *Porte Couverte* (1219), ou *Porte d'Espagne* (1037), elle a remplacé l'ancienne rue*Carrétarié* (1519) ou*rue des Chars.*C'est dans l'une des maisons de cette rue, marquée par un médaillon en beau relief, qu'habitait l'illustre poète boulanger Jean Reboul (1796-1864) ; sa statue en marbre orne le Jardin de la Fontaine. La nouvelle rue de la Porte de France est formée des trois anciennes rues du *Puits de l'Olivier*, de *l'Enfance* et de la *Charité.* La dernière dénomination s'applique à l'Institution de Bienfaisance fondée au XIVe siècle.

Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, fondé en 1313 par Raymond Ruffi, sont situés à l'extrémité de la rue Jean-Reboul, avec facade principale sur le Chemin de

Montpellier. Leur reconstruction eut lieu en 1592 sur l'emplacement des anciens Thermes romains. — Le logis de la *Tête d'or* était à la pointe des anciennes rues du *Cyprès* et de la *Carretterie*; celui de la *Rochelle* (1671), près de la Porte de France, fut acheté par l'Hôtel-Dieu. Le Logis de *Montpellier* était situé hors et près de la porte Saint-Antoine; celui des *Trois Maures* était à la rue Sainte-Ursule. La rue des Trois Maures communique aujourd'hui avec la rue Jean-Reboul. Cette dénomination de la rue Sainte-Ursule, vient du voisinage du *Petit Couvent des Ursulines* (maison Barry et Touret) fondé en 1665 par Mgr Cohon. Près de là, était autrefois un *hôpital* destiné aux pèlerins de Palestine. — L'origine de la rue ou Chemin de Saint-Gilles est en face de la Vieille Porte romaine, au grand carrefour de la place Montcalm. A cette place, traversée par la grande route d'Espagne, passant par Narbonne, vient correspondre la rue de l'Abattoir, le chemin de Générac et la rue Saint-Rémy, autrefois *Chemin Vieux de Montpellier*, aboutissant aujourd'hui à la nouvelle *Gare de Camargne.*

Boulevards des Arènes et de l'Esplanade. — Le boulevard des Arènes proprement dit, est celui qui contourne l'Amphithéâtre. Celui de l'Esplanade est en face de la place de ce nom.

Au moyen âge, la Porte des Arènes était placée au coin du Palais-de-Justice ; c'était l'ancienne Porte-de-Nages (995-1479), Porta Anagia des Romains. En 1220, elle est désignée sous le nom de Porte-Vieille, et, en 1270, sous celui de Porte-de-Pertus. Cette Porte était flanquée de deux tours et entourée d'une barbacane (1218). Un large fossé, suite de celui dit du Champ-de-Mars contournait l'Amphithéâtre du

côté de l'est, et allait joindre ensuite celui qui délimitait le chemin de Montpellier jusqu'à la Porte de France, PORTA HISPANA, La dénomination de *Portalon des Arènes* s'appliquerait à un petit portail ouvert en 1664, à côté de la grande porte, et d'où partait l'ancien chemin de Saint-Gilles, aujourd'hui rue Briçonnet. La démolition de ces portes date de 1793.

A la suite de la porte des Arènes existait une ancienne tour carrée appelée *Tour du Mûrier* ou de *l'Espadasso* (grosse cloche), et qui servait de prison; elle fut démolie en 1366, après autorisation du roi Charles V. Dans lapetite rue Saint Thomas se trouvait une *Tour* romaine de forme quadrangulaire, servant de chapelle dédiée à cet apôtre; elle fut détruite en 1605.

Après le déblaiement des Arènes (1809) et des rues joignant le monument, parmi elles celle de la *Coquille* et son impasse, le boulevard fut créé, et l'Amphithéâtre restauré (1822). Vers cette même époque, à côté du Palais de Justice édifié en 1805-1809, on construisit la Maison d'arrêt (1822) sur l'emplacement, dit-on, de la *Basilique de Plotine*. — Avant ces restaurations, on pouvait voir dans les rues intérieures des Arènes le Logis de la *Cloche* (1484), celui du *Flascou* (1567), et, extérieurement, l'Hôtellerie des *Arènes*, celui de la *Coquille*, hôlel Saint-Jacques, enfin, à la porte nord, le Logis du *Mulet* (1781). On sait qu'il existait à l'intérieur du vieux monument deux chapelles: celle de Saint-Martin qui empruntait deux arceaux du premier étage, et celle de *Saint Pierre* dans le cirque. Un puits, dit des *Visigoths*, existe encore dans l'intérieur des Arènes. — Les maisons qui avoisinent l'Amphithéâtre du côté de la ville, sont de construction récente, par exemple celles de la rue de

laViolette et celles de l'ancienne rue des *Quatre-Jambes* ; cette dernière est ainsi denommée à cause d'une caryatide incrustée, à l'angle de l'impasse du Palais. Une partie de frise dite des *Aigles*, provenant, probablement, de l'ancienne Basilique de Plotine, orne le coin de la rue de la Violette.

L'Esplanade, commencée en 1643, continuée en 1666 et en 1724, fut exhaussée en 1782; c'était une plate-forme servant de Champ de manœuvres. Depuis 1841, elle a été abaissée à son ancien niveau. A la place de l'Esplanade vient se raccorder la magnifique avenue Feuchères, du nom de ce général, bienfaiteur de la Cité. Cette Avenue, créée en 1844, fut appelée d'abord *Avenue de l'Embarcadère*, elle passe devant l'Hôtel de la Préfecture et aboutit à la Gare monumentale P.-L.-M. (G. V.) — La place de l'Esplanade a été embellie par la reconstruction de l'Église Sainte-Perpétue (1) (1864), celle du Palais de Justice (1838), et par l'érection de la Fontaine Pradier (1851). Cette place est terminée, du côté de l'Est, par un Bosquet de forme triangulaire, au milieu duquel s'élève le monument de l'explorateur Paul Soleillet (1842-1886).

De l'ancienne *Porte de la Couronne* part une artère suburbaine très importante, la rue Notre-Dame, du nom d'une ancienne hôtellerie, ou rue du *Luxembourg* (1835), qui va rejoindre le Chemin d'Avignon, après avoir traversé l'ancienne *Voie Domitienne*, au carrefour de la rue de Beaucaire. Cette artère prolongée conduit au Cimetière Saint-Baudile créé en 1834. L'ancienne Place de la Couronne, transformée en Square depuis 1859, était le point d'arrivage de nombreux services de voitures. — Le logis du *Lion d'Or*

(1) Voir dans l'histoire de la ville de Nimes par M. Pieyre, un dessin de l'ancienne façade de la Chapelle des Capucins.

(1607) était à l'entrée de la rue Notre-Dame; venaient ensuite ceux du *Luxembourg* et du *Louvre*, du *Parc* et des *Quatre-Rois* (1759).

Boulevard amiral-courbet. — C'est l'ancien boulevard des Calquières, nom du quartier affecté aux tanneries en dehors de la Cité et auquel se joignait le boulevard des *Carmes*. Le nouveau boulevard va de la Couronne aux Casernes. — En face des Calquières ou *Cauquières* était le *Pont de Marc* (1434), établi sur les fossés de la ville, dans lesquels coulaient alors les eaux de l'Agau, venant de l'ancienne *rue de l'Agau*, aujourd'hui rue Nationale.

Le Pont de Marc ou des Calquières, rappelle le souvenir de l'Hôpital de ce nom situé dans l'enceinte de la ville, près de la porte des Carmes, et qui existait au xv[e] siècle. L'ouverture de la ruelle Saint-Marc date de 1798. — Le *Castellum de Morrocipio*, *Tour du Marché aux Bœufs* (1157), près de laquelle passait l'écoulement se dirigeant vers le Vistre, devait se trouver au point où débouche la rue des Greffes prolongée. Là, les eaux de la ville se réunissaient en un seul ruisseau pour sortir des murs et formaient ensuite, à partir de la place de l'Ecluse, au *Moulin Blavet*, le *Vistre de Nimes* (Vister). Les restes de la vieille Porte romaine, Porta Aquarum, furent découverts en 1793; M. Pelet en constata l'existence en 1829, lors de la réparation du Lycée, entre la Tour des Bœufs et la suivante.

L'ancienne *Tour du Temple* ou *Tour du Collège*, appelée d'abord *Tour des Cornuts (Turris Cornutorum)* (1157), était située entre l'ancienne Porte des Eaux et celle des Carmes. Elle avait appartenu aux Templiers, ensuite au Collège des Arts. On avait placé à la partie saillante de cette tour, qui n'avait pas moins de 15

mètres de hauteur, une inscription commémorative du passage à Nimes du roi Charles IX (12 novembre 1564). A la suite était la *Tour de l'Evêque* (*Turris Episcopalis*) (1146), percée d'une porte désignée dans Ménard sous le nom de Porte-de-l'Évêque ; c'était, comme il a été déjà dit, la deuxième Porte des Carmes. Des substructions de cette tour fameuse existent encore, paraît-il, dans les fondations de la maison n° 4 de la rue Trélis. La première Porte des Carmes n'est autre que l'ancienne Porte romaine, PORTA ARELATENSIS, sur laquelle on édifia, en 1391, le *Château Royal de Nimes* et qui fut, enfin, déblayée en 1794.

A signaler, au voisinage du Boulevard Amiral-Courbet, la rue Séguier, ou rue de *M. de Meude*, nom d'un riche américain. C'est dans cette rue qui fait face à l'ancienne Porte d'Arles, qu'habitait, au XVIII[e] siècle, le savant archéologue *Jean-François Séguier* (1704-1784). Sa maison, rachetée en 1849, avait été affectée au rectorat de l'Académie. La rue Séguier s'arrêtait autrefois au carrefour dit des *Cinq Vies*. Le Moulin de M. de Calvière, extérieur aux remparts, était situé vers l'origine de cette rue, près de la Porte des Carmes. [Terrible épisode de la guerre des Camisards, avril 1704. Attaque du Moulin Mercier]. La nouvelle Église Saint-Baudile, qui orne la grande place des Carmes, a été construite sur l'emplacement de *l'Ile de l'Orange* (1547) ; l'ancienne église était attenante au Couvent des Carmes (1). Une partie des maisons qui formaient cet îlot important en fut distraite, en 1734, pour dégager les abords de la Caserne d'Infanterie élevée en

(1) Un dessin de la facade de l'ancienne église Saint-Baudile, figure dans l'histoire de la ville de Nimes par M. A. Pieyre.

1699. — Un ancien *puits* recouvert existe sur la place des Carmes (1714), et un autre sur celle des Casernes (1780). — A mentionner l'Hôtellerie fort ancienne du *Petit - Saint - Jean*. Le logis de la *Ville d'Arles* (XVIII[e] siècle) se trouvait daus la rue Roussy, près des Calquières. On avait donné le nom de rue de la *Ville d'Arles* à la ruelle appelée aujourd'hui impasse des Calquières, qui va de la rue Roussy au boulevard. Le percement de cette rue èt celui de la rue Colbert remontent à 1856. *L'ancienne route d'Arles* est devenue la rue du Moulin - Gazay. — Depuis 1789, le Temple israélite, situé rue Porte-de-France, a été transféré dans la rue Roussy.

Lc boulevard des Casernes, qui longe le Quartier d'Infanterie, conduit à la rue d'Uzès, à la Promenade du Mont-Duplan, à la Gare P. V. du Chemin de fer P.-L.-M., ensuite au nouvel Hospice d'Humanité, transféré en 1874, de là, au Quartier d'Artillerie construit en 1877, et à l'École Normale Primaire.

L'ART D'ALLONGER UN ACTE DE NOTAIRE

EN 1498, A GOUDARGUES

Avant la Révolution française, le nombre des notaires était grand, les actes mal payés, il fallait vivre cependant. Pour grossir un peu ou même un peu trop les revenus des grimoires on trouva des formules d'une longueur interminable, dont le moindre inconvénient fut encore le coût, puisque leur défaut de clarté devenait la source de nombreux procès. Il nous est tombé sous la main un curieux exemple de ces formules sans fin, ou éclate surtout le besoin d'étirer la matière tant et tant qu'à la fin une copie de vingt lignes fournit la valeur d'un volume.

Le parchemin qui nous intéresse, vient des archives de l'Évêché de Nimes (1), c'est une transaction intervenue entre le prieur et les habitants de Goudargues en 1498. Ceux ci étaient tenus de ne rien vendre ni acheter en fait de « chevaux, agneaux, « lapins, lièvres, perdreaux, pigeons, oiseaux de chas- « se, poisson, œufs, fromages, poulets, poules et « autres choses comestibles, sans les avoir aupa- « ravant présentés au seigneur Abbé du monastère « de Goudargues, lequel par lui-même ou par ses

(1) Il a appartenu à la Chartreuse de Valbonne

« représentants voyait *(videndo)* s'il y avait lieu de les « retenir pour la communauté au prix convenable » *(si ipse vellet emere).*

Les habitants ennuyés de se présenter tous les jours à la porte de l'Abbaye, réclamèrent, et une transaction après plusieurs procès, intervint entre l'abbé Jean Ruben et les notables, représentant la commune. Les habitants désormais ne seront plus tenus de de porter leur produits au monastère pour les offrir *(ad monstrandum),* mais l'Abbé devra envoyer ses serviteurs aux portes des habitants, pour leur demander ce qu'ils ont à vendre, et ceux-ci seront tenus de montrer leurs marchandises sans tromperie *(sine malicia monstrare).* La vente aura lieu de préférence aux serviteurs de l'Abbaye, à un prix raisonnable *(precio inter se amicabiliter concordare).*

Ce prix à l'amiable ne devait pas tenter beaucoup les habitants, puisque la transaction porte aussitôt que ceux-ci seront tenus de ne point cacher leurs marchandises, chose pleine de malice, *(propriis maliciis non celabunt).* D'ailleurs, pour entretenir l'amiabilité, ceux qui seront surpris à ce jeu de mensonge verront confisquer leurs produits, ou leur valeur en argent au profit de l'Abbé *(res vendendae...confiscatae, seu eorum legitimus valor.)*

Cependant, avant d'arriver à la transaction, il y avait eu procès à plusieurs reprises ; pour dédommager l'Abbé des frais subis par lui, en ces procès, les habitants consentent à lui payer huit salmées de blé conseigle (1), *(octo sarcinatus bladi consequalis)* et, comme on n'est par riche, le blé sera livré en deux fois : la première moitié pour le 15 août, fête de

(1) Ce blé est ainsi appelé, parce qu'on le sème mêlé avec du seigle. *Consequalis,* est pour consecalis (de *secale,* seigle).

l'Asomption et la deuxième le méme jour un an après.

La question est claire, simple, facile à rédiger. Etant donné que le parchemin mesure en largeur, deux pans un quart, ce qui fait environ cinquante six centimètres, la longueur des lignes, entre les deux marges atteint 0,51 centimètres, et fournit une valeur moyenne de vingt cinq mots. Nous croyons être dans le vrai en disant que trente lignes, soit 750 mots auraient pu suffire à la rédaction. Or le notaire a employé 75 lignes soit 1875 mots pour composer son acte, et le parchemin mesure une longeur consciencieuse de 0,70 centimètres. Nous allons analyser la fructueuse ingéniosité du scribe assermenté qui a signé cet acte.

Avant de pénétrer dans le dédale de notre grimoire constatons qu'il est écrit en langue latine, dont la phrase est toujours plus courte que celle de la langue française. Ceci est évident pour quiconque a eu sous les yeux une traduction d'auteur latin, avec les deux texte en regard, l'un sur le verso d'une page et l'autre sur le recto de la page suivante. Prenons par exemple une page de Virgile au hasard, nous trouvons que 23 vers de l'Enéide, d'inégale longueur et dont un bon nombre n'occupe pas toute la ligne exigent en regard 34 lignes à caractères serrés de textes français. Malgré la concision du latin, le notaire a trouvé moyen d'allonger son texte en répétant sans cesse la même idée par quatre ou cinq mots synonymes et presque toujours inutiles, le premier excepté.

Voici d'abord l'énumération de ceux qui pourront connaître l'acte en question. Le mot *universi* devait suffire « que tous sachent etc ». Ce mot « tous » sera rendu par « universi et singuli tam præsentes quam futuri », — tous savoir : chacun, présent aussi bien

que ceux à venir. Pour dire qu'ils auront eu connaissance de l'acte, on écrit : « inspecturi, visuri, lecturi ac etiam audituri » — « ceux qui examineront, liront, verront et même entendront lire ». Mais ils liront quoi ? Cet acte pensez-vous. Point du tout, ils liront la suite, la teneur, de ce véritable, présent et public instrument (hujus veri proesentis et publici instrumenti seriem et tenorem.)

S'agit-il de la transaction intervenue le 26 mars 1498, que l'on invoque, on dira que cette transaction a été *faite convenue* et *passée* (facta inhita et passata.) et on la cite tout au long, répétant ainsi jusqu'à dix lignes absolument identiques, concernant les noms et les titres des parties, qui sont les mêmes, que celles du présent acte.

Pour désigner les *délégués de Goudargues*, on dit : « tous et chacun des hommes susnommés, restant et habitant à ces dits lieu, paroisse et mandement de Goudargues, tant en leur propre nom qu'au nom des autres hommes restant et habitant aux mêmes lieu, paroisse et mandement de Goudargues. »

On tient à affirmer la loyauté des contractants, qui agissent « sans violence, sans ruse, sans crainte et sans fraude, mais bien avisés et bien réfléchis (sed bene advisati et bene consulti.)

Faut-il indiquer l'efficacité de l'acte, on y dit « qu'il durera, vaudra perpétuellement et que tous ensemble, aussi bien que chacun d'eux contractants en particulier, se garderont de le jamais révoquer, personne d'entre eux ne voulant discuter,faire opposition ni contredire ledit acte.»

Pour le prieur, la forme est encore plus insistante Le R. P. s'engage « pour lui et pour ses successeurs *postérieurs* (sic) quel qu'ils soient, auquels les habi-

tants *louent*, *approuvent*, *ratifient*, *homologuent*, et *confirment* la transaction conclue, agréable ferme solide et irrévocable, concernant des choses conclues agréables fermes et irrévocables, que les habitants veulent et consentent tenir perpétuellement ensemble sans qu'ils puissent en particulier jamais *faire*, *dire*, *aller*, eux mêmes ni par d'autres, contre ces choses.»

D'ailleurs ces promesses sont contractées « sous des obligations, engagements, renonciations et serments ci-dessous écrits. » — On veut assurer leur exécution « mieux, plus fermement, plus sûrement et plus efficacement. » (melius, firmius, tutius et efficacius). Quel sera le moyen ? le voici : les habitants « engagent hypotèquent, déposent, soumettent, tous et entièrement et chacun des biens et droits de ladite communauté de Goudargues, sans compter leurs biens propres meubles et immeubles présents et futurs. »

Et ils promettent encore « affirmant dans la parole de vérité, tous et chacun d'eux pour eux et pour les leurs *que* dans le passé, ils n'ont rien dit, ni fait, et que pour l'avenir ils ne diront ni feront rien contre toutes, entières, chacune, des choses dites ci-dessus ou à dire ci-dessous, et qui sont contenues dans le présent instrument, » évitant ainsi tout ce qui pourrait « casser, rendre vain, ou par quelque manière que ce soit, par d'autres, annuler, annihiler ou briser ces engagements. » (cassari, irritari, annullari, anichilari seu rescindi.)

Ces mêmes habitants « renoncent pour eux *etc.*, aux exception, ruse, mal, violence, crainte, fraude, erreur, injustice et contestation. » (exceptionis, doli, mali, vis, metus, fraudis, erroris, lesionis, et decertationis.)

Ils renoncent encore à invoquer « le droit canonique, le droit civil, écrit et non écrit, le divin et l'humain, le nouveau et l'ancien, l'usage, la raison, la coutume, les décisions des anciens ou du lieu, soit celles déjà intervenues, soit celles à intervenir.»

L'acte notarié ne compte plus que dix lignes ; avant de finir par les formules d'usage l'auteur a trouvé moyen d'allonger encore. Les contractants (énumérés pour la quinzième fois) promettent de « tenir, respecter, remplir et observer effectivement inviolablement et de ne rien jamais faire, dire, aller, venir par eux ou par un autre ou par plusieurs autres ni directement ni indirectement, ni par acte ni par consentement, ni par droit ni par jugement, contre les engagements tous, entiers, et chacuns ci-dessus énoncés ou ci-après écrits dans le présent, véridique et public instrument. »

Enfin voici la conclusion : *Acta fuerunt hæc*, l'acte a été passé à Goudargues, devant le baïle (dominus bajulus) du prieur seigneur du lieu. Les témoins étaient : messires Alexis et Antoine de Prat, prêtres, dudit lieu, y habitant, maître Mathieu Tardieu (Tardonii), notaire royal de Bagnols, et Simon Blisson clerc, habitant de Bagnols, greffier public, de la curie ordinaire de Goudargues, notaire apostolique et royal (apostolica et regia auctoritatibus notario).

Et Simon Blisson a signé de son signe habituel « pour foi, valeur et témoignage de toutes, entières, et chacunes des susdites affirmations. » Vraiment cet habile notaire pouvait signer en homme content de son œuvre.

François Durand.

L'AGASSA ET LA TOURTOURA

Counouisses pa Margot? Margot es une agassa
Maridada end'un crounpatas
Que ye disoun Simoun. — En de soun plan,bagassa,
« Margot, s'ou dis Simoun, es una tarnagassa
« Que vous emmasca leù entre que l'escoutas.
« Oussi de tems en tems la laïsse à soun bartas.
« Chacun de soun cousta, suvissen nostra drailla. »
— Es un pau trop coutillounur mestre Simoun :
M'an dit que l'avien vis end'una jouina grailla
Acantouna dinc un trau de muraïlla,
Et que parlavoun pa dou pris dis aramoun.
Mai chut! Saique creses pa qu'aco vous regarde!
Et couma aco, Margot demora soula amount
Perque a pacap d'enfant que de langui la garde.
A toujour dou malhur et sis ioou soun glatiè.
Per passa soun tems deque faire?
Sarci, fiala, marri mestiè;
Resta muda, michanta afaire.
Alor, quand a soupa, recata sa cousina,
S'en vai atrouva sis vesina,
L'estiou davan la porta et ras dou fioc l'iver.
Y'a'qui de perrouquet, de merle, de pivert,
Que per debana soun escagna,
Parla sans escupi, caucagna!
« De que contes et de que fas?
Ye manca pa de patrifas.
Ansinda un souer, enco de Françoun la tourtoura,

Afrescadeta, arrivè vers sept houra.
« Bonsouer ! » — « Bonsouer Margot. Assetas-vous aqui.
« Voules pas de café ? » — Pus leù de riquiqui. »
— « Dou tems que lou bevés, ieu voou coucha ma drola
« Ende soun frera », yc dis Françoun
Que lis mes toutis dous dinc la mema bressola
Tout en cantant una vieilla cansoun
Per endourmi sis dous bessoun,
« Tourtoura, tourtourela,
« Ai amoussa ma candella,
« Ai amoussa moun lunet,
« Bresse mouu pichotounet. »
— « Oh lis poulis enfant ! Oh, se savieî la fieira
« Que lis vendoun, Françoun, ye seriei la prumieira,
« N'achatariei lis dous pariè,
« Beleû Simoun lis gardariè
« Et seriè pa toujour per carrieira
« Et me tendriè coumpagna ou nous de tems en tems.
« Quand resta sembla pa, iuei, que lou diable lou tent.
« Es pas jamai countent,
« Et dirias un os de cerrieira,
« Que lou foudriè pa trop sarra,
« Que mai lou quichares, mai vous escapara. »
— « Beleù, respond Françoun, n'en ses un pau l'encausa.
« En vostra rauba negra et vostre blanc foundau,
« Per agudre bon biai vous manca pa grand causa.
« Me sembla que pourrias lou retene a mount d'haout.
« Craignis lou fre... de flamejada,
« Un caufa-ped, un bon trico !
« Es galavard... de bon frico.
« Es galant... de poutounejada.
« Per que reste à vostre cousta
« (Sans lou pourri), foou lou gasta. »
— « Se plagnis pa d'aco, respoundeguè l'agassa,
« Boutas, manja pa tant de pan que de fougassa,
« Et lou resta ye manca pa.
« Mai bcleù, voui, beleù, l'ai trop souvent charpa,
« Me trova un pau lenguda.

« De que n'en pensas vous? » — « Sabe pa s'a resoun,
« Ye dis alor Françoun
« Pamen, un que segur n'en ses pa mau vouguda,
« Lou merle, vostre bon cousin,
« M'a dit que tenias pa vostra lenga ou couissin,
« Et que dinc vostra familia,
« De mera en filia,
« Ourias fa de bons avouca,
« Mai que sias un pau earcin.
« Margot, Margot, voou mai becca que rebecca. »
Margot sautè couma un ca maigre.
« Vejas-la, blanca couma neù,
« Qu'apounchant sa bouca de meù,
« Et moustrigant de sucre, escupis de vinaigre.
« Ah! n'avês un brave caquet!
« Ma mia, et levas proun l'arquet!
« Suffit que soun paure Janet,
« Ye laissa pourta lis braya
« Per un capel prend soun bounet,
« A tusta-barlusta cascailla,
« Ende soun air entre dous air
« Et sa longa lenga de serp!
« Et piei es ieu que siei lenguda! Ah ben presemple,
« Aime pas lis sermoun quand siei pa dinc lou temple.
« Es ieu que siei lenguda! et vous que parlas tant!
« Tè! lou peirou que voou mascara la sartant.
« Ieu lenguda... s'ou-z-ere estada,
« Ya'n briou que vostris verita,
« Vous lis ouriei d'a found countada,
« Que vostre ome à vostre cousta
« Es un Jan-fenna, une flassada,
« Et que vostris dous bessoun
« Soun pa mai que dous estrassoun.
« Ieu lenguda... S'aves carga vostra mounina,
« Aime mai pa ren dire et vous vira l'esquina. »
Et sus aco quittè l'oustau
En roundinant jusqu'ou pourtau.

Et la paura Françoun restè soula et mouqueta
Maï qu'oublidè de garni sa planqueta.

Voulès resta d'accord ende vostris vesin,
Se tenoun un igras, digas « Lou bèu rasin ! »
Se charpoun soun pichot, digas « Moun Diou, qu'es brave ! »
Quau es moustous voou pa toujour que n'on lou lave.
Lou desbraya foou lou trouva coussu ;
Foou trouva tailla fina à l'ome qu'es boussu,
A lou que panardeja, una camba ben facha...
[Se plega lou boutel es que quicon lou cacha,
Deu agudre un gravil ou found de sis souliê,
Mai marcharié dret se vouliè.]
Ara, beleù, aimas pa li messorga,
Dinc vostris agriota avès pa de betorga,
Y'anas toujour et sans souci dou vent,
En touta la banasta et coumà aco vous vent
Aves resoun, aves resoun... Mai ben souvent.
Vous avertisse, oures de tiragassa
Couma Françoun ende l'agassa.

JULES GAL.

LE VIEUX MIDI FRANÇAIS

SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS LE ROUSSILLON EN 1842 [1]

(Suite)

« C'est au siège du fort de Salses par les maréchaux de Rieux et de Gié (1603) que parait avoir eu lieu la première explosion d'une mine de guerre chargée à poudre. Un premier essai avait été tenté vingt ans au paravant, en Toscane, par Pierre Navarro, mais sans succès. Le nouveau fort de Salses était en voie de construction quand les Français l'assiégèrent. Le constructeur, l'Espagnol Ramirez, remarquant que les Français s'acharnaient surtout contre un des boulevards du nouveau fort, en facilita la prise après avoir disposé plusieurs barils de poudre dans une des caves. Il y fit mettre le feu quand les assiégeants y eurent pénétrés en assez grand nombre : l'explosion fit périr une centaine d'assaillants.

» Salses est célèbre par deux sources qui lui ont valu son nom latin *Salsulæ*. Les deux fontaines salines sourdent abondamment à côté de la route, avaut d'atteindre le village. A Salses se trouve la borne du terme boréal qui, avec une autre borne consti-

(1) Extraits du *Guide en Roussillon* de P.-L.-M. J. Henry, Perpignan en 1842.

tuant le terme central, à 200 mètres avant d'entrer à Perpignan, forme la base, mesurée par Delambre, pour la détermination de l'axe du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone, laquelle base est le point de départ de la succession de triangles du tracé trigonométrique de la chaîne des Pyrénées.

« A deux kilomètres et demi de Salses, s'élève sur le bord de l'étang, le minuscule hameau de Garrius, qu'avaien fréquenté les Romains comme l'atteste une sépulture découverte dans le tuf en 1832. De Salses à Perpignan, la route traverse la moitié de la plaine du Roussillon, circonscrite en arc par les montagnes et les étangs, territoire riche par ses vignobles, olivettes, champs et jardins, malheureusement d'une désespérante monotonie. Tout au plus si quelques clochers se montrent par intervalles. A droite, celui deRivesaltes, commune renommée pour ses vins muscats ; à gauche, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-la-Salanque, et Pia dont la tour supporte le télégraphe. Un vaste étang communiquant avec la mer va de Salses à Saint-Laurent, étang qu'une compagnie semblerait vouloir entreprendre le dessèchement. Près de Risevaltes se trouvait la station *ad Combusta* voisine d'un village plus ancien nommé *Tora*. En cet endroit on a trouvé abondance des restes archéologiques importants.

« Les terres basses s'étendant à la gauche du voyageur, le long de la mer, contiennent un principe salin qui leur donne une fertilité spéciale et grains d'une qualité supérieure : ce sont les *Salancas*.

« Après avoir traversé le petit fleuve, torrent ou rivière de l'Agly, sur un pont de bois souvent enlevé par les inondations, en roule vers Perpignan, laissant, un peu à droite à petite distance de cette ville,

le bel établissement des *Dames du Sacré Cœur*, admirablement situé et offrant toutes les meilleures conditions désirables pour l'éducation et la santé des jeunes filles.

« D'assez loin déjà le voyageur a remarqué, à ganche devant lui, à une certaine distance, une tour étroite et svelte, qui s'élance du haut d'un terrain en ressaut, espèce de jeton indiquant la position de l'antique ville de *Rouskino* (*Ruscino*) ; et en face l'amas des constructions de la ville de Perpignan que domine la citadelle, se détachant par des lignes harmonieuses sur un ciel presque toujours azuré. A droite, au loin, le regard se porte sur la masse pyramidale du Canigou, la montagne au front chenu que les neiges blanchissent les trois quarts de l'année. Au pied de Perpignan coule la Tet, l'une des trois rivières torrentielles qui arrosent et trop souvent dévastent la plaine. On la traverse sur un pont en pierre, bâti peut-être par les Romains, mais plusieurs fois renouvelé à la suite de crues formidables. En 1688, on fortifia la tête de ce pont, en amont, du côté opposé à la ville, par une bonne digue à qui fut donné le nom de l'intendant Orry. »

» Après avoir traversé le pont de la Tet, qu'on appelle pont *de la Pierre*, et parcouru la rue qui forme le faubourg Notre-Dame, on se trouve en face du *Castillet* ou petit château. Sur les bords du glacis de l'avancée, on voit souvent, réunis par groupes, des individus au teint enfumé, cheveux lisses, traits du visage fortement prononcés, stature haute et élancée, vêtus d'un pantalon montant sur la poitrine, un gilet descendant à peine de quelques doigts sous les aisselles, veste tout aussi courte, garnie souvent de boutons de métal en boule suspendus à un long

chaînon, bonnet rouge ou noir tantôt descendant jusqu'au milieu du dos, tantôt deux fois replié au-dessus de la tête, et souvent coiffés d'un mouchoir plié en bandeau appliqué sur le front et noué par derrière, ceinture rouge ou noire à laquelle sont ordinairement suspendues des morailles, des cordes, une trousse de cuir contenant de longs et larges ciseaux à lames arquées d'une façon spéciale. Ce sont des *Gitanos*, ou, comme on les appelle en français, des *Bohémiens*, débris d'une race asiatique, nomade et vagabonde, passée en Europe on ne sait quand, comment ni pourquoi, et qui, expulsée de partout, a fondé un de ces établissements dans les Pyrénées Catalanes, un peu moins sales, un peu moins déguenillés, beaucoup moins maraudeurs que les tribus errantes de la caste, ceux de ces gitanos qu'on voit ainsi aux abords de la ville y sont domiciliés et ils attendent là qu'on leur livre les mulets, les ânes ou les chiens à tondre, ce dont ils s'acquittent habilement et avec goût. Maquignons jusqu'au bout des ongles, les Gitanos courent toutes les foires, trafiquent sur les bêtes de somme qu'ils ont le talent d'adoucir pour quelques heures si elles sont rétives, d'exciter si elles sont lentes, de déguiser si elles sont vicieuses; et ils attrappent admirablement les braves campagnards niais tombant entre leurs mains, parçe que, au dire de Michel de Cervantès, le larcin est leur unique métier à eux enseignés par leur unique maître d'école, le diable.

« Les Gitanos passent pour avoir un roi que les uns font résider en France, les autres en Espagne ; tout cela n'a pas le moindre fondement. Nous tenons d'un des principaux d'entre eux, propriétaire et électeur, que dans la race on qualifie de roi ou prince

tout Gitano qu'une opulence relative éléve au-dessus de ses congénères.

« L'estomac du Gitano nomade ne recule devant aucun aliment, si immonde qu'il soit il s'accomode aussi bien de la bête déterrée que de la charogne jetée à la voirie : c'est pour lui un mets faisandé... et délicat. Réunis dans quelque masure branlante, dans le creux d'un fossé, sous l'arche d'un pont sans eau, oublieux d'une misère qu'ils paraissent ressentir à peine, ces heureux vagabonds font leur halte, et chacun de son côté se met en quête. Leur bref repas absorbé, tantôt ils se livrent à une guerre active contre la vermine qui les couvre, tantôt ils s'abandonnent parfois, au son d'une mauvaise guitare ou au simple chant d'un fandago, à quelqu'une de ces danses que le jeu combiné des bras, des hanches et des yeux, rend d'un cynisme peu ordinaire.

« L'entrée de Perpignan existait autrefois à travers le petit château de style moresque qu'on appelle le Castillet, forteresse bâtie en 1319 par Sanche, second roi de Majorque, pour défendre l'entrée de la place du côté de la France. Les personnes qui ont parcouru le midi espagnol et le nord africain trouvent beaucoup d'analogie entre cette fortification vraiment pittoresque par ses machicoulis très allongés et celle de ces contrées. L'architecte chrétien, dans cette construction, se conforma au style importé en Espagne par les Arabes. Au-dessus du château, il éleva un cavalier de forme hexagone, en manière de minaret, couronné d'une coupole et dont l'intérieur est entièrement pris par l'escalier à vis conduisant à une très étroite galerie qui en fait le tour, et que soutiennent encore des machicoulis à forme allongée. L'entrée de la ville à travers ce châ-

teau n'était pas en droite ligne, et faisait un coude pour déboucher par le côté oriental. Les deux portes des extrémités de cette galerie étaient munies d'un pont-levis ; et à l'endroit où elle se coude se trouve une troisième porte garnie d'une herse encore en place.

« Les voitures roulent sous la voûte et amènent le voyageur à proximité des principaux hôtels qui tous sont à proximité de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste. C'est de ce point qu'il pourra aller visiter, par l'itinéraire que nous dressons, ce que l'enceinte de Perpignan peut offrir de plus intéressant à sa curiosité.

« La place peu considérable qui s'étend de la façade de l'église Saint-Jean sert de place d'armes à la garnison. C'est là que chaque jour défile la parade, et que chaque soir retentit le fracas guerrier des tambours battant la retraite.

« L'église Saint-Jean, fondée par le second roi de Majorque, resta près de deux siècles en construction Le sanctuaire de l'édifice ayant été achevé quand Louis XI était momentanément maître du Roussillon, les armes de France furent placés à la clé de la voute, d'où elles n'ont jamais été enlevées, traversant impunément la vicissitude des temps et des révolutions. Les orgues furent posées en 1504, mais ce ne fut qu'en 1509 que la nef fut consacrée et définitivement livrée au culte.

« La cathédrale Saint-Jean dont le vaisseau est remarquable par la largeur de sa nef (19 m. 50 d'un pilier à l'autre ; 17 m. 96 de l'entrée au fond de l'abside, 27 m. 25 du sol à la voûte) et par la hardiesse de sa voûte grandiose, a sur les côtés de nombreuses chapelles en enfoncement.

« Le retable du maître-autel, qui était d'abord en bois, fut exécuté en marbre blanc par un artiste barcelonais nommé Soler. Ce changement se fit à la suite des prédications d'un religieux de Perpignan, de l'ordre des Minimes, qui prit l'initiative pour provoquer de pieuses libéralités en faveur de cette œuvre. Grâce à une somme de mille livres donnée pur le chapitre, les travaux furent immédiatement entrepris. Quatre pilastres ioniques formant deux étages d'architecture occupés chacun par un grand tableau de haut relief et couronnée par un fronton bridé, forment avec quatre pilastres disposés de la même manière, un encadrement dont le centre est occupé par une vaste et profonde niche où rayonne la statue de Saint-Jean-Baptiste. »

Pour copie conforme

(À suivre) ALPHONSE HENRY.

LES LIVRES

Cette deuxième édition du livre de *Gallia* par M. Camille Jullian, professeur à l'université de Bordeaux, est le complément du livre sur *Vercingétorix* du même auteur.

C'est le tableau de la Gaule devenue romaine, comme *Vercingétorix* est le tableau de la Gaule indépendante.

Les deux ouvrages s'expliquent et s'entraînent l'un par l'autre ; ils s'inspirent d'une même méthode, ils s'adressent au même public.

Cette réimpression de *Gallia* a été mise au courant des plus récentes découvertes en France.

On y trouvera de nouveaux dessins d'inscriptions et de monuments, notamment du mausolée d'Igel et de l'inscription d'Hasparren toujours si discutée, et reproduite ici directement d'après l'original. (Hachette et Cie, 1 vol. in-16, cart. 3 francs.

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

LA FONTAINE DE NIMES
(991 - 1902)

A M. Maitrot de Varenne.

I.

Piganiol de la Force écrit dans son Nouveau Voyage de France : « Nimes,selon quelques uns. doit son nom et sa fondation à Nemausus, fils d'Hercule le Lybique. » Et Anne de Rulman dans son Inventaire particulier des histoires et des antiquités de Nimes : « On rapporte que ce prince (Hercule) fut aimé des plus belles dames de la Province, qu'il en eût un très grand nombre d'enfants et, entre autres, et d'une dame du pays, son fils Nemausus qui bâtit et donna son nom de Nimes à la ville. »

En la reprenant pour sa rareté, une fable imparfaite se peut aisément corriger. S'il est vrai que Nemausus présida à la fondation de Nimes, c'est au côté de la Nymphe Nemausa (1). J'imagine que cet

(1) *Nemausa*. Il est presque inutile de dire qu'on ne trouverait pas le nom de Nemausa dans l'épigraphie Nimoise ni dans nos vieilles chroniques. C'est un nom que quelques esprits délicats se sont plu à donner dès le XVIII[e] siècle, à notre source. On a bien découvert dans le voisinage même de cette source un petit autel *Nymphis Augustis Sacrum* mais il n'y a qu'un nom dans l'antiquité pour désigner la divinité tutélaire de Nimes : c'est *Nemausus*, divinité que les gallo-romains tenaient des Volques Arécomiques. Aussi bien les latins se servaient de ce mot pour désigner la source, le dieu ou la ville.

Pour ce qui est du Nemausus dont parle Piganiol de la Force, c'est une figure d'importation phénicienne qui a tenté de supplanter le Nemausus indigète.

Héraclide s'étant approché des côteaux pierreux étagés sur notre Fontaine, s'étonna d'ouir dans ces lieux si arides les fredons d'une naïade. Conduit par sa voix au loin répandue, il vint jusqu'au vallon où se jouait la déesse. En la voyant, il s'en éprit et l'épousa, comme le brave Bucolion, fils naturel du roi Laomédon, la naïade Abarbarée, dont il était devenu amoureux en gardant les troupeaux de son père dans les pâturages de Phrygie.

*
* *

Au pied de la double colline d'où la Tourmagne commande la ville, dans son lit de blanches pierres taillées, sous un dais de hauts pins, la Fontaine de Nimes est toujours digne des vers d'Ausone.

..... Vitrea non luce Nemausus
Purior.

Sa naissance est adorable. C'est une eau sombre et profonde, d'un bleu pers, tirant vers le noir sur ses bords, d'azur en son milieu, irisée où gagne sa pente à l'issue de ce qu'on appelle le creux.

Elle vient au jour avec une figure de nymphe. Par un savant passage de l'art à la nature, sans qu'il en coûte au goût le meilleur, elle s'écoule en canal.

Elle entoure de ses lacs un jardin français ; elle réfléchit le ciel et de beaux arbres en ses bassins.

Puis, on devine à quelle fin servile elle prend son chemin vers Nimes. Sa destinée s'achève dans un égout.

*
* *

Les Nimois appellent « la Fontaine » la source et le jardin dont la source se trouve embellie. C'est

faire à la source l'hommage du jardin ; c'est le dernier trait d'une longue dévotion. Nimes reçoit l'eau du Rhône par des tuyaux ; la déesse nourricière n'est plus que la reine d'un harmonieux dédale d'allées. Même elle ne garde plus de secret dans sa grotte ; on sait, à deux lieues de là, l'endroit où se cachent les nappes souterraines qui l'alimentent.

*
* *

Les philologues voient l'étymologie du nom de Nimes dans un vocable celtique qui signifie *rendez-vous*, *pèlerinage*. D'autres ont quelques traces de la dévotion des Volques Arécomiques pour la Fontaine. Nonobstant un trésor de recherches subtiles disons que sur ce point de notre sol règnent un éclat et des traditions hors desquelles tout s'obscurcit. Aucune « poésie » ne saurait prévaloir sur la beauté qui flatte la source de Nemausus non plus que le mot celtique sur la forme latine du nom de Nimes.

*
* *

En dépit de maints changements nouveaux le jardin de la Fontaine est ce qu'on appelle un jardin français. On y peut jouir de ce style aux mouvements des allées, des terrasses, des escaliers, aux sculptures, à l'appareil de maçonnerie qui reçoit et conduit les eaux. Si quelque part l'art et la nature sont restés d'accord pour plaire à une nymphe, c'est au bord de notre source.

Il y subsiste peu de chose des monuments dont la Fontaine fut embellie sous Auguste et sous les Antonins. Dans l'enclos du jardin, mais détourné de ses rêveries par la clientèle d'un pavillon où l'on

boit de la bière, un temple, que l'opinion commune consacre à Diane, découpe sa ruine sur les pins de la colline qui le domine et les murs d'une brasserie qui se profile à sa suite. Voisines de l'eau, deux marches demi-circulaires de pierre lisse et jaunie témoignent aussi du culte oublié.

Hors le temple et ces marches, encore que les architectes français, au XVIIIe siècle se soient appliqués à bâtir sur les fondements des ouvrages anciens, on ne voit rien aujourd'hui de ces ouvrages. On prétend qu'au Ve siècle, les barbares les ont détruits. Je pense que les barbares ont moins fait pour leur destruction que les habitants de Nimes trois siècles plus tard.

Les Romains avaient construit, à l'issue de la source, des Bains dont on a retrouvé des vestiges. Ces Bains disparurent le jour où l'eau fut détournée de leur bassin par une ouverture en amont. La digue romaine ayant été rehaussée, l'eau trouva une sortie au levant et une route qui la conduisit à la ville par le plus court et jusque dans ses fossés. On peut croire qu'alors, pour bâtir leurs maisons, les plus pauvres habitants de Nimes arrachèrent tout ce qu'ils purent d'une construction désormais sans emploi. Les alluvions de la source quand elle était en crue en ensevelirent ensuite les fondements. Peu après des prairies dérobèrent ces restes.

*
* *

Je vois mal notre Fontaine dans la colonie romaine; il y a là trop de portiques, de colonnades, de statues; c'est un lieu trop magnifique. Un cœur vraiment épris de beauté ne saurait composer avec les hypothèses des savants pour exhumer ce noble pittores-

que. Mais j'imagine aisément sur ses bords, au Moyen Age, cent grâces champêtres. Je vois dans son creux une eau pure et belle (car je suppose que toujours quelque antique respect et la peur aussi de ce gouffre en écartèrent les vauriens qui l'auraient voulu salir), à l'entour de cet abîme une nappe peu profonde formant un étang, comme dit Rulman, où descendait le soir l'ombre de la colline et celle de la Tour. Je vois, à la naissance du courant, un moulin et sa roue de bois ; du moulin au temple un pré verdoyant ; dans le temple même une abbaye, un clocher, une croix ; derrière l'abbaye la colline, plantée de vignes jusqu'à la Tour.

Voilà des charmes dont on peut relever les signes certains, à la Bibliothèque de la ville, sur un plan gravé du XVIe siècle.

.... Plus loin les bords de la Fontaine étaient gâtés par l'industrie et le peuple des faubourgs.

II.

En 991, Frotaire Ier, évêque de Nimes, désigna le temple consacré à la fontaine par les Romains à des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît pour leur monastère ; il en fit l'abbaye de Saint-Sauveur de la Font.

Au berceau de la naïade, vallon retiré, fermé de collines, sous l'escarpement du roc, somnolèrent la source et le couvent. L'innocence et la douceur chrétienne vinrent fleurir parmi les jonquilles sur ces rives basses.

Ces rives cependant étaient à tous pour la promenade et le pâturage ; les habitants y tenaient leurs fêtes votives (1). Mais par bon goût, l'abbesse de

(1) Cédant à la force du passé ils y venaient encore, il y a trente ans, danser certains jours de foire.

Saint-Sauveur de la Font en écartait volontiers la foule. Elle ne pouvait croire que ce lieu choisi ne fut le patrimoine de son abbaye. Comme elle cherchait sans cesse à le faire sien, les Consuls de Nimes lui opposèrent une longue résistance. Ils finirent par l'emporter. La Chronique nous a conservé quelques épisodes de ce débat. Un jour, l'abbesse crut triompher par le moyen des panonceaux aux fleurs de lys de France qu'elle fit apposer, aux limites du territoire, à des plançons de saules. Un sergent les vint enlever. La propriété de ce pré fit aussi la matière d'une conférence, sur le bord de l'eau, des délégués du Conseil de ville et de l'abbesse assistée de son curé.

Les religieuses de Saint Sauveur de la Font étaient filles des Chevaliers des Arènes ; mais, avec le temps, cette communauté si distinguée se laissa corrompre; on y vit entrer au prix d'une grosse dot des demoiselles de bourgeoisie. Ce fut le scandale de la ville. Une telle licence, et peut-être aussi la divine volupté que respiraient ces lieux tout païens, perdirent l'honneur du monastère.

On affirme que l'abbaye se laissa circonvenir par le diable. La chronique parle d'un vivier, creusé entre le temple et la source, où les recluses nourrissaient de belles carpes, sans doute pour la bonne chère. Et de certaine fille aussi que les Consuls ne voulurent pour abbesse « parce qu'elle n'étoit personne pour l'estre, parce qu'elle n'étoit fâme de bien ».

Quelques unes de de ces nonnains embrassèrent, plus tard, la nouvelle religion et, plus tard encore, celles qui lui préférèrent l'abbaye en furent chassées par le sieur de Jean, capitaine religionnaire, lequel força le couvent à la tête de ses soldats. Elles s'en-

fuirent à Lédenon, près de Nimes, puis à Beaucaire, abandonnant leur demeure et le temple à des fermiers. C'est ici qu'on voit bien la vengeance de Minerve

« *Et le tendre secours que se prêtent les dieux* » :

L'un de ces fermiers, sans méfiance, s'avisa de serrer dans le temple de Diane des oliviers que l'hiver avait gelés. Il se trouva qu'un ennemi de cet homme, quelque insensé, mais poussé à coup sur par la déesse de la Raison, y mit le feu. L'incendie fit éclater en cent endroits la pierre mais aussi tomber le platras et le méchant clocher dont ce temple, depuis quatre siècles, était flanqué.

Voici d'autres misères que le sanctuaire souffrit. En 1577, le maréchal de Bellegarde ayant reçu l'ordre de tenir Nimes à l'étroit, parce qu'elle se trouvait aux mains des huguenots, vint s'établir sur les collines qui dominent la ville au Levant. Les habitants se portèrent aussitôt vers le temple de la Fontaine et, craignant que le maréchal ne songeat à s'y fortifier, pour le mettre hors de défense, en ruinèrent la face qui regarde la plaine.

En 1622, ils lui ravirent encore des pierres à revêtir les bastions de leur place.

*
* *

Tels furent les maux que l'ignorance ou la nécessité des citoyens firent à la fontaine et à son temple. La Fontaine les leur rendit bien. Aussi longtemps que les Nimois parurent indignes de l'éclat que Nimes antique avait jeté, ils supportèrent le courroux de la naïade. Du jour qu'ils détournèrent si imprudemment sa course des beaux aqueducs romains pour le lit

d'un simple ruisseau, elle ne laissa pas dans son caprice de leur faire sentir l'inconstance du bien et du mal. Elle se montrait tour à tour avare et prodigue de ses eaux avec tant de malignité que, des tourments qu'elle lui causait, Nimes gémit dix siècles et plus.

Une fois hors des aqueducs, elle reprit son cours sinueux dans la plaine. Gagnant et s'infiltrant partout, elle formait tant d'issues par où elle se perdait, qu'on la voyait, en juin déjà, glisser insidieusement sous le gravois de son lit. Dans les fossés de la ville, plus pernicieuse, étendue par flaques, elle exhalait à l'aube, avec ses brouillards, la fièvre et la peste. Elle eût fait volontiers alors de Nimes un désert sans la constance des citoyens. En 1459, les lieutenants de la sénéchaussée voulurent s'éloigner de Nimes et établir leur garnison à Bagnols. Les Consuls de Nimes s'opposaient à cette translation. Les lieutenants répondirent « que Nimes était une ville aquatique, bâtie sur un fond marécageux et en cela très préjudiciable à la santé des personnes dont le tempérament était sanguin ou mélancolique ou flegmatique ; que cette ville pouvait être, à la vérité, salutaire aux gens colériques, mais que le nombre en était bien petit ..... que peu de gens y passaient l'âge de soixante ans ; que l'air y était si mauvais qu'on y avait vu la peste faire plus de ravages qu'ailleurs. »

Passe la fièvre, la peste et la soif, mais l'Industrie et le Commerce naissant souffraient de la fougue des fortes crues et des sécheresses stériles. Cela ne fut pas sans inspirer le désir de s'assurer l'humeur de la naïade.

En 1375, les Consuls avaient délibéré pour donner plus libre route à la fontaine et fait entrepren-

dre des travaux à l'issue de la source. Maïs à peine eût-on mis la main à l'œuvre que les religieuses de Saint-Sauveur, ayant un moulin à cette issue, se recrièrent qu'on l'allait ruiner. Elles eurent avec elles les gars du moulin qui, à la faveur de la nuit jetèrent des pierres où l'on avait creusé. Cela fit si grande rumeur que les Consuls prièrent la Cour royale de publier cette défense.

« Manda la cort del Rey de Franço, nostre senhor, a requesta dels consols de Nemse, que neguna persona de qualque condition que sia, per se, ne per autre, non sie ausart de mettre peyras, ne terra, ne degun autre empachie, en la fossat que se fa à la Font de Nemse, ne en la obra de dicha Font, ne empachar la dicha obra et aquo sus la pena de cent marcs d'argent aplica d'oyras al Rey, nostre senhor, e se non la de que pagar, lo paguara del cors».

Il est possible que ces religieuses aient fait longtemps échouer l'entreprise d'une bonne canalisation. Mais il faut voir aussi l'ignorance des fontainiers et leur rouerie. Il n'en manqua pas, en 1439, en 1594, en 1599, de ces fontainiers empiriques, qui commencèrent de déblayer le canal, se firent défrayer et disparurent au bon moment.

Ces essais manquant le but qu'on se proposait, on découvrit cependant des débris de marbre, des mosaïques, des châpiteaux brisés. Quelques doctes, qui s'émerveillaient déjà des antiquités de Nimes, ne craignirent pas de gémir sur l'ignorance du vulgaire et de ce que, faute d'argent et d'un entrepreneur habile, on abandonnait un si riche trésor. « Nous aurions besoin, disait l'un d'eux — il s'appelait Poldo d'Albenas — d'un Julius Frontinus, préfet et commissaire des eaux et d'un

Nerva ou Auguste ou bien son gendre Agrippa ; ou que notre Roi auguste, s'il en était averti, prit le désir d'user envers cette antique République de sa libéralité et magnificence accoutumée là où je m'assure qu'il découvrirait tels monuments de l'antiquité qui, outre leur admiration et beauté, pourraient beaucoup servir à sa majesté et au public, pour y apprendre comme telles besognes se peuvent faire, tant nécessaires à tous royaumes et républiques. »

Il ne fut pas vite écouté. Le désir seul de s'assurer de bonnes finances par l'industrie et le commerce des teintures fit entreprendre, au XVIII[e] siècle, de solides ouvrages. L'historien du temps, Ménard, le dit et il se réjouit de la double fin où l'on se vit bientôt engagé par maintes découvertes aux rives da la source.

III

On n'avait songé qu'à l'avantage du commerce et l'utilité commune, aux excavations, aux déblais, à l'abondance de l'eau ; Nimes se piqua de son antique renom à la vue des ruines romaines.

Ménard et d'autres chroniqueurs nimois ont donné une description nombreuse des travaux et des découvertes de leurs contemporains. Avec quel feu ils disputent des devis des ingénieurs et de leurs mémoires. Ils sont tout occupés de la perennité de la source, de la surcharge des eaux ; ils n'ont à la bouche que l'Hydraulique ; ou, penchés sur les ouvrages des romains, ne songent « qu'à parler français des affaires des latins. »



Pendant la tenue des États Généraux de la Province, au mois de décembre 1730, le corps des marchands et fabricants avait, de concert avec la ville, présenté un mémoire à cette assemblée pour en obtenir du secours nécessaire à l'excavation du bassin de la Fontaine. Ce qu'on lui accorda ne suffit point à pousser bien loin les travaux.

En 1738, les magistrats municipaux firent effort pour les reprendre. On leur avait fait remarquer que les dépôts qu'entrainaient les eaux de la Fontaine durant leurs crues, et qui en avaient déjà comblé quelque peu le bassin, pourraient à la longue étouffer la source et la forcer à suivre une nouvelle issue. Le conseil de ville chargea M. Guiraud, ingénieur ordinaire du roi, d'y remédier. M. Guiraud était de Nimes, il y résidait. Il commença de creuser le bassin de la source pour le débarraser des sables amassés et découvrit la digue romaine qui séparait jadis la source du bassin des bains. M. Guiraud forma de suite un plan, dont les observations engendrées par l'examen de cette digue faisaient le meilleur ; il le communiqua libéralement aux gens de son état. Sa générosité lui fut fâcheuse. Beaucoup,connaissant son travail, ne songèrent qu'à se l'approprier. De ce nombre fut un architecte de Nimes nommé Mauric. Il dressa un plan semblable à celui de M. Guiraud et fit tout ses efforts pour le faire approuver. Son neveu, le peintre Natoire, envoya le plan au Contrôleur Général des finances. Celui-ci le vit et le trouva bon. D'autre part Mauric s'était hâté de gagner les faveurs de l'Évêque de Nimes,

Mgr de Becdelièvre, homme de goût et dévoué à ces sortes d'entreprises, mais qu'en pareil cas on pouvait aisément abuser. Mgr de Becdelièvre, dès qu'il connut l'avis favorable du Contrôleur Général des finances, écrivit aux Directeur des Fortifications de France, le priant d'indiquer un ingénieur habile à diriger l'ouvrage qu'on se proposait — et sans doute il ménageait dans sa lettre quelque parenthèse favorable à M. Mauric. Il se trouva que le Directeur des Fortifications désigna M. Guiraud. M. Guiraud revint à l'œuvre. Il eut l'honneur de découvrir, après la digue, les anciens murs d'enceinte de la source, sur la source deux marches demi-circulaires, à son issue les pieds droits d'un pont à trois arches. Mais les pluies d'automne qui compromettent les travaux d'hydraulique lui furent, cette fois, impitoyables. Au retour du beau temps la ville eut recours aux États Généraux de la province pour donner suite à l'entreprise, et ce fut un autre ingénieur nommé Clapier qui dirigea les travaux. « On perdit ainsi comme le dit Ménard les attentions laborieuses de M. Guiraud qui se contenta de servir la ville par de simples observations. » Ces observations firent la matière d'un mémoire où M. Guiraud signalait mainte erreur dans différents projets des ingénieurs ses confrères, mais qu'il ne put de longtemps imprimer en son entier et que le public connut quand les réparations étaient entrepreprises.

Clapier vint à Nimes; il considéra la source, et, ne jugeant pas que son débit put suffire aux besoins d'une ville où l'insdustrie de la teinture et de la soie prenait de l'éclat, il se proposa d'y ajouter celui d'un réservoir creusé, du levant au couchant, au pied du Temple de Diane. Il pensait y recueillir

l'eau de puits voisins. Il dut composer un mémoire de ce projet. Pendant qu'il le préparait, on ne cessa de faire des fouilles et l'on découvrit les assises d'un nymphée, et d'un petit théatre. Quand Clapier présenta son mémoire au conseil de ville, on vit qu'il ne se proposait rien moins que de faire disparaître ce qui restait de ces monuments antiques pour la construction de son réservoir. « On sentit heureusement, dit Ménard, les conséquences d'un si étonnant projet, contre lequel s'élèvent plusieurs citoyens. » Clapier n'en remit pas moins son mémoire aux États de Montpellier. Par bonheur :

« De ses innocentes mains
Clothon, du dessin instruite, »

leva les craintes des honnètes citoyens : M. Clapier vint à mourir.

Aussitôt il s'éleva de tous les points de la province une nuée sombre de projets. « On en vit, entre autres, (il faut en croire Ménard) qui avaient été dressés par des personnes dénuées de la connaissance des premiers principes de la géométrie, de l'hydraulique, de l'architecture civile, de l'antiquité, en un mot des parties essentielles pour concevoir et conduire en ce genre un système utile et solide. » Tous ces différents projets, accompagnés de leurs plans, furent envoyés à l'Intendant qui les adressa au conseil de ville pour les faire examiner. Par une délibération l'assemblée nomma des commissaires pour cet examen et, sur l'avis même de ces commissaires, on se détermina à demander à la Cour un ingénieur propre au dit examen.

Ce fut M. Jacques Philippe Maréchal, ingénieur

directeur des fortifications et ouvrages publics de la Province, que la Cour choisit.

Elle lui ordonna de faire la visite des ouvrages commencés, d'examiner les projets réunis par le conseil de ville et d'en dresser un nouveau, s'il le jugeait nécessaire. Il étudia chacun de ces projets et, sans en approuver aucun, ne se flatta pas de les trouver tous mauvais.

Il s'inspira de ceux de MM. Guiraud et Dardailhon pour composer le sien. Il pria ensuite ce dernier de surveiller l'exécution des travaux qu'il entreprit au mois d'avril de l'année 1744, sur l'ordre du conseil de ville.

Donnons à M. Guiraud ce qui lui revient. Le premier il comprit que la superficie ordinaire et naturelle de la fontaine du temps des romains était le dessus et non le pied de l'ancienne digue qui la séparait du bassin des bains : observation essencielle sur quoi est appuyé le plan de Maréchal. On sait, disait-il, en effet dans son mémoire (composé quand la Cour n'avait pas encore fait son choix), on sait « que, quand les eaux de la fontaine sont basses, elles n'occupent qu'un très petit espace du bassin appelé le creux, et qu'on ne voit dans tout le reste que du sable et du gravier irrégulièrement accumulés, aspect très désagréable et qui l'eût été d'autant plus du temps des anciens que les édifices élevés auprès ou sur ses bords étaient magnifiques. Il est donc plus que vraisemblable que n'ayant d'autre moyen de corriger un si grand défaut que de retenir les dites eaux dans l'étendue de leur bassin à la hauteur de la digue, ils ont employé ce moyen sans en craindre aucune fâcheuse suite (la surcharge de la source) ; et les marches demi-circulaires à la hauteur

de la digue prouvent que le bassin était toujours plein. »

Maréchal établit son devis, il le fit imprimer et le publia en 1745. Les ouvrages achevés en 1753 furent jugés imparfaits. Le projet complet de M. Guiraud eut été, ce dit-on, plus profitable au commerce. C'est l'avis de Ménard. Quoiqu'il en soit, en 1784, les négociants de Nimes attribuaient déjà la décadence du commerce à la pénurie des eaux pour la teinture.

*
* *

J'ai hâte de dire que Maréchal composa son devis avec un soin extrême. On y peut entrer sans ennui dans le détail des terrassements, de la maçonnerie, du choix des matériaux et du reste. Je prends au hasard une bonne page. Voici pour le jardinier :

« Toutes les avenues, depuis la porte de la Boucquerie jusqu'à la Fontaine, seront ornées d'un ou de plusieurs rangs d'arbres, suivant que le terrain le permettra, lesquels seront plantés à neuf pieds de distance des revêtements, bien alignés et espacés entre eux suivant les mesures du plan. On aura soin de choisir à cet effet les arbres les plus convenables à la nature du terrain, c'est-à-dire ou de jeunes ormeaux de Lion à grandes feuilles, ou des marronniers d'Inde bien droits et bien sains, qu'on plantera bien à plomb, et on fera des tranchées de largeur et profondeur suffisantes pour donner aux racines la liberté de s'étendre, observant que ces tranchées soient remplies de bonne terre bien préparée et que chaque arbre soit ensuite soutenu par une perche pour résister à la force des vents, puis enveloppé d'épines. On donnera aux allées un peu plus d'élévation dans le milieu que

sur les côtés, afin que leur pente générale se conserve mieux et que les eaux puissent se porter sur les arbres qui en seront plus facilement humectés. »

*
* *

Maréchal releva les murs d'enceinte de la source sur la ligne de celle des Romains ; il restaura les deux marches demi-circulaires, à fleur d'eau, sur le modèle des anciennes. Là où le moulin des Religieuses de Saint Sauveur cachait les ruines d'un petit monument romain, il établit une plate forme au levant des hemicycles. Il en fit une seconde à leur couchant et, entre elles, un escalier à deux rampes, soutenu par un mur avancé en forme de tambour (c'est par là qu'on descend à la source). Il fit, à l'issue de la source, un canal qui la joignit aux bains romains et, sur ce canal, un pont de deux arches. Le plus délicat de l'ouvrage fut de toucher aux bains eux-mêmes. C'était à l'origine, semble-t-il, un espace quadrangulaire, pavé et découvert, entouré de colonnettes comme d'un atrium et garni de chambres sur ses côtés. Au milieu, s'élevait un stylobate (pour quatres belles colonnes corinthiennes) dont le centre était rehaussé d'un piedestal portant une statue. Il rétablit le quadrilatère, les chambres autour, puis un corridor appuyé sur les colonnettes, enfin l'édifice central appelé nymphée ; mais il n'y conserva de l'antique qu'une frise qui court sur les quatres faces.

Il faut lire les reproches et les regrets que ce dernier travail inspire au bon M. Guiraud. « Il est de l'honneur de la ville, avait-il écrit dans son mémoire, de ne toucher à ce monument (il entend le Nym-

phée ou les Bains) qu'après l'examen et l'approbation authentique des personnes reconnues capables d'en bien juger, tels que le sont incontestablement Messieurs de l'Académie des Inscriptions, auxquels il faudrait, pour cet effet en envoyer un modèle en bois.... Ces messieurs ayant ce secours, ne manqueraient pas, non plus que les autres savants de l'Europe, de publier ce qu'ils auraient pensé sur ce sujet , d'appuyer leurs sentiments de preuves et d'autorités qui dévoileraient à nos yeux la véritable, ou du moins la plus plausible destination de ce précieux édifice. »

L'irréparable consommé, voici quelques unes de ses plaintes :

Sur le pavé du nymphée étaient autrefois deux rangs de colonnes hautes de huit pieds; on en a replacé de beaucoup plus courtes pour soutenir un plafond de maçonnerie qui couvre l'espace entredeux, lequel avait toujours été découvert comme tout le reste du nymphée, ce qui en restreint désagréablement la vue et rend les chapelles voisines beaucoup plus obcures qu'elles ne l'étaient auparavant. Le stylobate a été démoli jusqu'à son socle et rebâti plus haut qu'il ne l'était auparavant ; une partie de la frise et de la corniche y manquant, on a refait à neuf l'une et l'autre, la frise imité de l'ancienne, mais non pas l'autre. Au lieu de quatre colonnes magnifiques que les Romains avaient erigées sur les angles de cette corniche, on y a placé des vases qui nont aucune convenance avec la grosseur de ce massif, etc.... »

Quoique nullement d'un pédant et n'on plus sans doute d'un confrère évincé, ces remarques ne manquent pas d'être un peu vaines. Elles feraient moins regretter l'injustice qui fut faite à leur auteur le jour

qu'on lui retira les travaux. Les scrupules de M. Guiraud laissent voir trop de délicatesse. Le pieux admirateur de nos ruines ne se serait-il pas trouvé les bras liés quand il lui aurait fallut,je ne dis pas porter la pioche dans ces vestiges sacrés,mais y toucher du bout des doigts? Louons Maréchal en présence du résultat qu'il obtint de ne s'être point embarrassé d'un soin si prudent et si lent. Pouvait-il, avec quelques décombres, remettre en état un monument d'une si rare espèce? Mieux valut le tourner au goût élégant du siècle que le mal imiter. Aussi bien Maréchal laissa aux édifices élevés sur les fondements des murs romains assez de leur antique structure pour assembler deux beaux styles le plus harmonieusement du monde.

*
* *

Je n'ai point vu en leur bel état les quatres colonnes qui surmontaient le stylobate antique, et je veux croire qu'elles méritaient la louange que leur décerne M. Guiraud,toutefois je demande grâce en faveur des vases qui les ont remplacées. Ces vases et les génies qui les accompagnent, appuyés sur des faisceaux de glaïeuls, sont fort beaux. La force et la grâce les ont modelés.

Pour la nymphe qui domine sur son piedestal, elle a du naturel d'une coquette, mais je dirai,malgré le mépris où on la laisse de nos jours, qu'elle soutient bellement la vue dans ce divin site.

On voit aux pieds de cette nymphe un caducée,un livre de commerce et une ancre symboles du négoce; on voit aussi le palmier et le crocodile des armes nimoises, l'effigie d'Auguste et celle d'Agrippa.

* *
*

Au delà des bains et dans l'axe, Maréchal fit un bassin réservoir sur le dessin de l'ancien ; bassin orné d'arceaux ouverts, ceints ou munis de réversoirs, selon qu'ils donnent libre cours aux eaux, passage au débit de la source ou ne servent qu'à la symétrie. Puis il ouvrit deux branches aux eaux de ce réservoir, l'une au levant, l'autre au couchant qu'il conduisit, en les repliant, autour d'un grand parterre. A leur tête il fit deux ponts de quatre arches (dont le tablier forme les cotés de la terrasse qui sépare les bains du parterre) ; à leur extrémité deux grands bassins ronds joints par un canal qui, du bassin oriental, se dirige avec assez de majesté vers la ville.

Là les eaux se divisaient autrefois dans les fossés qui ceignaient la cité et ce petit canal appelé l'Agau qui la traversait.

*
* *

Si Maréchal ne fit pas ces ouvrages à l'échelle de ceux des Romains, comme on l'a prétendu, il fut, bien avisé ; Nimes n'était pas de beaucoup si grande de son temps qu'elle le fut sous les Antonins. Que le Jardin de la Fontaine soit aujourd'hui un lieu trop étroit ; que la foule y grouille un soir de carnaval, ce fut un délicieux promenoir pour une société de dix huit mille Français.

Hors de la Fontaine on traça large Cours à la suite de la grande allée du parterre. Ce fut le Cours-Neuf. Prolongé depuis, il finissait alors au jeu du Mail.

*
* *

« Il ne manquait à tous ces ouvrages construits pour l'embellissement et pour l'utilité avec tant de soin, de dépense — dit Ménard — que les étrangers venant les voir pussent en apprendre l'origine et l'histoire. » C'est à quoi l'on a pourvu par quatre inscriptions.

Pour la première, qui consacre les travaux de l'époque, l'historien nous apprend que « les administrateurs publics n'ont rien oublié afin qu'elle fut exacte et que sa dignité répondit à l'élégance des embellissements anciens et nouveaux ». Sur la demande du Conseil de ville, l'Académie, le 7 février 1753,la fixa ainsi :

REGNANTE LUDOVICO XV
FRANCORUM REGE DILECTISSIMO
FONTEM NEMAUSUM
PRISCAQUE BALNEA
BARBARORUM VASTATIONE DIRUTA
PISCINA MUNDATA, PRODUCTO ALVEO,
ET ADDUCTA COMMERCIORUM UTILITATI
MAJORE AQUARUM COPIA,
ADJECTIS AMBULATIONIBUS
VARIISQUE ORNAMENTIS
AD ANTIQUVM REIPUBLICAE NEMAUSENSIS
SUB AUGUSTO SPLENDOREM
CIVES NEMAUSENSES REVOCARUNT
ANNO M. DCC. LIII.

Séguier, à qui les Consuls firent l'honneur, en sa qualité de Nimois,d'écrire,à Vérone,pour lui demander son sentiment sur cette inscription ne s'en montra point aussi satisfait que le paraît Ménard. Il est vrai

que ce dernier était l'un des deux commissaires que l'Académie avait désignés pour la préparer. Voici la réponse que Séguier fit aux Consuls :

« Messieurs, j'ai été infiniment sensible à l'honneur que vous m'avez fait de me communiquer l'inscription envoyée de Paris pour être placée au mur d'enceinte de notre Fontaine..... Je l'ai examinée avec attention et critique, il m'a paru qu'elle ne répondait point aux vues que la ville s'était proposées.... La fin principale de tous les travaux faits à la Fontaine était, ce me semble, de la rendre plus abondante.... l'inscription n'en dit pas un seul mot ; il faut le deviner. Ce n'est pas le faire entendre que de dire qu'elle est aujourd'hui plus utile pour le commerce et d'un plus grand agrément pour les habitants. Elle attribue aux Barbares la destruction des anciens Bains qu'on a découverts ; il n'y en a pas la moindre preuve. Le temps, la vieillesse des bâtiments, les incendies, les inondations, les propres habitants ont ruiné ces anciens édifices et non les nations septentrionales qui ont inondé l'empire romain.....»

Les habitants de Nimes voulurent placer à côté de cette première inscription un autre témoignage qui consacrât les noms de ceux qui avaient pris une certaine part aux ouvrages de leur Fontaine. L'Académie n'approuva pas cette pensée ; elle se rendit cependant au désir du Conseil de ville. Cette inscription est ainsi conçue :

FAVENTE
LUDOVICO — FRANCISCO — ARMANDO
DUCE RICHELIO,
FRANCIAE PARI ET POLEMARCHO,
REI MILITARI APUD OCCITANOS
PRAEFECTO ;

OPUS ACCEPTUM ET PROBATUM
JOANNI LE NAIN, COMITI CONSISTORIANO.
PARI STUDIO PROMOVIT
E IVS IN OCCIT. PRAEFECTURA SUCCESSOR
JOANNES — EMANVEL DE GUIGNARD.
VICECOMES A. S. PRAEFECTO
CURANTIBUS NOBB. VIRIS
PETRO ROVVIERE DE DIONS, NEM.. CURIAE
PRAESIDE,
PRAETORE VRBANO ANNONAE PRAEFECTO ;
CAR. LVD.IOVBERT.MILIT.ORDINIS S. LVD. EQUITE,
PRO PRAETORE ;
PETRO—ISAAC DEYDIER DOCT.MED IOAN, IAC.MIRANDE,
iAC, CHARDIN FRANC, DVRANT ;
COSS. ORDINANTE
IAC PHILIP. MARESCHAL, MILIT, ORD, S. LVD
EQUITE BELLICIS MVNIMENT. PORTUBVS AC
OPERIBUS PUBLIC. PER OCCITANIAM
PRAEPOSITO.

On enchassa de plus dans le mur d'enceinte méridional de la source deux tables de marbre antiques portant la double inscription dédiée à Auguste :

IMP. CAESARI. DIVI. F
AVGVSTO. COS. NONUM
DESIGNATO. DECIMUM
IMP. OCTAVOM.

Et entre ces deux tables une troisième, composée par MM. de Boze et Ménard, fixée par l'Académie, qui consacre la découverte des dites tables :

IMP. CAESARI AUGUSTI TITULOS,
PROPE FONTEM NEMAUSUM,
INTER UTRIUSQUE HEMICYCLI RUDERA,

SUB LVDOVICO XV. AUGUSTO ALTERO,
REPERTOS,
POSTERITATI SERVANDOS CENSVIT
CIVITAS NEMAUSENSIS,
ANNO. M. DCC. LIII.

*
* *

Ceci fait, l'œuvre se trouva digne de la naïade : eaux limpides, marbres brillants, allées de sable de niveau, blancs balustres, escaliers ronds, fraîches verdures et corbeilles de fleurs nouvelles ; beautés qui se parent aujourd'hui d'un voile tendre de vétusté.

Les arbres étant lors bas et menus, l'horizon du parterre ménageait à de bons yeux de piquantes issues. C'est ainsi que de la porte du temple de Diane on pouvait voir, entre leurs jeunes troncs, la ligne des murs et l'une des portes de la ville (1).

De la terrasse élargie sur la croupe de la colline, la vue était infinie, mais la colline elle-même avait l'éclat languissant des terrains brûlés et rocailleux ; les blanchisseuses y venaient étendre le linge. Aujourd'hui elle peut être justement fière de ses pins. Elle apparaît comme dit l'autre, « avec la noirceur d'une forêt agée de dix siècles». Pour ne point mentir, ces arbres n'ont pas cent ans encore. Le vent qui les a courbés et leur puissante audace ont fait plus que le temps pour leur sombre beauté. Ce petit mont est au loin comme planté d'un bois épais, mais vingt allées le vont contournant qui s'élèvent jusqu'à sa cime sous le berceau de mille branches. Trois terrasses y sont étagées d'où la vue croît et s'embellit, Enfin

(1) La Boucquerie.

toutes ces allées sont bordées de buis, de laurier et de lierre. Le chêne vert, le myrthe, le laurier thym forment ici divers bocages. Aussi bien le rossignol y chante et la molle grenouille soupire dans les bassins qui retiennent les eaux de ces pentes.

En 1814 le baron d'Haussez était préfet de Nimes. Ce méchant moraliste qui fut aussi ministre de Charles X, écrit dans ses Mémoires : « Le seul souvenir de mon séjour dans le Gard c'est un jardin que je fis tracer sur le rocher aride de la Fontaine. J'y consacrai une somme de 20.000 francs ». C'est donc le baron d'Haussez qui le premier orna ce côteau.

Mais en 1824, M. Cavalier, qui était maire de Nimes, le para singulièrement des pins qu'il y fit planter. Ainsi le maire et le préfet, qui différemment entendaient l'intérêt de la chose publique, firent sans concert, cette œuvre harmonieuse. La passion politique leur en a voulu inégalement partager l'honneur. Je ne sais encore s'il faut dire « mont d'Haussez » ou « mont Cavalier ».

*
* *

Je suis l'ordre des temps pour parler de la Fontaine. Il me semble qu'en la transformant beaucoup on n'y a, depuis 1824, rien ajouté de beau.

En 1848, on l'élargit au levant de ce qu'on appelait l'Enclos-Bœuf. On fit là une terrasse tout à souhait pour un jeune cèdre qui majestueusement y a grandi. De ce côté on voit librement la plaine du Vistre (jadis si riche en blé), celle du Rhône, la chaîne aérienne des Alpilles, les rocs brillants des Baux. Par ce versant Nimes appartient au bord occidental extrême de la Provence.

Le mauvais goût du siècle, trop d'indifférence des citoyens, des jardiniers mal-appris ont fait aujourd'hui plus d'une injure à la Fontaine. Je laisse à d'autres le soin d'en disputer. Aussi bien le mal est fait et la nature s'efforce de le corriger.

Il y a maintenant dans ce jardin une sotte cascade de maçonnerie grossière ; dans l'un des grands bassins un îlot (aménagé dit-on pour des cygnes) hors de proportion avec l'entrée du canal qui lui fait face, et qui rompt l'étendue de la nappe d'eau. Enfin sur les ruines deux fois ensevelies d'un théâtre de Dionysios, un cirque de gazon, honteux d'une végétation exotique mesquine et de petite apparence. Ces erreurs ne font honneur ni à la naïade, ni à ma cité (1).

IV

J'aime la Fontaine en toute saison, mais c'est par une matinée de juillet, et, si je m'en souviens, le quinze de ce beau mois, que je l'ai vue il y a deux ans avec le plus de bonheur.

Je m'avançai dans le frais parterre avant que le soleil l'eût à moitié pénétré. On n'avait point alors abattu tant d'arbres vénérables qu'on a vu sur un échafaud, dressé même dans le jardin, scier, puis charrier durant tout un hiver. Ils étaient ce jour-là verdoyants ; quelques-uns achevaient de fleurir. Je suivis le méandre des allées bordées de buis. Passant sous une verte branche aux molles feuilles à peine remuées, une chouette vint qui se posa à mes pieds. Elle me regarda un instant et reprit son vol ; j'écou-

(1) Même on enlève de la grâce aux degrés des terrasses que l'on répare ; la ligne en était infléchie, on l'a rétablie toute droite.

tai l'oiseau de Minerve pénétrer le feuillage dru d'un cyprès voisin et s'y blottir. Sur ce bon augure, jallai à petits pas à l'ombre des marronniers d'Inde, et sur l'arène blanche des terrasses et dans le jour criblé que font les pins sur le tapis roux de leurs feuilles.

*
* *

Dans le parterre sont cinq allées : la plus large, qui le traverse, fait face au sommet de la colline ; les autres, qui en font le tour, se doublent au long du canal et celle qui le touche est un peu surhaussée. Toutes sont plantées de marronniers. De chaque côté de la grande allée qui divise l'ovale du parterre, et dans l'espace de deux demi-cercles, s'étale aujourd'hui un gazon où des araucarias font une étrange figure. En place de ce gazon émondé, je vis par ce beau jour deux bosquets d'où quantité d'arbres, et de toute essence,s'élançaient pour se partager à l'envi l'air et la lumière. Là le ciel et ses rayons composaient avec la feuillée ce beau fouillis où les hautes branches lisses mettent d'ordre ce qu'il faut.

Au bout de la grande allée on découvre une terrasse rehaussée de deux ou trois marches, puis le Nymphée, et, dans la coupe dont les bords sont embellis de la cime des pins, dans la lumière vive, la divinité du lieu sur son piédestal : je veux parler de notre Naïade. Au delà, on voit la première terrasse de la colline et la seconde et la troisième demi-cachées par les arbres.

Au sortir du parterre j'allai vers les bains romains, vers le nymphée caduc ; l'eau n'y coule à présent que pour mieux faire sentir sa grâce, et, comme naguère.

Gratiae et voluptatis causâ aqua deducebatur.

Dans l'étroit espace qui règne autour du piédestal, sur l'ancien stylobate, des plants de pittosporons, d'arbousiers forment de sombres massifs où le laurier rose perce discret et superbe. Combien de tiges élèvent là leurs têtes légères vers la nymphe. Sur un tore de piédestal une herbacée assemble ses fleurs couleur de safran. Voilà qui doit consoler la nymphe de l'inattention du vulgaire.

La frise antique du stylobate est mouchetée de mousse rousse, fin or et émeraude, mais qui n'en cache le savant dessin.

Autour du nymphée, de tendres tilleuls, des platanes riants, des ormes gracieux éloignent le brillant azur à la pointe de leur rameaux. De la fraîcheur et de la pureté du matin d'été ils avaient, ce jour, l'éclat virginal.

L'eau qui coule sur le pavé des bains et se rend paresseuse, sous l'entrecolonnement, aux chapelles, réfléchit dans l'ombre quelques traits du jour. C'est toutes délices pour celui qui s'accoude au parapet sur les quatre côtés de ce corridor.

*
* *

Le temple de Diane fait face aux bains. Il est bien flanqué d'un petit café, mais le toit de ce pavillon, de briques vernies et de couleur, s'enguirlande de rosiers de Bancia ; il est d'une main légère ; seul, il ne nuirait point à son auguste voisin.

Le temple est dans le giron de la colline. Il a sur sa face l'agrément d'un bosquet d'ormes et de tilleuls. C'est un quinconce d'arbres déjà vieux dont le tronc se crevasse et se noue. J'ai cueilli au pied

de ces arbres de fines aiguilles d'herbe que l'arrosage fait germer ; j'ai pris, dans sa coque diaphane, ou près de la quitter, ou complètement dépouillée la cigale d'émeraude pâle. Ce bosquet, pourl a fraîcheur, la brise et le gazouillis des oiseaux me semblait l'honneur de la matinée.

Le Temple est un rectangle de quinze mètres de long, de dix de large. La voûte, la nef et le mur méridional sont ruinés. Ce qu'on voit encore c'est la nef centrale, où l'on peut compter cinq niches latérales, deux voisines de la porte enfin trois au fond de la cella dont une, grande et carrée, où régnait sans doute l'image du dieu Nemausus. Toutes ces niches sont accompagnées de pilastres portant une corniche et un fronton, fronton triangulaire ou en portion d'arc, alternativement, d'une niche à l'autre. La nef latérale du Nord subsiste aussi, on y trouve une des colonnes antiques du nymphée qu'on y a mise à l'abri.

Ainsi ce temple est fort mutilé. Ce qui nous reste était peut-être le méchant ouvrage des Antonins. N'importe ; à travers ses meurtrissures, le ciel apparaît plus sublime que sur le faîte de nos édifices.

Le sombre lierre, le figuier stérile, de pauvres herbes croissent ici sur le pavé et dans les joints de chaque pierre. Le sol est inégal, effondré ; la ronce s'y étend comme sur les tombes.

Il n'y a guère d'accord sur la dédicace du sanctuaire. L'opinion la plus lointaine le donnait à la déesse Vesta. « Je ne suis pas — disait un nimois vers la fin du XVI[e] siècle — comme plusieurs de notre ville, qui disent savoir, par une longue continuation et opinion que j'appelle cabalistique de père à fils, et par lignées, que c'était le temple de Vesta ».

Un autre disait plus tard : « Il ne paraît pas que ce sentiment eût d'autre appui que celui de l'usage où étaient les anciens de placer près des fontaines les temples qu'ils consacraient à la déesse Vesta. »

Après cette opinion en vint une qui communément n'a pas cessé de prévaloir, c'est celle qui consacre le temple à Diane.

Quelques chroniqueurs: Palladio, Anne de Rulman, Deiron, l'évêque Fléchier l'ont tour à tour rapporté aux Dieux Infernaux, à la princesse Plotine femme d'Adrien, à Isis et à Osiris. Ménard conjecture qu'il était une sorte de Panthéon du dieu Nemausus. Et Nemausus, c'est notre fontaine, c'est sa source bienfaisante.

Que de durs Romains aient embrassé le culte celtique du dieu Nemausus, en m'approchant de la source j'allais, plus sensible à l'imagination de ces Grecs qui, les premiers, instruisirent nos Volques, faire mes dévotions à une Naïade. Je ne saurais concevoir la divinité marine de ce vallon sous un corps d'homme.

*
* *

Ma Naïade se cache dans ce creux sous les zones bien nuées d'une eau toujours plus profonde...

Cette source fut adorée des Barbares ; elle fut aussi l'objet d'un culte élégant ; on l'honorait encore il y a cent ans ; de nos jours... la mode en est passée.

*
* *

Sur ma colline, le front des pins aériens élève l'âme, toute volupté ici consommée, à une beauté plus subtile et plus souveraine.

J'allai parmi ce bois qu'oriente le vent. Là,

à chaque pas, la brise fraîchit, le murmure des branches s'accroît. Une voix sublime prend des accents moins voluptueux et plus graves.

Sur le sommet trône la massive Tourmagne.

Elle est plus mutilée qu'un vieil olivier ; les huit faces sont brisées ; on a muré ses orifices ; ses arètes de ses étages sont écroulés.

La vue erre sans charme sur ce grand corps : il n'y a que l'amour du sol natal qui l'y retienne.

Presque sur le faîte j'aperçus une frêle pousse de figuier, lacérée par le vent, mais nerveusement attachée à ce poste et nourrie des poussières du roc. Le soleil brillait là d'un éclat divin dont elle prenait sa part ; elle mariait sa pâle verdure à la pierre dorée, brisée....

JULES BORÉLY.

CONTE CEVENOL (1)

— Contez-nous donc une sornette de votre pays, père Vincent.

Le père Vincent est le maître-pâtre du mas. C'est lui qui fait, en hiver, devant un bon feu, tous les frais de la veillée par sa conversation imagée et ses saillies. Les récits qu'il a apportés de son pays des Cévennes, sont toujours écoutés religieusement par son auditoire de paysans. Et, il ne se fait jamais prier pour parler.

Ce soir là Vincent était en verve.

— Eh ! bien, puisque vous voulez une sornette, en voici une : *La tène de mou gran*, fit le bon pâtre, *ün aoutré fès vous en diraï ün aoutré ; Babeou la masca* (Babeau la sorcière). Et il commença ainsi : Je le traduis de son idiome natal :

C'était au temps de la guerre des Camisards.

Un soir, le vieux prieur de Mialet, dans les Cévennes, rentra harassé dans sa petite cure, où l'attendait sa vieille servante Marianne. Quelque misère que l'on fût habitué à voir chez les Cévénols, on ne pouvait s'empêcher de regarder le dénûment qui règnait au logis du bon prêtre, à une époque où les habitants de ce pays avaient embrassé pour la plu-

(1) Extrait des *Lettres de ma Guarrigue*, inédites, en cours de publication.

part les doctrines protestantes et ne payaient plus de dimes au pasteur, qui n'avait plus pour vivre que le travail de ses bras et quelque secours venus de l'évêque de Nimes.

Ce dénûment se faisait d'autant plus remarquer qu'une certaine prétention au bien-être y faisait ressortir encore davantage la nudité des murs et l'absence des meubles les plus indispensables.

Marianne achevait de préparer pour le souper de son maître une épaisse soupe aux choux saupoudrée de rapure de fromage, filassant comme le lin d'une quenouille embrouillée, tandis que cuisaient à côté des châtaignes blanquettes.

En entrant, le prieur posa sa bèche dans un coin et huma de toutes ses narines le fumet de la soupe aux choux.

— Dieu soit loué ! Marianne, voici un mets de roi, qui fera honneur à notre hôte.

Marianne leva les yeux, et elle aperçut aussitôt un étranger, un chasseur de la montagne, qu'amenait le prieur. Le coup d'œil qu'elle jeta en dessous sur l'inconnu brilla comme un éclair, s'éclipsa de même et se porta coléreux sur le prêtre, qui baissa la tête et dit à voix basse, avec la timidité d'un écolier qui a fait des sottises et s'attend à une bonne semonce :

— Bah ! quand il y en a pour deux, il y en a pour trois. Et tu ne voudrais pas que je laisse mourir de faim un chrétien qui n'a pas mangé depuis deux jours.

— Hum ! fit Marianne, il y a chrétien et chrétien !...

— Dieu pour chacun, la charité pour tous, répliqua le prieur, tandis que la servante s'en allait en gromelant.

L'hôte du saint-homme, durant cette scène, de-

meurait péniblement debout et immobile près du seuil de la porte. C'était un homme de haute taille, mal vêtu d'une sorte de blouse sale qu'une ceinture maintenait à ses hanches. Ses cheveux noirs, sa barbe inculte, son grand feutre, ses yeux étincelants, sa carabine, ne devaient inspirer qu'un intérêt médiocre et des suppositions peu rassurantes, par le temps qui courait.

— Faut-il m'en aller ? dit-il d'une voix rauque.

— Jamais celui qui s'abrite sous mon toit n'en sortira chassé. Posez là votre arme, chasseur, et récitons le *Benedicite*.

— Ditez-le, monsieur, je m'y associe, mais quant à mon arme, vous connaissez le proverbe nimois : « deux amis, c'est un· » Ma carabine est ma meilleure amie, vous m'excuserez de ne pas m'en séparer. Ce n'est pas par méfiance pour vous, au contraire, mais il en est d'autres qui pourraient songer à me faire déguerpir d'ici plus vite que je n'y suis rentré.

— Marianne est une brave fille, répliqua le prieur, incapable d'une action de traîtrise.

— Pourquoi est-elle sortie ?

— Elle ne s'est pas éloignée ; regardez du côté de la cuisine ; elle boude au coin de son feu, voilà tout.

— En ce cas, à votre santé et mangeons la soupe·

Le prieur était certes un homme de bon appétit, mais il demeura bouche béante devant la voracité du chasseur, qui non satisfait d'ingurgiter quelques razades du gros vin du crû, et deux grandes assiettées de soupe, ne laissa rien d'un énorme pain de ménage qui pesait au moins dix livres. Tandis qu'il mangeait ainsi, il jetait autour de lui des regards

anxieux ; on le voyait tressaillir au bruit le plus insifiant, et le mistral ayant tout à coup fermé violemment la porte, cet homme arma sa rarabine, prêt à vendre chèrement sa vie. Il s'était levé brusquement de son siège, non sans faire une grimace horrible que la douleur d'une blessure à peine guérie sans doute lui arrachait. Remis bientôt de cette alerte, il s'efforça de sourire, reprit sa place à table et acheva les restes de son repas.

Quand il eut satisfait son estomac :

— A présent, monsieur le prieur, dit-il, il faut mettre le comble à votre bonne œuvre. Je suis blessé à la cuisse, une louve m'a mordu, là bas du côté du Pompidou, et voici huit jours que ma plaie n'a pas été pansée. Donnez-moi quelqnes chiffon, ensuite je vous débarrasserai de moi.

— Je ne cherche pas à me débarrasser de vous, je suis un peu chirurgien et vous n'aurez pour vous panser ni la maladresse d'un barbier, ni les linges insuffisants et malpropres d'un rebouteur. Vous allez voir.

Disant cela, il tira d'une armoire vermoulue un trousseau où rien ne manquait. La plaie de l'étranger était profonde, une balle avait traversé la cuisse ; le prieur s'en aperçut bien en le pansant, mais il n'en fit rien paraître, et feignit de croire que c'était une morsure, non sans se dire à lui-même :

— Il faut que cet homme ait un courage surhumain pour qu'il continue à marcher.

— Vous ne pourrez jamais vous remettre en route aujourd'hui ; il faut passer ici la nuit ; vos forces se répareront, l'inflammation diminuera et permettra aux chairs de se désenfler.

— Il faut que je parte sur l'heure, interrompit

brusquement l'étranger. Il y en a qui m'attendent et qui me cherchent.

— Vos parents, vos amis ?

— Et les loups ?

Ce disant, il présenta une pièce d'argent au curé.

— Je ne suis pas un hôtelier, je ne vends pas mon hospitalité.

— Pour lors, merci et adieu.

Et Marianne vit avec satisfaction la haute taille disparaître à travers le feuillage du bois qui entourait le pauvre presbytère.

Une heure s'était à peine écoulée, pendant laquelle Marianne ne cessa de reprocher à son maître sa bonté, son indulgence, sa charité pour un révolté, pour un camisard !

— Ah ! si monsieur de Villars le savait ! Nous serions dans des beaux draps ! Pour sûr que l'évêque de Nimes vous excommunierait !

Le bruit d'une vive fusillade se fit bientôt entendre ; elle coupa court à la harangue de la servante, et le village en émoi fut traversé par une bande de camisards commandés par Roland, poursuivis par les dragons de Louis XIV. Ce bruit porta à son comble, la terreur du prieur et de Marianne, terreur qui redoubla chez cette dernière, lorsqu'elle vit reparaître l'étranger, sanglant, blessé à la poitrine et pâle comme un mourant.

— Tenez, dit-il, d'une voix faible et saccadée, en présentant une bourse pleine d'or ; ma femme, mes enfants.... dans le ravin... proche le ruisseau,.. près de la grotte.

Il ne put achever et disparut derrière une magnanerie, où il trouva un tas de bruyères sous lesquelles il se cacha. La nuit venue il gagna la montagne.

Le prieur avait répondu aux dernières paroles du blessé par un signe d'intelligence.

Malgré Marianne, le vénérable ministre de Dieu se mit à la recherche de ceux que leur avait recommandé le soldat de Roland. Il traversa de nuit le Gardon sur une passerelle de grosses pierres, gravit un sentier de chênes à travers les bois et arriva enfin au ravin où il trouva le cadavre d'une femme, tuée par une balle dans la tête, à côté d'elle un petit garçon de trois ans qui tirait le bras de sa mère pour l'éveiller, tandis qu'un enfant de quelques mois à peine dormait sur son sein.

Qu'on juge de la surprise et de l'humeur de Marianne, lorsqu'elle vit le prieur, comme Vincent de Paul, revenir avec deux enfants dans ses bras.

— Sainte Vierge ! s'écria-t-elle, que voulez-vous faire de cela, monsieur le prieur ?... Nous avons à peine de quoi vivre et vous ramenez ici deux enfants ! Il faudra donc que j'aille mendier de porte en porte pour vous et pour eux ? Et qu'est-ce encore que ces enfants ? Des fils d'hérétiques, de camisards ?... Je suis sûre qu'ils ne sont pas baptisés !...

L'enfant au maillot se mit à crier.

— Et comment allons nous faire pour nourrir cet enfant ? Nous n'avons pas le moyen de payer une nourrice. Et puis ici il n'y en a pas. Il faudra donc lui faire boire du lait de chèvre. Vous ne savez donc pas que désormais nous serons privés du sommeil ?... Qand je dis nous, c'est moi seule qui pâtirai de tout ce remue-ménage ; vous dormirez, vous, à votre aise. Saïnte Vierge ! il ne paraît pas avoir plus de six mois... Heureusement qu'il me reste encore un peu de lait de la chèvre, il n'y aura qu'à le faire chauffer.

Oubliant sa déconvenue, Marianne prit l'enfant. Elle le bercait, lui donnait à boire au bout d'un linge imprégné de lait, l'embrassait sur ses deux petites joues roses et s'agenouillait auprès d'une chaise, elle faisait chauffer des langes et l'emmaillottait.

Une fois le marmot rassasié, couché et endormi, l'autre eut son tour. Tandis qu'elle le faisait souper avec des châtaignes, elle lui préparait en même temps avec de la paille et une couverture une sorte de lit.

Au point du jour, le prieur se dirigea vers le ravin sur lequel gisait le corps inanimé de la femme du camisard, appela à son aide des paysans et le fit ensevelir au lieu même où cette malheureuse avait été frappée de mort, après avoir planté deux buis de chaque côté de sa fosse.

Ce devoir rempli, le saint homme revint au presbytère, en marmotant les prières des morts, Il trouva Marianne, toujours aussi préoccupée.

— Tout cela est bel et bon, mais le tout est de savoir comment nous les nourrirons ces pétiots et nous avec eux.

Le prieur onvrit l'Evangile et lut à haute voix :

« Quiconque aura donné seulement à boire de l'eau à l'un des plus petits, comme étant de mes disciples, je vous le dis et je vous assure il ne perdra pas sa récompense. »

— Amen ! répondit la servante de l'homme de Dieu.

Ici une pause.

Le père Vincent avait interrompu son récit pour allumer sa pipe.

— Votre histoire se termine-t-elle là, père Vincent, fit la femme du bayle du mas des Gardes.

— Attendez, il y a encore antre chose.

Et il continua :

— Quinze ans se passèrent. La tranquillité était rétablie dans les Cévennes, et le temps avait cicatrisé bien des plaies. Le bon prieur, qui n'avait pas alors moins de soixante-dix ans, se chauffait un jour au soleil devant sa porte. Près de lui un jeune garçon lisait à haute voix son catéchisme et portait de temps à autre un œil d'envie sur un jeune homme de seize à dix-sept ans, robuste, grand, nerveux, qui travaillait activement à la culture d'un petit champ rocailleux, dépendant de lapauvre maison du prieur. La vieille Marianne, devenue aveugle, écoutait la lecture, qui fut interrompue tout à coup par le pas d'un cheval.

Le petit garçon jeta un cri de joie, le jeune homme s'arrêta dans son travail, appuyé sur sa bèche et le prieur tourna ses regards du côté d'où le bruit semblait venir, tandis que Marianne demandait :

— Qu'est-ce donc ?

— Oh ! le beau cavalier ! fit le petit garçon.

En effet, un bel homme, encore jeune, monté sur un cheval noir comme le jais, s'arrêta devant la modeste demeure du prieur. Un domestique richement vêtu s'approcha de son maître, descendit du cheval blanc qu'il montait, prit la bride du noir, et le beau cavalier sauta à terre en faisant résonner les éperons de ses bottes ; aussitôt, il s'avança vers le prêtre, tenant respectueusement son chapeau à la main, et lui demanda si ces enfants là étaient ses neveux.

C'est mieux, répondit le saint homme ; ce sont mes enfants d'adoption.

— Comment cela ? Serai-je indiscret ?...

— Point, reprit le prieur ; c'est une histoire connue de tous mes paroissiens, qui m'ont aidé, par

leur charitables aumônes à élever les enfants du camisard.

Et il raconta ce que nous savons des événements passés à l'état de rêve, tellement alors les Cévennes étaient tranquilles.

— Que comptez-vous faire de ces enfants ? dit-il, au curé, avec un regard scrutateur.

— Ma foi ! je ne puis en faire que des travailleurs pour l'agriculture ; je ne suis pas assez riche pour en faire autre chose.

— Mais qu'en feriez-vous si votre position vous le permettait ?

— Ce qu'ils désireraient, lorsqu'ils auraient l'âge de raison.

— C'est bien pensé, fit le cavalier.

— Vous pourriez cependant me donner un conseil, monsieur.

— Je suis riche, très riche, je veux faire quelque chose pour ces enfants et pour vous.

— Oh ! mon Dieu, serait-il vrai ce que vous dites là.

— Aussi vrai que vous êtes un saint homme et qu'il serait à désirer que tous les prieurs vous ressemblassent, car il n'y aurait alors plus, sur cette terre, qu'une seule foi et une seule croyance...

A mesure que le cavalier parlait, Marianne semblait donner de temps en temps des signes non équivoques d'une agitation fébrile. On aurait dit que des souvenirs venaient en foule dans son cerveau faire battre ses tempes sous ses cheveux gris. Aux dernières paroles que l'étranger venait de prononcer, elle s'écria tout à coup :

— C'est lui !... regardez-le bien... cette voix....

— Est-ce possible ! exclama le prieur.

— Vous m'avez reconnu, n'est-ce pas ? Je suis l'ancien camisard que vous avez hébergé, pansé, et dont vous avez pris soin des enfants. Cela veut dire qu'à l'époque où Jean Cavalier, fit sa soumission à Louis XIV, je suivis mon chef en Angleterre et plus tard en Hollande. C'est dans ce dernier pays que je me suis établi et où j'ai fait fortune. Je viens aujourd'hui vous réclamer mes enfants...

— Mais, hasarda le prieur, ils sont...

— Oh ! rassurez-vous, je vous comprends. Je resterai ce que j'ai été, un huguenot, mais je les laisserai ce qu'ils sont. Je veux seulement en faire des négociants, comme moi, après vous avoir comblé de biens.

Les choses se passèrent ainsi que le voulait l'ancien camisard, qui mourut protestant comme il avait vécu, laissant ses deux fils dans la religion catholique, dans laquelle l'excellent prieur les avait élevés.

Les descendants de cette famille sont revenus dans les Cévennes où ils occupent un rang honorable parmi les grands propriétaires de ce pays.

ADOLPHE PIEYRE.

JUPITER HÉLIOPOLITAIN

La *Revue du Midi* veut bien me demander quelques renseignements sur l'étude que j'ai consacrée à ce dieu, dont la première représentation fut trouvée à Nimes, dans le bassin de la Fontaine, en 1752.

D'après les bas-reliefs de Nimes, d'Avignon et de Deir el-Qalaa (Syrie), j'ai cherché à reconstituer le dernier état de la statue du dieu, et M. René Cagnat a lu une note de moi, sur ce sujet, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 27 décembre 1901.

J'ai lu à l'Académie de Nimes, en 1902, un travail plus étendu sur ce curieux problème de l'histoire des religions. J'y ai traité aussi complètement que possible le dernier état du simulacre et j'y ai abordé la question des origines.

Je me bornerai ici à donner la fin de la dernière partie et toute la seconde, très courte. Je renvoie, pour plus de détails, au volume des *Mémoires de l'Académie de Nimes* de 1902, non encore paru.

I. — LE DERNIER ÉTAT

. . . .

De tout ce qui précède, il résulte que nous pouvons distinguer, dans les quatre représentations

connues de Jupiter Héliopolitain, des éléments variables et des éléments permanents. Récapitulons les uns et les antres.

Éléments variables : Lion passant derrière le dieu (Nimes) ; taureaux le flanquant (Avignon et Deir el-Qalaa) ; bouquet d'épis (Nimes) ; pomme de pin (Deir el-Qalaa) ; nombre des compartiments de la gaîne (20 à Nimes, 12 à Avignon et à Deir el-Qalaa) ; nombre de rangées de franges (2 à Nimes, 2 à Avignon, 1 à Deir el-Qalaa) ; décoration du calathus (1 rang de fleurs radiées et 1 rang de perles à Nimes, 1 rang de feuilles à Avignon, 2 rangs de feuilles à Deir el-Qalaa) ; nature du collier (1 cordon à Deir el-Qalaa, 2 dauphins affrontés à Avignon) ; décoration des compartiments de la gaîne (fleurs radiées et foudres à Nimes ; bustes à Avignon, avec un hermès du dieu et une tête de lion brochant sur le tout ; fleurs radiées à Deir el Qalaa ; longueur des manches (manches longues à Nimes, manches courtes à Avignon et à Deir el-Qalaa).

Éléments permanents : Le dieu est debout, le corps serré dans une gaîne étroite à compartiments décorés chacun d'un ornement. La gaîne se termine en bas par des franges. Les pieds sont cachés. La gaîne est soutenue par des bandes d'étoffe, sorte de bretelles. Collier. La tête est imberbe, de face. La chevelure tombe en boucles abondantes sur les épaules. Elle est surmontée d'un calathus décoré. Le bras droit est levé, tenant un fouet. Le bras gauche, non levé, tient un attribut. Un ou deux animaux sont aux pieds du dieu.

Pour se rendre compte de ce qu'était le simulacre adoré à Héliopolis, dans les bas temps du paganisme, il me semble qu'il n'y a qu'à réunir les élé-

ments permanents sur une statue d'or, en les précisant par un choix judicieux des éléments variables. C'est ainsi que les deux taureaux sont plus probables que le lion.

II. — LE MYSTÈRE DES ORIGINES

Quant au simulacre original, il ne pouvait être, à son arrivée dans la Célésyrie, que la statue apportée telle quelle par les prêtres d'Egypte. Il ne pouvait être que purement égyptien.

Le dieu populaire d'Héliopolis d'Egypte était Ra, le Soleil, celui qui vit et répand la vie autour de lui. Les théologiens inventèrent, sous le nom d'Atoumou, créateur, un soleil antérieur au monde, inerte au sein des eaux ténébreuses. C'est Atoumou, et non Ra, que les prêtres héliopolitains placèrent au sommet de leur cosmogonie pour en être le moteur et l'ordonnateur suprême. Mais le peuple n'aima que Ra, et lui subordonna tout. (Cf. Maspero, *Hist. des peuples de l'Orient classique*, I, p. 138-140).

Ra, sous le nom d'Amon-Ra, est représenté, sur un tableau du mur nord de la salle hypostyle de Karnak, comme identifié à Minou de Coptos et portant ses attribut (1). Le roi Seti Ier (XIXe dynastie), lui présente deux bouquets de feuilles. Amon-Ra est debout, le bras droit levé. Au-dessus de la main droite est un fouet. Le visage porte la barbe postiche. La tête est coiffée de la partie inférieure du pschent, surmontée de deux longues plumes. Le dieu est de profil à droite, de sorte qu'on ne voit

(1) Vignette de la p. 98 dans Maspero, *ibid.*

pas le bras gauche. Les cheveux sont cachés par le diadème, qui rappelle un tronc de cône renversé, comme le calathus. Derrière Amon-Ra, la grande Isis de Coptos se tient debout, le sceptre et la croix ansée en main.

Cette représentation du dieu, qui n'est pas la seule (1), offre tout au moins l'analogie de l'attitude avec le Jupiter d'Héliopolis. Il n'est pas jusqu'à l'hermès de la stèle d'Avignon qui ne puisse rappeler le phallus d'Amon-Ra.

Le calathus vient d'Egypte. Le portrait de la reine Taïa, épouse d'Aménophis III (XVIII[e] dynastie), nous la montre coiffée d'un calathus surmonté d'un vautour et de deux uræus. Dans le cartouche de la reine, le signe hiéroglyphique inférieur représente une femme assise coiffée du calathus (Prisse d'Avennes, *Histoire de l'art égyptien*, Atlas, Peinture). Dans un portrait en pied de Ramsès III (Nécropole de Thèbes, XX[e] dynastie), le roi est coiffé d'un calathus orné de sept uræus (*Ibid.*, Peinture). Le portrait de la reine Nebto, fille de Ramsès-Meïamoun (XIX[e] dynastie), présente un calathus décoré de sept uræus et surmonté de sept fleurs. La déesse Anouké allaitant Ramsès II porte un grand calathus en trois parties, orné de l'uræus (Talmis, XIX[e] dynastie. *Ibid.*, Sculpture). Les Palanquins de la nécropole de Thèbes (XX[e] dynastie) montrent la reine qui est dans le palanqnin de gauche, coiffée du calathus (*Ibid.*, Art industriel).

(1) Cf. Champollion, *Monuments de l'Egypte et de la Nubie*, Planches, t. IV : pl. CCCVI, 3 et 4, Thèbes-Karnak ; pl. CCCXI, 1, Thèbes-Karnak ; pl. CCCXXXVII, 4, Thèbes-Louqsor ; pl. CCCXXXIX, 1, Thèbes-Louqsor ; pl. CCCCXLIV, 1 et 2, Thèbes-Louqsor ; pl. CCCXLVII, 1, Thèbes-Louqsor ; pl. CCCXLVIII, 3, Thèbes-Louqsor. Dans toutes ces planches Amon-Ra est debout, le bras levé et surmonté d'un fouet.

Rien donc ne s'oppose à ce que les prêtres venus d'Egypte en Syrie, ou leurs continuateurs directs, aient adopté le calathus pour leur dieu en souvenir de l'Egypte, et sans aucune suggestion étrangère.

Il en est de même pour la gaîne à compartiments. Elle vient d'Egypte comme le calathus. C'est la gaîne des momies, simplement modifiée pour son adaptation au culte des exilés. Rosellini reproduit, dans ses *Monumenti civili*, pl. CXXXIV, 2, une peinture où le chacal Anubis prépare la momie osirienne et la couche sur le lit funéraire (1). La gaîne blanche de la momie est divisée par des bandes sombres en huit compartiments. Des ornements peints figurent un collier à plusieurs étages. Une perruque peinte descend jusqu'aux épaules.

Une peinture de tombeau de Roi dans la nécropole thébaine montre la momie reçue par Anubis à la porte du tombeau et l'ouverture de la bouche. La gaîne blanche est divisée par des bandes sombres en quatorze compartiments, rien que pour le côté gauche, seul apparent (2). On retrouve ici le collier à étages et la perruque tombante.

Dans la théologie héliopolitaine, qui eut tant d'influence sur l'évolution de la religion égyptienne, Osiris était en relation étroite avec le Soleil, sire d'Héliopolis, Atoumou-Ra. Il faisait, en effet, partie de l'ennéade héliopolitaine, dont Atoumou-Ra était le chef.

M. Maspero a montré qu'Osiris était originaire du Delta, et plus spécialement de Busiris et de Men-

(1) Cr. Maspero, *Hist. des peuples de l'Orient class.*, I, p. 179.

(2) Rosellini, *Monumenti civili*, pl. CXXIX, n° 1 ; Champollion, *Monuments de l'Egypte et de la Nubie*, pl. CLXXVIII ; Wilkinson, *Manners and Customs*, 2e édit., t. III, pl. LXVIII, cités par Maspero, *Hist.* etc., I, p. 180.

dès (1). Or, Héliopolis d'Egypte était à la pointe du Delta.

Osiris est représenté serré dans la gaîne funèbre et tenant dans la main gauche un crochet. Cf. la statue en basalte vert provenant de Saqqarah et conservée au Musée de Gizeh (2). Dans un bas-relief du temple de Séti Ier à Abydos (3) et dans une peinture du Livre des Morts représentant le mort amené par Horus, fils d'Isis, devant le naos du juge Osiris (4), le fouet est dans la main gauche. Le bas-relief, qui représente Osiris dans l'Hadès, accompagné d'Isis, d'Amentit, de Nephthys, recevant l'hommage de la Vérité, montre le collier et la perruque. La peinture montre le collier.

A la fin de l'empire thébain, toutes les divinités féodales étaient devenues des formes du Soleil (5), Osiris comme les autres.

Les dieux morts ont toujours eu un grand succès. Il suffit de penser à la mort d'Osiris et à celle d'Adonis. La mort fut pour les religions, non seulement leur raison décevante, mais encore un élément d'amère beauté, comme pour le drame et l'épopée. D'autre part, si une terre pouvait enfanter, dans des âmes sacerdotales, un sentiment de poésie funèbre, c'était bien la terre d'Egypte. Le contraste entre la végétation des bords du Nil et le morne désert que l'on voit, du sommet des Pyramides, s'étendre à l'infini ; cette lutte entre l'eau fécondante et le sable envahisseur ; la splendeur tragique des soleils cou-

(1) Maspero, *op. cit.*, I. p. 130, note 2.
(2) Maspero, *op. cit.*, I, p. 131.
(3) Maspero, *op. cit.*, I, p. 181,
(4) Maspero, *op. cit.*, I, p. 189.
(5) Maspero. *op. cit.*, II, p. 543.

chants derrière les montagnes de Lybie, annonçant le drame quotidien où succombe Osiris, après sa course éclatante, sous les coups de Typhon, le génie de la nuit ; la course d'Isis, la Lune, cherchant son époux, et argentant de ses pleurs le fleuve, les palmiers, les cités endormies dans un paysage grandiose et alangui ; tout cela dut laisser une impression ineffaçable chez les prêtres qui emportèrent la statue de leur dieu.

Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire de faire intervenir, dans la genèse du simulacre de Jupiter Héliopolitain, tel que j'en ai esquissé le dernier état, une forte action des religions de l'Asie, sauf en ce qui concerne les animaux placés aux pieds du dieu, et la pomme de pin.

Les ornements de la gaîne, souvenir altéré des figures et des formules préservatrices inscrites sur les bandelettes principales de la momie, ou des scènes tracées sur les ais de son cercueil, ces ornements sont devenus gréco-romains : foudres, boucliers, bustes, hermès ; la gaîne elle-même s'est modifiée d'aspect, s'est raccourcie. Elle n'embrasse plus étroitement le corps entier, et il a fallu la soutenir avec des bretelles, cacher les pieds libres avec des franges. Mais le fond demeure égyptien. Gaîne, collier, calathus, et par dessus tout le fouet et le bras levé, nous ramènent à l'Egypte.

Le syncrétisme religieux qui s'est accompli sur l'idole, la plaçant sur un animal, comme les divinités hétéennes, ou la rebaptisant à la romaine, ne saurait en masquer les éléments primitifs, les éléments égyptiens.

Ed. Bondurand

RECETTES MÉDICALES

Trouvées dans les notes d'un ancien curé de Beauvoisin

le curé Braisson 1685-1724

NOTES SERVANT D'AVANT-PROPOS

Les médecins de Nimes et d'ailleurs ne m'en voudront pas trop, j'en suis sûr, d'avoir divulgué ici les secrets de la Thérapeutique; car les remèdes plus bas indiqués appartiennent, il me semble, à l'enfance de l'art.

C'étaient des palliatifs, des calmants plutôt propres à soulager qu'à guérir.

D'ailleurs la médecine de la fin du XVIIme *siècle, la médecine des simples et de la purgation à outrance me paraît quelques peu retardataire.*

Que dirait le curé Braissan, s'il vivait aujourd'hui, des progrès depuis lors accomplis? Que dirait-il de la théorie des microbes, de la tuberculose, des rayons X, de l'acide phénique, remède assuré contre la gangrène, des sérums, du traitement antirabique et de la chimie supplantant presque totalement la médecine végétarienne? ....

1° Mémoire des drogues qu'il faut pour faire un onguent souverain.

Il faut primo d'huille, de graisse blanche, du miel, de cire neufve, de graisse de *giline* ? de pois, de résine, du sucre de *tiriaque ?*

2° Eau pour le mal des yeux : il faut demi-once d'iris de Florence et demi-once de vitriol Romain (1) p. bien piler ensemble, ensuite partager également la poudre et de chaque moitié on en fait un verre ; il faut faire durcir un œuf et l'ouvrir comme si on voulait le manger ; d'un bout tirer le jaune et au vide du jaune y mettre une part de la dite poudre et après rejoindre les deux parties du blanc du dit œuf et après mettre le dit œuf, avec la dite poudre dedans, dans un verre d'eau, pendant vingt-quatre heures et après vous en servir.

3° *Mémoire du sirop du* Bourrallié de Tarascon (2) *pour faire cracher facilement, sans peine et pour descharger bientôt la poitrine.* : il faut une bonne poignée de jujubes et une bonne poignée d'orge bien nourri que mettrez l'un et l'autre dans un pot de terre neuf avec deux verres d'eau que ferez bouillir jusques à la moitié. Celà fait, vous aurez un once de sucre Candy et un once de sucre panis ? qui est comme torsen ou comme traissé que mettrez l'un et l'autre dans cette moitié qui a resté, ayant tiré

(1) Ce vitriol, même Romain, ne me dit rien qui vaille : on se sert aujourd'hui de ce corrosif pour le jeter dans les yeux d'un ennemi et l'aveugler à jamais ; comment pouvait-il guérir ces mêmes yeux au XVII[e] siècle ?... Affaire sans doute de proportion et de combinaison avec d'autres éléments.

(2) Quoique en ait semblé dire Alphonse Daudet, cette ville a pu produire des hommes sérieux capables de devenir utiles à leurs semblables, exemple : notre bourrelier-médecin.

le dit orge et jujubes et laisser les dits sucres jusqu'à ce qu'ils soient fondus. Il ne faut pas la prendre qu'une heure après le repas, le soir qu'on en prend une ou deux cuillérées, surtout quand la toux vous presse.

4° *Remède pour la toux* : Il faut prendre trois carterons de mousse de chène blanc, un petit paquet de roumanim (sic) (1) que mettrez dans un pot de terre neuf avec deux pots d'eau de fontaine que ferez bouillir jusque à moitié de la dite eau ; apprès vous la coulerez dans un linge propre et bien net, ensuite vous aurez une livre de bon miel que mettrez dans la dite eau coulée et luy ferez prendre un bouillon pour sortir quelque peu d'escume que le miel fait et celà èstant refroidi, vous le mettrez dans une bouteille de verre et, lorsque la toux vous prendra, prenez deux petits dois de celà et dans quelques jours vous en serez soulagé.

5° *Remède pour les douleurs* (2) Il fant prendre une livre et demi de bonne eau de vie et une livre de miel, environ demi-livre de fiante de pigeon bien vulnérisée et passée au tamis, faire infuser le tout dans un pot neuf à petit feu jusques à la consommation de la moitié et après en froiter la douleur.

6° Plante ou herbe bonne pour l'estomac, on en

(1) C'est le nom Languedocien et Provençal du Romarin, arbuste aromatique.

(2) C'est Douleurs *Rhumatismales* qu'il faut lire. Aujourd'hui encore on entend par *douleurs* sans qualificatif ces douleurs provenant du rhumatisme.

fait de tisane pour boire ; elle s'appelle *Camphorata* ; on la trouve sous le pont de l'ospital en terre du Caylar. (1)

J. L.

(1) Sans doute que les Curés de l'époque s'occupaient de botanique et étaient herborisateurs à leurs moments perdus. D'ailleurs le Curé Braisson nous a laissé la réputation d'un lettré. « Un procès-verbal dressé par lui le lendemain de l'entrée des Camisards dans Beauvoin — 7 février 1704 — fait monter à une somme de près de 1108 livres les pertes personnelles du curé en cette circonstance en linge, meubles et livres ; ce procès-verbal nous révèle que Braissan était un bibliophile... » (Goiffon, Monographies Paroissiales p. 246).

LA CHATTE DE GRAND-MÈRE

Admirez-la sur son fourneau !
Avez-vous vu rien de plus beaux ?
Des chats, elle est la souveraine.
Ma bonne Naine !

La patte leste, et les yeux verts ;
Voyez-la ? la langue en travers,
Lisser sa fourrure chataine ?
Ma bonne Naine.

S'il manque du poil à son cou ;
Autrefois avec un matou,
C'est qu'elle a fait mainte fredaine ;
Ma bonne Naine.

Maintenant, adieu les beaux jours !
Car, pour la saison des amours ;
Elle a passé la soixantaine.
Ma bonne Naine.

Son bonheur, c'est dormir en rond,
Et faire entendre le ron-ron
D'une conscience sereine.
Ma bonne Naine !

Quoique n'aspirant qu'au repos ;
Pour tirer la viande des pots,
Elle ne met pas de mitaine ?
La bonne Naine.

A table, eu guise de merci ;
Pour avoir un morceau choisi,
Elle fait patte de futaine ;
Ma bonne Naine.

Si parfois, on lui jette un os,
Soudain elle fait le gros dos ;
Et vous lance un regard de haine.
Ma bonne Naine !

Elle est vive ; mais cependant,
Il ne lui reste qu'une dent ;
De mordre elle serait en peine ?
Ma bonne Naine.

Et dire, que la mort, un jour
Viendra, pour la prendre à son tour ;
Et l'emporter dans son domaine.
Ma bonne Naine !

Mais le jour qu'on l'enterrera,
De désespoir, on me verra
Pleurer, comme une Madeleine,
Ma bonne Naine !

AUGUSTE ATGER.

MATIN DE MAI

A Emmanuel Ducros.

Epanouie en un sourire de clarté,
Sur le frissonnement du bois, Aurore laisse
Irradier du haut des monts sa nudité ;
En éblouissements s'élargit sa caresse.

Dans la fraîcheur heureuse et pure de l'éveil
Où tressaille sa gorge humide de rosée,
Comme une fiancée au sourire vermeil,
De l'épars flottement de vapeur irisée

La Terre tend son front au matin, jeune roi.
Du fond de l'Infini, des lèvres de Lumière,
Sur toute chose, en tout être et dans tout émoi,
Comme un scel de caresse au clos d'une paupière,

Mettent en lueur tendre, exquis et virginal,
Le baiser dont l'extase épanouit la rose
Et dans toute aube avec le divin floréal
Rajeunit de l'amour la blonde apothéose !

Octave Justice.

LES LIVRES

L'Énergie Française, par Gabriel HANOTAUX (Flammarion)

Tous les Français doivent savoir gré à M. Hanotaux d'avoir écrit un livre si solide et si encourageant ; de plus, spécialement les Français, des départements d'avoir si bien mis en lumière les ressources des diverses régions ; et plus précisément encore les Nimois, d'avoir consacré un chapitre entier à la Maison Carrée. « Parmi les villes du Midi, Nimes est l'une des plus belles. Le spectacle offert par les monuments antiques qui perpétuent à travers les siècles leurs admirables exemples, l'ont tenue en état de grâce : les temps modernes ne l'ont pas trop gâtée ; et l'ensemble de la cité respire la finesse, l'élégance et la vivacité. » Tudieu ! M. Hanotaux a le goût bon ! Faut-il noter encore que dans le signalement psychologique que dresse, un peu artificiellement, l'auteur en joignant à chaque type régional trois épithètes rigoureuses, Nimes est la seule ville qui figure au même titre que les pays ou les provinces, c'est-à-dire qu'à côté du Provençal « ingénieux,retors et froid « (est-ce bien exact ?) et du Gascon « loquace,familier et habile » (est-ce bien ressemblant?) l'auteur place le Nimois « ardent, insinuant, et prompt. » Et ici encore est-ce bien cela ? Il y a là une ressource pour les petits jeux d'académie de cet hiver : Discuter les trois épithètes psychologiques de M. Hanotaux !

Le Bovarysme par M. Jules de Gaultier (Mercure de France)

Sous ce titre, un peu trop littéraire peut-être, M. de Gaultier étudie le pouvoir, mettons la manie,que nous avons tous de nous concevoirs autre que nous sommes. Ainsi Emma Bovary dans le roman de Flaubert, se conçoit autre qu'elle est, une héroïne de l'amour supérieur, alors qu'elle est une petite bourgeoise pervertie par la lecture des feuilletons. Et tout de suite il nous vient à l'esprit qu'il peut y avoir un bon et un mauvais bovarisme, car si un pied plat se conçoit et se réalise comme un brave cœur, c'est fort heureux pour lui et pour les autres ! M. de Gaultier ne le nie pas, et son étude psychologique, très subtile, très intelligente, très profonde, affecte de n'avoir aucune portée éthique. Mais la morale peut reprendre ses droits chez chaque lecteur, et il n'est pas défendu, après avoir admiré le talent de l'auteur, de faire servir ses constatations, ne serait-ce que pour le taquiner, à l'amélioration de l'espèce humaine, la pauvre en a bien besoin !

***

L'Avènement à l'Empire par Pierre Halary (la Plume)

Il ne s'agit pas d'un manifeste politique, mais d'un poème, que les titres sont trompeurs, n'est-ce pas ? Et ce poème, qui n'a pas été goûté à sa valeur, est digne de la plus haute estime de par l'idée philosophique qui l'anime et la forme travaillée qui le revêt. C'est le chant de triomphe d'un esprit qui parvient à la science absolue après s'être dégagé des passions humaines. A chaque nouvelle victoire, le style, le rythme, les couleurs changent, et quelques uns de ces rythmes sont d'une nouveauté vraiment savoureuse. Le nom de M. Pierre Halary qui n'est connu encore que de la petite élite des nouveaux poètes, mérite d'arriver au grand public.

*
* *

Anonyme : Lettres d'amour d'une anglaise (traduction Henry Davray) Mercure de France.

Voici un livre qui s'est vendu à des milliers d'exemplaires dans les pays anglo-saxons, qui a rapporté à l'auteur des boisseaux de guinées (soyons anglo-saxons nous aussi !) et qui a fait couler des muids de larmes. Il paraît que la question : Est-ce bien une histoire vraie ? Et de qui ? a passionné l'Angleterre. On a voulu y voir l'autobiographie d'une jeune princesse que la rigueur d'une belle-mère « future » a séparée pour toujours de son fiancé. Et ce qui est certain, c'est que le livre est très touchant, très honnête, très digne du succès qu'il a eu outre Manche, et qu'il aura assurément chez nous. Ajoutons, ce qui ne gâte rien, que M. Henri Davray est le meilleur traducteur d'anglais que nous sachions. Enfin ! On a presque la sensation, en lisant un livre traduit, de savourer l'original !

*
* *

La Propriété rurale en France par M. Flour de Saint-Genis. (ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques). A. Colin.

Ce livre, un peu grave d'allure et un peu confus par excès de richesse, est à signaler à tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales, et notamment à l'état présent de notre agriculture. Les conclusions de l'auteur (qu'il suffit d'indiquer ici, car une analyse du livre serait trop longue à faire, tant les questions traitées sont nombreuses, délicates et importantes) sont en somme optimistes. La terre n'est pas une ingrate, et elle récompense loyalement ses serviteurs. Ceux qui se plaignent d'elle ne sont, le plus souvent, que ses exploiteurs, des citadins qui achètent un bien fonds comme

ils achèteraient un immeuble de rapport, pour toucher les bénéfices en augmentant le plus possible les loyers des malheureux locataires Mais ceux qui, propriétaires campagnards, habitant la campagne, s'intéressent directement au travail agricole, et considèrent le sol, le cheptel et le personnel comme des bons collaborateurs et non des objets de pressoir usuraire, ceux-là se plaignent rarement de la terre ; et, chose à noter aussi, ce ne sont pas eux qui demandent des primes, des droits d'entrée et des mesures de protection douanière. Ah ! quand donc la propriété rurale sera-t-elle aux propriétaires ruraux, et non comme aujourd'hui au capitalisme urbain, à la créance hypothécaire, ou au fisc et à la procédure !

***

Essai de décentralisation politique et administrative de la France par M. Henri Le Brun (H. Didier).

Cet essai, à la différence de tant d'autres, est tout à fait sérieux. La question de la décentralisation est une excellente pierre de touche pour les écrivains politiques ; il n'en est pas où les sots et les niais déraillent plus facilement. Ce qui plait, dans le livre de M. Brun, c'est la solidité du coup d'œil, et la façon dont il lie la vraie décentralisation, celle qui touche aux questions économiques, financières, administratives, intellectuelles, que sais-je, à un accroissement nécessaire de la centralisation en mesure d'ordre public. Il faudrait probablement en effet une police nationale, et non communale ; à ce prix seulement on aurait raison du vagabondage, de la criminalité, de l'insécurité générale. Mais depuis longtemps, en matière de décentralisation, gouvernants et gouvernés font ce qu'il ne faudrait pas faire, et ne font pas ce qu'ils devraient faire.

Antonin Lepieux.

A TRAVERS LES REVUES DU MOIS

Sous ce titre, la *Revue du Midi* donnera régulièrement désormais, non certes un résumé des articles importants parus dans les périodiques — il faudrait accroître par trop nos fascicules — mais indiquer, et au besoin reproduire en partie, les travaux et les chroniques qui présentent un intérêt particulier pour notre région.

***

Dans le *Bulletin de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française* se trouve une mention des « Secours aux familles nombreuses à Nimes » distribués conformément à la délibération du Conseil municipal du 10 juin 1901. Trente-deux familles ayant de 5 à 9 enfants ont reçu des secours variants de 25 à 45 fr. Le *Bulletin*, après avoir approuvé l'initiative de M. Villaret, auteur de la proposition, et la générosité de la minorité qui proposait de porter le crédit à 3000 fr., propose qu' à l'avenir les secours de ce genre soient en raison progressive du nombre des enfants, c'est-à-dire qu'une famille de 9 enfants reçoive non pas 9, quand une famille de 5 enfants recevrait 5, mais une somme supérieure à 9 ; il propose aussi que toutes les familles nombreuses soient citées à titre d'honneur, qu'elles soient riches ou pauvres, quitte à ne donner d'allocations qu'à celles qui sont pauvres, et il est indiqué en note, parmi les familles de notre bourgeoisie, « celle de M. Fernand Daudet, bâtonnier de l'ordre des avocats de Nimes, et cousin des illustres romanciers de ce nom » qui se compose de dix enfants.

***

Le *Pays de France* est une revue trimestrielle qui paraît à Aix en Provence. C'est une des plus importantes et des mieux rédigées qui soient hors Paris, et il est regrettable

qu'elle ne paraisse pas toujours à sa date officielle. M. Joachim Gasquet, son directeur, y donne de très substantielles considérations sur les idées et les faits. Au sommaire du dernier numéro, je relève encore un article philosophique de M. Georges Dumesnil, professeur à la Faculté de Grenoble, une étude de M. Raymond Bouyer sur le peintre Fantin Latour, et une savoureuse chronique d'actualité de M. Marie Demolins. La revue est à recommander à tous ceux qui s'intéressent au mouvement des idées dans les départements, lequel est en somme une des meilleures formes de décentralisation.

***

A propos de celle-ci, je crois intéresser les lecteurs de la *Revue du Midi* en reproduisant des fragments d'un article de notre collaborateur M. Henri Mazel, paru dans l'*Action régionaliste*, et qui a fait quelque bruit dans la presse. L'article, mi-sérieux, mi-fantaisiste, est intitulé : « *De l'importance des mots en matière de décentralisation.* »

.... Ce qui mène les hommes, ce n'est pas l'intérêt, ni l'idéal, ni la passion, c'est le mot. Le mot est aux idées ce que le visage est aux personnes. Est-ce qu'on tombe amoureux sans voir une figure ? Est-ce qu'on s'enthousiasme pour ce qui n'a pas de nom, ou pour ce qui a un nom ridicule ?

.... Transposez ceci en matière de décentralisation. Pourquoi y avait-il autrefois un patriotisme régional ? Parce que la région portait un nom qu'elle avait fleuri naturellement, Auvergne, Provence, Artois. Et pourquoi n'y a-t-il plus d'amour de la petite patrie ? Parce que cette petite patrie souffre d'un vocable grotesque qui tue l'amour, comme une difformité tue la séduction. Le peuple est aussi ombrageux ici qu'un fiancé, il ne s'éprendra jamais d'une *Seine Inférieure* ou des *Bouches-du-Rhône*.

Mais comment a-t-il pu se faire qu'en un temps capable de trouver les euphoniques appellations de nivôse et de thermidor, on ait bien pu étiqueter des régions les *Basses Alpes* ou la *Haute Marne* ?

D'autre part, il serait impossible, sans un remaniement général, de ressusciter les anciens noms de province. Pour les faire cadrer avec nos tenaces départements, il faudrait inventer des *Provence-occidentale* et des *Provence-septentrionale* qui seraient presque aussi ridicules que les *Bouches-du-Rhône* et les *Basses-Alpes*. Il s'agit donc d'accepter ce qui existe — la soumission, a dit Auguste Comte, est la base du perfectionnement — et de ne corriger que ce qui est franchement intolérable.

J'appelle ainsi, d'abord, ce qui est grotesque, les *Bouches-du-Rhône*, la *Seine-Inférieure*, la *Charente-Inférieure*, la *Loire-Inférieure* (que d'infériorités dans notre pauvre France ! Et pourquoi ce qui est inférieur sur l'Océan devient-il bouches sur la Méditerranée ?)

Puis, ce qui est équivoque. En quoi les *Basses-Alpes* et les *Basses-Pyrénées* sont-elles plus basses que les *Hautes* ? Et en quoi la *Haute-Garonne*, la *Haute Saône*, la *Haute-Marne*, la *Haute-Loire* et la *Haute-Vienne* sont-elles si hautes que ça ? On dirait que le nomenclateur officiel a voulu préparer des colles aux malheureux potaches. « La Haute Marne, jeune homme, n'est-elle pas au sud de la Marne ? — Si M'sieu — Alors la Haute-Savoie est au sud de la Savoie, n'est-ce pas ? — Oui M'sieu — Erreur, jeune homme, allez vous asseoir ! »

Cette *Haute-Savoie,* et cette *Savoie*, entre parentèses, pourquoi leur conserver, par un privilège si contraire à 89, leur nom d'ancienne province, alors

que,sous la Révolution,on leur avait donné les noms fort préférables de *Léman* et du *Mont-Blanc* ? Il n'y avait, et il n'y aurait encore qu'à reprendre ces noms.

Enfin, ce qu'il faudrait changer, ce sont les formules panachées qui rappelent les glaces vanille-citron quand ce n'est pas les mariages carpe-lapin ; et le colleur, d'étiquettes départementales en a abusé : *Seine-et-Marne*, *Seine-et-Oise*, *Saône-et-Loire*, *Lot-et-Garonne* , *Tarn-et-Garonne* , *Indre-et-Loire*, *Maine-et-Loire*, *Eure-et-Loir*, *Loire-et-Cher*, *Ille-et-Vilaine*. Je ne fais exception, à cause des souvenirs que pour *Meurthe-et-Moselle*.

Cela fait en somme 23 départements à rebaptiser. On peut conserver ceux qui sont seulement vagues, comme la *Manche* et les *Côtes du Nord*, qui pourraient s'intervertir, ou s'appliquer chacun à sept autres départements. Aussi ceux qui ne sont que trop scolastiques : *Pyrénées Orientales* et *Alpes maritimes*. Encore serait-il facile de nommer celles-là le *Canigou* et celles-ci la *Côte d'Azur*.

Pour les rebaptiser quel saint invoquer ? Il y a vraiment très peu de noms de départements qu'une oreille délicate puisse estimer. Le *Calvados*, le *Finistère*, le *Vaucluse*, la *Côte d'Or*, voilà les meilleurs. Il aurait fallu tirer tous les titres des nouvelles circonscriptions soit d'un rocher sonore et demi-énigmatique, comme le Calvados, soit d'une fantaisie, d'un cap, d'un accident de terrain, de quelque chose qui n'ait aucune prétention à l'appellation géographique d'ensemble, car enfin si je dis *Maine-et-Loire* pourquoi ne devrais-je pas dire *Maine-Mayenne-Sarthe-Loir-et-Loire ?*

Les départements prenant leur nom de montagnes

sans *hautes* ni *basses* sont suffisamment harmonieux *Jura*, *Ardennes*, *Vosges*, *Puy-de-Dome*, *Cantal*, *Lozère*. Approuvables aussi, le *Nord*, le *Pas-de-Calais*, le *Morbihan*, les *Landes*, et sous, les réserves déjà faites, la *Manche* et les *Côtes-du-Nord*.

Ensuite, vient le bataillon de départements empruntant leur état civil à leur principal cours d'eau ; ces noms de rivière sont tous charmants ; en leur considération, faisons grâce aux départements qui s'en parent. Quoi de plus exquis, comme termes, que l'*Orne*, l'*Eure*, la *Sarthe*, la *Mayenne*, et tant d'autres ? Il est judicieux que les noms de la Seine et du Rhône aient été réservés aux banlieues des deux capitales. Il est très plaisant que le département du Var s'enorgueillisse d'un fleuve qui n'y coule pas, et je me garde bien de demander qu'on corrige l'incohérence, quoi qu'il serait bien joli, aussi d'appeler ce département les *Maures*, ou les *Calanques*,ou les *Iles d'Or*. Il est remarquable, enfin, que,parmi les départements,ceux qui ont acquis une personnalité comparable à celle des anciens pays tirent leur nom de rivières. Ce n'est pas seulement l'histoire de la Révolution qui rend compte du sort heureux des mots *Vendéens* et *Girondins*. Beaucoup de gens croient que la Vendée était une province d'avant 89 ; c'était une partie du Poitou, mais le Poitou c'est Poitiers, et la Vendée c'est la Vendée. La Marche autrefois était un pays sans grand caractère, il y avait par toute la chrétienté des douzaines et des centaines de marches ; la Creuse qui l'a remplacée a plus d'allure ; on dit un maçon de la Creuse alors qu'on ne dirait pas un gentilhomme de la Marche. L'Yonne aussi a une individualité assez nette, alors qu'autrefois cette vallée de Clamecy à

Montereaux était vague, tour à tournivernaise, bourguignonne, champenoise. Donc absolvons en bloc tous les départements portant un nom, mais un seul, de rivière.

Il reste alors environ deux douzaines de noms à trouver. La lice est ouverte, et chacun de vous, lecteurs, peut y descendre. C'est en comparant les propositions nouvelles qu'on aura chance de cueillir d'euphoniques vocables. En désespoir de cause on pourra toujours recourir aux rivières négligées, et en conservant un département des *Pyrénées* (au lieu de Hautes-Pyrénées) et un des *Alpes* (au lieu des Hautes-Alpes) appeler les Basses Pyrénées les *Gaves* et les Basses Alpes la *Durance*. Les horribles Bouches du Rhône deviendraient, c'est tout indiqué, la *Méditerranée*. Des trois départements qui portent le même nom de rivière, Haute Garonne, Tarn et Garonne, Lot-et-Garonne, un seul devrait le garder et ne garder que lui ; et ce serait celui du milieu, le Tarn et Garonne, qui deviendrait la *Garonne*. Le département toulousain prendrait le nom de *Parage* qui lui rappelerait sa gloire médiévale, et l'Agenais, le pays gascon par excellence, deviendrait le département *des Cadets*.

Voilà pour le Midi.

Pour éviter les fâcheuses épithètes de Seine-Inférieure, Loire-Inférieure et Charente-Inférieure, on pourrait appeler le premier les *Falaises*, le second l'*Atlantique*, le troisième les *Pertuis*.

A l'Ille-et-Vilaine un nom siérait tout à fait, celui de *Brocélyande*. Il est fâcheux que le département qui porte aujourd'hui le nom de la Loire soit un pays de montagnes et de gisements houillers pour qui le fleuve est sans intérêt ; il faudrait changer son

nom contre celui du *Furens* qui rappelle Saint-Etienne, ou du *Lignon* qui évoque les bergers de l'Astrée, et donner celui de *Loire* au département actuel de Maine-et-Loire où le fleuve est enfin digne de ce nom. Pour l'Indre-et-Loire, le nom est tout trouvé, puisque « Touraine » est interdit, c'est le *Jardin de France* ; et pour le Loir-et-Cher, ce serait les *Châteaux de Loire* ou simplement *les Châteaux*. L'Eure-et-Loire, à côté, est malcommode à rebaptiser ; on pourrait l'appeler le *Perche*, le nom rappelle la colline plus que la province, mais il est dur et comique aussi ; pourquoi pas, en l'honneur de Chartres, ne l'appellerait-on la *Cathédrale* ? Enfin, la Haute-Loire, en pleines Cévennes, est si éloignée de ce qui est le vrai bassin de la Loire qu'il est indispensable de lui enlever son nom ; d'autant que la véritable Haute-Loire, c'est l'Ardèche avec son Gerbier des jones ; le département du Puy-en-Velay deviendrait louablement le *Mézenc* ou même les *Cévennes*.

Dans le bassin de la Seine, enfin, les appellations confuses de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne (pourquoi n'a-t-on pas continué Seine-et-Eure, Seine-et-Aube, Seine-et-Saône ?) doivent bien disparaître, mais comment les remplacer ? Pour le département versaillais, véritable banlieue de Paris, on pourrait essayer les *Environs* ou les *Alentours;* pour la Seine-et-Marne à qui le nom de Brie, si l'on pouvait revenir aux anciens pays, conviendrait si bien, on donnerait à ce défaut, le nom de la *Forêt* par allusion à Fontainebleau. La Haute-Marne recevrait volontiers le nom de l'*Argonne* et la Haute-Saône deviendrait la *Saône* tout court. Quant à Saône-et Loire, ce nom qui sonne comme un département de vaudeville Meuse-

et Dordogne, ou Drôme-et-Sarthe, le nom qui lui conviendrait le mieux serait celui de *Cœur-de-Gaule* puisque c'est le pays de Bibracte et presque d'Alésia.

Voilà tout un lot de propositions, subversives sans doute mais peu peu dangereuses. Qu'en pensez-vous, amis lecteurs ?

Bien que les lecteurs de la *Revue du Midi*, ni ceux du Gard ni ceux de l'Hérault (admirez la Providence qui a placé les gardiens à côté des érotiques !) ne soient pas directement menacés par les propositions de notre collaborateur, nous recevrons volontiers leur avis sur la question de l'anabaptisme départemental.

SCRUTATOR.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE NIMES

La vie en prison, par M. le docteur CHARLES PERRIER; Lyon-Storck, 1902.

Cette brochure de notre distingué collaborateur, déjà mentionné ici est, extraite de son grand ouvrage « les Criminels » résume en quelques traits précis et clairs, le régime d'une prison et la vie qu'on y mène. C'est l'œuvre d'un criminaliste expérimenté doublé d'un homme de science et d'un lettré. La question pénitentiaire est beaucoup trop négligée. On oublie facilement que si la société a le droit de punir et de se protéger contre les malfaisants, elle commet un crime de lèse humanité en achevant de perdre des individus parfois redressables et accessibles au repentir. M. le Dr P. ne se fait pas d'illusions sur la mentalité des condamnés ; il l'a curieusement et patiemment étudiée ; mais il constate que le régime qu'on leur applique est ainsi organisé qu'il achève de pervertir les caractères, et développant la ruse, l'hypocrisie et la perversion des sentiments, étouffe au contraire tout ce qui peut rester de normal et desociable chez le condamné.

En résumant dans une brochure de facile accès ses idées et ses constatations sur ce sujet, M. le Dr P. a

parlé en homme de bien et en savant d'un sujet qui peut paraître pénible à d'aucuns, mais dont on ne saurait nier l'importance.

Donnons un échantillon du style alerte de l'auteur : il s'agit de la réception des denrées alimentaires : « la question des entrées n'exige pas de longs détails. « En revanche les sorties procèdent des formes sempiternelles de la comptabilité, ce qui équivaut àdire que pour la plus simple mobilisation d'un oignon, par exemple, il y a au moins dix morceaux de papier barbouillés. »

A citer encore dans cet ordre d'idées « littéraires » la description du tribunal pénitentiaire et du prétoire qui fonctionne quotidiennement dans les maisons de détention, et la narration de la tentative d'évasion d'un prisonnier (note de la page 541). De nombreuses illustrations éclairent et complètent le texte.

Brochure à lire par tous ceux que les questions sociales préoccupent et où ils apprendront beaucoup.

G. M.

*
* *

La poste aux lettres dans le Gard sous la Révolution (1789-1515) par E. Renard, inspecteur des postes et télégraphes. — Nimes, imp. La Laborieuse.

Les télégraphes et le téléphone dans le département du Gard (1821-1896) par le même. — Nimes, Blanc-Ménard, éd.

Ces deux brochures fort intéressantes sont dues à la plume d'un employé supérieur de l'administra

tion des postes et télégraphes, curieux, de rechercher les progrès accomplis. En 1790 il n'existait dans le Gard que vingt-deux bureaux ou centre de distribution ; les grands courriers partaient six fois par semaine ; les autres trois fois seulement. Pour certaines localités le service était fait par des piétons chargés d'un lourd fardeau. Le Vigan, par exemple, était desservi deux fois par semaine seulement par un piéton qui emportait chaque fois quarante livres de correspondance. On juge de la lenteur avec laquelle les lettres arrivaient au bureau de distribution, où il fallait encore aller les chercher puisqu'il n'y avait pas alors de facteurs à domicile. L'insécurité des routes aggravait encore la situation. En 1792 le courrier de Nimes à Beaucaire fut assassiné en plein jour. Plus tard, en 1745, le directeur du bureau de Nimes demandait qu'on mit une sentinelle à sa porte pour prévenir les tentatives de vol.

Avec les télégraphes et les téléphones nous entrons dans le tout moderne. Les télégraphes, a écrit M. R. au pluriel et en effet sa brochure commence par une très curieuse étude de la télégraphie aérienne; une carte permet de suivre la ligne des postes de signaux établis dans le Gard. Nous assistons ensuite aux timides débuts de la télégraphie électrique ; puis le mouvement s'accentue et se précipite ; le réseau télégraphique circule à travers toutes les régions du département, reliant les villages et les hameaux ; enfin le téléphone apparaît dans une éblouissante apothéose, qui se traduit par des chiffres attestant l'accroissement continu des correspondances échangées par cette voie.

Nous espérons bien que ces deux études ne sont

que les jalons de l'histoire complète des postes et télégraphes dans notre département. M. R. est plus autorisé que personne pour l'écrire et il nous a prouvé qu'il saurait le faire avec un talent d'écrivain égal à sa compétence.

G. M.

La Revue du Bien *(Dans la vie et dans l'Art)*. Numéro de Novembre :

L'Héritage, nouvelle de Ida R. Sée. *Hommage à S. M. la Reine Amélie de Portugal*, par Marc Legrand.— *Coupures*, de Jean Dolent. — *Poésies* de Mmes Delarue-Mardrus et Monfils-Chesneau. — *Le peintre Jean Styka*. — Les œuvres : Assistance par le travail ; *G. Harmois et le Cimetière de chiens*, *La Boule de Neige*. — Le Bien qu'on fait : *L'école des Hautes Études Sociales*, par G. Rozet.— *La « Beneficencia » de Saint-Sébastien*, par M. Hutin. — Le bien à faire : *Une victime judiciaire*, par Sinnamary. — Nombreuses illustrations de Jan Styka, etc..

L'abonnement part de juillet ou de Janvier (Paris : 5 fr. — Province : 6 fr.— Etranger et Colonies : 8 fr.) Des abonnements à 4 fr. sont consentis à tous les instituteurs. — Pour recevoir un N° spécimen, envoyer 25 centimes en timbres poste à la Direction : *110, rue du Bac, Paris.*

TABLE PAR SUJETS TRAITÉS

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

LITTÉRATURE

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

SCIENCES

HISTOIRE ET SCIENCES RELIGIEUSES

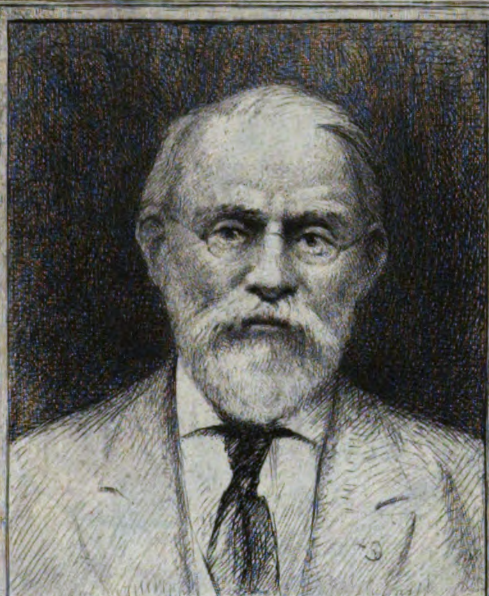
POÉSIES

BIBLIOGRAPHIE ET COMPTES RENDUS

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

L'Administrateur-Gérant : Gervais-Bedot.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, rue de la Madeleine, 21


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

